


SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS

#

LE CONGRÈS

DES

DEUX-SICILES

A

FLORENCE

PAR

LOUIS DE LA VARENNE

AUTEUR DES CHASSEURS DES ALPES ET DES APENNINS

DE LA SOLUTION DE LA QUESTION ITALIENNE

ETC. ETC.



FLORENCE

IMPRIMERIE MARIANI

—

1860

LE CONGRÈS

DES

DEUX-SICILES

A

FLORENCE

PAR

LOUIS DE LA VARENNE

AUTEUR DES CHASSEURS DES ALPES ET DES APENNINS

DE LA SOLUTION DE LA QUESTION ITALIENNE

ETC. ETC.



FLORENCE

IMPRIMERIE MARIANI

1860

A MONSIEUR

LE BARON CHARLES POERIO

Illustre Monsieur,

Une des choses qui m'avaient le plus frappé, lorsqu'en écrivant l'histoire de la dernière guerre de l'Indépendance Italienne de 1859, je creusais la mine féconde dont tant de matériaux précieux sortaient pour éclairer à mes yeux la marche et l'enchaînement providentiels des derniers événements, ce qui m'avait, dis-je, le plus ému, au milieu de tant de douloureuses émotions, c'étaient le courage et la résolution avec lesquels vous supportiez héroïquement le long martyr que le ressentiment d'un Roi que vous aviez loyalement servi, vous réservait.

Votre miraculeuse évasion au milieu de l'Océan est venue ajouter le prestige de la légende à votre vie déjà si bien remplie et qui n'a jamais été dévouée qu'à un seul principe, la liberté de l'Italie.

Votre simplicité, votre bonté, vous assurent l'entière possession des cœurs qui vous sont déjà acquis sur la renommée de vos vertus civiques.

Permettez-moi de vous offrir ce livre dont la première idée est née dans mon esprit, lorsque je vous vis entouré des hommages de tous ceux qui avaient souffert avec vous, et qui venaient, comme ils l'avaient fait pendant 10 années de bagne, chercher encore l'espérance dans les sages conseils que vous leur donniez.

Mon but, vous le connaissez; pour ceux qui liront ce livre il ressortira de lui-même,

Laissez-moi me dire,

Le plus dévoué de vos admirateurs

LOUIS DE LA VARENNE

Florence, le 29 *Mai* 1860

S. M. le Roi Victor-Emmanuel, ayant résolu de venir visiter les nouvelles provinces qui, à l'unanimité, s'étaient données à lui, commença son voyage par la Toscane. Le Parlement Italien, par une mesure qui lui fait honneur, décida qu'il accompagnerait en masse le Roi d'Italie dans son voyage triomphal. Parmi les Députés, un des plus illustres représentants de la Cause Nationale Italienne, le baron CHARLES POERIO, voulut, tout en donnant au Roi les marques de sa respectueuse reconnaissance pour l'accueil si sympathique qu'il avait reçu depuis son arrivée en Piémont, profiter de cet heureux événement pour remercier en personne les électeurs de la Toscane qui l'avaient honoré d'un double mandat.

Nous ne voulons pas rappeler l'accueil enthousiaste dont fut l'objet le premier soldat de l'Indépendance Italienne... Qui n'a pas vu Florence le jour de l'entrée solennelle dans les murs de la vieille Cité des Medicis, du Roi galant-homme, ne peut se faire une idée du délire qui s'empara d'un peuple tout entier, adressant au Très-Haut ses actions de grâces de voir enfin arrivé le jour où un prince italien règne dans la libre Italie.

Mais notre but est indiqué d'avance par le titre même de notre livre. Hélas! nous n'avons à retracer qu'une longue suite d'infâmies, d'horreurs de tous genres, pourtant nous nous serions laissé aller de si grand cœur à reproduire le tableau des joies populaires, de l'émotion que tous nous ressentîmes en voyant ce

mâle visage, cette attitude si simple et si bonne du Roi, adressant à tous des paroles d'encouragement, d'espoir, et justement parce qu'il a foi dans la mission que la Providence lui a confiée, disant à ses peuples empressés: Ayez confiance en Dieu, le terme de vos misères est prochain, le jour tant désiré, va luire enfin pour nous, et nous serons bientôt les Italiens de la libre Italie.....

Charles Poerio, après avoir été remercier les électeurs d'Arezzo, et s'être reposé à Pise dans la famille de son beau-frère, Imbriani, revint enfin à Florence dans les premiers jours de Mai. Depuis longtemps, nous désirions ardemment connaître l'illustre victime du Roi Ferdinand. Un ami commun, le Baron Louis de Montemajor, s'empressa de se mettre à notre entière discrétion pour nous présenter à Poerio.

Le dimanche 6 Mai, à 9 heures du soir, nous entrions dans le charmant palais que le Prince de Lequile s'est fait bâtir à Florence.

Poerio avait accepté l'hospitalité que s'était empressé de lui offrir son ancien et cher ami.

Les maçons sont encore à l'œuvre; dans son impatience de jouir de sa propriété, dont il suit avec amour depuis longtemps les progrès quotidiens, le Prince de Lequile est venu habiter une partie de l'édifice, qui est à peu près terminée.

Pour arriver jusqu'à l'appartement de Poerio, il faut passer par un chemin aérien, un pont de planches est jeté sur le vide, et ce n'est qu'en marchant avec précaution que l'on atteint enfin la chambre où Poerio a élu son domicile.

Heureusement la Lune, si belle à Florence dans ce charmant mois de Mai, nous sert à éviter les faux pas; puis, habitué comme nous le sommes depuis notre séjour à Florence, à nous guider d'après sa douce lumière, — le Municipe faisant des économies de gaz, les soirs où la blanche Reine de la nuit est dans son plein — nous arrivons sans encombre au modeste logis du Baron.

L'appartement de Poerio se compose, 1.° d'une petite chambre à coucher, meublée de trois chaises, d'une toilette et d'un lit formé par deux matelas posés sur des planches, le mur est à peine revêtu d'un petit papier bleu posé à la hâte; 2.° d'une pièce contigue à cette chambre, et servant à la fois de salle à manger et de salon de réception; un canapè, quelques chaises et une table, c'est tout l'ornement de cette pièce.

C'est là que se tient Charles Poerio. C'est dans cette petite chambre que dans une heure tous ceux qui ont travaillé pour la liberté

de leur pays, à quelque titre que ce soit, par la plume, par l'épée, par la parole, le martyr, et les souffrances de toutes sortes, vont se trouver réunis à l'entour de celui qu'ils regardent à juste titre comme leur chef vénéré. En entrant dans le petit salon nous voyons deux hommes assis sur le canapé en face de la table; l'un est le Prince de Lequile, l'autre c'est l'illustre Poerio. Le prince qui a accueilli si cordialement son vieil ami, est un homme de manières exquises, au sourire franc et cordial, le type de l'ancien gentilhomme espagnol, de ces gentilshommes qui ne le cédaient qu'à Dieu et à leur Dame.

Lui aussi est exilé, la modération de ses idées aurait dû pourtant lui éviter cette peine, car c'est l'homme le plus ennemi du bruit, du mouvement, de l'agitation, qui soit au monde.

Le baron Charles Poerio, paraît avoir au plus 50 ans; il est de taille moyenne, la figure est pleine d'intelligence, l'œil est vif, bien ouvert, il se fixe droit sur vous, franchement, un bon rire entr'ouvre de temps à autre les lèvres un peu fortes d'une bouche moyenne et laisse apercevoir de fort belles dents, le nez est un tantinet gros, c'est l'usage du tabac, seule consolation du prisonnier, qui est cause de ce léger défaut; le front est haut, des cheveux grisonnants forment comme une couronne autour du crâne qui n'a conservé de sa luxuriante chevelure de la vingtième année que les quelques mèches qui encadrent la figure de l'illustre victime du roi Ferdinand. Nous avons vu à Florence un portrait de Poerio, à l'âge de 30 ans; quoiqu'il soit représenté avec de fortes moustaches et de longs cheveux, nous l'avons reconnu sans hésiter; les traits principaux de la physionomie ne se sont pas altérés, on sent seulement, en voyant Poerio, que la lourde main du malheur a pesé longuement sur lui; il a conservé des traces indélébiles de ses dix années de tortures. Une irritation continuelle de poitrine le fait beaucoup souffrir, ainsi que des atteintes réitérées de la maladie dont M. Gladstone nous a raconté les douloureuses opérations.

La présentation fut bientôt faite; une loyale poignée de main, un franc sourire échangés nous mirent tout de suite à notre aise. D'abord la conversation roula sur l'accueil enthousiaste que le roi avait reçu de toutes parts, puis sur la santé de Poerio, qui avait rapporté de ses excursions en Toscane un gros rhume qui le rendait fort souffrant, la maladie dont il avait, quelque temps auparavant subi les cruelles étreintes ayant compliqué son état de souffrance ordinaire....

Peu-à-peu, arrivèrent dans le salon, trop petit pour les

contenir, tous ceux qui avaient combattu, souffert, espéré, aimé, avec Poerio; Florence en contenait un grand nombre, indépendamment de la colonie Napolitano-Sicilienne qui s'est établie depuis longtemps dans ses murs, beaucoup étaient venus de Turin, de Milan, de Gênes, Livourne, Pise, Bologne, enfin de toutes parts, pour se retremper dans la joie populaire et puiser de nouvelles forces, de nouvelles espérances dans le spectacle de tout un peuple, acclamant le roi qu'il s'est librement choisi.

Vers dix heures, il n'y avait plus littéralement de places; les premiers arrivés cédaient leurs siéges à de nouveaux visiteurs, au fur et à mesure qu'ils se présentaient.

Successivement on annonça, Louis Settembrini, arrivé seulement de la veille à Florence, et que nous avions eu le bonheur de voir un des premiers, et à qui nous avions servi de *cicerone* pour lui montrer les plus remarquables parmi les plus magnifiques chefs-d'œuvre que la vieille cité renferme en si grand nombre.

Le marquis Louis Dragonetti, l'ancien ministre des affaires étrangères du roi Ferdinand dans le ministère d'avril 1848, accompagné de son fils aîné, Jules Dragonetti, digne fils d'un tel père; Mariano D'Ayala, l'énergique patriote, encore tout ému de l'accueil enthousiaste qui avait répondu aux chaleureuses paroles qu'il avait prononcées le matin lors de la présentation de Settembrini à l'élite de la Société florentine, réunie dans la salle Niccolai, son beau-frère, Gabriel Costa, son fils, devrais-je dire, car il en a fait un homme accompli; pour arriver à ce résultat ce jeune homme n'avait du reste qu'à suivre l'exemple qu'il avait devant les yeux; Niccola Nisco, au comble du bonheur en raison de la faveur que Dieu vient de lui faire, en le rendant père le matin même de l'arrivée de Poerio à Florence; Niccola Palermo, l'historien chaleureux des souffrances que lui et ses compagnons ont supportées pendant huit années de galère; Silvio Spaventa, à qui un congé de quelques jours, a permis de quitter sa chaire de Droit à l'Université de Bologne; le Colonel Marquis Tupputi, avec son fils aîné, Dominique, le jeune auteur du *Finto Astrologo.*

Le général Ulloa, l'héroïque défenseur de Venise, l'habile réorganisateur de l'armée Toscane; le brave général D'Apice; De Blasiis, qui vient de recevoir la nouvelle de son élection au Parlement Italien; De Filippi un des derniers exilés; Rosiello, embarqué de force à Naples, il y a 8 jours à peine, que le gouvernement napolitain expulsait moribond et qui a recouvré la santé comme par miracle en touchant la terre libre; enfin toutes les classes de la société sont représentées; princes, ducs, marquis, barons, chevaliers,

sont mêlés aux artistes, aux écrivains, aux peintres (comme Altamura), aux sculpteurs, aux musiciens, aux imprimeurs, aux employés, à ceux enfin qui demandent au travail de leurs mains le pain quotidien de l'exil.

Poerio, assis au milieu du canapè, a à sa droite Settembrini, qui lui tient les mains serrées et le regarde avec attendrissement, ils ne se sont pas revus depuis Londres, et ils en ont long à se dire.

Nous sommes à la gauche de Poerio, et pour ne pas troubler les doux épanchements de ces deux cœurs, nous engageons une conversation générale.

Du reste, nous avons notre but.

Une chose nous a frappée, c'est de voir tous ces hommes, ministres, généraux, diplomates, administrateurs, etc... réunis dans cette petite chambre, tous ces hommes dont les noms ont acquis une réputation européenne, soit par le talent, soit par les longues tortures dont ils ont été victimes, entourant celui que l'opinion publique considère à juste titre comme leur chef, parce qu'il résume en lui, comme talent et dévouement à son pays, l'expression de tout ce qui est grand, beau, noble, juste et généreux.

On a tant dit que les peuples des Deux-Siciles ne savaient que souffrir, et qu'ils étaient incapables de toute action.

Comme réunion, l'ensemble des hommes présents est des plus remarquables; pris individuellement, chaque homme ressort encore plus.

Les lettres de Mr Gladstone, ont, en 1851 et 1852, attiré l'attention publique sur les horribles traitements infligés aux innocentes victimes détenues dans les prisons et les bagnes; des faits épouvantables ont été révélés: malheureusement l'œuvre de Mr Gladstone, si riche en faits généraux, en déductions politiques, l'est fort peu en fait de détails particuliers; on peut juger de l'ensemble de la situation, mais on ne la voit pas sous toutes ses faces; quelques individualités ressortent seules sur le fond des tableaux, la masse de la composition reste dans l'ombre....

Une idée venait de nous naître, si nous essayions de faire connaître à l'Europe entière les causes pour lesquelles tous ces hommes souffrent dans l'exil, loin de leur patrie; si du plus haut au plus humble, nous retracions les misères et les douleurs de toutes sortes qu'il ont endurées, si enfin, au moment où tant de braves se font tuer en Sicile, nous racontions pourquoi ils préfèrent de mourir les armes à la main, comme des hommes libres, que de mourir tranquillement de leur belle mort, comme de lâches esclaves courbés sous un joug horrible.

L'idée était belle; malheureusement nous n'avions que de la bonne volonté, le talent ne serait pas à la hauteur de l'œuvre que nous voulions entreprendre.

Pourtant si un autre était plus digne par la science et l'esprit d'écrire un tel livre, une chose nous rassurait au milieu de nos hésitations, c'est que personne n'éprouvait plus de sympathie, plus de dévouement pour la sainte cause de l'indépendance italienne.

Nous ne nous dissimulions pas les difficultés de l'œuvre.

Toucher à tant de personnalités, faire l'historique de toute une émigration, c'était une bien rude tâche.

Tout en méditant ce projet, nous attirions insensiblement la conversation sur les affaires de Naples, nous tâchions de saisir au vol la pensée de chacun, nous insistions sur les points que nous tenions à éclaircir, et chacun sans le savoir, sans s'en douter, posait pour l'épreuve de sa photographie morale.

Enfin quand nous quittâmes Poerio, vers onze heures du soir, le plan du livre tel qu'on le verrase dérouler plus loin s'était tout entier fait dans notre esprit.

Il ne nous restait plus qu'à mettre notre idée à exécution; c'était le plus difficile.

Nous nous sommes depuis longtemps exclusivement occupé de la Question Italienne, nous la connaissons dans ses moindres détails, ses plus petites particularités nous sont familières. Pourtant, nous devons l'avouer, sur la question des personnes, nous étions un peu moins fort, nous comptions peu sur nos propres ressources; pourtant un travail de longue haleine, qui nous a coûté huit mois d'impression, nous avait permis d'amasser un grand nombre de documents sur tous ceux qui ont pris une part active aux événements de ces dix dernières années; les événements antérieurs nous étaient un peu moins familiers, heureusement nous avons pu nous entourer des lumières d'hommes impartiaux, nous avons été à même de puiser dans des mémoires inédits, dans des trésors de documents de toute sorte, nous avons été mis à même de trop grandes richesses, car il nous en coûtait de faire un choix parmi tant de pièces utiles et nous aurions voulu tout publier; malheureusement notre cadre est restreint, et nous avons été obligé de ne choisir que les meilleures choses; nous ne mettons pas d'amour-propre d'auteur en écrivant ce livre; si notre but patriotique est atteint, ce sera notre seule et grande récompense. Nous l'avouons hautement, pas un seul des faits ne vient de nous, nous ne sommes que l'ordonnateur, l'arrangeur, s'il est permis de le dire, de ces faits; nous faisons à l'égard de ce travail ce que

Méry vient de faire pour l'immortel chef-d'œuvre de Rossini, la *Semiramide*; il a mis des paroles nouvelles sous une musique faite depuis longtemps: nous avons coordonné des faits anciens, et que tout le Royaume de Naples connaît, nous les avons rajeuni, en les présentant sous une face nouvelle. Au fond c'est toujours la même chose: un peuple qui souffre et qui attend sa libération.

La remarquable histoire de Naples de Colletta, les histoires de La Masa et de La Farina pour la Sicile, les fameuses protestations de Settembrini et des peuples des Deux-Siciles, les lettres de Gladstone, de Mac-Farlane, de Massari, de Chastenet, les mémoires de Leopardi, les œuvres de Ricciardi, surtout sa belle histoire d'Italie, ses profils biografiques, le Dictionnaire des contemporains, l'histoire de la guerre de l'Indépendance de 1848, par le Général Ulloa, les mémoires de Pepe, Anatole de la Forge, Perrens, Amari, etc... enfin plus de 100 volumes de mémoires inédits, près de 500 lettres, voilà les sources où nous avons puisé pour achever ce travail.

Pas un fait qui n'ait été de notre part l'objet d'une sérieuse attention, d'une confrontation des plus faciles par les documents que nous possédions. Quand nous ne savions pas, nous nous abstenions. Certaines parties sembleront incomplètes, nous avons mieux aimé agir ainsi que d'encourir le reproche de légèreté; dans un pareil ouvrage il faut être dix fois sûr d'un fait pour l'avancer et pouvoir l'affirmer en toute sécurité.

Aussi nous mettons qui que ce soit au défi de nous réfuter.

Nous avons pour plus de clarté divisé le travail en quatre parties. A chacun des événements pour éviter les répétitions, nous avons rattaché les noms de ceux qui y ont pris part.

Nous n'avons pas oublié les morts, un juste souvenir leur est bien dû.

Enfin nous avons cru faire une œuvre utile dans les circonstances actuelles, le succès de l'ouvrage prouvera, nous en avons l'espérance, que nous ne nous sommes pas trompé.

Florence, le 9 Juin 1860.

Nous n'avons pas l'intention de faire l'histoire complète de Naples, d'autres l'ont écrite avant nous, et trop bien, pour que nous essayons de recommencer un pareil travail; nous ne parlerons pas des événements de 1799, de la République Parthénopéenne, du retour des Bourbons après ce malheureux essai du

gouvernement Républicain, des cruautés qui signalèrent cette première restauration; nous ne dirons rien non plus du règne de Murat. Nous jetterons seulement un coup-d'œil rapide sur le royaume des Deux-Siciles, depuis 1815, jusqu'en 1830, date de l'avénement au trône de Ferdinand II. Mais comme il est bon de faire connaître à nos lecteurs qui ne sont pas Italiens l'enchaînement des faits qui ont amené les choses au point où elles en sont actuellement, c'est-à-dire, à rendre impossible à Naples le maintien de la famille des Bourbons, nous publions le document suivant, qui, aussi court qu'il soit, suffira pour faire connaître à grands traits la marche des événements. Nous ne pouvons mieux faire que de donner devant le Tribunal suprême de l'Opinion Publique, seul juge en pareil cas, la parole aux peuples des Deux-Siciles, eux-mêmes.

AUX GOUVERNEMENTS ET AUX PEUPLES DE L'EUROPE

Les habitants des Deux-Siciles.

Il y a plus de douze ans, quelques hommes généreux, avant d'avoir recours au terrible moyen de l'insurrection, faisaient un dernier appel à l'opinion publique de l'Europe, en publiant, au nom de tout un peuple odieusement torturé, l'important document intitulé: *Protestation du peuple des Deux-Siciles,* où ils déroulaient la misérable histoire de leurs maux. Aujourd'hui que les puissances de l'Europe paraissent plus disposées que jamais à améliorer le sort de la malheureuse Italie, nous croyons de notre devoir de reprendre l'œuvre de nos devanciers, en présentant au monde, après un aperçu sur la triste domination des Bourbons, le tableau des douze années qui viennent de s'écouler, mais surtout celui du nouveau règne.

Nous commencerons par faire remarquer un fait des plus graves.

Des quatre rois qui occupèrent le trône des Deux-Siciles, de 1734 au 22 mai 1859, époque de la mort de Ferdinand II, le premier seul, c'est-à-dire Charles III, laissa un assez bon renom, mais encore ce ne fut pas tant pour ses propres mérites, que grâce à ceux de son premier ministre (le Toscan Tanucci). Qui est-ce qui ignore les méfaits, les horribles cruautés qui souillèrent presque tout le règne de Ferdinand I, d'abord de 1792 à 1799, puis de 1799 à 1806, enfin de 1815 à 1825? Il suffirait de rappeler les milliers de martyrs immolés dans le royaume de Naples, au nom du roi, pendant l'année 1799, massacre unique dans

l'histoire, surtout à cause de la qualité des victimes, car ce fut l'élite de la nation qui tomba cette année-là sous la hache du bourreau. Avons-nous besoin de rappeler, après cela, de quelle manière Ferdinand Ier abandonna deux fois le royaume à la première approche des armées françaises pour n'y revenir, en 1815, qu'à l'aide des baïonnettes étrangères? Ce fut par le même moyen qu'il rentra à Naples en 1821, soumettant le pays aux plus horribles persécutions, après avoir violé le serment solennel prononcé spontanément le 1er octobre 1820, et détruit ce que les rois français y avaient importé de plus utile pendant une période de dix ans (1806 à 1815). Nous rappellerons à ce propos l'altération du code Napoléon et la destitution en masse de l'excellente magistrature que le ministre de la justice, François Ricciardi, avait su constituer sous le règne de Joachim Murat, et que l'Autriche elle-même avait respectée en 1815, par son traité de Casalanza. Personne n'ignore non plus l'ingratitude monstrueuse dont Ferdinand Ier fit preuve en 1816 envers la Sicile, qui lui avait donné asile deux fois (en 1799 et de 1806 à 1815) et l'avait même aidé largement de ses hommes et de son argent dans l'intérêt d'une cause qui n'était pas la sienne. Le roi Ferdinand récompensa la Sicile de ses sacrifices en la dépouillant des franchises constitutionelles que les dynasties précédentes avaient, non seulement respectées, mais étendues, et qu'il avait lui-même solennellement promis de rendre communes aux provinces continentales du royaume, dans une proclamation publiée à Messine quelques jours avant sa rentrée à Naples.

Le règne de François Ier ne fut pas moins funeste pour les Deux-Siciles, bien qu'il ne durât que cinq ans, car il peut se résumer dans les faits suivants: la superstition fomentée de plus en plus, la misère et l'ignorance augmentées, l'espionnage érigé en art gouvernemental, la corruption exercée ouvertement et patronnée par la cour, le recrutement des troupes suisses, l'horrible boucherie opérée dans la province de Salerne (1829) par la main du trop fameux Delcarretto. Les plaies du royaume étaient telles à la mort de François Ier (8 novembre 1830), que son successeur fut forcé de les déplorer publiquement en montant sur le trône, et de promettre, par sa première proclamation, d'y porter remède. On sait de quelle manière cette promesse fut remplie. Il nous faudrait un volume pour énumérer tous les crimes du long règne de Ferdinand II. Aussi nous nous contenterons de faire ressortir les principaux. Après une amnistie très-restreinte, le dégrèvement de quelques impôts et la destitution de quelques-uns des instruments les plus odieux du règne précédent, le fils de François Ier débutait par faire exécuter à Palerme quelques malheureux, accusés d'une tentative d'insurrection, et par faire grâce à l'ancien préfet de Mattheis, convaincu d'avoir fait torturer et tuer en Calabre bon nombre d'innocents. Qu'on ajoute à cela la nomination au ministère de la police de ce même Delcarretto qui, en 1828, avait été le fléau de la province de Salerne, et qui pendant dix-sept ans, fut le véritable chef du gouvernement, consistant alors, comme aujourd'hui, dans la police la plus infâme qui ait jamais existé. Malgré toutes les rigueurs de cette dernière, ou peut-être à cause même de ces rigueurs,

il n'y eut presque pas d'année qu'on n'ourdit quelque conspiration et qu'on ne tentât quelque insurrection. Il y eut même trois ou quatre de ces tentatives dans la courte période écoulée entre 1832 et 1833. Un soulèvement beaucoup plus grave eut lieu en Sicile en 1837, outre celui des Abruzzes, et d'autres encore dans différentes provinces du royaume, en 1841, en 1844 et en 1847. Il est inutile de dire que, chaque fois, le sang le plus pur ne manqua pas de couler largement, de manière que l'histoire du royaume des Deux-Siciles, à cette époque, constitue l'une des pages les plus douloureuses du martyrologe italien, et fournit en même temps la plus évidente preuve de l'antagonisme existant dans cette partie de l'Italie entre la nation et le gouvernement, si même on peut décorer de ce nom un pouvoir monstrueux qui ne peut subsister qu'à l'aide de la prison et du bourreau. — Fatiguée enfin d'une oppression aussi cruelle, la Sicile était la première à s'insurger au commencement de 1848 (12 janvier) et le triomphe de l'insurrection de Palerme occasionnait une telle fermentation dans le royaume de Naples, que Ferdinand II était forcé d'inaugurer en Italie le régime constitutionnel, en publiant un statut assez large qu'il jurait solennellement le 24 février 1848, pour l'abolir ensuite à la première occasion favorable.

Il serait fastidieux de décrire minutieusement toutes les ruses employées par Ferdinand II depuis le 29 janvier 1848, jour où il promettait la constitution, jusqu'à la chûte de Rome et de Venise, qui consomma la ruine des espérances qu'avait fait maître en Italie l'avènement de Pie IX au trône pontifical. Entraîné par l'irrésistible courant de l'opinion publique, le roi de Naples se montra libéral et Italien jusqu'au point d'envoyer au secours de Charles-Albert un corps de 15,000 hommes et une flotte considérable; mais la fatale journée du 15 mai 1848 lui ayant fourni l'occasion de recouvrer presque en entier son ancien pouvoir, il s'empressait de rappeler les troupes et les navires de guerre expédiés en Lombardie et à Venise, pour les employer, d'abord contre les Calabres soulevées au nom de la constitution violée; ensuite contre Messine. Non content de la ruine de cette malheureuse ville, bombardée pendant quatre jours; après avoir dissous les chambres le 12 mars 1849, il tournait contre le reste de la Sicile ces mêmes armes qu'il avait refusées à la guerre de l'indépendance, puis vainqueur de toute résistance dans les deux royaumes, il jetait tout à fait le masque et donnait un libre cours à la plus affreuse réaction qui ait jamais pesé sur un peuple, et qui peut se résumer comme il suit: l'élite des citoyens jetée en prison ou forcée de s'expatrier, le caprice du chef de l'Etat et l'arbitraire de la police remplaçant les lois, l'action des tribunaux presque nulle, toutes espèces de supercheries et le vol même permis aux hommes du gouvernement, le clergé plus puissant que jamais, l'enseignement confié en grande partie aux jésuites, l'armée élevée dans la haine de la liberté et dans la licence la plus effrenée vis-à-vis des citoyens, le royaume condamné à une séparation absolue du reste de l'Italie, le mépris le plus profond de l'opinion publique et des censures de l'Europe, nul souci de l'industrie et de l'agriculture du pays, un des plus riches de la terre et qu'habite

pourtant le peuple le plus pauvre qui existe sous le ciel. On ne doit pas s'étonner, en présence de tous ces faits déplorables, si les Deux-Siciles n'ont exercé jusqu'à présent aucune influence, nous ne dirons pas dans le monde politique, mais en Italie même, malgré leur population de neuf millions d'habitants, la fertilité extraordinaire de leur sol, l'esprit naturel de leurs habitants, leur armée et leur escadre si nombreuse, et si bien organisée, l'immense matériel de guerre accumulé dans leurs arsenaux; malgré tout ce qu'elles renferment, en un mot, pour en faire l'état le plus puissant de l'Italie et l'un des plus considérables de l'Europe.

Tel est le sinistre effet du manque absolu de liberté, manque d'autant plus intolérable, que des pays beaucoup moins avancés dans la civilisation jouissent d'institutions plus ou moins libres. Nous citerons à ce propos l'Espagne, le Portugal, la Grèce, les provinces danubiennes, la Servie même, et jusqu'à l'île Saint-Domingue, qui, quoique habitée par la race africaine, se trouve régie à l'heure qu'il est par un gouvernement populaire. Or, que pourrions-nous ajouter après un parallèle aussi douloureux ? Et à qui doit-on imputer la faute de tous les maux que nous venons de signaler, sinon aux Bourbons, dont, répétons-le, le premier seul ne fut pas l'ennemi du royaume. Mais, à la mort de Ferdinand II, dira-t-on, les malheurs de Deux-Siciles ont dû cesser, ou du moins être grandement atténués. L'histoire des sept derniers mois de 1859 est là pour prouver aux plus confiants qu'il n'y a rien à attendre des Bourbons, dont le dernier rejeton est peut-être encore pire que ceux qui l'ont devancé. En effet, quel fut le premier acte du nouveau roi? Une proclamation dans laquelle on ne fait qu'exalter les vertus sublimes de Ferdinand II. Voici maintenant, en résumé, le commencement du nouveau règne. Une série nouvelle de persécutions contre le parti libéral, le maintien au pouvoir des hommes les plus odieux du règne précédent, le refus le plus obstiné de toute concession à l'opinion publique et aux instances des puissances occidentales, mais surtout la haine la plus prononcée pour la sainte cause de l'indépendance italienne. Une magnifique voie cependant s'ouvrait devant François II, à son avènement au trône, tant pour cicatriser les plaies profondes des Deux-Siciles que pour venir en aide à la grande cause nationale. Roi nouveau, innocent de tous les crimes commis contre son pays par le plus détestable des gouvernements, fils d'une princesse de la maison de Savoie, dont le souvenir est chéri par le peuple, objet des plus grandes espérances de la part du plus grand nombre, chef d'une armée et d'une flotte considérables, et de l'état le plus vaste et le plus riche de la Peninsule, que n'aurait-il pu, si, au lieu de marcher dans la déplorable ornière tracée par son prédécesseur, il s'était posé, d'une part, en champion de l'indépendance nationale, de l'autre en réparateur généreux des horribles maux du royaume? Voici en somme quels auraient dû être les actes du nouveau roi: amnistie générale et sans condition, rétablissement de la constitution de 1848, réforme complète de toutes les branches de l'administration, série de mesures destinée à développer les immenses richesses de toute espèce renfermées dans le pays, alliance étroite avec Victor-Emmanuel et participa-

tion immédiate à la guerre de l'indépendance. Telles auraient dû être l'attitude et la marche du nouveau pouvoir, surtout au moment où la France venait prodiguer glorieusement son sang et son or pour aider le Piémont à délivrer l'Italie. On a vu, en revanche, les Deux-Siciles rester seules muettes et immobiles, tandis que tout le reste de la Péninsule concourait plus on moins à la grande lutte, fait d'autant plus regrettable, que l'adjonction des forces très-considérables de cette partie de l'Italie aurait mis cette dernière en état de s'émanciper par elle-meme. Parmi tous les crimes commis par les Bourbons, cette abstention déplorable, nous dirons même cette complicité avec l'Autriche et le pape, est assurément ce qu'il y a de plus odieux à leur reprocher. Il est vrai que les Bourbons de Naples sont fatalement condamnés, par leurs tristes antécédents, à faire cause commune avec l'ennemi naturel et implacable de la malheureuse Italie, et il suffirait de cela seul pour nous faire désirer ardemment la fin de leur domination sur la partie la plus belle et la plus importante de la Péninsule. Mais ici une observation ne manquera pas de nous être faite par les défenseurs du roi de Naples: Comment se fait-il, dira-t-on, qu'à l'heure même où le reste de l'Italie se montre plus ou moins agité, les Deux-Siciles seules restent tranquilles? N'est-ce pas là un indice certain, sinon de l'excellence de leur gouvernement, au moins de sa bonté relative et de l'état plus que satisfaisant du royaume? Là réponse est très-facile pour quiconque connaît tant soit peu les Deux-Siciles sous le double rapport de l'organisation du gouvernement et de la misérable condition des gouvernés. Le système de centralisation porté à un degré extrème, donne au pouvoir une force extraordinaire, qu'augmentent encore la vapeur et le télégraphe électrique. Au premier avis de la moindre tentative d'insurrection sur un point quelconque du royaume, des troupes et de l'artillerie peuvent être embarquées sur de nombreux vapeurs de guerre, et transportées en quelques heures à leur destination. Qu'on ajoute à cela le défaut de chefs chez le parti libéral, car l'élite du pays gémit en prison ou vit dans l'exil; le désarmement complet du pays, le partisans des Bourbons organisés en garde urbaine, ayant seuls le droit d'avoir des armes. Il ne faut pas oublier, en outre, la presque impossibilité qui existe pour les libéraux de communiquer d'une province à l'autre, l'obtention d'un passeport pour franchir les plus petites distances étant chose d'extrême difficulté. Nous devons dire aussi qu' à côté de l' armée nombreuse et disciplinée, fortement organisée et commandée par des chefs aveuglément dévoués au pouvoir, il y a, d'une part, un nombre immense de gens intéressés au maintien des abus existants, et de l'autre des masses qu'une profonde ignorance empêche de sentir leur misérable état d'abjection. Il faut aussi se rendre compte de la force naturellement inhérente à tout pouvoir, quel qu'il soit, qui existe depuis longtemps. Enfin, on ne doit pas ignorer le soin extrème avec lequel le gouvernement napolitain cherche à tenir les Deux-Siciles en dehors du mouvement intellectuel et moral, non-seulement du reste de l'Italie, mais du monde civilisé, jusqu'au point d'en faire une nouvelle Chine.

Tels sont, en substance, les motifs puissants pour lesquels les Deux-Siciles ont paru et paraissent encore accepter en silence le joug odieux des Bourbons, tandis que le reste de la Péninsule a montré ou montre encore tant d'ardeur pour la sainte cause de la liberté et de l'indépendance nationale. Aujourd'hui, une nouvelle raison d'inaction est venue s'ajouter à toutes les autres. Nous voulons parler de l'espérance qu'a conçue le peuple des Deux-Siciles, qu'au moment où l'on va décider du sort de l'Italie, on n'oubliera pas le plus considérable des Etats italiens. C'est assez dire qu'un désespoir immense et des malheurs incalculables ne tarderaient pas à se produire dans le cas où cette espérance serait trompée. Mais il est impossible que l'Europe laisse torturer plus longtemps un peuple de neuf millions d'habitants, et cela au moment même où elle paraît vouloir respecter les droits de l'Italie centrale, qui sont, comme les nôtres, fondés sur le grand principe de la souveraineté nationale; nous invoquons, en outre, les droits constitutionnels qui ont été consacrés par cette même autorité royale, de laquelle découlent tous nos maux. Ce fut, en effet, le roi Ferdinand II, qui, le premier en Italie, octroya et jura des institutions constitutionnelles, et si des actes oppressifs de tout genre sont venus détruire dans le fait la constitution du 11 février 1848, on n'a jamais osé l'annuler en droit; d'où il résulte qu'elle existe virtuellement, et que l'Europe n'aurait qu'à obliger le gouvernement des Deux-Siciles à rétablir les choses sur le pied où elles étaient avant la fatale journée du 15 mai 1848. Nous ne croyons pas inutile de mettre sous les yeux de l'Europe la protestation solennelle signée ce jour-là par les soixante-quatre députés assemblés à l'Hôtel-de-Ville, au moment même où les Suisses et la garde royale mettaient à feu et à sang la malheureuse ville de Naples (1).

On n'ignore pas, que forts de cette protestation, les plus énergiques parmi les députés ne tardèrent pas à soulever les Calabres, tandis que la ville d'Ariano s'insurgeait, que des mouvements insurrectionnels avaient lieu dans le Cilento et en Basilicate, et qu'une grande agitation se manifestait dans les autres provinces du royaume; mais ce que l'on ne sait peut-être pas aussi bien, c'est que nulle part on ne sortit du terrain constitutionnel, fait d'autant plus remarquable que la plupart des chefs de la protestation armée des Calabres et des autres mouvements qui agitèrent le pays à cette époque appartenaient au parti républicain. Voici la proclamation publiée à Cosenza, le 2 juin 1848, par le comité insurrectionnel organisé dans cette ville par Ricciardi.

» Les atrocités commises à Naples le 15 mai, et les actes destructifs
» de la constitution, qui leur ont succédés, ont rompu tout lien entre
» le prince et le peuple. Aussi, en notre qualité de représentants du pays,
» nous venons, aidé par nos frères de Sicile, et forts du cri d'indigna-
» tion générale élevé contre le plus détestable des gouvernements, nous

(1) Ici se trouve placée la Protestation signée par les Députés, et que pour ne pas nous répéter nous omettons, la donnant plus loin, dans le récit des événements du 15 mai. . . .

» mettre à la tête du mouvement des Calabres, et déclarer ce qui suit, » avec la certitude d'être les fidèles interprètes du vœu public.

» Nous souvenant de la promesse solennelle faite par le parlement, » dans sa noble protestation du 15 mai, de se réunir de nouveau dès » qu'il le pourrait, nous croyons devoir inviter nos collègues à se ren- » dre à Cosenza, le 15 juin, afin d'y reprendre les délibérations inter- » rompues à Naples par la force brutale, et placer sous l'égide de l'as- » semblée nationale les droits sacrés du peuple napolitain.

« Mandataires du pays, nous appelons autour de nous, au soutien » de la liberté nationale, le patriotisme de la milice citoyenne, qui, tout » en défendant une cause sacrée, saura faire respecter les propriétés et » l'ordre public, sans lesquels la liberté ne saurait exister.

» Joseph RICCIARDI
» Dominique MAURO
» Raphaël VALENTINI
» Eugène DE RISO.

Ce manifeste fut aussitôt reproduit par le comité de Catanzaro, et plus tard par celui de la première Calabre ultérieure. On doit donc le considérer en quelque sorte comme la base légale de l'insurrection calabraise, laquelle ne dépassa jamais les limites constitutionnelles. Qu'il nous suffise de rappeler un seul fait à ce propos: non seulement les autorités judiciaires furent maintenues dans les provinces insurgées, mais les trois comités insurrectionnels des Calabres permirent que la justice fût rendue au nom de ce même Ferdinand II qui venait de réduire la constitution à une lettre morte. Nous avons rappelé plus haut les tristes conséquences de la victoire remportée par les armes royales en Calabre et en Sicile. Tandis qu'une implacable réaction se donnait libre carrière dans ce dernier pays, les députés napolitains, et avec eux l' élite des citoyens du royaume, étaient jetés en prison ou forcés à s'exiler. Depuis cette époque, l'histoire des Deux-Siciles n'a été qu'une longue et misérable suite d'atroces persécutions, au sujet desquelles il nous suffira de citer les célèbres lettres adressées à lord Aberdeen par M. Gladstone, lettres dont le retentissement fut immense. L'indignation de l'Europe à l'endroit de la cour de Naples devint même telle, que le congrès assemblé à Paris en 1856, s'en émut, et qu'une censure publique fut lancée contre le gouvernement du roi Ferdinand par la France et l'Angleterre; puis ces deux puissances, voyant que leurs conseils n'étaient pas écoutés, retirèrent leurs ambassadeurs, et ne renouèrent plus tard leurs relations diplomatiques avec les Deux-Siciles qu'après l'avènement du nouveau roi. Nous avons vu de quelle manière ce dernier a répondu aux espérances que le pays avait placées en lui, comme s'il avait voulu prouver une fois de plus l'incorrigible obstination de sa race et l' incompatibilité qui existe entre le maintien des Bourbons sur le trône de Naples et le but suprême et sacré des aspirations de l'Italie, auxquelles nous participons ardemment.

Naples, le 10 février 1860.

Cette énergique et digne exposition de la situation dans laquelle se trouve placé le royaume des Deux-Siciles, facilite de beaucoup notre travail, en ce sens que nos lecteurs ont pu, en parcourant ce document important, se former une idée nette et arrêtée du système de gouvernement suivi depuis 60 années par la famille des Bourbons de Naples.

Nous pourrons choisir les épisodes les plus intéressants, et auxquels se rattachent les hommes dont nous avons entrepris de faire connaître la vie, sans courir le risque de la confusion. La clarté est le seul mérite d'un pareil travail . . . .

MOUVEMENT DE 1820.

La réaction, depuis 1815, avait été tellement grande en Italie, et surtout dans le royaume de Naples elle avait acquis de si énormes proportions, que les patriotes les plus paisibles et les moins décidés à bouger s'émurent, eux aussi, et résolurent d'employer tous les moyens pour mettre un terme aux persécutions horribles dont étaient victimes tous ceux qui avaient le malheur de penser.

De cette unanimité des libéraux de toutes les nuances, sortit l'idée de former une seule et unique société et de fondre ensemble les sociétés des ***Rayons, des Francs-maçons,*** des ***Patriotes,*** de ***L' épingle noire,*** des ***Vautours de Bonaparte*** et des ***Chevaliers du soleil.*** C'est alors que naquit le ***Carbonarisme,*** auquel s'adjoignirent plus tard encore les sociétés suivantes: ***les Frères Artistes, les Défenseurs de la Patrie, les Fils de Mars, les Ermolaïstes, les Maçons réformés, les Tirailleurs Américains, les Illuminés, les Adelphes, les Philadelphes, les Chevaliers Européens, les Prosélytes de la Tourbe, de la Sibérie et du Devoir etc....***

Colletta dit qu'en 1819, dans le seul royaume de Naples, l'on comptait six-cent-quarante-deux-mille ***Carbonari;*** et il se trompait, car la police autrichienne dans ses rapports en faisait monter le nombre à huit-cents-mille.

Nous allons donner d'après Ricciardi le récit du mouvement de 1820.

« Ces rigueurs n'étaient rien cependant, en comparaison de celles qui devaient désoler le royaume de Naples, en 1819. Un mouvement ayant été tenté à cette époque dans la province de Lecce, le général Church, Irlandais au service du roi de Naples, fut investi par celui-ci de pleins pouvoirs dont il usa de la manière la plus atroce. Qu'il nous suffise de rappeler, d'après l'assertion de Joseph La Farina, auteur d'une *Histoire d'Italie* de 1815 à 1850, que le nombre des exécutions se monta à cent-soixante-sept! C'est ainsi qu'étaient traités par les Bourbons de Naples, en 1819, ces mêmes *carbonari* qu'ils avaient encouragés et caressés, de 1808 à 1815, pour s'en faire une arme contre Murat!

Ce fut dans cette même année que l'empereur d'Autriche après avoir visité les provinces lombardo-vénitiennes, parcourut le reste de la Péninsule, recevant partout des princes italiens le même accueil que les seigneurs d'autrefois recevaient de leurs vassaux, tandis que les carbonari préparaient ce mouvement qui devait éclater à Naples en 1820, à la suite de la révolution d'Espagne, et qui, si nous devons en croire le général Pepe, faillit avoir lieu au moment même du voyage de François II, que les affiliés, dit-il dans ses Mémoires, furent sur le point de faire prisonnier avec le roi Ferdinand, à l'occasion d'une revue au Champ de Mars. Quoi qu'il en soit de ce projet, il est certain que le carbonarisme était tout-puissant dans ce temps-là car il avait envahi toutes les classes et pénétré surtout dans l'armée. Nous dirons à ce propos que la réunion d'un grand nombre de régiments au camp de Sessa, au printemps de 1820, ayant été cause du rapprochement des affiliés militaires, contribua beaucoup à amener la révolution dont nous venons de parler. Le signal du mouvement fut donné par un escadron du régiment *Royal-Bourbon*, qui sous la conduite de Michel Morelli et de Joseph Silvati, l'un lieutenant, l'autre sous-lieutenant de cavalerie, se rendit, dans la nuit du 1er au 2 juillet 1820, de Nola (province de la Terre de Labour) à Avellino, chef-lieu de la principauté ultérieure, ou le lieutenant-colonel de Concili se mit aussitôt à la tête de cette troupe pour se placer à son tour , deux jours après, sous les ordres du général Guillaume Pepe, accouru de Naples avec d'autres soldats révoltés. En même temps, la province de Salerne et une partie de la Basilicate se prononçaient pour la révolution, et les troupes envoyées par le gouvernement contre les insurgés se laissaient battre ou fraternisaient avec eux. Bientôt, près de sept mille hommes se trouvèrent réunis autour de Pepe sur la colline de Monteforte, située près d'Avellino, et l'opinion publique s'étant déclarée énergiquement contre la continuation du régime despotique, le roi fut obligé, le 6 juillet, de publier la proclamation suivante:

» La nation du royaume des Deux-Siciles ayant manifesté *le vœu unanime* d'une
» constitution, nous l'accordons de *notre pleine volonté*, et nous promettons d'en
» faire connaître les bases dans l'espace de huit jours. Jusqu'à la publication de
» cette constitution, les lois actuelles seront en vigueur. Ayant satisfait ainsi au vœu
« public, nous voulons que les troupes rentrent dans leurs cantonnements et que
» tout le monde reprenne ses occupations ordinaires. »

Le 7 juillet, le prince héréditaire, que le roi, feignant d'être malade, avait nommé vicaire-général du royaume, faisait paraître une nouvelle proclamation destinée à calmer l'impatience générale que le délai de huit jours annoncé par Ferdinand Ier avait grandement irritée.

» La constitution du royaume des Deux-Siciles sera celle adoptée par l'Espa-
» gne en 1812 et sanctionnée par S. M. Catholique au mois de mars de la présente
» année, sauf les modifications que la représentation nationale croira devoir nous
» proposer, afin de l'adapter aux circonstances particulières des Etats du roi. »

Cet acte n'étant pas revêtu de la signature du roi, dût reparaître signé par ce dernier (telles étaient les justes défiances de l'opinion publique!) avec une apostille conçue comme il suit:

» Je confirme le présent acte et promets, sous ma foi de roi, d'observer la con-
» stitution, en me réservant de la jurer dans les formes voulues. Je ratifie en outre
» dès à présent, tous les actes que mon fils jugera convenable d'émaner en exécu-
» tion de ladite constitution. »

Le peuple satisfait de cette Constitution, ne commit aucun excès, et l'on peut dire sans crainte d'être contredit, que malgré le peu de foi que le pays aurait dû accorder à la conduite des Bourbons, il fut unanime, malgré les nombreux défauts reconnus dans la charte, à appuyer le Gouvernement.

Malheureusement, les chefs du mouvement n'étaient pas à la hauteur des circonstances. Enivrés par leurs succès inespérés, ils ne cherchèrent qu'à tirer vanité de leur facile triomphe. Au lieu de se porter aux frontières, et d'organiser les forces de la Révolution de façon à pouvoir repousser toute agression étrangère, ils firent leur entrée solennelle à Naples, le 9 Juillet 1820, à la grande épouvante du Roi qui demeura clos dans son Palais. Le duc de Calabre, qui avait été nommé Vicaire-Général du royaume et qui s'était empressé ainsi que tous les courtisans d'arborer la Cocarde Tricolore que la Duchesse de Calabre lui avait-elle même confectionnée, reçut le général Pepe, Concili, Morelli, et d'autres chefs du Carbonarisme. Jamais tant de fourberie ne fut déployée : voici le récit de cette entrevue d'après Ricciardi...

Après un discours du vicaire-général, empreint des sentiments les plus patriotiques et des idées les plus libérales, Pepe, suivi de quatre autres, fut introduit chez le roi, qui prononça ces paroles : « Général, vous avez rendu un grand service aussi
» bien à moi qu'à la nation. Acceptez-en mes plus vifs remercîments. Que le com-
» mandement suprême de l'armée, qui se trouve aujourd'hui dans vos mains, soit em-
» ployé par vous à assurer cette œuvre généreuse qui fera tant d'honneur aux Na-
» politains. *J'aurais octroyé plus tôt la constitution, si on m'avait fait connaître l'uti-*
» *lité et le vœu du pays à ce sujet.* Je rends grâces à Dieu d'avoir accordé à ma
» vieillesse de faire un si grand bien à mon royaume. » Le 13 juillet 1820, Ferdinand Ier prêtait serment à la constitution dans la chapelle du palais, en présence des ministres, des membres de la junte provisoire, nommés, d'accord avec les *carbonari*, dès le 6 juillet, ainsi que d'un grand concours de citoyens. Le serment prononcé, le roi faisait entendre ces paroles, en tenant les mains sur l'Evangile et les yeux fixés sur la croix :

« *Dieu tout-puissant, dont l'œil infini lit dans mon âme aussi bien que dans l'avenir, foudroie-moi à l'instant même si je mens, ou si un jour je dois manquer à mon serment !* (1) ».

(1) Nous n'avons pas besoin de rappeler les nombreuses démarches, que tenta près le CIEL, le Roi, pour tâcher d'avoir le pardon de son parjure. Nous nous contenterons de citer l'offrande de la splendide lampe accompagnée d'une rente perpétuelle de 300 Ecus, qu'il adressa à La Madone vénérée de l'Eglise de la Sainte Annonciade à Florence.... *Les Légendes gravées sur les contours de la* lampe en disent assez clairement les motifs.

Le duc de Calabre et son frère le prince de Salerne, prêtèrent également serment à la constitution.

On sait comment ils tinrent ce serment.

Le 1er octobre, au milieu de l'enthousiasme général, le roi en personne ouvrit le parlement et répéta à ce sujet les assurances les plus formelles de son vif désir de voir la constitution améliorée à l'avantage du pays. Le parlement se composait de soixante douze députés. Tous appartenaient à l'élite du pays. Dix prêtres libéraux étaient au nombre de ses membres. Deux nobles seulement représentaient la noblesse.

....Le 18 novembre 1820, les ministres demandèrent au parlement l'autorisation pour le roi de se rendre au congrès de Leybach, auquel les empereurs de Russie et d'Autriche réunis au roi de Prusse, à Troppau, au mois d'octobre, avaient invité Ferdinand I.er

Le parlement accorda l'autorisation demandée en raison de ce qu'il fut déclaré que le roi de Naples ne se rendait à Leybach que pour y plaider la cause de la constitution....

Le 24 Décembre 1820, le vaisseau anglais le *Revenge* (quel nom de mauvais augure !) emmenait de Naples Ferdinand Ier....

Nous ne voulons pas nous étendre sur les événements qui suivirent, sur l'indigne trahison que le roi de Naples commit en appelant les troupes autrichiennes à envahir le royaume et sur l'incapacité des hommes qui étaient à la tête des affaires....

Citons encore Ricciardi qui résume ainsi la fin du règne de Ferdinand I.er

Les dernières années du triste règne de Ferdinand Ier furent des plus funestes pour les Deux-Siciles, car de nouvelles exécutions y eurent lieu, dont quatre à Naples, cinq à Capoue, trois à Cosenza, trois à Messine et deux à Palerme (ces dernières par sentence du 30 avril 1824), à la suite de conspirations vraies ou fausses, car souvent les agents du gouvernement ne craignaient pas d'en forger! Les exécutions de Cosenza furent opérées en vertu d'un arrêt prononcé par une commission prévôtale, le 24 mars 1823, après une procédure des plus odieuses, pendant laquelle les prétendus coupables avaient été horriblement torturés. Nous devons ajouter, dès-à-présent, que le préfet de la province, de Mattheis, qui avait eu la principale partie dans ces déplorables faits, fut, au bout de quelques années et après bien des réclamations de la part des familles des victimes, incarcéré avec cinq de ses complices, et enfin traduit, en 1830, devant la haute cour du royaume; mais, condamné à dix ans de relégation (la moitié des voix avait été pour la peine de mort), non-seulement il fut grâcié par Ferdinand II, qui venait de monter sur le trône, mais il reçut une pension considérable! Les trois malheureux exécutés à Messine, par sentence du 27 février 1825, périssaient victimes de la tentative faite par le général Rossaroll au mois de mars 1821. . . . .

Pour bien connaître toutes les phases si curieuses des événements de 1820, et voir avec quelles ruses astucieuses les patriotes, confiants

dans les promesses solennelles du Roi, furent joués, il faut lire *Colletta*; son Dixième chapitre (1) est tout simplement un chef-d'œuvre; parmi les officiers qui prirent part au mouvement se trouvait le Colonel Marquis Tupputi; voici comment Colletta s'exprime à son sujet (pages 450-51).

« Parmi les accusés du procès de Monteforte dont les débats durèrent plus de *trois mois*, et qui eut pour résultat la condamnation à mort de *30 des accusés, à l'Ergastolo* et aux galères de *13 autres*, se trouvait le Colonel Tupputi, qui s'était illustré dans le noble métier des armes — *Chiaro nell'armi* — il fut condamné à mort. »

Ce noble vétéran de nos grandes guerres de l'Empire est, croyons-nous, le seul survivant des condamnés de cette affaire. Nous sommes heureux pour la première biographie que nous avons à écrire, de rencontrer une aussi belle vie. Nos lecteurs en pourront juger en lisant les pages suivantes....

Le Colonel Marquis Octave Tupputi, est né le 21 septembre 1791, à Bisseglia, province de Bari, surnommée dans l'antiquité *Vigilæ vigiliarum,* en raison de ce qu'Annibal l'occupa la veille de la bataille de Cannes.

La famille du Marquis Tupputi était une des plus anciennes de la province, qui certes est un des pays où il se rencontre le plus de vieilles familles.

Le père du Colonel, le Marquis Dominique Antoine Tupputi, quitta Naples en 1799 à la suite des événements dont cette ville avait été le théâtre (2).

Il se fit rejoindre, à Paris, par ses deux fils; Richard, qui était l'aîné et dont nous allons raconter en deux mots la triste destinée, et Octave, notre héros.

Les deux enfants furent placés au Prytanée Militaire.

Richard, après de brillantes études, se sentit une vocation décidée pour les sciences; il acquit bientôt une grande renommée comme chimiste. L'Académie des sciences de Naples, s'empressa de l'admettre dans son sein; à son exemple plusieurs académies étrangères le nommèrent leur correspondant. Il est cité avec éloges par Dawis, Thénard, Claprotte, etc. Au retour des Bourbons en 1815, Richard fut attaché au Ministère de la guerre.

Il se trouvait en Sicile directeur de l'administration de la guerre, lorsqu'il fut compromis à l'occasion du procès, fait en 1822, et relatif aux événements de 1820.....

La police, aidée par la trahison, l'arrêta, et il fut jeté dans la prison du *Coccodrillo* (Chateau-Neuf de Naples).

En 1825, il fut mis en jugement pardevant la *junte,* établie spécialement pour connaître des crimes d'Etat *(rati di stato),* et il fut condamné à mort. Sur le point d'être exécuté, — il avait déjà été mis

(1) *Storia del Reame di Napoli, dal* 1734 *sino al* 1825. Edition de 1839 — Malte — 2 volumes.

(2) Il publia une histoire de Naples, *en Français*, qui eut deux éditions successives. — Paris, 1808-1809.

en chapelle — sa peine fut commuée en celle de l'Ergastolo à perpétuité. Il est bon de remarquer ici que pour condamner Richard Tupputi, il fallut appliquer à des faits qui s'étaient passés en *1820*, des lois spécialement édictées en *1824*. C'était un monstrueux abus que cette rétroactivité de la loi . . .

En 1831, le nouveau Roi Ferdinand, octroya une amnistie, pour tous les crimes et délits politiques, commis antérieurement. Richard, par une exception inouïe, ne fut pas compris parmi ceux qui étaient appelés à jouir du bénéfice de cette grâce. On le transporta dans la forteresse de Gaète. Sa santé profondément altérée par un si long séjour dans l'Ergastolo fut seule cause de la permission qui lui fut octroyée de passer à Sorrente, où il fut placé sous la *surveillance de la haute police*.

Tant de souffrances, de malheurs de toutes sortes, portèrent une cruelle atteinte à sa raison. Un jour, au moment où le soleil était le plus ardent, à deux heures de relevée, pris d'un accès de fièvre chaude, il envahit à lui seul un poste de douaniers, et tâcha de s'emparer de leurs armes, en poussant des hurlements féroces. . . . Arrêté, non sans peine, on le transporta à la prison de Saint-François à Naples. Là, au lieu de lui prodiguer les soins que réclamait son infortuné état, on le soumit pendant de longues semaines à des expériences plus cruelles les unes que les autres, et tout cela pour arriver à découvrir s'il était possédé d'une folie vraie ou simulée.

Au lieu de le tirer de danger, un pareil traitement poussa au comble les atteintes du mal horrible dont il souffrait.

Sa folie bien et dûment constatée, vous croyez qu'on va le rendre aux soins de sa famille, qui tâchera, riche comme elle l'est, par les bons soins dont elle l'entourera sans cesse, de rappeler un peu de calme dans les idées du pauvre insensé, devenu fou à la suite de 10 années de tortures; combien vous vous trompez étrangement!

Sa folie reconnue, on l'envoie toujours en qualité de PRISONNIER D'ETAT à la maison des fous à *Aversa*. Ainsi, si par un miracle il était revenu à la raison on l'aurait fait passer en jugement comme criminel d'Etat, pour des actes commis au moment où il avait été légalement convaincu de folie. . . . Quelques jours après, il mourut, heureusement pour lui, sans avoir recouvré un seul éclair de raison. . . .

Octave Tupputi, entré à neuf ans au Prytanée militaire, se sentit de bonne heure une vocation décidée pour le noble métier des armes. A 14 ans il quitta le collège, rejoignit notre grande armée qui opérait en Allemagne, et s'engagea dans un régiment de cavalerie; son premier début eut lieu à Sheffieleg, où l'affaire fut des plus chaudes et où il se comporta vaillamment: il assista à l'immortelle bataille d'Iéna où il fut grièvement blessé au côté gauche; on voit que pour ses premières armes il faisait des coups de maître; à peine rétabli de ses blessures, il rentra à son corps, avec les épaulettes de sous-lieutenant; en cette qualité, il prit part à toutes les guerres d'Allemagne jusqu'en 1807, et atteignit le grade de lieutenant, grâces à 8 blessures, dont une fort grave au flanc gauche. .

La guerre d'Espagne vint lui ouvrir un nouvel horizon de gloire, de combats. En 1809, il fut nommé capitaine. Le Maréchal Mortier, Duc de Trévise, Colonel général de la garde impériale, le remarqua pour son zèle et son intelligence.

Tupputi, avec sa compagnie d'élite, avait été attaché à la personne du Maréchal, pour faire le service en remplacement des guides qui avaient été supprimés, et la nature de ses fonctions l'avait fait remarquer du Duc de Trévise, bon appréciateur, si jamais il en fut, des talents militaires.

Lorsque Mortier fut appelé par l'Empereur à prendre le commandement en chef de la garde Impériale à l'occasion de la guerre de Russie, il s'attacha Tupputi en qualité d'aide-de-camp, après l'avoir préalablement fait nommer capitaine dans la garde impériale.

Le 2 Août 1812, à Wilna, Tupputi se comporta si héroïquement que l'Empereur, lui donna la Croix de la Légion d'honneur, accompagnée du titre de Chevalier de l'Empire, avec une dotation annuelle de deux mille francs.

Déjà, en Espagne, à la suite de la bataille d'Ocana, le Roi Joseph l'avait nommé chevalier de l'ordre militaire d'Espagne.

A la bataille de la Moskowa, ayant eu son cheval tué sous lui par un éclat de mitraille, Murat, sous les yeux duquel cet accident était arrivé, et qui avait remarqué le sang-froid de Tupputi, le fit aider à se relever, et lui donna un autre cheval.

De retour au quartier-général, Tupputi rendait compte au maréchal Mortier de la mission qu'il venait de remplir si brillamment lorsque le Roi de Naples, Murat, entra; ayant reconnu Tupputi, il demanda à Mortier, quel était ce jeune homme (Tupputi avait à peine 21 ans, à cette époque) qu'il avait vu si intrépide devant le feu de la terrible batterie Russe; — Mais, Sire, lui répondit le Duc de Trévise, — c'est un de vos sujets, c'est un Napolitain, c'est surtout un des plus braves et des plus intelligents officiers que j'aie jamais rencontré dans ma carrière militaire, et Votre Majesté sait si j'en ai vu passer de braves et d'intelligents. Je suis heureux, Monsieur, — dit Murat, en s'adressant à Tupputi — qu'un pareil éloge s'applique à l'un de mes sujets, je vous ai vu à l'œuvre, et le Maréchal n'a pas trop dit en parlant de votre bravoure, dans le courant de la campagne, votre intelligence trouvera maintes occasions de briller, je vous suivrai avec attention et je suis sûr que la bonne opinion que le Duc de Trévise a su m'inspirer de vous, ne fera que se confirmer . . . .

En effet, durant tout le cours de cette mémorable campagne, Tupputi rendit les services les plus signalés: toujours en avant, il se chargeait des missions les plus pénibles, en un mot, il était infatigable.

Un jour, pendant la retraite immortelle que nos pauvres soldats, obligés de fuir devant un climat meurtrier, plutôt que devant l'ennemi, accomplissaient si héroïquement, l'Empereur, Murat, et Berthier, se trouvant réunis, Tupputi qui avait été chargé d'une mission de la plus haute importance, se présenta au Quartier-général pour faire son

rapport. Admis en présence de l'Empereur, Tupputi rendit compte de sa mission. Murat, qui assistait à l'entretien, dit alors à Napoléon: Sire, j'ai une grande faveur à vous demander. — Qu'est-ce, lui répondit l'Empereur.

— Je désirerais que Votre Majesté me permit de reprendre le Marquis Tupputi, et de me l'attacher personnellement. Il est napolitain, et il m'appartient de plein droit . . .

Napoléon, après une légère hésitation, accorda à Murat sa demande en lui disant: Vous voyez sur quels hommes je vous ai appelé à régner, avec eux tout est possible, que votre désir soit satisfait, à dater de ce jour, le capitaine Tupputi est à vous . . . .

Tupputi continua sa carrière de dévouement pendant le restant de la campagne; Murat n'eut qu'à se féliciter de son heureux choix, aussi le nomma-t-il successivement son Aide-de-camp, ensuite Chevalier, puis Commandeur de son ordre des Deux-Siciles. . . .

Lors de la première expédition qui lui avait été confiée par le Maréchal Mortier, le lendemain de la bataille de la Moskowa, Tupputi à la tête de quatre compagnies tirées d'un bataillon composé de Polonais, et qui faisait partie de la division de la Vistule, commandée par le général de division Claparède, Tupputi, avait si brillamment réussi, qu'il avait été nommé Chevalier de l'ordre de Saint-Stanislas de Pologne (Mérite militaire) dont le Roi de Saxe était le grand-maître.

Une autre fois, un régiment du contingent Allemand-Hesse-Darmstadt, avait complètement disparu; depuis quelques jours on était sans nouvelles de son sort; le Maréchal Mortier chargea Tupputi d'aller à sa recherche. Les Prussiens avaient déjà effectué leur trahison en abandonnant l'armée Française, la situation était donc, comme on le voit, des plus délicates. . . . . . Après deux jours d'explorations, Tupputi parvint à rejoindre le Régiment, entouré de tous côtés par des forces ennemies de beaucoup supérieures; après un combat des plus acharnés, et qui rappelle les temps héroïques célébrés par Homère, Tupputi réussit à railler en bon ordre le régiment et à rejoindre le gros du Corps d'Armée. Le Prince Emile de Hesse fit un rapport spécial à son père, le Grand-Duc régnant, qui nomma Tupputi Commandeur de ses Ordres.

Au moïs de Mars 1813, Tupputi rentra à Naples, avec le grade de Chef d'Escadron, dans les Vélites à cheval de la garde. Murat qui organisait, en vue des événements futurs, une formidable armée, le chargea bientôt de la formation d'un Régiment de Cuirassiers dont il le nomma Gros-major . . .

Retenu par ses fonctions sédentaires à Naples, Tupputi ne prit aucune part aux événements de 1814-15 . . .

Lors de la restauration des Bourbons, il fut mis pendant quelque temps en non-activité. Mais comme c' était un des meilleurs officiers de son arme, on fut bien vite obligé d'avoir recours à ses lumières pour la réorganisation de l'armée. Il fut chargé de la formation des *Dragons-Ferdinand* . . . . .

Le 1er Juillet 1820, Morelli et Silvati, partirent pour aller rejoindre les libéraux qui s'étaient réunis à Monteforte.

Dans la nuit du 5 au 6, *Tupputi* à la tête de son Régiment *Dragons-Ferdinand,* dont il était devenu Colonel, *Celentani,* avec son régiment *Cavalerie-Regina,* et *Gaston* avec un bataillon de *Real-Napoli,* suivirent les généraux Pepe et Napolitani, à Monteforte.

A peine étaient-ils arrivés, le 6, qu'ils entendirent le bruit du canon qui annonçait l'octroi de la Constitution. Nous ne voulons pas retracer les événements de 1820, nous en avons exposé sommairement les résultats, il ne nous convient pas de nous répéter . . . . .

Le 10 Mai 1821, c'est-à-dire près d'un an après que le mouvement avait éclaté, Tupputi fut arrêté par l'effet de la trahison, dans les environs de Caserte . . .

Il fut soumis, ainsi que tous les officiers dont le gouvernement s'était emparé par les moyens les plus iniques, à la grande cour criminelle de Naples . . . .

Amnistie pleine et entière avait pourtant été accordée par le Roi Ferdinand Ier le 30 Mai 1821; malgré cela, CINQ juges contre trois condamnèrent les malheureux officiers qui avaient eu confiance dans les paroles du Roi. Les trois juges qui opinèrent pour l'amnistie furent — *De Simone, d'Amora,* et *Beneventano* . . . . (1)

Morelli et Silvati furent seuls exécutés... En apprenant la condamnation à mort de tant de braves officiers qui n'étaient coupables que de trop aimer leur pays, Naples entière frémit, (2) et fit entendre des paroles

(1) Voici la composition de la Cour: — De Girolamo président — Conseillers: Beneventano — D'Amora — De Simone — Ricca. — Giunti — Giovenale et De Fea. — Le Procureur Général était le célèbre Brundisini, dont l'aspect était des plus repoussants, mais qui avait encore le cœur et l'esprit plus difformes et plus horribles que le corps, et qui avait été mis au lieu et place de Calenda, Magistrat intègre, mais qui avait eu le grand tort aux yeux du Gouvernement, de se prononcer en faveur des prévenus. Il est de plus à remarquer, que Potenza, très honnête, lui aussi, avait fait place à De Girolamo, homme lige du gouvernement....

(2) Un fait des plus curieux eut lieu à ce sujet.

Le Journal Officiel du Royaume avait publié un article, le lendemain des condamnations. Il disait: NAPLES ENTIÈRE EST DANS L'ANGOISSE, TOUS LES CŒURS SONT EN DEUIL. LA CITÉ A L'AIR D'UNE VASTE NÉCROPOLE, TOUTE LA VILLE EST EN LARMES. LA CONDAMNATION DE TANT DE BRAVES OFFICIERS A JETÉ UN VOILE DE DEUIL SUR NOTRE BELLE CAPITALE etc.

L'Ambassadeur d'Autriche se rendit, armé du journal, près du Roi, et lui lut l'article tout au long, en ayant grand soin de s'appesantir sur l'effet qu'allaient produire de telles paroles publiées par le Journal du gouvernement.

Le Roi entra dans une colère atroce... Bref, il convoqua le Conseil des Ministres, on arrêta le tirage, on détruisit la composition et on refit, séance tenante, un autre article.

Puis, les agents de police, le nouveau numéro en main, allèrent de rues en rues, de maisons en maisons, de portes en portes, pour retirer le numéro condamné.... Presque personne ne voulut rendre le premier journal, ce ne fut qu'avec les plus grandes menaces que l'on parvint à faire échanger les Numéros, dans

menaçantes, aussi pour calmer une agitation qui croissait, de minute en minute, et qui avait tout l'air de prendre d'énormes proportions, le Roi se hâta-t-il de faire dire que les condamnés auraient la vie sauve (1).

Il était temps. La joie fut grande dans le peuple, deux victimes, c'était déjà de trop; aussi Naples s'illumina à la nouvelle de la grâce.

Le 18 septembre 1822, Tupputi, Celentani, Gaston et le capitaine de gendarmerie Pristipino furent conduits à l'*Ergastolo* (2).

A la mort de Ferdinand, son successeur François, celui-là même qui avait conspiré avec eux, les relégua à l'île de Favignano en Sicile. Ils y restèrent jusqu'en 1831.

En 1831, c'est-à-dire après neuf années de douleurs, de misères et de souffrances impossibles à raconter, on les relâcha; Tupputi, fut interné dans sa province sous la *surveillance de la haute-police.* Vous comprenez.... il n'est besoin d'aucun commentaire, plus loin nous ferons connaître ce que c'était que la SURVEILLANCE DE LA HAUTE POLICE....

Naples. — Le courrier n'étant pas encore parti, les exemplaires purent être saisis à la poste et détruits. Nous croyons que l'exemplaire que nous possédons est l'unique qui existe. .... Le fait n'a pas besoin d'autres commentaires. Sans l'Ambassadeur d'Autriche, Morelli et Silvati seraient encore vivants. . . . .

(1) Nous rappellerons les noms des officiers les plus remarquables parmi les 66 qui furent soumis au jugement de la Commission extraordinaire. . . Les colonels: Celentani et Tupputi; les majors: Staiti, Lombardi, Pinedo et Gaston; parmi les capitaines, lieutenants et sous-lieutenants: les deux frères Ferrari, les deux frères Esperti, Canati, Pennasilico, Rappoli, Albano, Vista, Dolce, Macdonald, Romano, Bocchini, Zanelli, Giannone, Gennarelli, Cosentino, Liguori, Carcio, Manzoni, Alicante, Forcese, De Lucia, Sigismondi, Simeone, Pristipino, Nappa, Campanile, etc. etc.

(2) Les prisonniers avant d'être traduits devant la Haute-Cour, languirent 22 mois *au secret le plus rigoureux;* durant ce long espace de temps, plusieurs tombèrent malades, et si gravement, que le jour du jugement arrivé, ils présentèrent le plus triste et le plus douloureux spectacle lorsqu'ils montèrent sur le banc des accusés; les uns *vomissaient le sang à flots* (SIC), les autres montraient encore les plaies saignantes dont leurs bouches, leur gorges, et leurs poitrines étaient couvertes, d'autres grelotaient, en proie aux terribles secousses que leur causaient les affreuses fièvres contractées dans les prisons. Le spectacle était tellement révoltant de voir tant de braves officiers qui avaient versé leur sang sur les champs de bataille pour leur pays, et qui deux ans auparavant étaient si brillants de jeunesse et de santé, réduits maintenant à un si triste état qu'un juge, DE SIMONE, ne put s'empêcher de s'écrier : *Sommes-nous donc nous aussi des bourreaux, au lieu d'être des Magistrats ?* . . . .

Campanile, lieutenant d'infanterie, était mort misérablement en prison; les six filles de *Nappa*, toutes admirablement belles, furent insultées par les infâmes soutiens du gouvernement lorsqu'elles se rendirent à la Cour pour solliciter la grâce de leur infortuné père.....

Ferdinand, celui qui devait s'appeler Ferdinand II en montant le 8 Novembre 1830 sur le trône des Deux-Siciles, donna le jour même où ces malheureuses jeunes filles imploraient la clémence royale, une triste preuve du détestable esprit qui devait le guider plus tard:

« POURQUOI, DIT-IL, LE ROI TIENT-IL TANT DE GENS EN PRISON, AU LIEU DE LES ENVOYER AU MERCATO? » Le *Mercato* est le lieu des exécutions.....

Les événements de 1848, vinrent le tirer de sa retraite. Nous ne voulons pas anticiper sur le récit de ce qui se passa à cette époque; pourtant, comme notre cadre est restreint, à mesure que nous rencontrons un personnage qui s'est trouvé mêlé aux événements postérieurs qu'il nous reste à raconter, nous voulons, pour éviter toute confusion et toute répétition, le conduire sommairement jusqu'à l'époque à laquelle nous écrivons.

Ainsi, quand nous en serons au récit des événements du 15 mai, nous aurons à reparler du marquis Tupputi, il a pris une part assez considérable à ces faits, nous ne pourrons faire autrement que de le nommer; seulement nous raconterons les faits généraux sans recommencer le détail particulier de ce qui lui est personnel. Nous agirons ainsi pour chacun, sans cela nous courrerions le risque de nous perdre dans les milliers de noms dont nous avons à faire l'historique....

Le marquis Tupputi fut nommé Pair, par le roi Ferdinand, au mois de mars 1848.

Mais comme plusieurs colléges électoraux l'avaient choisi comme député, il refusa la pairie, et accepta le mandat que lui avaient confié ses concitoyens.

Le 15 mai, le jour des massacres, la chambre des députés ayant institué un comité chargé de se mettre en rapport avec les autorités de Naples, au sujet des mesures à prendre pour apaiser la fureur des troupes royales, — Comité des plus légaux et des plus constitutionnels, — Tupputi, auquel on avait adjoint le baron Bellelli, — le docteur Lanza — Petruccelli, — Giardini, — fut nommé président de ce comité.

Malheureusement tout cela n'aboutit à rien....

La chambre ayant été dissoute, les électeurs furent de nouveau convoqués. Les mêmes collèges qui avaient envoyé une première fois au Parlement le marquis Tupputi, le renvoyèrent encore, à l'unanimité, siéger au nouveau Parlement.

Tupputi prit une part active aux travaux si courts de la nouvelle assemblée, comme président des commissions les plus importantes des lois spéciales à l'armée et à la garde nationale... Au mois de novembre le ministère de guerre et de marine lui fut proposé, mais il refusa noblement cette offre en disant qu'il ne serait jamais le collègue d'un Bozzelli, d'un Longobardi, et qu'il ne consentirait jamais à entrer aux affaires avec un homme aussi infâme que le directeur de police Peccheneda. (1)

Les chambres ayant été prorogées, et voyant que les arrestations commençaient sur une grande échelle, Tupputi, prévenu à temps, et ne voulant pas retourner dans les horribles prisons où il avait passé les plus belles années de sa vie, se retira dans sa province; puis de là, seul, il s'aventura sur une barque de pêcheurs pour atteindre une terre plus hospitalière. Après toute une odyssée maritime, après avoir couru dans son frêle esquif les plus grands dangers qu'une mer en courroux puisse vous offrir, il aborda, après une traversée de quatorze jours, à Corfou.

(1) Voyez Leopardi.

Il gagna la Toscane et passa quelque temps à Florence.

Ensuite, désireux de revoir la France, qui pour lui avait été si longtemps une patrie, il vint à Paris, où il resta quelque temps. — Enfin il est venu se fixer à Florence, qu'il habite depuis quelques années.

Le Gouvernement napolitain qui avait vu sa proie lui échapper, était furieux.

Aussi par un arrêt qui paraitra incroyable, Tupputi fût-il compris dans le procès du 15 Mai 1848, et condamné à mort, heureusement par contumace, car le seul élément sur lequel reposait l'accusation était une signature que Tupputi déclarait fausse.

Son procès fit grand bruit, un illustre jurisconsulte, l'avocat Toffano, publia en 1853 un mémoire qui établissait de la manière la plus péremptoire que toutes les lois avaient été violées à l'égard du Marquis Tupputi.

Le colonel Marquis Tupputi est comme le type de nos officiers du premier Empire: nous avons vu un portrait de lui, fait en 1812, en uniforme de capitaine de la Garde; à première vue, nous le primes pour le portrait de Joachim Murat, le brillant cavalier, le Centaure couronné.

La vue du Marquis Tupputi, depuis deux ans, s'est considérablement affaiblie, c'est une des suites de ses neuf années de séjour dans les horribles cachots du gouvernement napolitain; pourtant c'est un homme encore vert, à la physionomie martiale, il a conservé la moustache et les petits favoris courts, comme les portent encore nos colonels et nos généraux, glorieux débris des guerres gigantesques de la République et de l'Empire.

Son long exil est adouci par les joies intimes de la famille, s'étant marié assez tard, — son long emprisonnement l'ayant empêché de goûter jeune le bonheur intérieur — il a rencontré une compagne digne de lui.

Père de huit enfants, qui sont sa joie, son orgueil, une chose pourtant attriste cette félicité, son second fils est loin de lui, il sert dans la marine Napolitaine, et il ne lui a pas été permis depuis dix ans de l'embrasser.

Ses autres enfants redoublent d'affection pour apaiser son chagrin, et en dirigeant l'éducation des derniers, il essaye de moins penser à l'absent.

Son fils ainé, le Marquis Dominique Tupputi, au lieu de suivre l'exemple de ces jeunes gens de famille, inutiles à tous, et à eux-mêmes, bons tout au plus à porter une raie au milieu de la tête et à passer leur temps à ne rien faire, sous prétexte qu'ils sont occupés des futilités de la fashion, Dominique Tupputi, dis-je, a dirigé ses études vers la musique.

C'est un jeune homme qui fait plus que de promettre; son talent a déjà fait ses preuves; au mois de Janvier dernier, il a fait représenter à Florence un brillant opéra, le *Finto Astrologo*. Le plus légitime et le plus flatteur des succès, celui que le public français appelle un succès d'argent, a récompensé les efforts du jeune musicien à peine âgé de 21 ans.

Tout nous fait espérer qu'il ne s'arrêtera pas en si beau chemin, et qu'il saura faire briller d'un éclat personnel dans les arts, le nom

que son père a si dignement honoré par sa valeur sur les champs de bataille et par sa fermeté dans ses principes politiques . . . .

Le Marquis Tupputi ouvre chaque dimanche sa maison, et tous ceux qui ont l'honneur d'être reçus chez lui, Napolitains, Siciliens ou étrangers, peuvent attester si j'ai dit la vérité, en essayant de retracer le tableau de la vie de famille dont s'enorgueillit à juste titre le colonel marquis Tupputi.

NAPLES DE 1830 A 1848

Nous l'avons dit, nous ne prenons de l'histoire de Naples, de 1815 à 1848, que les épisodes les plus frappants et qui se rapportent au but que nous nous sommes imposé, celui de faire connaître tous les efforts tentés pendant cet espace de trente années par les peuples des Deux-Siciles pour recouvrer leur indépendance.

Nous avons vu, à quoi, le mouvement de 1820, qui, s'il avait été bien dirigé, aurait donné la liberté à l'Italie toute entière, avait abouti ; à faire tomber la tête et condamner aux plus affreux supplices tous ceux qui y avaient pris part. *Colletta* porte le nombre des arrestations relatives à cette affaire au chiffre de dix mille. Plus de deux mille citoyens furent *contraints* de se constituer *volontairement* prisonniers pour soumettre leur conduite à l'examen des juges. (1)

Dans la nuit du 3 au 4 février 1825, Ferdinand Ier était frappé d'une attaque d'apoplexie. Les détails de cette mort sont affreux. Il mourut, on peut le dire, frappé par la main de Dieu...

Sa mort fut accueillie avec joie, aussi de nombreuses arrestations vinrent-elles punir le peuple de ses manifestations enthousiastes, et lui faire comprendre qu'il n'avait à espérer aucun changement en voyant monter sur le trône François Ier

La première chose qui fit le nouveau roi, ce fut d'aller présenter ses hommages-liges, à Milan, à l'empereur d'Autriche, et de lui demander comme grande faveur, de vouloir bien lui laisser ses bonnes troupes, une année encore.

Ce qui lui fut accordé avec empressement.

(1) Plus de 800 exécutions eurent lieu. — *Ricciardi.*

Puis il enrôla 6,000 Suisses, qui coûtèrent à l'Etat aussi cher, que l'entretien d'une armée de 20.000 hommes.

Nous allons pour faire bien voir que nous ne chargeons en rien les couleurs de ce sombre tableau, citer les lignes suivantes de l'histoire de La Farina, qui présentent un état fidèle de la situation pendant le règne de François I.er

« Sous le règne de François Ier, la corruption gouvernementale arriva à un tel » point, que je ne sache pas que l'histoire en présente de pareille. C'était sans aucune » retenue, je dirai même aussi effrontément que possible, que l'on vendait, comme » sur marché public, les honneurs, les emplois, les faveurs et jusqu'aux vengean- » ces. Le ministre Medici, un Michel-Ange Viglia, valet-de-chambre du roi, une Ca- » therine de Simone, femme de chambre et confidente de la reine Isabelle, faisaient » trafic de l'autorité royale. Camille Caropreso, pour être nommé ministre des finan- » ces, dut payer, rien qu'au valet de chambre, la *somme de trente mille ducats.* Vi- » glia était très-ignorant, les règlements de la cour de Naples prescrivant que le » valet-de-chambre ne sache ni lire ni écrire, afin que les secrets du palais soient » mieux à l'abri des indiscrétions; mais l'homme était fin au dernier point, outre » que l'ignorance ne fut jamais un obstacle auprès du gouvernement de Naples pour » arriver au maniement des affaires. Le roi savait très-bien l'infâme trafic que l'on » faisait à sa cour, et il en riait en disant à Viglia: — Fais de bonnes affaires, et » ne perds pas de temps surtout, car ma vie ne sera pas longue. — En attendant, » les tribunaux condamnaient tous les jours à la réclusion ou aux galères ceux qui » poussés par la faim, avaient volé une poule ou même un morceau de pain. La » loi était une vraie toile d'araignée, dans laquelle ne se trouvaient pris que les » moucherons, tandis que les grosses mouches l'enfonçaient, et le peuple, en voyant » les voleurs non seulement impunis, mais protégés par le roi, la prenait en aver- » sion et la considérait comme un nouvel instrument de tyrannie. Les martyres pour » cause de liberté se renouvelaient tous les jours, et, assurément, celui qui voudrait » les décrire en détail finirait par trouver des lecteurs insensibles, le cœur humain » ne pouvant pas supporter trop longtemps les mêmes sensations douloureuses sans » s'y accoutumer et, par conséquent, sans s'endurcir »

Nous passerons rapidement sur l'histoire de ce règne; nous rappellons seulement les persécutions qui eurent lieu, en 1825, 26 et 27; à Salerne, le 28 juin 1828, un mouvement éclata aux cris de *Vive la Constitution Française.*

Le général Del Carretto, le même qui était chef d'etat-major du général Pepe en 1820-21, et qui s'était grandement signalé par l'exaltation de ses sentiments libéraux, fut envoyé par le roi pour réprimer ces mouvements. Il y réussit facilement.

Citons encore Ricciardi:

« L'insurrection était à peine étouffée que des cours prévôtales condamnaient à mort des centaines d'individus, dont onze furent exécutés à Salerne, et vingt dans le village de Bosco, lequel, pour avoir été le siége principal de la révolte, fut détruit de fond en comble, avec défense à ses habitants dispersés de reconstruire leurs maisons. On peut consulter à ce sujet, et le décret royal du 28 juillet 1828, et

la proclamation de Delcarretto, publiée à cette occasion, laquelle est le document le plus étrangement odieux qui existe en pareil genre. Parmi les victimes on compta des ecclésiastiques, et, entre autres, le vénérable *chanoine de Luca*, qui avait siégé comme député au parlement de 1820 et 1821. Vers la fin de 1829, plus d'une *année après* la levée de boucliers qui avait déjà coûté tant de sang, trois frères, du nom de Capozzoli, qui avaient, avec Antoine Galotti, joué le principal rôle dans l'insurrection de 1828, et qui, après s'être réfugiés en Corse avec lui, avaient eu l'imprudence de rentrer dans le pays, clandestinement, étaient arrêtés, jugés pour la forme et fusillés à Palinuro, c'est-à-dire à l'endroit même où le mouvement avait été commencé. Quant à Galotti, on ne doit pas ignorer en France que, réclamé par le gouvernement napolitain à celui de Charles X, il fut livré, puis *redemandé*, sur les réclamations de la tribune parlementaire, au *moment où on allait l'exécuter*. Au surplus, Galotti a laissé des mémoires où se trouvent consignés, outre les faits de sa vie, les détails de la malheureuse tentative que nous venons de rappeler.

François Ier mourût le 8 novembre 1830....

Ferdinand II, monta sur le trône de Naples le 8 novembre 1830; dans la proclamation qu'il publia et qui contenait une terrible satire du règne précédent, il disait: « Nous nous attacherons surtout à guérir les plaies du royaume. » Ses premiers actes, en effet, firent croire qu'il voulait réellement tenir sa promesse royale. Il commença par destituer, aux grands applaudissements des Siciliens, le Marquis delle Favare gouverneur de la Sicile, et nomma son frère, le Comte de Syracuse, vice-roi de l'Ile. — Il chassa Viglia, promulga une amnistie et diminua le chiffre de quelques impôts. Ces premières mesures, ainsi que le bruit généralement accrédité et qu'il avait le soin de confirmer en toutes occasions, qu'il élaborait une Constitution qui serait bientôt octroyée, empêchèrent tous mouvements dans les Deux-Siciles, et apaisèrent l'agitation que la révolution de Juillet, en France, et les événements qui s'accomplissaient dans l'Italie Centrale avaient poussée au comble.... Seulement aussitôt qu'au moyen du combat de Rimini et de la capitulation d'Ancône, la révolution fut étouffée en Italie, il commença à jeter le masque; il appela au ministère de la Police, le général Del Carretto, et il fit fusiller à Palerme onze personnes qui avaient tenté un mouvement en Sicile... (1) Dès les premiers jours de son règne, comprenant que le seul point d'appui sûr, dans la marche qu'il voulait suivre, était

(1) Voici les noms des onze martyrs de Palerme : Domenico di Marco, chef de la conjuration, Salvatore Sarzana, Giuseppe Maniscalco, Paolo Balucchieri, Giambattista Vitali, Vincenzo Balletta, Ignazio Rizzo, Francesco Larpinato, Filippo Quattrocchi, Gaetano Ramondini et Girolamo Fardella. — 22 parmi les autres conjurés furent condamnés à l'*ergastolo* ou aux *fers*...

l'armée, il ne négligea rien pour se rendre populaire près d'elle. Le résultat d'une pareille conduite ne tarda pas à se faire sentir...

Trois conspirations furent découvertes dans le royaume de Naples pendant les années 1832 et 33, et ce fut au milieu des persécutions politiques les plus cruelles, qu'eut lieu le mariage de Ferdinand II avec Christine de Savoie, princesse qui fut très aimée des Napolitains, à cause de ses vertus, et sincèrement regrettée par eux quand elle mourut au commencement de 1836, après avoir mis au monde celui qui règne aujourd'hui sous le nom de François II (1), à Naples. En 1837, l'Italie fut abominablement ravagée par le Cholèra, le royaume de Naples souffrit énormément de ce fléau; le mauvais système de gouvernement joint aux croyances superstitieuses du peuple qui voyait la main des hommes là où seulement la main de Dieu existait, causèrent de nombreuses émeutes partout le royaume. Des troubles fort graves éclatèrent à Viterbe et ne furent étouffés que dans des flots de sang, une partie des Abruzzes et des Calabres se soulevèrent; malheureusement, ces mouvements ne servirent à rien autre chose qu'à donner lieu à Ferdinand d'appliquer les mesures les plus sévères. Il fit périr 8 personnes dans les Abruzzes et 11 dans les Calabres.

Pour faire connaître les actes du gouvernement des Deux-Siciles, de 1837 à 1844, il nous faudrait des volumes. . . .

La nouvelle alliance que Ferdinand II contracta avec la maison d'Autriche en épousant la fille du célèbre Archiduc Charles, démontrait clairement l'obstination du Roi à marcher de plus en plus dans les voies de la réaction la plus atroce.

Dans le voyage qu'il fit à Paris en 1836, il avait fait espérer à Louis-Philippe qu'il pourrait bien épouser une de ses filles.

Le Roi des Français, trompé dans son attente, ne négligea pourtant aucuns moyens pour éclairer Ferdinand II sur les périls dans lesquels il se risquait de gaieté de cœur; voici une lettre des plus remarquables qu'il lui adressait à ce sujet.

LETTRE DU ROI LOUIS-PHILIPPE

A SON NEVEU FERDINAND II, ROI DE NAPLES.

« C'est peut-être la Providence, qui sourit encore à la famille de Saint-Louis, qui a appelé Votre Majesté au trône de Naples à l'heure où

(1) Ricciardi.

l'ouragan révolutionnaire est déchaîné sur l'Europe. La santé ébranlée de S. M. François n'aurait pu résister à tous les chocs qui se croisent et dont Dieu sait comment nous sortirons; mais il y a bien longtemps que j'ai entendu faire l'éloge de l'énergie et de la perspicacité de Votre Majesté; et je ne doute nullement qu'elle traversera heureusement ces jours d'orages, car Votre Majesté se trouve dans la nécessité de résister en même temps et aux insinuations du dehors, qui pourraient la pousser à une politique anti-nationale et funeste à ses intérêts et aux intérêts du peuple qu'elle gouverne, et aux pressions intérieures que des passions égarées pourraient exercer sur la libre marche de son gouvernement. Je sais toutes les insinuations et tous les conseils sévères dont Votre Majesté est assaillie pour la compromettre dans une politique aveugle, mais je suis sûr aussi que Votre Majesté aura autant de fermeté que de prévoyance pour ne pas se laisser entraîner.

» Nous sommes dans une époque de transaction, où il faut souvent céder quelque chose pour ne pas se laisser arracher tout, et je verrais vraiment avec joie Votre Majesté rompre avec un système de compression et de violences qui a fait passer bien des jours d'angoisses à feu son auguste père, et qui a chassé assez souvent la gaîté des lèvres du spirituel roi Ferdinand I.er Que Votre Majesté se rapproche du système de la France; elle aurait tout à y gagner, car, en sacrifiant un peu d'autorité, elle aurait assuré la paix de son royaume et la stabilité de sa maison, les symptômes d'agitation sont tellement prononcés et accumulés en Italie, qu'il faut s'attendre à un éclat plus ou moins rapproché, selon que les mesures trop raides du prince de Metternich le précipiteront ou le ralentiront. Votre Majesté sera entraînée si elle ne s'y prend à temps pour choisir, et sa Maison sera forcée, soit par le courant révolutionnaire, soit par les expédients de répression que le cabinet de Vienne voudra mettre en usage.

» Votre Majesté pourrait tout sauver en prévenant volontairement et avec prudence les désirs et les besoins de son peuple; car si la révolution éclate en Italie, l'Autriche voudra agir en maîtresse absolue, et je serai poussé à des démarches que je voudrais éviter à tout prix; et en cela, j'en suis sûr, si l'Angleterre ne me prévenait pas, elle ne me laisserait pas seul, car tous deux nous ne pouvons pas permettre que l'Autriche étende encore son influence sur la Péninsule italienne. Veuillez, mon frère, cousin et très cher neveu, considérer le désir que j'ai le bonheur d'exprimer à Votre Majesté, et croire à mon expérience.

» LOUIS-PHILIPPE. »

RÉPONSE DU ROI DE NAPLES.

» Pour m'approcher de la France, si jamais la France peut être un principe, il faudrait m'engouffrer dans cette politique de jacobins pour laquelle mon peuple s'est montré félon plus d'une fois à la Maison de

ses rois. *La liberté est fatale à la famille des Bourbons,* et moi je suis décidé à éviter à tout prix le sort de Louis XVI et *de Charles X* (1). Mon peuple obéit à la force et se courbe, mais malheur s'il se redresse sous les impulsions de ces rêves qui sont si beaux dans les sermons des philosophes et impossibles en pratique! Dieu aidant, je lui donnerai la liberté à laquelle il a droit, mais je serai roi *seul et toujours.*

» .... Mon peuple *n'a pas besoin de penser ; je me charge du soin de son bien être et de sa dignité.* J'ai hérité de bien des rancunes, de bien des désirs insensés, de toutes les fautes et de toutes les faiblesses du passé ; il faut que je restaure, et je ne le pourrai qu'en m'approchant de l'Autriche, sans me subordonner à ses volontés. NOUS NE SOMMES PAS DE CE SIÈCLE.

» Les Bourbons sont vieux, et s'il voulaient se calquer sur le patron des dynasties nouvelles, ILS SERAIENT RIDICULES. Nous ferons comme les Hapsbourgs. Que la fortune nous trahisse, nous ne nous trahirons jamais.

» Malgré cela, que Votre Majesté compte sur mes plus vives sympathies et sur les souhaits les plus sincères que je vous fais, de réussir à maitriser ce *peuple ingouvernable qui fait de la France* ***LE FLÉAU*** *de l'Europe.*

« FERDINAND. »

Le 8 Septembre 1842, une insurrection éclata à l'Aquila, chef-lieu de l'une des Abruzzes ; le mouvement échoua et n'eut d'autre résultat qu'un procès monstre intenté à cent-trente-trois personnes, dont onze furent condamnées à la peine de mort.

Trois de ces condamnés à mort, Balthazar Carnassale, Gaetan Ciccarelli et Raphaël Scipione, furent exécutés en 1842, à l'Aquila. Parmi les nombreux condamnés aux fers, onze moururent au bagne avant 1848.

Le 15 mars 1844, un nouveau mouvement éclata à Cosenza, chef-lieu de la Calabre citérieure, mouvement qui manqua comme celui des Abruzzes pour avoir été opéré avant l'époque désignée par le comité central, siégeant à Naples, d'accord avec les comités des Provinces. De très nombreuses arrestations eurent lieu à cette occasion tant dans la Capitale qu'en Calabre, entre autres celles de Charles Poerio, de Mariano d'Ayala, alors capitaine d'artillerie, de Matteo de Augustinis, et de François Bozzelli, et six personnes furent fusillées ensuite à Cosenza, le 11 Juillet 1844, c'est à dire 14 jours avant le martyr des frères Bandiera et de leurs sept compagnons (2).

(1) Quel joli compliment pour Louis-Philippe, que ce coup de massue!

(2) Dans le combat, les braves patriotes, François Salfi, Michel Musacchio, Emmanuel Mosciano, François Coscarella et Joseph de Filippis, avaient trouvé la

Tant de tentatives avortées, de si atroces répressions, auraient du arréter tous mouvements nouveaux, mais c'est le propre des belles causes de trouver de nouveaux défenseurs en raison des persécutions qui les éprouvent...

Les frères *Bandiera*, fils de l'amiral de ce nom, au service de l'Autriche, le même que les patriotes italiens avaient capturé en 1831, dans les eaux d'Ancône, et officiers, eux aussi, de la marine Impériale, se décidèrent à tenter encore une fois l'aventure et ils se dirigèrent sur les Calabres. — Voici en quels termes, un des plus méritants napolitains, Ricciardi, retrace l'héroïque tentative qui n'aboutit qu'au martyr des deux infortunés jeunes gens, trahis, eux aussi, comme Murat, par un misérable, qui n'avait d'Italien que le nom et qui les vendit pour quelques pièces d'argent. Honte et infâmie à tout jamais sur l'infâme Boccheciampe...

« Voici ce qu'ils répondaient le 11 juin 1844, c'est-à-dire la veille de leur départ de Corfou, à la lettre que nous leur avions écrite le 17 mai, pour les adjurer de renoncer à tout projet de descente en Calabre, sauf à tenter plus tard ensemble un hardi coup de main sur un autre point de la Péninsule: « Lorsque vous recevrez cette » lettre, nous serons en Calabre. Les journaux vous apprendront notre sort. Quel » qu'il soit, gardez le souvenir de vos frères, et appelez surtout les Italiens à imiter » notre exemple ! » C'est dans ces derniers mots, selon nous, que se trouve la pensée intime de ces héroïques jeunes gens, qui se dévouèrent à la mort uniquement pour ranimer le feu sacré dans le cœur de leurs compatriotes! L'intérêt immense qu'ils excitèrent partout nous engage à entrer dans quelques détails sur leur compte.

Les frères Bandiera étaient parvenus à gagner une partie des équipages de la flotte autrichienne, laquelle, comme on sait, est montée presque en entier par des Italiens. D'accord avec la *Jeune Italie* et la *Légion Italique*, ils en étaient au point de tenter une descente en Sicile à l'aide de la frégate la *Bellone*, lorsque trahis tout-à-coup, ils se virent obligés de prendre la fuite, l'un de Smyrne, l'autre de Venise. Ils se rejoignirent à Corfou, où leur mère ne tarda pas à accourir, poussée à cette démarche non-seulement par sa tendresse, mais par les ordres du gouvernement autrichien, qui voulait à tout prix ramener à lui les jeunes Bandiera, et, chose étrange! leur faisait promettre pardon plein et entier Pour subvenir aux frais de leur entreprise, ils vendirent tout ce qui ne leur était pas absolument nécessaire, et le 12 Juin au soir, ils partirent au nombre de vingt, parmi lesquels Nicolas Ricciotti, qui s'était fait un renom dans la guerre d'Espagne, et le jeune Dominique Moro qui, enseigne de vaisseau dans la marine autrichienne, avait rompu lui aussi avec l'Autriche (1). Après une traversée de trois jours, ils abordèrent nuitamment à quelques milles de Cotrone. (Le 16 Juin 1844 à 6 heures et demie de soir.)

mort .... Quelques mois après, 20 libéraux étaient condamnés à mort, mais par grâce speciale, six seulement furent exécutés, le 11 Juillet 1844, savoir: Joseph et Scanderbeg Franzese, Nicolas Corigliano, Antoine Rao, Joseph Camodeca, et Pierre Villaci.

(1) Voici les noms des 20 patriotes:

Les frères Bandiera, Dominique Moro, Niccolas Ricciotti, Joseph Manessi, Fran-

Entrés dans les bois, un de leurs compagnons, appelé *Boccheciampe*, les quitta tout-à-coup pendant une halte, pour aller donner l'éveil aux autorités. Quelques heures après la petite bande était attaquée par des forces supérieures, et, bien qu'elle se battît en désespérée, elle était prise et désarmée, après avoir perdu un des siens et eu deux blessés. Amenés d'abord à San-Giovanni-in-Fiore, ensuite à Cosenza, les prisonniers furent jugés par une commission militaire qui en condamna quatorze au dernier supplice. Toutefois, pour cinq d'entre eux la peine de mort fût commuée en celle de l'emprisonnement perpétuel. Voici les noms des neuf martyrs: Attilius et Emile Bandiera, Nicolas Ricciotti, Dominique Moro, Anacharsis Nardi, François Berti, Jacques Rocca, Jean Venerucci et Dominique Lupatelli. Conduits au supplice le 25 juillet 1844, il demandèrent à commander le feu, en refusant de se laisser bander les yeux et de se mettre à genoux, et ils moururent tous en criant: *Vive l'Italie.*

L'exécution des frères Bandiera causa en Europe une immense sensation. Les patriotes Italiens se relévèrent plus ardents et plus convaincus que jamais que la sainte cause de l'Indépendance de leur pays, devait triompher avant peu; aussi ne négligérent-ils rien pour que le sublime dévouement des deux fréres héroïques portât ses fruits en élevant dans les cœurs des peuples Italiens, l'idée du sacrifice et de l'abnégation.... Nous ne raconterons pas les troubles qui de 1844 à 1847, agitèrent les Deux-Siciles. Nous consacrons un Chapitre à part aux événements de la Sicile depuis 1815 jusqu'en 1860, c'est pourquoi nous ne parlons pas dans cette revue rapide de ce qui se passa dans cette partie du royaume, mais avant d'arriver au récit des faits qui inaugurèrent l'annèe 1848, nous n'avons pas voulu passer sous silence les derniers mouvements qui éclatèrent dans les Calabres en 1847.

Le 31 Aôut 1847, Dominique *Romeo* aidé par l'élite des patriotes de Reggio (Calabres) et accompagné de son frère Jean André, de ses neveux et d'autres chauds patriotes de sa terre de Saint-Etienne, envahit la Cité de Reggio, et contraignit le général Prince d'Aci, qui commandait dans la ville, à évacuer le chateau. Malheureusement le mouvement qui avait été combiné avec celui qui devait éclater le même jour à Messine, fut comme nous venons de le dire, exécuté le 31 aôut, au lieu du 6 septembre, jour primitivement fixé. Fût-ce en raison de ce que les conjurés n'étaient pas d'accord entre eux, fût-ce trop grande ardeur, il n'en est

çois Berti, de Ravenne; Anacharsis Nardi, de Modène; Jacques Rocca, de Lugo; Dominique Lupatelli, de Pérouse; Jean Venerucci, Louis Nanni et Joseph Miller de Forlì; François Tesei, de Pesaro; Pierre Piazzoli, Thomas Mazzoli, Joseph Pacchioni de Bologne; Charles Osmani d'Ancône; Paul Mariani, de Milan; Pierre BOCCHECIAMPE, d'origine Corse, mais né en Céfalonie, et Joseph Maluso, dit *Battistino*, Calabrais qui devait servir de guide.

pas moins vrai que le mouvement avorta, n'ayant pu jeter les profondes racines qu'un ensemble bien dirigé lui faisait espérer de faire entrer dans le cœur des populations. Le Roi averti par le télégraphe fit partir en toute hâte son frère le Comte d'Aquila, à la tête de forces considérables, et le général Nunziante lui fut adjoint pour diriger l'expédition.

Les insurgés furent promptement défaits. Le comte de l'Aquila, apres avoir fait bombarder la ville de Reggio, autorisa la soldatesque à se livrer aux plus infâmes excés, rien ne fût respecté, la ville fût mise à sac et à pillage.... Tous ceux qui furent ***présumés*** appartenir à l'opinion libérale furent fusillés par les soldats royaux. Parmi les victimes se trouvérent Jean Carozza, et Raphaël Giuffré.

Non contents de ces assassinats, une Cour Martiale fut établie. QUARANTE-SIX citoyens des plus honorables furent condamnés à mort. Après une longue attente la peine fut commuée en celle de l'Ergastolo à vie. Les principaux étaient: Jean André Romeo, frère de Jean Dominique Romeo, et deux de leurs parents, Jean Borruto, Casimir de Lieto, Pierre Mileti (le même qui fut si barbarement mis à mort en 1848, par les bourboniens), Pierre, François, et Raphaël Travia, Frédéric Genovesi et le chanoine Pellicano; les frères Plutino, eurent seuls la chance de s'échapper à temps.

Le général Nunziante opéra dans le district de ***Gerace;*** il vint facilement à bout de l'insurrection, qui ne comptait que quelques jeunes gens au cœur ardent. Son premier soin, sitôt après sa facile victoire, fût d'assembler une cour Martiale.

Michele Bello, de Siderno; Gaetano Buffo de Bovalino; Domenico Salvatori, de Bianco; Rocco Verducci, de Caraffa; et Pietro Mazzoni, de Roccella; tous cinq appartenant aux meilleures familles, furent condamnés à mort et exécutés sur la place publique de Gerace.

Pietro Mazzoni était fiancé à une jeune fille de Catanzaro, qui à la nouvelle de la condamnation de son futur époux perdit la raison. D'une âme noble et généreuse, ce jeune homme avait sauvé au début de l'insurrection la vie à ***Buonafede*** président du district et au commandant de la gendarmerie; ceux-ci qui lui avaient demandé grâce, en le suppliant à genoux, au nom des Bandiera, — PER L'ANIMA DEI BANDIERA — furent les premiers par leurs dépositions accablantes devant la Cour Martiale à provoquer la condamnation à mort de celui à qui ils devaient la vie.

Mais la chose la plus horrible ce fut ce qui eût lieu à l'égard de Dominique Romeo, qui trahi par les gens qui lui avaient accordé l'hospitalité, et livrè aux troupes du Roi, avait été mis aussitôt à mort.

AUSSITÔT EXÉCUTÉ, ON LIA SOLIDEMENT SA TÊTE TOUTE DÉGOUTANTE DE SANG, À LA MAIN DROITE DE SON NEVEU PIERRE ROMEO, À QUI L'ON FIT PARCOURIR TOUTE LA VILLE DE REGGIO, LE BRAS TENDU, ET MONTRANT À TOUS LES HABITANTS LA TÊTE SUR LAQUELLE LES EXÉCUTEURS APPLIQUAIENT DE TEMPS EN TEMPS DE VIOLENTS SOUFFLETS....

Frédéric Genovesi et plusieurs autres furent livrés aux mains des troupes royales moyennant une *prime de mille ducats* (4350 fr.)

Ces affreux massacres de personnes de toutes les classes, loin de porter le découragement dans les entreprises des libéraux, les excitaient davantage.

En 1847, l'opinion publique se faisait jour au moyen de manifestations pacifiques. — Ici il est à remarquer que ces prétendues manifestations pacifiques sont toujours les avant-précurseurs des révolutions. — Ainsi en Italie les promenades pacifiques accompagnées de cris et de chants patriotiques — en France les Banquets et les discours pacifiques — amenèrent la révolution de 1848, ainsi de même en Allemagne, etc.

La première manifestation eut lieu à Naples le 14 Décembre 1847. Une foule immense, composée de citoyens de toutes les classes se dirigeait en bon ordre de la Rue de Tolède, vers le Palais du Roi, quand au moment où l'on ne s'attendait à rien, des charges nombreuses de Cavalerie eurent lieu, et la manifestation fût dispersée à coups de sabre. De fort nombreuses arrestations eurent lieu; le lendemain, la protestation suivante, revêtue de plus de 500 signatures était affichée et répandue dans la ville.

» Nous soussignés déclarons avoir tous, soit par le conseil, soit par l'action, » concouru à la sainte manifestation du 14 décembre. Nous protestons donc de toutes nos forces contre les arrestations faites à cette occasion. Si c'est un crime » d'aimer son pays, et de l'avoir publiquement attesté, si c'est un crime de s'être » rendu les organes des désirs modérés de tous, si c'est un crime d'avoir cru et » espéré que notre roi nous aimait, et voulait, à l'exemple des autres princes ita- » liens, exaucer les vœux de son peuple, nous sommes tous coupables. Et, s'il ne » suffit pas au gouvernement de nous avoir fait courir sus par ses soldats, d'avoir » blessé plusieurs d'entre nous, et d'en avoir fait fouler aux pieds des chevaux et » frapper grièvement beaucoup d'autres, il faut qu'il honore de l'emprisonnement » tous ou personne. »

Les manifestations se renouvellèrent fréquemment. La révolution qui éclata en Sicile et qui eût pour résultat heureux le

départ de Palerme, le 27 Janvier 1848, du dernier soldat de Ferdinand, poussa au comble l'exaltation patriotique des Napolitains.

Un soulèvement ayant eu lieu à Salerne, le Roi, qui eut peur que le mouvement ne s'étendit à Naples, jugea prudent de faire quelques concessions.

Comme les nautonniers qui au jour du danger jettent par dessus le bord à la mer, tout ce qu'ils croient devoir aider à leur salut, de même Ferdinand sacrifia celui qui depuis 17 ans était considéré, à juste titre comme son âme damnée.

Le général Del Carretto, le Ministre de la Police dont nous raconterons dans le Chapitre spécial intitulé LA POLICE, les hauts-faits, fût brutalement jeté le 16 Janvier 1848, sur un bateau à Vapeur; chassé de Naples, repoussé de Livourne par l'indignation générale, conspuè à Gênes par les fiers descendants des antiques Rois des Mers, poursuivi jusqu'à Marseille par les cris de l'opinion publique, ce fût grâce seulement à l'aide que lui prêta la gendarmerie qu'il pût débarquer nuitamment et s'enfuir cacher sa honte et son infâmie dans les environs de Montpellier.

Quelques jours après, le confesseur du Roi s'enfuyait lâchement à Malte, en ayant eu la précaution toutefois de mettre à l'abri le fruit de ses rapines et de ses concussions. Voici comment Ricciardi s'exprime au sujet des événements qui obligèrent le Roi à donner la Constitution:

Le plus grand désarroi régnait à la cour, et telle était la terreur de Ferdinand II que des bateaux à vapeur avaient été préparés par son ordre, et tout était prêt pour la fuite, quand eut lieu la manifestation solennelle du 27 janvier. Cette manifestation, à laquelle prit part l'élite de la population de Naples, se serait changée très-facilement en révolution, si, d'une part, le comité mixte, dont nous avons déjà parlé, n'avait pas tout fait pour empêcher une prise d'armes, et si, de l'autre, le roi ne s'était pas empressé de céder. Quant à Ferdinand II, s'il en agit ainsi, ce fut grâce aux conseils des généraux Filangeri et Statella, qui lui représentèrent l'impossibilité de résister plus longtemps au vœu public et au refus du général Ruberti, commandant du fort de Saint-Elme, de tirer à boulets rouges sur la ville. Faisant donc, en 1848, ce qu'avait fait son aïeul en 1820, il publia, le 29 janvier, la proclamation suivante, contre-signée par le duc de Serracapriola, son ancien ambassadeur à Paris, qu'il avait nommé président du conseil:

« Ayant entendu le vœu général de nos bien-aimés sujets pour avoir des garanties et des institutions conformes à la civilisation actuelle, nous déclarons que notre volonté est de condescendre aux désirs qui nous ont été manifestés, en donnant une constitution, et pour cela nous avons chargé notre nouveau ministre d'Etat de présenter à notre approbation, dans un délai qui ne devra pas excéder dix jours un projet sur les bases suivante:

» Le pouvoir législatif sera exercé par nous et par deux chambres, à savoir, une chambre des pairs et une chambre des députés. Les membres de la première chambre seront nommés par nous; les députés seront nommés par des électeurs sur les bases d'un cens qui sera fixé.

» L'unique religion dominante de l'Etat sera la religion catholique, apostolique » et romaine, et aucun autre culte ne sera toléré.

» La personne du roi sera toujours sacrée, inviolable, et non sujette à la re- » sponsabilité.

» Les ministres seront toujours responsables de tous les actes du gouvernement.

» Les forces de terre et de mer seront toujours dépendantes du roi.

» La garde nationale sera organisée dans le royaume sur un modèle uniforme et » analogue à celui de la capitale.

» La presse sera libre et sujette seulement à une loi répressive pour tout ce » qui peut offenser la religion, la morale, l'ordre public, le roi, la famille royale, les » souverains étrangers et leurs familles, ainsi que l'honneur et les intérêts des par- » ticuliers.

» En notifiant ici au public notre souveraine et libre résolution, nous nous con- » fions dans la loyauté et le bon esprit de nos peuples pour le maintien de l'ordre » et le respect dus aux lois et aux autorités constituées. »

Malgré la terrible expérience de 1820, malgré les détestables antécédents de Ferdinand II, malgré, enfin, toutes les réserves contenues dans la proclamation que nous venons de transcrire, les Napolitains l'accueillirent avec des cris de joie, et le roi ayant parcouru la ville le jour même, ils lui firent une véritable ovation: aveuglement déplorable qui devait coûter bien cher, non-seulement aux Deux-Siciles, mais à la cause italienne! La constitution promise par Ferdinand II le 29 janvier 1848 (le même jour Messine était bombardée pendant plusieurs heures par les troupes royales!) et publiée le 10 février, fut l'œuvre du nouveau ministre de l'intérieur, François Bozzelli, savant jurisconsulte, qui, exilé en 1821 comme libéral des plus avancés, avait habité longtemps la France. Rentré à Naples en 1837, Bozzelli avait été arrêté deux fois pour avoir conspiré contre le despotisme, et même siégé, à côté de Charles Poerio, dans le comité central établi dans la capitale. Le public, à qui il avait su inspirer une grande confiance, attendait de lui autre chose qu'une constition calquée sur la charte française de 1830, dont il avait pu, de ses propres yeux, reconnaître les nombreux défauts. Il est vrai que la constitution napolitaine était riche en promesses, car on y prenait l'engagement de soumettre aux représentants du pays non-seulement la loi électorale, mais encore des projets de loi sur les municipalités, sur la presse, sur le secret des lettres, sur la responsabilité des ministres et sur le conseil d'Etat. On verra plus tard la manière dont ces promesses furent tenues et comment Bozzelli, de libéral ardent, devint tout-à-coup l'un des plus aveugles instruments de Ferdinand II. Les autres ministres étaient le prince Dentice, le prince Torella, le commandeur Scovazzo et le général Garzia. Ce dernier, nommé ministre de la guerre le 29 janvier, avait été longtemps, en sa qualité de directeur du même département, l'âme damnée de Ferdinand. Aussi sa nomination fut aux yeux des libéraux une preuve certaine que le roi entendait conserver la haute main dans tout ce qui touchait à l'armée. Charles Poerio, sorti naguère, comme Bozzelli, des prisons d'Etat, fut nommé directeur de la police, et plus tard ministre de l'instruction publique; mais n'ayant pas tardé, ainsi que Scovazzo, à se convaincre de la mauvaise foi du roi, il donna sa démission, ce que firent, presque tous ceux qui se succédèrent au pouvoir, depuis le 29 janvier jusqu'au 15 mai 1848, de manière qu'en trois mois et demi on ne compta pas moins de vingt sept ministres. Le nouveau ministère fit preuve d'une grande incapacité, surtout à l'égard de la question sicilienne, qu'il aurait fallu arranger à tout prix dans l'intérêt de la cause italienne. Il nous suffira de rappeler à ce propos le rejet des propositions, très-acceptables, que le gouvernement sicilien avait faites par l'entremise de lord Minto, propositions qui se trouvent relatées dans le discours prononcé par Ruggiero Settimo, le 25 mars 1848, lors de l'ouverture du parlement de Sicile. Trois semaines après, toute transaction étant

devenue inutile entre les gouvernements des deux pays, le parlement sicilien prononçait à l'unanimité la déchéance de la dynastie des Bourbons.

Ce décret, rendu dans la séance du 13 avril 1848, et signé par le marquis de Torrearsa, président de la chambre des communes, par le duc de Serradifalco, président de la chambre des pairs, par Calvi, secrétaire, et par Ruggero Settimo, président du gouvernement sicilien, est conçu dans les termes ci-après:

» Art. 1. — Ferdinand de Bourbon et sa dynastie sont pour toujours déchus du » trône de Sicile.

» Art. 2. — La Sicile sera régie par un gouvernement constitutionnel. Après » avoir réformé sa constitution, elle appellera au trône un prince italien. »

. . . .

Le 6 mars, le duc de Serracapriola, le prince de Torella, le baron Bonanni, le général Garzia et le commandeur Scovazzo, avaient, cédant aux vœux unanimes des citoyens quitté le ministère.

Ils furent remplacés: par le prince de Cariati, aux affaires étrangéres; Jacques Savarese aux travaux publics, agriculture et commerce; Aurélien Saliceti aux grâces et à la justice, le colonel Degli Uberti à la guerre et marine, et le baron Charles Poerio, à l'instruction publique.

Saliceti ayant insisté auprès du Roi pour l'adoption d'un programme qui contenait des idées par trop *révolutionnaires* (suivant le dire de Ferdinand II, qui comparait Saliceti à ce bon monsieur *de Robespierre)* reçut brutalement son Congé.

Il fut remplacé par Joseph Marcarelli. Poerio, Savarese et Degli Uberti, voulurent partager le sort de Saliceti, mais sur les instances de Cariati, ils eurent le grand tort de consentir à rester, et à couvrir ainsi de leurs noms les turpitudes de Ferdinand II.

Le général Guillaume Pepe, étant arrivé de Paris sur la fin de mars, le roi s'empressa de le recevoir. Il lui offrit la Présidence d'un ministère qu'il lui laissait le soin de composer. Pepe accepta; il présenta à l'acceptation du roi une liste de dix personnes.

Malheureusement le nom d'Aurélien Saliceti, se trouvait sur cette liste, nous avons vu l'horreur que ressentait pour lui, le roi, aussi pour éviter de se retrouver en face de Saliceti, Ferdinand II, offrit à Pepe le commandement des 25,000 hommes qui devaient être envoyés en Lombardie.

Pepe accepta.... Le 3 avril, un nouveau ministère était formé Troya, littérateur éminent, mais homme d'état médiocre, à la présidence du conseil; le marquis Louis Dragonetti l'ancien député au Parlement de 1820-21 aux affaires étrangères; le Juge Jean Vignale, magistrat intègre, aux grâces et à la justice; le comte Pierre Ferretti, aux finances; le général Raphaël Del Giudice à la guerre et à la marine; le colonel Vincent Degli Uberti passait

aux travaux publics; le ministère était complété le 15 avril par l'adjonction des personnages suivants; Raphaël Conforti à l'intérieur; Paul Emile Imbriani à l'instruction publique; Antoine Scialoja, économiste remarquable, à l'agriculture et au commerce; et François Paul Ruggiero aux affaires ecclésiastiques....

Le nouveau ministère, pour répondre aux plaintes qui s'élevaient de tous côtés, soit relativement; à la constitution du 1er février, par rapport aux articles 56 et 57, concernant les lois èlectorales qu'on aurait voulu voir plus large; soit en ce qui touchait à la modification de la chambre des pairs et aux pouvoirs constituants qu'on aurait dèsiré voir reconnaître à la chambre des députés, le nouveau ministère, dis-je, publia le 5 avril son programme.

Il promettait, de donner une plus large extension à la loi électorale, de changer en quelque sorte la chambre des pairs en une seconde chambre élective, enfin de faire rèviser la constitution par la chambre des députés. C'était presque admettre le principe d'une Constituante. De plus le ministère s'engageait formellement à aider la cause de l'indépendance italienne en envoyant un corps d'armée considérable en Lombardie....

Les électeurs furent appelés à voter le 18 avril; tout se passa avec le plus grand ordre, seulement sept provinces refusérent de procèder à la nomination des pairs, démontrant ainsi clairement l'impopularité de cette institution.

Les citoyens èlus étaient tous des plus honorables, et tout indiquait que la chambre serait presque entiérement libèrale. Cela ne faisait guéres le compte de la cour, aussi le parlement dont l'ouverture était fixée au 1er mai vit-il reculer au 15 mai cette cérèmonie. Le roi voulait avoir le temps de préparer le coup d'état qu'il méditait de concert avec les San-Fèdistes. Nous allons dans les pages suivantes essayer de bien faire connaitre les manœuvres auxquelles se livra le parti de la cour....

EVÉNEMENTS DU 15 MAI.

Notre cadre étant trop restreint pour que nous puissions entrer dans le dètail minutieux des faits qui amenèrent le terrible

guet-à-pens tendu par la cour, le 15 mai, aux libéraux, nous allons esquisser à grands traits les menées souterrainnes qui eurent pour résultat le triomphe de la cour.

Une espèce de convention Austro-San-Fédiste s'était formée depuis quelque temps, pour faire contrepoids et détruire l'influence libérale.

Elle se composait de tous les employés supérieurs et fonctionnaires publics, inféodés au système absolu de la maison de Bourbon et devoués à l'alliance autrichienne *à tout prix;* le prince de Schwarzemberg, ambassadeur d'Autriche près le roi des Deux-Siciles avait été forcè de quitter Naples à la suite du départ des troupes napolitaines qui allaient rejoindre en Lombardie Charles-Albert; il avait laissé comme chargé d'affaires le comte de Leibzeltern; Bozzelli, l'infâme renégat qui oublia en un jour les traditions de toute sa vie, et François Paul Ruggiero, s'abouchèrent au moyen du général Filangieri avec le comte de Leibzeltern; les rendez-vous avaient lieu dans une villa que Bozzelli avait louée au Pausilippe; de leurs conciliabules sortit la convention Austro-San-Fèdiste.

Le nombre des conjurés ne tarda pas à devenir considérable, tous ceux qui étaient pour le maintien des monstrueux abus existants depuis 1815 dans le royaume de Naples, s'empressaient de faire partie d'une congrègation dont le seul but ètait de les augmenter au lieu de les diminuer.

Les faux-bons hommes du libéralisme, comme Filangieri, Ischitella, Carrascosa, Bozzelli, Ruggiero, les frères Cianciulli, décidés à soutenir les hommes au pouvoir, quelqu'ils fussent pourvu qu'ils fissent cas d'eux et quils leur permissent de pècher en eau trouble; les libéraux aveugles et aux vues courtes et bornées, les myopes du libéralisme, en un mot, comme le prince Cariati, Torella, Blanchi et autres furent les premiers à faire partie de cette association. Les propres frères du roi, le prince de Salerne et le comte de l'Aquila, étaient à la tête de cette secte. Dans une réunion qui eut lieu le 4 mai, dans le propre palais du prince de Salerne, les paroles suivantes furent prononcées:

Le roi — dit le prince de Salerne — *abhorre la guerre contre l'Autriche que Pie IX lui-même condamne; mais il n'ose pas ne pas la faire par ce qu'il craint l'opposition des députés qui doivent se réunir le 15 du mois de Mai.*

Il serait donc de la plus haute importance de susciter quelqu'échauffourée, qui tout en faisant retarder l'ouverture des chambres, offrirait à Sa Majesté un prétexte plausible pour

destituer le ministère actuel et faire revenir l'expédition composée de l'armée et de la flottille.....

Quarante ou cinquante jours — ajouta le comte de Leibzeltern — seront plus que suffisants à l'Empereur pour mettre à la raison le roi de Sardaigne, pourvu que le roi des Deux-Siciles ne le secoure pas avec ses force de terre et de mer....

À un signe de moi — riposte le prince — des milliers de paysans dans les Calabres, — les Pouilles, — et les Abruzzes, — hommes que je puis faire passer pour des communistes, se metteront en mouvement; je puis aussi faire agir dans la capitale tous les lazzaroni de Santa-Lucia, du Môle, du Pendino et du Marché et leur faire déployer le drapeau rouge...

Bozzelli ajouta que c'était une magnifique idée, mais qu'il fallait la compléter par l'adjonction des démagogues avec le drapeau tricolore en main....

Le dévouement de l'armée et de la marine fût garanti par le général Filangieri, et le comte de l'Aquila; ce dernier conclut même en disant: « mes soldats de marine*, se battront tous contre qui il me plaira...* »

Plusieurs plans furent proposés, entr'autres, ceux de pousser immédiatament à la révolte les paysans dans les campagnes, et la plèbe dans les villes; de provoquer un conflit entre l'armée et la garde nationale et forcer par ce moyen violent les députés à retourner en toute hâte dans leurs provinces, enfin de faire cacher dans un rez-de-chaussée attenant à l'église de San-Lorenzo — église dans laquelle les députés devaient se réunir pour entendre la messe d'inauguration pour l'ouverture du parlement — une cinquantaîne d'agens de police armés de poignards et de pistolets, qui devraient quand le cortége royal serait en vue, déboucher à l'improviste et décharger leurs armes au sein de la foule pour que du milieu du désordre produit par cet horrible guet-à-pens, sortit le prétexte de renvoyer le ministère du 3 avril, d'ajourner l'ouverture des chambres et rappeler l'expédition de la haute-Italie.

Enfin la séance fut close par l'adoption à l'unanimité des résolutions suivantes:

Qu'il fallait pousser au désordre par tous le moyens; faire partir immédiatement pour leurs provinces respectives tous les San-fédistes prèsents, mander des émissaires aux absents ou les prèvenir par le telégraphe au moyen des signes convenus.

Circonvenir dans la capitale les chefs des lazzaroni, et surtout pousser les directeurs du *Cercle du Progrès,* à tenter des mouvements rèvolutionnaires....

Si ces faits avaient besoin de confirmation, nous nous contenterions de citer les lignes suivantes du prince de Salerne, extraites d'une lettre qu'il adressait au mois d'avril 1848, au prince de Petrulla aujourd'hui ambassadeur de Naples près la cour d'Autriche.

Il est utile d'exploiter la circulaire du ministre de l'intérieur pour AMEUTER LES PAYSANS CONTRE LES PROPRIÉTAIRES.

Le même prince de Salerne dans une dépêche télégraphique du 4 mai 1848, disait:

Il a été décidé qu'il FAUT POUSSER AU DÉSORDRE PAR TOUS LES MOYENS.

Malgré toutes ces excitations, toutes ces manœuvres abominables il n'y eût que quelques mouvements partiels, sans importance.

Le 15 mai, jour de l'ouverture du Parlement, était prochain, déjà Ruggiero, avait invité tous les députés présents à Naples à se réunir chez lui le jeudi 11 mai à huit heures du soir. Il espérait en faire autant d'adeptes pour ses noirs desseins, la réunion fut assez agitée et rien ne fut conclu.

Une seconde invitation à se réunir le 13 mai, dès la matinée dans la salle municipale de Monte Oliveto disposée à cet effet fut envoyée de nouveau par Ruggiero. (1).

Quatre-vingt-dix-huit députés intervinrent à cette séance préparattere, la garde nationale rendait les honneurs militaires, les huissiers en grand uniforme introduisaient les députés auxquels on avait délivré une médaille.

La séance n'eût d'autre résultat que la nomination d'une commission chargée de s'entendre avec le ministère au sujet de la prétention relative au serment. Cette commission se composait de Camille Cacace, Joseph Pica, Thomas Ortale, Ferdinand de Luca, Pascal Stanislas Mancini....

Puis l'on procéda à la nomination des président et vice-président que leur âge appelait à faire partie du bureau.

L'achidiacre Lucas Samuel Cagnazzi, *octogénaire*, et le professeur Vincent Lanza, *septuagénaire*, furent désignés; la séance se termina par l'examen d'un Réglement présenté par Ferdinand de Luca.

Le soir même du 13 mai, le journal officiel publiait la

(1) Voici le texte de cette invitation: Les députés au Parlement national se réuniront samedi matin 13 mai à dix heures précises de France dans la salle municipale de Monte Oliveto pour la conférence préparatoire. Vous êtes prié d'intervenir....

nomination de cinquante pairs, en même temps qu'un programme de la cérémonie d'ouverture des Chambres, programme non signé, et portant seulement le contre-seing de Bozzelli, bien que le président du conseil l'eut biffé ; dans ce manifeste il était dit: Dix membres de la chambre tirés au sort composeront la commission qui se tiendra à la porte de Saint Laurent pour y recevoir le roi; les pairs et les députés prêteront sur le saint Evangile le serment dout la formule sera lue par le ministre des grâces et de la justice.... Ce programme ètait des plus èlastiques comme on le voit, aussi les députés résolûrent-ils de se réunir encore une fois le 14 mai en séance prèparatoire.

Le matin du 14, ils se rendirent à Monte Oliveto. Avant de procéder au tirage au sort des députés qui devaient composer la commission chargée de recevoir le texte du serment, en discuter les termes, enfin dresser procès-verbal de ce qui aurait lieu à cet égard, un doute s'éleva dans l'Assemblée.

1.° Etait-il convenable oui ou non de prêter un serment non requis par la constitution?

2.° En cas de l'affirmative, quelle devait en être la formule?

La première proposition fut résolue sans discussion, presque tous les députés furent d'avis de prêter serment, afin que l'on ne put douter *de la loyauté des intentions des reprèsentants du pays et de leur profond attachement à la religion catholique et à la souveraineté constitutionnelle.*

Quand à la seconde proposition les députés, surtout les députés avocats, firent remarquer que l'article 5 du programme ministèriel du 3 avril en vertu du quel ils avaient été élus ne permettait pás qu'il fut juré une obeissance pure et simple à une constitution que *les deux* Chambres, d'accord avec le roi, avaient faculté d'amender et modifier, spécialement en ce qui touchait à la Chambre de pairs....

Une commission composée des députés Dominique Capitelli, Saverio Baldacchini, Raphaël Masi et Joseph Pica reçût la mission de s'entendre à ce sujet avec le ministére....

La commission se rendit près du président du Conseil; celui-ci venait d'envoyer prés du roi Conforti et un autre membre du cabinet, pour lui faire de respectueuses remontrances au sujet du serment; les raison mises en avant par les deux ministres n'ayant produit aucun résultat Troya accompagnè de tout le cabinet et de la commission de la Chambre des députés, serendit au palais royal.

Admis en prèsence du roi, *Sire* — dit Troya — *la constitution n'a nullement prescrit le serment; pour jurer, il faut une*

formule légale, qui doit être déterminée par une loi. Ce sera la première que nous proposerons au Parlement.

Non — répondit le roi — *je n'ouvrirai pas le Parlement si d'abord et avant tout les députés ne me jurent pas* À MOI *fidélité, et obéissance à la constitution, comme le font tous les fonctionnaires publics des ordres administratifs, judiciaires et militaires, à l'égal de tous les membres de ma famille.*

Mais les députés — repliqua Troya — *ne sont pas des fonctionnaires publics, ils doivent, suivant la teneur du programme sanctionné par V. M., développer d'accord avec la Chambre des pairs et V. M. elle-même, la constitution, ce qui veut dire, la modifier surtout en ce qui concerne la Chambre haute, ce qui leur interdit de jurer l'observation pure et simple....*

Enfin après de longs débats, l'entrevue se termina ainsi; le roi insistant toujours pour qu'un serment fût prêté, Troya démontrant victorieusement l'inconstitutionnalité de son désir et finissant, à bout de raisonnements, par lui montrer comme résultat final une protestation en pleine église, de la part des députés... Mais s'il en arrivait ainsi, dit le roi, *ils passeraient tous pour autant de bouffons....*

Et V. M. — répliqua instantanément Charles Troya — *serait alors appelée* LE ROI DES BOUFFONS — (Il avait un plus beau titre à conquérir, celui de ROI BOMBA). — Car les députés sont les *représentants de la nation toute entière*. . . . .

. . . .

La commission vint rendre compte du résultat de sa mission à la chambre et de l'espoir que Troya avait exprimé que les choses finiraient par s'arranger.

En attendant le résultat des nouvelles conférences, la Chambre resta comme en permanence. Vers sept heures du soir, le président des ministres fit inviter la commission à passer chez lui. Elle s'y rendit aussitôt. Charles Troya lui exposa que quelques difficultés existaient encore relativement aux expressions contenues dans la formule ultérieurement proposée, mais que le ministère croyait que toutes choses allaient s'aplanir, et qu'en conséquence il priait la commission de retourner à Monte Oliveto faire part à la chambre de ce qui se passait et l'inviter à ne pas quitter la salle des séances avant qu'une dernière résolution n'eût été prise....

Presqu'en même temps que la commission rentrait à Monte Oliveto, y arrivait également le prince Pignatelli Strongoli, envoyé par la Chambre des pairs, qui s'était elle aussi également assemblée chez son Président le prince de Cariati. La même chose qui

était arrivée aux députés relativement au serment, était également venue agiter les esprits dans la chambre haute. C'est pour cela que le prince Strongoli avait été envoyé près la chambre des députés pour lui faire part de la formule que les pairs désiraient adopter.

La majorité décida, après avoir eu communication de cette formule, qu'elle attenderait les événements pour prendre une résolution...

A minuit, les représentans entendirent un grand bruit mêlé de cris et bientôt l'on vit entrer un capitaine de la garde nationale qui annonça à la Chambre que les troupes sorties de leurs quartiers menaçaient la garde nationale, qui de son côté, pour se défendre, élevait des barricades. Les députés en furent surpris et indignés et déclarèrent hautement, que la discussion sur le serment ne regardait nullement la garde nationale et qu'elle croyait que les menaces que l'ont disait venir de la troupe n'étaient qu'un prétexte pour s'immiscer dans des affaires qui ne regardaient que la chambre.

Sur ces entrefaites le colonel de Piccolettis arriva du palais apportant l'assurance de l'adhésion du roi aux vœux du Parlement et ajoutant que S. M. dispensait les députés du serment qu'ils devaient prêter le lendemain, et qu'elle jugeait à propos d'ajourner toute discussion sur cet objet jusqu'à ce que se fussent verifiés les pouvoirs des élus du peuple; que le roi s'abstiendrait de répéter le serment prêté au statut le 24 février, que S. M. avait convoqué sur-le-champ le conseil des ministres pour en connaître l'avis.

Peu après le ministre des finances et le directeur de la police furent introduits. Il vinrent confirmer à la Chambre l'ajournement du serment. Ils furent accueillis par de bruyants applaudissements, le ministre et le directeur invitèrent les députés à faire valoir leur qualité pour faire disparaître les barricades. Tous les représentants s'offrirent à la fois pour se charger de cette mission, mais une députation de dix membres fut expédiée pour cet important objet, après quoi les députés se retirèrent. Ainsi se termina la nuit orageuse du 14 mai. . . . .

Le 15 mai, de grand matin, les députés ayant reconnu que les barricades étaient encore sur pied, accoururent en grand nombre chez le vice-président Lanza, et votèrent la proclamation suivante qui fût aussitôt affichée et publiée manuscrite pour ne pas perdre un temps si précieux en de pareils instants.

« La Chambre des députés, réunie en Assemblée provisoire, pense qu'il est de son devoir d'adresser ses plus vifs remerciments à cette glorieuse et intrépide garde nationale et à ce peuple généreux qui par leur attitude digne et énergique tout ensemble ont su défendre et faire respecter la représentation nationale. Mais le but qu'ils se proposaient, but de tous points conforme aux véritables intérêts de la nation, étant désormais atteint, la Chambre croit devoir inviter la garde nationale à faire disparaître de la cité toute apparence d'hostilité en détruisant les barricades, afin qu'on puisse procéder à l'acte solennel de l'ouverture du Parlement, sans que rien rappelle à la vue des souvenirs glorieux, mais irritants.

» De Monte Oliveto, cejourd'hui 15 mai, au matin,

Le Vice-Président provisoire
VINCENT LANZA. »

La Chambre ignorant ce qu'avait décidé le gouvernement expédia Capitelli, Imbriani et le Baron Charles Poerio auprès de Troya, président du Conseil des Ministres. Il était sorti pour se rendre près du Roi; les députés le rejoignirent à la cour. Là, Troya leur donna connaissance du décret qui réglait la question du serment suivant le vœu exprimé par les Députés, décret publié seulement le 16 Mai.

FERDINAND II ETC. ETC.

« Vu le programme rédigé pour l'ouverture du Parlement dont l'inauguration a été fixée au 15 mai de cette année ;

« Considérant que des circonstances imprévues mettent obstacle aux cérémonies qui devaient accompagner cette inauguration;

« Ouï notre Conseil des ministres, Nous avons résolu de décreter et nous decrétons ce qui suit:

« Art. 1.er L'ouverture des Chambres réunies, et la lecture du discours de la couronne auront lieu aujourd'hui à deux heures après midi de France dans la salle destinée aux députés à l'Hôtel de l'Université Royale des Etudes.

« 2. *Le serment prescrit par les articles 12 et 13 du programme du 13 mai courant n'aura pas lieu.*

« 3. Les chambres procéderont immédiatement à la vérification des pouvoirs, après quoi, les députés et les pairs du royaume prêteront serment d'après la formule suivante :

« Moi N. N. je promets et je jure devant Dieu fidélité au roi constitutionnel Ferdinand II.

« Je promets et je jure d'accomplir avec le plus grand zèle et la plus grande probité et honneur le mandat qui m'est confié.

« Je promets et *je jure de rester fidèle à la Constitution* telle qu'elle sera révisée et modifiée par les deux Chambres d'accord avec le Roi, principalement en ce qui concerne la Chambre des Pairs, comme il est prescrit par l'article 5 du programme du 3 avril.

« C'est ainsi que je jure et que Dieu me soit en aide.

« 4. Notre Ministre Secrétaire d'Etat président du Conseil des ministres et tous nos Secrétaires d'Etat sont chargés de l'exécution du présent décret.

« Naples, 15 mai 1848.

« FERDINAND. »

Tandis que l'on attendait le retour de Capitelli, d'Imbriani et du Baron Charles Poerio, et les copies de ce décret, des coups de fusils tirés à peu d'intervalle l'un de l'autre d'abord, puis un feu bien nourri et enfin le canon se firent entendre, et le carnage commenca.

Le roi fit aussitôt tirer trois coups de canon et hisser un drapeau rouge sur le château. Toute la troupe se porta de suite sur le lieu du combat.

Après la proclamation de la Chambre, le plus grand nombre avait abandonné les barricades, mais en entendant la fusillade, quelques centaines d'hommes y retournèrent pour les défendre, quand à ceux qui étaient rentrés chez eux il ne purent redescendre dans la rue parce que les Suisses tiraient sur quiconque se présentait aux portes; quelle fut la surprise des gens qui accoururent aux barricades en s'apercevant que le Commissaire de police *Merenda* et ses amis qui avaient engagé vivement à élever les barricades et empêché de les abattre s'étaient enfuis.

Les défenseurs des barricades n'obéissaient à aucun commandemment; chacun travaillait et se battait pour son propre compte; quoique peu nombreux et mal abrités par les barricades, ils se battaient en héros. De la barricade construite devant l'Eglise de Saint-Ferdinand et des balcons que l'on avait matelassés à la hâte ils faisaient un feu meutrier. Leurs coups portaient juste et envoyaient la mort dans les rangs. Le général Statella fut bientôt blessé, et grand nombre d'officiers et de soldats eurent le même sort ou furent tués; l'artillerie tirait à boulets sur les barricades et à mitraille sur les balcons. Le Suisses battirent deux fois en retraite, et le régiment de la marine fut contraint à rentrer dans son quartier.

La victoire sembla vouloir un moment couronner les efforts et la bravoure des défenseurs des barricades, qui eux aussi, essuyèrent de graves pertes, et d'autant plus grandes qu'ils se battaient en désordre et éparpillés. Le suisse Boumann, avant que le feu ne commençât, parcourut les barricades, se donnant pour constitutionnel et libéral. On lui demanda pour le compte de qui il inspectait les retranchements: « Je suis un Suisse républicain tout » dévoué au peuple. » Et élevant la voix il ajouta: « Braves gens! » le temps de vous élever au rang de nation est arrivé. Huit » mille Suisses républicains sont prêts a vous aider! (1) »

Ce lâche aventurier, indigne du titre de général républicain, commanda ses Suisses dans la journée! ayant réuni ses mercenaires, il les forma en deux colonnes; l'une marcha par la place du palais en longeant celle du Castello, et se dirigea sur le flanc des barricades: l'autre, au pas de charge, s'avança sur les retranchements par la rue de Tolède. Elles donnèrent l'assaut, et une horrible, une épouvantable tuerie s'ensuivit. Les assaillants laissèrent sur le terrain des centaines de morts et de blessés. La place du palais et les barricades furent jonchées de cadavres et de mourants. Les troupes bien que protégées par leur artillerie et par celle des forts furent repoussées de nouveau vers trois heures de l'après midi; elles avaient perdu de 1000 à 1100 hommes.

Au fracas épouvantable du combat succéda un morne silence.... le silence de la mort!.... Cependant on se tenait sur ses gardes des deux côtés. Les généraux eurent recours au roi. Ils lui firent observer que quelques centaines d'hommes remportaient l'avantage sur des milliers de soldats: Ferdinand s'en montra irrité au dessus de

(1) Ce sont les mêmes troupes qui avaient reçu avec acclamation l'ordre du jour suivant:

COMMANDEMENT GÉNÉRAL DES TROUPES

Ordre du jour du 17 février 1848.

S. M. le Roi est fermement convaincu que les troupes royales de toutes armes attendent avec impatience le moment solennel de prêter serment à la Constitution, *don précieux du meilleur des princes,* et qu'elles s'empresseront de saisir cette occasion de manifester librement la joie que leur inspire l'heureux événement qui vient d'ouvrir une ère nouvelle aux peuples des Deux-Siciles, et de déclarer en même temps qu'elles seront toujours prêtes à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense du roi, de la patrie et de la constitution.

Le Colonel, Chef de l'Etat-Major de l'Armée,
Signé — GAETANO GAROFALO.

toute expression: « Faites avancer l'artillerie de gros calibre, — dit-
» il — battez en brèche les barricades, les portes, les murs, et dites
» aux soldats qu'ils ont à faire à des palais qui renferment des
» richesses, qui deviendront le prix du vainqueur. » On lui fit observer que les haînes personnelles allaient se déchaîner, que déjà il y avait eu un trop grand nombre de victimes, qu'il deviendrait difficile d'arrêter la troupe une fois lancée: « Eh f... (*sic*)! *que voulez-vous? les soldats ne sont pas des moines:* allez à vos postes! faites votre devoir, et obéissez! »

L'attaque recommença avec fureur des deux côtés. Les promesses de butin et la vengeance s'emparent de l'âme du soldat. La grosse artillerie labourait les rues de Tolède et de Santa-Brigida et faisait écrouler les murs. Le boulets détruisirent la barricade de Saint-Ferdinand, et bientôt les palais devinrent la proie de la soldatesque effrénée. Les défenseurs des barricades épuisèrent leurs munitions et ne purent s'en procurer d'autres. Les masses n'étaient pas préparées puisque le mouvement ne venait pas du peuple. Les citoyens furent surpris lorsqu'ils se virent engagés avec la troupe. Les soldats se ruèrent dans les maisons; hommes, femmes, enfants, infirmes furent égorgés impitoyablement. Les sicaires pénétrèrent chez le Marquis de Vasatura. La fille de ce gentilhomme, jeune, jolie comme la rose qui vient d'éclore, tomba aux pieds de ces furieux, et les implora à mains jointes; elle aurait attendri un tigre, mais ni sa condition, ni ses richesses, ni son innocence, ni ses charmes ne purent la sauver...... ils l'assassinèrent.

« Le palais Corella situé au coin de la place Saint-Ferdinand, renfermait de nombreux combattants parmi lesquels une femme, mademoiselle Brambilla, qui donna ce jour-là des preuves d'un courage surhumain; des pertes considérables furent essuyées par les troupes dès cette première attaque, et le général qui les commandait, voyant l'impossibilité de venir à bout d'une résistance aussi opiniâtre sans l'aide du canon, fit avancer plusieurs pièces et tirer à mitraille sur les barricades. Celles-ci une fois entamées, les soldats commencent à forcer les portes des maisons et à se répandre dans les appartements, aussi bien à la recherche des insurgés que pour dévaster et piller tout ce qu'ils trouvent. Faisant main-basse sur tous ceux qu'ils rencontrent, il tuent des enfants et des femmes, à côté d'hommes surpris les armes à la main. Un vieillard malade est assassiné dans son lit. Des jeunes filles sont violées d'abord, puis égorgées. Les Suisses, employés de préférence par le roi dans cette horrible guerre, se distinguent aussi entre tous par des cruautés sauvages. La lie du peuple, suivant à la piste ces ignobles mercenaires, est loin toutefois d'égaler leurs exploits, et elle se contente de voler ce qu'ils

veulent bien lui laisser. A mesure que les barricades s'abattaient sous les coups de la mitraille, les troupes s'avançaient dans le cœur de la ville, portant partout la désolation et le carnage. Au coin de la rue Sainte-Brigitte, la résistance ayant été des plus vives, le massacre fut encore plus affreux. Une heure après, cinq personnes étaient passées par les armes sur la place de la Charité. Des jeunes gens très-aimés dans le pays périrent sur les barricades, entre autres Louis Lavista et Vincent Melga, tous deux distingués à la fois par l'intelligence et par le cœur. Mais la grande majorité des victimes succomba dans les maisons, sous le fer de ces soldats assassins car les insurgés, tirant du haut des fenêtres ou à l'abri des barricades ne présentaient que peu de prise au feu des assaillants. (1)

Le palais Gravina, dont le propriétaire etait alors Ricciardi l'aîné et qui depuis est devenu l'Hôtel des postes, fut assiégé par la troupe et les Suisses. Tant qu'ils n'eurent pas d'artillerie, ils furent vivement repoussés par les citoyens qui purent y entrer en armes, mais bientôt les canons arrivèrent et les boulets firent voler en éclats les portes à peine barricadées. Les soldats se répandirent dans les nombreux appartements de ce vaste édifice, sur lequel on lança une bombe incendiaire. Les flammes s'élevèrent en pétillant. Les toits craquaient et s'affaissaient avec un fracas épouvantable. Les nombreux locataires fuyaient de l'un à l'autre étage à la recherche d'un abri, mais ils trouvaient la mort ou par le feu ou par le fer. Tout fut saccagé et détruit. Madame Ferrara, dont le mari était capitaine dans la Garde Nationale et qui occupait l'un des appartements, livra aux soldats ses diamants, ses pierreries, tous ses objets les plus précieux, les offrant en échange de la vie de sa mère, de celle de son mari et de sa jeune enfant. La condition fut acceptée, mais d'autres soldats survinrent et étendirent morts à leurs pieds et la mère et le mari. A ce spectacle affreux la malheureuse femme, désespérée, hors d'elle-même, les yeux hagards, la poitrine haletante, vole sur le balcon pour de là se précipiter dans la rue. Les lazzaroni qui étaient sous les fenêtres eurent pitié d'un si grand désespoir, ils lui tendirent les bras en l'invitant à s'y jeter. Elle suivit ce salutaire et généreux conseil, mais l'élévation de l'appartement fut cause qu'elle ne put éviter la fracture des deux jambes, elle fut portée chez M. Stanislas Falcone, Avocat Général près la Cour suprême de Justice, dans l'état la plus pitoyable.

Les flammes envahissaient de plus en plus le palais Gravina. Les habitants qui tentaient d'en sortir y étaient refoulés à coups

(1) Ricciardi.

de fusil et de baïonnette. Bientôt il ne resta de cet immense édifice que des décombres! Le palais Gravina avait l'apparence d'un vaste étal de boucherie. Six personnes avaient été tuées dans l'appartement d'Elisabeth Ricciardi qui ne dût la vie qu'à sa présence d'esprit extraordinaire.... Voilà les résultats de la guerre civile allumée par le gouvernement lui-même! Tacite rapporte que dans le combat livré sur le Janicule, un soldat de Pompée tua son frère qui combattait pour Cinna ; à peine l'avait-il frappé mortellement qu'il le reconnut, et déplorant sa victoire, il s'en punit lui-même en s'ôtant la vie; voilà en un seul exemple la plus vive image de la guerre civile......

Pendant plusieurs jours l'on fut occupé à retirer les cadavres et les membres épars ça et là; mais l'on ne put découvrir les restes des deux Ferrara, dont je viens de raconter l'atroce martyr. Le 16 mai, la ville était occupée par la troupe royale et les Suisses, le pavé était encore rouge du sang des viellards, des femmes, et des enfants. Les canons, mèche allumée, étaient braqués sur les places et à l'entrée des rues qui aboutissent à celle de Tolède. De nombreuses patrouilles parcouraient la ville en tous sens. Les saturnales commencèrent au son des musiques militaires. La lie du peuple soudoyée par la cour, drapeau blanc en tête, parcourut la ville. Les femmes publiques de bas étage sortent de leurs dégoutants bouges; les voleurs, les repris de justice, qui savent que l'on en veût à la vertu et non au vice, abandonnent leurs repaires, et tous, pêle-mêle, sautent, gambadent lascivement au son des fanfares. L'orgie s'établit, et cette crapuleuse canaille soldée voit passer avec une joie féroce les charriots qui transportent les morts de la veille en les accompagnant de leurs huées et de leurs sifflets. Si un citoyen paraît dans les rues, il est forcé de crier: vive le Roi! mort à la constitution! Cette horde barbare envahit la place du palais royal. Elle veut contempler les traits de son souverain, qui se présente aussitôt au balcon. Le visage de Ferdinand est plein de jubilation et de contentement, il reçoit avec joie l'ovation impure que lui font les lazzaroni, les voleurs et les catins; mais ne croyant pas les avoir assez remerciés par sa pantomime vive et animée, il se montre par la ville qu'il avait bombardée le jour d'avant. Il invite l'amiral français Baudin à l'accompagner, et, avec ce républicain du lendemain, se rend à la Madonna du Carme pour rendre grâces à la divinité. Grand Dieu! vos temples ont été outragés par une aussi atroce profanation! Un tyran entraîne son peuple dans un guet-à-pens, et le jour suivant il vient dans le sanctuaire pour vous offrir ses actes de remercîment!!!

Il me serait impossible de calculer le nombre des morts de la journée du 15 mai 1848; il faut les compter par milliers. C'était un spectacle déchirant, que la vue de ces malheureux, pour la plupart jeunes et beaux, qui pouvaient s'attendre à compter encore un grand nombre d'années, et que le fer fratricide moissonna malgré leur courage et leur force. Ils tombèrent comme l'herbe des prairies sous la faux du faucheur.

Lord Napier dans son rapport à Lord Palmerston, sur les événements du 15 mai, s'exprime ainsi :

Naples, 18 mai 1848.

« Il est impossible de déterminer avec précision quelle a été la perte du côté des insurgés, cependant il est bien avéré que des personnes innocentes et même *des femmes et des enfants sont tombés victimes des soldats dans leur première irruption dans l'intérieur des maisons.* Pendant l'après midi et la nuit suivante les troupes napolitaines *ont commis de grands excès en extorquant de l'argent par des menaces de violences personnelles et même en blessant et en insultant sans aucun prétexte* des personnes inoffensives.

Le directoire fédéral Suisse, envoya des délégués pour procéder à une enquête sur la conduite des Suisses mercenaires et malgré l'atténuation, leurs rapports en disent assez pour juger de leur œuvre.

Voilà le premier extrait, qui porte la date du 30 Juillet 1848.

« A leur passage dans l'Italie supérieure, les délégués entendirent partout des plaintes contre les régiments suisses de Naples: « C'est à la part glorieuse que nos troupes au service du pape ont prise aux combats de Trévise et de Vicence, qu'on doit uniquement attribuer le fait que cette indignation du peuple Italien ne s'est pas étendue sur la Nation Suisse entière, et les délégués entendirent partout exprimer le vœu que les régiments suisses qui se trouvent à Naples fussent aussi employés à combattre contre l'ennemi commun de toute l'Italie.

« Les soussignés passant à l'exposé des résultats de leurs enquêtes, *doivent,* abstraction faite de ce que leur mandat n'est pas d'examiner en général la position que les troupes suisses ont adoptée le 15 mai à l'égard du roi et des députés des divers partis du pays, *rappeler que ce ne sera que lorsque cette fatale journée, appartiendra* entièrement *au passé qu'il sera possible de constater seulement les faits les plus importants.*

« Pour autant que les soussignés peuvent se permettre un jugement à cet égard, le 15 mai, les partis étaient comme partout divisés en deux camps, dont chacun se composait de trois nuances diverses:

« 1. La masse des indifférents.

« 2. Les libéraux modérés;

« 3. Les exaltés et les aventuriers.

« Dans l'autre :

« 1. La masse facile à fanatiser et qui se déclare pour quiconque lui promet des avantages matériels.

« 2. Les conservateurs et une partie de la noblesse.

« 3. Les royalistes, plus royalistes que le Roi. D'après l'opinion presque généralement répandue *les événements du 15 mai doivent être attribués à la troisième nuance des deux partis.*

« Si le conseil des ministres, qui dura de une heure à dix heures du matin le 15 mai, s'était rendu à la demande qui lui fut faite que les troupes de ligne fussent retirées dans les cours intérieures du château royal, où *elles ne pouvaient* PAS PROVOQUER *la Garde Nationale,* LE CONFLIT N'AURAIT VRAISEMBLABLEMENT PAS EU LIEU.

« *Le* MINISTÈRE *d'alors reconnut bien, qu'au premier coup tiré, on ne pourrait plus être maître des événements, et il demanda, en conséquence,* QUE LES DEUX CORPS ARMÉS, *les troupes de ligne, et la garde Nationale* NE DEMEURASSENT PAS PLUS LONGTEMPS EN PRÉSENCE.

Deuxième extrait du rapport des délégués.

« Nous commencerons par faire remarquer que ce ne furent pas les troupes suisses seulement, mais aussi les troupes indigènes qui prirent part à la lutte et aux *perquisitions faites dans l'intérieur des maisons plusieurs heures* durant, et qu'elles étaient suivies *par la populace, qui volait tout ce qui se pouvait enlever. Dans les journées des 15 et 16 mai Naples présentait l'aspect d'un déménagement général, on ne voyait que meubles, ustensiles et objets de valeur transportés de côté et d'autre dans la ville.*

« Parmi les faits qui se passèrent alors, il en est un qui mérite d'être relevé, à savoir le pillage d'un magasin, appartenant M. Melanjoli attendu qu'il résulte de l'enquête que les portes ayant été enfoncées, le magasin *fut livré au pillage pour ce seul motif que les soldats haïssaient le propriétaire du magasin.*

« Le résultat de nos informations est moins favorable aux troupes suisses en ce qui concerne les actes de violence qui ont été commis. *Dans l'intérieur des maisons, des portes et des fenêtres ont été brisées et les habitants traités horriblement ont été traînés au corps de garde.*

« On a de plus reproché aux troupes suisses divers meurtres, profanations etc. Le meurtre du tailleur, dans le couvent de Santa Teresa dei Scalzi, trouve jusqu'à un certain point son excuse dans la persuasion où étaient les soldats qu'ils tuaient en lui un insurgé ; mais la mort du père *Rodio* est un crime inexcusable, parce qu'il devait être reconnu comme moine, et que d'ailleurs, il ne cherchait pas à fuir etc. etc.

Les barricades fûrent élevées sous les yeux du roi, très près du palais.

Les agents les plus laborieux et les instigateurs furent, le commissaire de police *Merenda et ses fils,* le baron Carpentieri, les sous-intendants Colombo et Mirabelli Centurione et autres suppôts de la police. Ces vauriens, après le 15 mai, furent récompensés. Merenda fut nommé secrétaire-général de la préfecture de police et reçut la croix de chevalier. Les deux sous-intendants obtinrent chacun une intendance; tous les autres furent rétribués grassement.

Le député Gabriel Pepe, général commandant de la Garde Nationale, fut l'un des membres composant la commission expédiée par la chambre pour faire abattre les barricades. Cet officier général fût arrêté dans l'exécution de son mandat par Merenda, qui lui croisa la baïonnette sur la poitrine, le menaçant de mort s'il ne se retirait pas et le traitant en même temps *de traître et de partisan du gouvernement.*

Un *prestolet* nommé *Léonard Covelli,* pendant l'instruction du procès du 15 mai, fut désigné comme l'un des constructeurs des barricades. La police avait donné au juge d'instruction deux notes; la première contenait les noms des individus que le gouvernement voulait perdre, la seconde ceux des agents envoyés par la police pour construire et exciter à élever les barricades.

Quand l'un de ces derniers était désigné par les témoins, le juge passait outre. Or la police avait oublié d'indiquer Covelli comme l'un de ses agents; il fut arrêté et mis en jugement. *Merenda*, devenu serétaire-général, délivra un certificat par lequel il déclarait que Covelli était l'un de ses agents, et que c'était par son ordre qu'il s'était trouvé sur les barricades. La grande Cour acquitta le prêtre; mais, pour la forme, l'envoya par devant le juge du quartier Saint-Joseph, pour détention d'armes; alors une seconde attestation lui vint en aide, et par une sentence prononcée par ce magistrat portant la date du 26 novembre 1849 Covelli fut absous!

Il est prouvé que le drame sanglant commença par un coup de feu tiré par un valet nommé Paris au service *du prince Léopold, frère du Roi...*

Revenons à la Chambre des députés et voyons ce qui s'y passe pendant le combat qui ensanglante les rues de Naples.

A peine la chambre a-t-elle connaissance du combat, qu'un long cri d'indignation part de tous les bancs. Etienne Romeo demande que la chambre déclare la déchéance de Ferdinand II. La motion est repoussée. Ricciardi, voudrait que l'on lançât une courte

proclamation et que l'on fit battre le rappel, pour que la garde civique soit avertie de venir se ranger autour de la Chambre des députés, en même temps, il propose la nomination d'un comité de salut public. La proposition est vivement écartée. Des gardes nationaux apportent sur le bureau du président des boulets encore chauds. Ricciardi, de plus en plus animé, demande la formation d'une commission chargée de se mettre en rapport avec les autorités. La Chambre se décide cette fois à donner enfin signe de vie. Elle a déjà perdu deux heures en vaines discussions, au lieu de descendre en masse dans la rue revêtue de ses insignes et de se rendre près du roi à travers les barricades pour arrêter l'effusion du sang le plus généreux.

Le rôle des députés ne consiste pas seulement à jouir des prérogatives qui sont attachées à ce titre, il faut quand la patrie est en danger payer de sa personne, et savoir exposer sa vie..... Enfin le Comité est nommé, le colonel marquis Tupputi en est le président, le baron Bellelli, Giardini, Lanza et Petruccelli, sont nommés membres. Malheureusement, ils étaient nouveaux dans la vie constitutionnelle, au lieu d'agir souverainement, et de prendre l'attitude vigoureuse qui leur incombait, il se contentèrent d'envoyer deux députations, la première au commandant de la place, composée du général Gabriel Pepe et de l'avocat Jean Avossa; la seconde composée de Giuliani et de Ricciardi, près de l'amiral Baudin, à bord de la flotte française....

En réponse à la lettre portée au général commandant la place, voici un document des plus importants, qui fut envoyé au président de la Chambre. Nous devons la communication de cette pièce *inédite*, et qui fait connaître l'horreur qu'éprouvaient les troupes pour verser le sang citoyen, au baron Bellelli, membre de la commission des cinq, qui a bien voulu nous donner une copie de ce document que nous traduisons textuellement.

« Le général commandant la place a l'honneur de faire connaître à monsieur le Président de la Chambre des députés, qu'aussitôt après la rentrée des troupes dans leurs quartiers respectifs, les barricades ont commencé à s'élever dans plusieurs rues, qu'au lieu de les détruire ou de les empêcher, les gardes nationaux qui défendaient les barricades vers Saint-Ferdinand, ont tiré sur la troupe qui était de garde au palais, ce qui a forcé les soldats à répondre à leur feu; *du reste ces troupes ne dépendent pas de la place.*

« Dès qu'elles entendirent les coups de feu, les troupes SUISSES qui étaient prêtes à rentrer dans leurs quartiers se hâtèrent de revenir sur leurs pas, et ainsi a commencé le feu, *au grand*

déplaisir et à la grande horreur de tous les militaires. — GRANDISSIMO DISPIACIMENTO ED ORRORE DI TUTTI I MILITARI.

« Monsieur le Président est vivement prié d'employer tous les moyens en son pouvoir pour faire cesser l'effusion du SANG CITOYEN — SANGUE CITTADINO.

« Je vais donner immédiatement connaissance de la lettre qui m'a été écrite, *à qui* commande les troupes vers le Palais royal, de qui dépendent les ordres à donner.

Le général commandant
J. LABRANO. »

Comme on le voit d'après cette lettre les ordres venaient seulement et directement du Palais Royal. Or quel était celui qui commandait en chef au Palais Royal; Ferdinand II, roi des Deux-Siciles.

Le matin, quand le ministère tout entier était venu représenter au roi les funestes conséquences qu'aménerait l'effusion du sang des napolitains par des napolitains, le roi pour toute réponse, leur avait tourné le dos, en leur disant: « Il est temps de songer à vous » même, CAR LE JOUR DE VOTRE PUNITION N'EST PAS » ÉLOIGNÉ. »

Ces paroles furent prononcées par le roi, en LATIN.

Il est donc bien établi que pendant les 24 heures, espace de temps durant lequel se passèrent tous ces événements, le roi seul commandait en maître; c'est donc sur lui que doit retomber de tout son poids la responsabilité de tant d'horreurs et d'infâmies.

Nous avons vu comment la mission confiée au général Pepe près du commandant de place échoua. Ricciardi ne fut pas plus heureux.

» Il dépend de vous, — dit-il à l'amiral Baudin, près duquel il s'était rendu avec l'envoyé de France, monsieur Levraud, à bord du vaisseau amiral le Friedland — de sauver non-seulement nos libertés, mais la cause de l'Italie toute entière, car une fois vainqueur, Ferdinand retirera à la guerre de l'indépendance les secours que l'ascendant de l'opinion publique l'avait seule forcé à lui accorder. Nous ne demandons pas une intervention directe de votre part, mais uniquement l'emploi de votre influence pour faire cesser l'effusion du sang de nos compatriotes et empêcher le triomphe de la réaction.... »

L'amiral ne put répondre qu'en exhibant ses instructions qui lui interdisaient toute espèce D'IMMIXTION DANS LES AFFAIRES DES AUTRES PEUPLES.

Ricciardi ayant vivement insisté, l'amiral Baudin après s'être concerté longuement avec monsieur Levraud se décida à envoyer une lettre au roi signée par lui et monsieur Levraud, afin de le prier d'écouter les CONSEILS DE LA MODÉRATION ET DE LA CLÉMENCE....

» Pendant que ces pourparlers avaient lieu, presque toutes les barricades étaient renversées par la mitraille, ou prises à la baïonnette, et les rangs des insurgés s'éclaircissant de plus en plus, la troupe se répandait triomphante dans les rues. Une poignée de Calabrais tint jusqu'au dernier moment. Elle avait pour chef un ancien militaire appelé Pierre MILETI, qui, armé d'un tromblon énorme, qu'il chargeait jusqu'à la gueule, abattit à lui seul un grand nombre de Suisses.

Mileti échappé par miracle au massacre du 15 mai, devait périr misérablement en Calabre, après la triste fin de l'insurrection de cette province. Traqué par les royalistes de chaumière en chaumière, il fut égorgé par des bohémiens chez lesquels il s'était réfugié. » (1)

Les députés passaient leur temps en de vaines discussions.

Benoît Musolino proposait que la Chambre se retirât à Capodimonte, endroit très élevé à côté de Naples, en appelant à se ranger autour d'elle toute la garde nationale de Naples, ainsi que celle des provinces environnantes.

Enfin toute l'énergie de la Chambre aboutit à la protestation suivante signée par *soixante quatre* députés :

» La chambre des députés, réunie en séance préparatoire à *Monte-*
» *Oliveto*, se voyant, au moment même où elle remplissait son man-
» dat, assaillie par la violence des troupes royales en la personne de
» ses membres, en qui réside la représentation souveraine du pays, pro-
» teste, non-seulement en face de l'Italie dont on veut troubler ainsi la
» résurrection, mais en face de l'Europe renaissante à l'esprit de liberté,
» contre cet acte d'aveugle despotisme. Elle déclare qu'elle ne suspend
» ses séances que contrainte par la force brutale; mais que loin d'aban-
» donner l'accomplissement de ses devoirs, elle est décidée à se réunir
» de nouveau dans l'endroit et à l'époque où il lui sera possible de le
» faire, afin d'adopter les résolutions réclamées tant par la gravité de
» la situation que par les droits du peuple et par la dignité nationale
» indignement foulés aux pieds.

» Naples, le 15 mai 1848, à *Monte-Oliveto*, à sept heures du soir.

» L'abbé Cagnazzi, président; Etienne Romeo, secrétaire; Joseph de
» Vincenzi; Léonard Dorotea; Salvator Tommasi; Gaëtan Del Giudice;
» Eugène De Riso; F. A. Mazziotti; Nicolas De Luca; Ange Camille De
» Meis; Louis Zuppetta, Filippe Abignente; F. Clausi; T. De Blasiis:
» F. Sacchi; Geoffroi Sigismondi; Michel Pironti; Innocent De Cesare le
» jeune; Thomas Ortale; Bélisaire Clemente; P.-S. Mancini; Henri Be-
» rardi; Antoine Cimmino; Carmel Faccioli; Antoine Laterza; Nazaire

(1) Ricciardi.

» Colaneri; Pascal Amodio; Dominique de Cesaris; Joseph Del Re; Silvio Spaventa; Xavier Barbarisi; Benoît Musolino; Ferdinand Petruccelli; Gennaro Bellelli; Octave Tupputi; Dieudonné Sanzone; Antoine Ciccone; Jean Salzano; Michel Cremonese; Louis Cardone; Stanislas Barracca; Jérôme Sagarriga; Joseph Turi; F. Bella; Louis Scarambone; Casimir De Lieto; Joseph Polsinelli; François Garofalo; Antoine Plutino; Gaëtan Pesce; P. Ferretti; Michel Primicerio; Ernest Capocci; Paul-Ananie De Luca; Joseph Pisanelli; L. Lucarelli; Thomas Lanzetta; Costabile Carducci; Jean Semmola; Marin Turchi; Vincent Lanza; César Marini, Ignace Larussa; Dominique Mauro. »

La protestation était à peine signée, que les députés entendirent sous les fenêtres de Monte Oliveto les vociférations des soldats.

Des canons furent braqués devant les portes de l'Assemblée et un capitaine de gendarmerie, auquel était confiée la garde de Monte Oliveto, pénétra dans la salle et déclara que lui et ses soldats étaient résolus à donner jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense des représentants de la nation. Les députés répondirent: « que leur mandat devait les garantir contre toute violence; que s'il en était autrement ils sauraient supporter avec dignité le sort qui les attendait; » et ils donnèrent l'ordre d'ouvrir toutes les portes, ce qui fut immédiatement exécuté.

Un officier se présenta alors au nom du roi et somma les députés de se dissoudre et d'évacuer la salle. « Nous demandons que cet ordre soit donné par écrit, — lui répondit le vénérable archidiacre Cagnazzi, qui bien que septuagénaire, conservait encore toute la fougue et l'énergie de sa jeunesse. — L'officier refusa, et se tournant vers les troupes qui encombraient toutes les issues, il ajouta: « *Cet ordre,* IL EST ÉCRIT SUR LA POINTE DE NOS BAÏONNETTES. »

L'Assemblée dut alors se retirer après avoir hautement protestée contre la violence qui lui était faite. Partout sur leur passage à travers les rues de la ville, les députés ne rencontrèrent que des monceaux de cadavres et des maisons pillées ou incendiées....

Il est inutile d'ajouter que le décret du 15 mai au matin, par lequel le roi semblait enfin renoncer à la formule du serment, fut immédiatement rapporté et que le journal officiel ne l'inséra jamais. Il a été recueilli dans la correspondance officielle déposée par le gouvernement anglais à la Chambre des communes, le 30 juin 1849. — Voir, 2e partie pag. 513.

Les premières mesures que prit le roi enivré de son triomphe furent les suivantes.

Le rappel des troupes de terre et de mer, parties pour combattre en Lombardie.

La publication d'une proclamation dans laquelle il disait:

» Que les bons citoyens se rassurent. La plus grande surveillance sera exercée par le gouvernement pour qu'à l'avenir ***aucun désordre de cette nature*** — oh infâmie!!! Il appelait l'assassinat de tant de citoyens UN DÉSORDRE — ne se reproduise et pour que de nouveaux obstacles ne viennent plus s'opposer au maintien et au complet exercice des libertés solennellement accordées par la constitution et que Sa Majesté a la ferme volonté de protéger dans toute leur inviolable intégrité. » Par le même manifeste le roi promettait de faire rendre la liberté aux prisonniers qui avaient été faits sur les barricades....

Le 17 mai, une ordonnance émanée du commandement général des troupes, et signée par le maréchal de camp ***Labrano,*** instituait UNE COMMISSION TEMPORAIRE DE SALUT PUBLIC AUTORISÉE A LANCER DES MANDATS D'ARRÊT PAR SIMPLES MESURES PRÉVENTIVES.... — C'était le résultat de la promesse de mise en liberté contenue dans la proclamation royale.

Deux jours après, une autre ordonnance, toujours signée général ***Labraño, supprimait la liberté de la Presse.***

Une troisième ordonnance remettait en vigueur la loi de septembre 1828, par laquelle se trouvaient interdites toutes associations ***organisées,*** religieuses, litteraires ou politiques..... à la suite de toutes ces mesures de répression il se trouva encore des Napolitains qui s'empressèrent d'accepter des portefeuilles du roi.

La matinée du 16 mai avait vu éclore un nouveau ministère composé du prince Cariati président du conseil, de Bozzelli, de Ruggiero, du général Carrascosa, des princes d'Ischitella et Torella.

Le prince de Cariati était le beau-père de Ricciardi l'aîné, dont nous avons vu le palais designé aux vengeances de la soldatesque.

Jusqu'où l'ambition et l'amour du pouvoir peuvent-ils conduire les hommes!...

» Le 24 mai, le roi lui-même s'adressa à ses sujets: voici en quels termes ce roi triomphant renouvella ses promesses:

NAPOLITAINS!

« Au milieu de la profonde douleur que nous inspire l'horrible événement du 15 mai, notre désir le plus vif est d'en adoucir les conséquences aussi complétement qu'il nous sera possible. ***Notre très ferme et immuable volonté est de maintenir la Constitution du 10 Février*** en la

préservant de toute espèce d'excès. Seule compatible avec les véritables besoins de cette partie de l'Italie elle sera l'ARCHE SAINTE qui conservera les droits de nos peuples bien-aimés et de notre couronne. Les Chambres législatives seront, dans le plus bref délai, réunies de nouveau. Nous croyons pouvoir espérer que leur prudence, leur sagesse et leur fermeté nous aideront puissamment à doter l'administration des affaires publiques de toutes les rèformes sages et utiles qu'elles réclament.

« Reprenez donc vos occupations habituelles, *ayez foi de toute l'effusion de vos cœurs dans notre loyauté, dans notre religion, dans le serment sacré et spontané que nous avons prêté ;* et vivez dans l'ample espérance que la plus continuelle préoccupation de notre cœur est d'abolir au plus tôt, l'état d'exception passager dans lequel nous nous trouvons et autant qu'il sera possible, jusqu'à la mémoire du MALHEUR qui nous a frappés.

Naples 24 Mai 1848

« Signé FERDINAND »

Un décret de la même date convoquait les colléges électoraux pour le 15 Juin. Un autre décret disait:

« Art. 1. Les chambres législatives sont convoquées pour le premier du mois de Juillet à Naples. »

Le pays fit voir quel attachement il avait pour la constitution; le 15 juin cent-dix-sept-mille électeurs accoururent en foule au scrutin pour nommer leurs représentants; malgré le souvenir si rècent des horribles excés du 15 mai les élections eurent lieu une seconde fois sans le moindre désordre.

En comparant les listes du 8 avril et celles du 15 juin, on retrouve les mêmes noms choisis par les électeurs et confirmés par une double élection....

La journée du 15 mai et les exécrables abus qui en furent la suite avaient causè des troubles insurrectionnels dans le royaume; il furent étouffés par les assurances que le roi donna qu'il maintiendrait la constitution. Nous ne pouvons pas retracer le tableau des horreurs commises en Calabre par le général Nunziante. L'espace nous manque pour parler en détail des événements arrivés dans les provinces. Nous tâcherons dans les Biographies, d'en dire quelques mots . . . .

Les chambres se réunirent le 1er juillet. Le discours d'ouverture contenait de très rassurantes paroles. Le roi disait: « Qu'inflexible dans sa résolution d'assurer à ses peuples la jouissance » d'une liberté sagement limitée, il en ferait la constante préoccupation de toute sa vie, comptant que le concours énergique

» des chambres en garantirait pleinement le succès : *que déjà il avait*
» *imploré Dieu comme juge de la pureté de ses intentions, et*
» *qu'il ne restait plus qu'à en appeler à leur témoignage et à*
» *l'histoire.* »

Les Chambres, après avoir vérifié les pouvoirs de leurs membres, répondirent au discours de la couronne.

L'adresse des députés portait l'empreinte de la plus grande modération, tellement que le ministère ne proposa aucun amendement, ce qui n'est jamais arrivé à aucune chambre de représentants en Europe. La chambre des Pairs se montra aussi conciliante que celle des députés, mais le roi ne voulut jamais recevoir leurs adresses.

Ferdinand avait mis tout en œuvre pour faire éliminer de la chambre les députés qu'il croyait ses adversaires. N'aurait-il pas mieux fait de mettre dès ce moment les députés du 15 mai en accusation comme auteurs des barricades au lieu d'attendre au mois de Mars 1849 ? Mais n'anticipons pas, je reviendrai sur ce sujet lorsque je m'occuperai du procès du 15 mai.

Tandisque les chambres s'occupaient des travaux législatifs Ferdinand attendait le moment favorable pour faire un coup d'état et abattre la constitution qui était son cauchemar.

Le général Filangeri ne le quittait jamais et il y avait pour lui un lit dans la bibliothèque du palais.

Le prince de Salerne se donnait un grand mouvement et dépensait de fortes sommes pour faire agiter le peuple. Des réunions secrètes avaient lieu chez lui, où une prodigieuse quantité de cocardes rouges se fabriquèrent ; ses appartements étaient devenus le foyer du complot. Il avait pour aides, Justin Fortunato, depuis ministre, marquis, et enfin chassé honteusement par celui-là même à qui il s'était vendu corps et âme ; le borgne Palmieri et autres. On y désigna les maisons qui devaient être saccagées et le projet fixé était de produire un mouvement pour contre-balancer celui du 27 janvier 1848 cherchant ainsi à prouver que la nation était contraire aux nouvelles institutions.

Nous allons arrêter un instant le cours de notre récit pour raconter au sujet du prince de Salerne une curieuse histoire, d'après laquelle on verra ce qu'il en coûte pour fomenter des contre-révolutions, et quel pouvoir possède la police dans le royaume de Naples.

Dès le mois de février 1848, le prince Léopold de Salerne commença à prodiguer l'or pour produire un mouvement *constitutionnel,* manquant d'argent, (et il lui en fallait beaucoup) il mit en gage pour s'en procurer une partie des bijoux de la

princesse sa femme auprès de messieurs Block. Nicolas Buonocore, Pinto, Muti et autres.

Cela avait lieu vers le milieu du mois de mai; l'entremetteur était l'avocat Smitti.

Par la suite et toujours dans les mêmes vues, il engagea d'autres pierreries à la banque publique, et enfin il finit par engager les reconnaissances délivrées par l'administration de la même banque.

Or, en 1853, la veuve du prince Léopold assistée par D. Alphonse D'Avalos marquis Del Vasto, croit pouvoir reprendre ses bijoux engagés en objectant que son mari n'avait aucunement le *droit d'en disposer*. Deux avocats, don Antoine Carrillo et don Antoine Fabiani, sont chargés de soutenir ces prétentions. Mais ces deux messieurs reconnaissant l'impossibilité de plaider sur une semblable affaire, conseillent au marquis D'Avalos de recourir à un expédient qui ne manque jamais son effet à Naples : celui de s'adresser à la police. Le Marquis goûte fort le conseil et un commissaire de la Préfecture de police fait assigner messieurs Blok, Buonocore, Pinto Muti etc.

Pour les premières pierreries engagées à la banque, le Marquis D'Avalos les fit vendre à l'encan et comme le lion de la fable, il sût éloigner les concurrents. Les pierreries mises sur table à bas prix furent rachetées au préjudice de la banque pour presque rien. Vous le voyez, c'est une maniére fort commode de ravoir ses affaires que celle-là. Les marchands qui suivent les ventes, avaient été avertis que s'ils avaient le malheur d'enchérir, ils seraient arrêtés comme révolutionnaires, l'argent provenant du prêt fait par la banque, ayant été dépensé par le prince dans le but de sauver le TRÔNE ET L'AUTEL ! ! ! !

Tandis que le commissaire procédait avec *un zèle digne de la police*, ordre lui fût donné de surseoir et cela par suite de la coopération du baron Brenier, ministre de France, qui intervint en faveur de Blok, sujet de l'empire et je suis même assuré que ce diplomate après avoir employè auprès du directeur de la police Bianchini, tous les moyens propres à faire rendre justice par la voie du tribunal compétent aux prêteurs, fut enfin forcé d'envoyer des notes diplomatiques à ce sujet.

Mais ce qui fut l'objet principal d'une vive contestation ce fut un gros diamant, legs de Ferdinand Ier en faveur de la princesse de Salerne, qui se crût en droit de le reprendre et pour cela faire elle demanda qu'il lui fût permis d'extraire du testament de feu son beau-père la clause qui avait rapport au legs de ce diamant.

Mais ni François Ier ni son fils Ferdinand II n'ayant jamais voulu faire connaître l'acte de la dernière volonté de leur père et grand-père, elle fût forcée de se passer de cet extrait . . . . . .

Le 5 septembre 1848 à une heure et demie de l'après-midi le ministre des finances *François Paul Ruggiero* monta à la tribune de la chambre des députés, pour lui communiquer le décret qui la prorogeait au 30 novembre. Le gouvernement était dans son droit; la Chambre fut aussitôt évacuée.

Tandis que le ministre Ruggiero se rendait au Parlement pour exécuter sa mission, le commissaire Merenda, le prêtre Peluso, assassin du chevalier Carducci, le capitaine Palmieri, le prêtre Presullo de la paroisse de Sainte-Lucie et le nommé Funaro avaient assemblé à l'avance la canaille Lucienne et les catins pour faire une démonstration révolutionnaire; en même temps du Quartier du *Mercato* partait un autre rassemblement du même genre, mis en mouvement par le chef des lazzaroni connu sous le surnom de *Monzù Arena*. Tous ces gens étaient ce qu'il y a de plus sale, de plus dégoûtant, de plus infâme, de plus ignoble dans la lie du peuple le plus crapuleux de la terre.

Des prêtres et des valets de pied du roi se mêlérent aux lazzaroni et aux catins lorsque la bande venant de sainte Lucie traversa la place du palais. Un lazzarone ouvrait la marche portant une perche au haut de la quelle il y avait une toile qui avait été autrefois blanche. Ce rebut de la race humaine défila sous les balcons de Sa Majesté qui s'épanouissait de joie et d'aise en voyant passer SES AMIS. Ferdinand regardait le mouvement de derrière les fenêtres où il s'était placè. Il demanda au comte de Gaetano, son aide-de-camp, son avis: « Sire, lui répondit cet officier-» général, je crois que l'on fait des sottises. » Le roi outré lui riposta « *Vai al diavolo.* »

La garde du palais dont le devoir était de disperser ce rassemblement, perturbateur de l'ordre, qui criait, vive le Roi! mort à la constitution! mort à la garde nationale! le laissa passer en le regardant avec complaisance. Aussitôt entrés dans la rue de Tolède, les lazzaroni, le stylet à la main, assaillirent les habitans qu'ils rencontrèrent et les forçèrent à crier: *vive le roi! à bas la constitution.*

Cependant les lazzaroni et les ouvriers constitutionnels du quartier Montecalvario, commandés par Jean Cungiano, le drapeau constitutionnel adopté par le gouvernement en tête, fondirent sur les Luciens et les catins à coups de pierres et de bâtons et les mirent en fuite; tous ces bandits coururent tout d'un trait vers

la place du palais où la cavalerie leur porta secours en chargeant les constitutionnels et les refoulant dans leurs quartiers. Quels furent cependant les coupables ? ceux qui troublérent l'ordre en voulant changer la forme du gouvernement, en criant mort à la constitution, ou bien ceux qui firent entendre les cris de *vive le roi et la constitution* ! Eh bien ! en 1850 ! ! tous ces courageux citoyens comparurent devant la haute cour de justice qui les condamna à mort ou aux galéres auxquelles la plus part sont encore!!!

La tentative échouée, le roi destitua Abatemarco et Cacace. le premier directeur de la police, le second préfet de la même administration, qui, à son avis, ne surent pas seconder le mouvement réactionnaire.

Ferdinand, le général Filangieri qui avait toujours son domicile dans la bibliothèque du roi, Fortunato, Tarchiarola, général des gardes du corps, Merenda, le très zélè prince de Salerne et consorts, ne se tinrent pas pour battus; pour avoir le temps d'organiser de nouveaux mouvements ils pensérent à proroger de nouveau les Chambres au premier février. Ce qui eût lieu par le décret du 25 novembre 1848. La session des Chambres Législatives, — y est-il-dit — prorogée par décret du 1er septembre dernier, au 30 Novembre courant est de nouveau prorogée au 1er février de l'année prochaine. Nous nous rèservons, toutefois, d'abréger ce délai par une ordonnance ultérieure. « FERDINAND. »

Voyant que par les moyens constitutionnels ils n'arrivaient à rien, les membres de la Camarilla eurent recours à un autre expèdient, à la force brutale! !

Malgré la rentrée des Chambres, Naples était affligée par les excès de la soldatesque à qui tout était permis. La garde nationale avait été dissoute le 16 mai 1848 et les députés n'avaient plus de garantie. Le gouvernement espérait qu'en intimidant les représentants, la Chambre serait tombée en décrépitude et que le pays finirait par perdre toute estime pour les nouvelles institutions. Pour obtenir ce résultat il mit tout en œuvre. Le député baron Mazziotti en se retirant au logis le soir, fut frappé d'un coup de stylet par un agent de police. Le journal de la troupe, l'Araldo, menaçait au nom de l'armée, d'investir la Chambre et d'y massacrer les représentants si leurs décisions venaient par hasard à la contrarier. Le chevalier Carducci autre député, fut assassiné par le prêtre Peluso. Les défenseurs infâmes et éhontés du roi de Naples ne pouvant nier le fait, inventérent une fable pour en atténuer l'horreur. Ils prétendirent qu'il y avait eu une prime payée.

Quand même cela serait, l'odieux du crime n'en substisterait-il pas toujours moins.

Il est donc établi que non-seulement le chevalier Carducci n'a jamais été condamné, mais qu'il n'a même pas été mis en jugement. Ce député, après le 15 mai, se réfugia sur un vaisseau français; il alla à Civitavecchia, puis à Rome, d'où il se rendit à Malte, pour passer en Calabre, et, se fiant aux assurances que donnaient les proclamations des 16 et 24 mai, il avait l'intention d'aller à Naples pour prier le roi de conserver la constitution; accompagné de neuf de ses amis il prit une barque, mais le mauvais temps l'obligea à toucher terre à Acquafredda, district de Matera, province de Basilicata, limitrophe de celle de Salerne, sa patrie. Carducci et ses amis étaient désarmés. Il avait fait la connaissance d'un certain Savestani qui était en intelligence secrète avec le prêtre *Peluso*. Peluso était un homme des plus vils et qui s'était vendu corps et âme à Ferdinand; dès qu'il apprit le retour du chevalier Carducci il alla à sa rencontre et l'invita à dîner, puis sous un prétexte plausible il sortit de sa maison et revint bientôt accompagné d'un grand nombre d'hommes armés; à peine furent-ils à portée de Carducci qu'ils éxécutérent une décharge, qui blessa trois de ces malheureux. Carducci lui-même fut atteint à l'épaule. Peluso les fit tous arrêter et leur enleva 12,000 ducats en argent et une grande quantité d'effets. Il partit d'Acquafredda pour Sapri, emmenant avec lui Carducci, qu'il assassina impitoyablement en route. Le cadavre fut retrouvé au milieu d'une vallée, la gorge coupée, et dans un état complet de putréfaction.

Le vicomte D'Arlincourt qui fût un si chaleureux défenseur du roi de Naples, en parlant de cette infâmie dans son livre *l'Italie rouge*, disait: « *La tête du fameux insurgé fut mise dans* » *un pot de sel et ironiquement envoyée* à ses coreligionnaires de Naples. . . . . . .

Le juge de Lagonero, lieu où s'accomplit cet assassinat, M.r Pinto, crut de son devoir d'ouvrir une enquête qui constata le crime dans toute son horreur et de la manière la plus positive; mais il fut bientôt destitué et remplacé par Camarata, qui ayant voulu procéder juridiquement, fut renvoyé à son tour.

M.r De Clemente suivit l'exemple de Pinto et de Camarata; d'abord il ne fut pas destitué; on lui donna une autre destination, mais il ne tarda guéres à être chassé brutalement, lui aussi. Déjà, Scura, qui occupait le siège du ministère public près de la Cour criminelle de Potenza avait lancé un mandat d'arrêt contre l'assassin lorsque l'on apprit que le gouvernement venait de

frapper l'honnête magistrat de destitution et d'ordonner son arrestation. Pinto fut remplacé par un mauvais garnement nommé Giuliani, qui fit disparaître la procédure qui chargeait le prêtre Peluso, ce qui lui valut un si grand avancement qu'il pût monter presqu' immédiatement sur l'un des sièges de la Grande Cour criminelle de Naples où nous le retrouverons bientôt.

Sir Gladstone a eu connaissance de cette triste et sanglante tragédie, mais en la rapportant, il fait usage d'une trop grande modération et de trop de circonspection.

« Je puis établir, dit-il, qu'un député a été assassiné par un prêtre nommé Peluso, fort connu dans les rues de Naples, pendant que je m'y trouvais; que ce dernier n'a pas été inquiété pour ce meurtre, et qu'il a même, dit-on, reçu une pension du *gouvernement.*

Le fait est, que l'assassin fût-très bien accueilli par le Roi, qui le récompensa de ses propres mains, comme je viens de le dire. . . . .

Les Chambres napolitaines se réunirent le 1er février 1849. Le ministère, au mépris des droits contenus dans la constitution, droits qu'il avait l'air de considérer comme n'ayant jamais existés, percevait les impôts en dépit des articles suivants contenus dans la constitution jurée par le roi.

« Art. 14. Aucune espéce d'impôts ne peut être établi qu'en vertu d'une loi.

« Art. 16. Les impositions directes seront votées annuellement, par les chambres législatives; les impôts indirects pourront être votés pour plusieurs années.

« Art. 17. Les Chambres législatives voteront chaque année le budget et vérifieront les comptes, qui s'y rapportent. »

La Chambre des Députés ne voulant pas se départir de son système de prudence et de modération, vota une loi qui donnait droit au ministére de percevoir les impôts pendant deux ans. Les députés crurent devoir accompagner ce vote d'une Adresse au roi, dans laquelle ils exprimaient leur attachement au trône constitutionnel, tout en protestant contre la conduite du Ministère, qui malgré cela n'en persista pas moins à suivre une ligne politique qui était l'objet du blâme universel.

Les représentants se voyant réduits au rôle de muets du sérail, jugérent qu'il était de leur devoir, de leur convenance et même de leur honneur de défendre les droits du pays. Ils voulaient se retirer et provoquer de nouvelles élections: mais ayant par une

prudence qui n'a peut-être pas d'exemples ils votèrent la loi élaborée par le Ministère après le 15 mai. Cette contenance leur valut les sympathies du pays et aurait du leur procurer l'estime du gouvernement.

Je citerai les paroles prononcés dans ces circonstances par un diplomate Anglais, sir Williams Temple: « Jamais aucune » Chambre n'a fait preuve d'une plus grande abnégation et d'une » prudence ptus remarquable. » Sir Gladstone croit même que le Parlement agit avec faiblesse.

« Les actes du Parlement — dit-il — considérés dans leur ensemble, prouvent évidemment, que soit qu'il ait été sage ou non dans toutes ses déterminations, il fût sincère dans ses intentions. Peut-être dans la suite la postérité donnera une réponse moins favorable quand l'on demandera si ce Parlement *se hasarda lorsqu'il le devait et conserva une contenance assez ferme en défendant* LES FRANCHISES *solennellement établies*. Mais certainement il n'appartient pas aux amis de la réaction de lui adresser des reproches d'inaptitude, *et surtout son défaut de hardiesse civile*. Il est certain que les mains de ce Parlement on été pures envers le trône et ses intentions franches et sincéres.

« Quand je dis qu'il y avait dans le Parlement une certaine tendance à s'occuper des choses politiques, je ne fais rien de plus qu'indiquer ce qui arrive nécessairement dans toutes les assemblées du monde entier. Supposons que par timidité et par erreur ce Parlement soit parvenu jusqu'aux usurpations et se soit occupé d'affaires outrepassant les mesures de prudence; je soutiens que l'on pouvait y remédier facilement avec la loyauté, et l'on aurait ainsi desarmé l'impétuosité de ce Parlement en lui offrant une belle occasion de rèvéler sa loyauté. En dernière analyse il y avait le pays; et bien sûrement *il n'était pas républicain* ce peuple bon et docile, tout prêt à la confiance, qui demanda si peu et qui souffrit beaucoup. Pourquoi le Roi n'eut-il aucune confiance en lui ? pourquoi ne pas se servir des moyens constitutionnels ? pourquoi ne pas faire procéder réguliérement à l'expédition des affaires de l'Etat dans les formes prescrites par la constitution, pas même jusqu'à la clôture d'une session? Pourquoi le Parlement ne fût-il pas respecté ? pourquoi fût-il mèprisé dans sa premiére et sa plus essentielle fonction qui est l'imposition des taxes ? pourquoi ses adresses furent-elles repoussées ? pourquoi par un indigne, plus qu'indigne motif les Chambres et les électeurs ne furent-ils pas éprouvés avant d'être mis de côté ?...

« Le Parlement de Naples — dit-on — fût dissous à cause de sa factieuse opposition à l'administration ; je désirerais connaître quelle constitution ou Parlement sur la terre pourrait durer plus d'un mois si un semblable motif suffisait à les faire impunément détruire.

« Milord, nos neveux garderont le souvenir de cette assemblée, en admireront la force, le courage, la prudence, la dignité jamais démentie,

son amour, son attachement pour la patrie, ils s'attendriront en écoutant la fin douloureuse de ceux qui composèrent le Parlement de 1848 et 1849, sur le martyr des uns, sur la mort des autres et l'histoire enrègistrera la gloire de tous. »

. . . .

Mais revenons à la Chambre et aux travaux auxquels elle se livra.

Le ministère, encouragé en cela par l'exemple du Roi, ne témoignait nulle déférence pour les avis de la Chambre. Bozzelli surtout faisait preuve du mèpris le plus complet pour tout ce qui émanait de la reprèsentation nationale.

Aussi la Chambre privée de l'appui que lui auraient prêté et la liberté de la Presse et la garde nationale supprimées par le décret du 17 mai, ainsi que nous l'avons vu, rongeait-elle son frein en silence.

Pourtant Imbriani, dans le rapport qu'il prèsenta au nom de la Commission chargée de la réorganisation de la garde nationale, fit entendre de nobles et belles paroles en cherchant à établir l'illégalité du désarmement général des citoyens, et l'impèrieuse nécessité de remettre en vigueur, sans délai, la plus puissante sauvegarde des libertés publiques.

Dragonetti et Scialoja reprochèrent au gouvernement l'horreur des traitements infligés aux Siciliens faits prisonniers dans les eaux de Corfou et firent un tableau saisissant du triste état des Calabres; Pisanelli, en demandant l'abolition de la peine de mort sut traiter chaleureusement ce sujet tout d'actualité par le règime auquel étaient soumis les malheureuses victimes de la rèaction, dans le royaume des Deux-Siciles; Nicolas de Luca demanda que des réformes urgentes fussent introduites dans les prisons. Etait-ce un pressentiment que bientôt tant de ceux devant lesquels il parlait allaient y être jetés, lui tout le premier?

Charles Poerio, interpella le ministère sur la dissolution arbitraire de la garde nationale et sur la question de l'indèpendance italienne....

La Chambre fut aussi le théâtre d'une discussion des plus vives au sujet de l'assassinat du député Carducci, dont nous avons raconté les dètails authentiques.

Voiçi un aperçu des projets de loi présentés et discutés par le Parlement.

1. Loi sur l'instruction publique, proposée par le député Antoine Cecconi. . . . .

2. Loi sur l'administration municipale et provinciale, proposée par les députés J. Pisanelli et F. de Blasis.

3. Loi sur la garde nationale, proposée par les députés, Imbriani, Bellelli, Golotti et le colonel Tupputi.

4. Loi sur l'application du jury aux délits de la presse et aux délits politiques — député J. Pisanelli.

5. Loi sur la responsabilité ministérielle, — député. P. Mancini.

6. Réforme du Code pénal militaire, — député Raphaël Conforti.

7. Loi sur l'abolition du droit d'aubaine et sur la naturalisation des étrangers, — député Robert Savarese.

8. Loi sur la presse, — député Gaëtan de Pepe.

9. Loi sur l'irrigation, — député G. de Vicenzio.

10. Loi sur l'abolition de la peine de mort, — député J. Pisanelli.

Le ministère s'abstint de toute présentation de projet de loi. Il refusa même de participer aux discussions préliminaires que nécessitaient des lois aussi importantes.....

Nous avons dit plus haut que le décret qui prorogeait les Chambres au 30 novembre 1848, avait été signé le 1er septembre. Le 5 septembre seulement il en fut donné connaissance à la Chambre. Voici les motifs qui servirent de prétexte à cette prorogation.

» Le 3 septembre, l'*Araldo*, journal de la camarilla, publia, par ordre du gouvernement, une protestation au nom de l'armée, dont nous écartons la partie purement injurieuse, pour n'en donner ici que les traits les plus saillants: « La représentation actuelle *n'étant pas légitime.....* » l'armée demande qu'on exclue de la Chambre tous les représentants » *illégaux, en état de prévention ou susceptibles de l'être* (illegali, imputati o imputabili). Cette demande, ajoutait-on, exige satisfaction. En » cas de refus, *l'armée aurait recours aux moyens qu'elle jugerait nécessaires pour donner effet à sa résolution irrévocable.* »

Le lendemain, 4 septembre, une dépêche portant la signature de tous les ministres, enjoignait à la Chambre d'annuler les élections de plusieurs députés qui avaient été légalement admis, sans rencontrer la plus légère opposition de la part du ministère. La Chambre, on le comprend, crut de sa dignité de ne point répondre à une injonction aussi inconvenante, et elle passa à l'ordre du jour.

Le royal châtiment ne se fit pas attendre:

Le 5 septembre 1848 (V. la Gazette officielle du même jour) parût un décret ainsi conçu:

» *La session des Chambre législatives, inaugurée le* 1er *juillet* » *dernier, est prorogée au jour* 30 *novembre prochain.*

» *Signé,* FERDINAND. »

. . . .

Le 12 mars 1849, tandis que la Chambre des Députés était en séance, le prince de Torella ministre des cultes, entra dans la salle de ses délibérations pour lui notifier sa dissolution. Cette fois ce ne sont plus les lazzaroni et les catins que l'on met en mouvement. Tandisque que le ministre se rendait à la Chambre, la troupe et les Suisses envahissaient la rue de Tolède, et celles qui y aboutissent. Le quartier de Montecalvario était mis comme en état de siége, les habitants ne s'attendaient pas à un coup d'état et pris au dépourvu, ils ne purent se réunir et se battre comme ils l'avaient fait le 5 septembre 1848.

Les portes et les boutiques sont fermées. Bientôt l'on ne voit que soldats et agents de police. Chacun cherche un refuge. Les lazzaroni de *Monzù Arena*, le Luciens et les gamins tous soudoyés par le gouvernement, se présentent sur les places en criant vive le Roi! mort à la Constitution! mort à la Garde Nationale! Si par instant les hurlements de ces furieux cessent, un silence sinistre régne sur la cité épouvantée qui croit au renouvellement de l'horrible drame du 15 mai. On n'entend que le clictis des armes et le bruit produit par le roulement de l'artillerie dont les roues pésantes rebondissent sur les pavés. Dans les quartiers lointains tout est désert, et la vue des suisses jette l'alarme, l'épouvante, la désolation dans tous les cœurs! Celui qui veut tenter de sortir de son foyer est repoussè, maltraité, battu....

Le Roi reçoit à tout moment des messages du commandant des suisses et de Peccheneda d'horrible mémoire, digne prèdécesseur du fameux Mazza. Ferdinand II trépigne, court des balcons qui dominent la place du palais à ceux qui donnent sur la rue saint Charles. Des ressentissements haineux le dominent. Le regard farouche, les yeux hagards et pleins de sang, le visage gonflè, hideux, grinçant des dents, il dit en écumant de rage, à ceux qui viennent lui faire leurs rapports: « *Battez fort*, (date » forte) *sans pitié, attention à ce que tout le monde soit dé-* » *sarmé*. . . . .

Les 15 et 16 mai un désarmement avait été opéré, mais cette fois ce fût bien autre chose. La troupe et la police penètrérent dans les foyers domestiques et y firent de terribles perquisitions. Les magistrats eux-mêmes ne furent pas exemptès de cette mesure. L'on se précipita dans l' appartement du Conseiller *Aliento:* un mouchard le somma de consigner ses armes: « Me connaissez-vous? » lui demanda le magistrat. Oui — lui répondit le Cuistre — mais il » me faut vos armes.... ». Dans les provinces ce fût bien pis encore. Après le 12 mars 1849, l'on exigeait des armes de tout le monde

et ceux qui en manquaient devaient s'en procurer à grands frais les uns, pour éviter la prison, les autres les coups.

Les emprisonnements commencérent par centaines, par milliers et les députés, ceux qui le jour avant représentaient la nation, qui ne purent, ou ne crurent pas devoir s'expatrier furent arrétés en grande partie. Sir Gladstone disait à Lord Aberdeen:

« *Mon cher Lord:*

« La Chambre des deputés était composèe de 164 membres, élus par environ 117,000 èlecteurs.

Le Chiffre le plus considèrable des députés qui se rendirent à Naples pour remplir leur mandat fut de 140; eh bien! la majorité absolue composée de 76 membres, outre quelques autres à qui l'on avait retiré leurs emplois, fût ou arrétée ou exilée.

Ce qui fait qu'aprés la formation réguliére d'une Chambre Nationale de reprèsentants et sa suppression au mèpris des lois, le gouvernement de Naples poussa au comble l'audace en mettant en prison, ou contraignant à s'expatrier pour éviter d'étre arrêtée, la majorité des représentants du Peuple.

. . . .

. . . .

Résumons en quelques lignes les événements, du 14 décembre 1847 au 12 Mars 1849 . . . .

La Sicile ne pouvant plus supporter le joug des Bourbons s'insurge et chasse les soldats Napolitains après des prodiges d'audace et de patriotisme.

Naples ne veut pas rester en arriére des Siciliens, dès le 14 Decembre 1847 sous le prétexte de manifestations pacifiques, elle prend une attitude hostile, et enfin le 24 Janvier le Roi est contraint de promettre la Constitution.

En effet, de son propre mouvement, avec les serments les plus solennels il octroie aux peuples des Deux Siciles une constitution, comprenant, Chambres des Pairs et des Députés, Conseil d'État, liberté de la Presse, inviolabilité du domicile etc. . . .

Les électeurs sont appelés à élire les Députés au parlement. Leurs choix tous entiers se portent sur des hommes notablement connus pour appartenir au parti libéral, mais en même temps profondément devoués aux principes monarchiques.

Avec un Parlement d'hommes indèpendants, les plans du Roi qui n'a cèdé un moment que pour mieux se redresser plus tard en maître absolu, s'èvanouissent.

Il ne pourra plus être autre chose qu'un monarque constitutionnel qui *règne mais ne gouverne pas.*

Nous avons vu dans la lettre adressée à Louis-Philippe, *que le règne des Bourbons est incompatible avec la liberté;* Ferdinand en avait fait l'expérience, et il savait bien que c'était la ruine complète de son système politique, que de laisser le Parlement se rendre maitre de la situation . . . . .

Alors que fait-il . . . ?

Secondè par d'anciens libéraux, vils rènégats de leur foi politique, hommes qui n'ont qu'un but, celui de s'enrichir vite et bien, en trahissant leurs anciens amis, il se met lui-même, lui, le Roi, à la tête de la rèaction la plus acharnèe, oubliant que tous ses sujets sont ses enfants il fait un tri parmi eux, choisit ceux qu'il croit les bons, et dèsigne les autres aux vengeances de ses sicaires . . . .

Les manœuvres des San-fèdistes n'aboutissent qu'à exciter quelques troubles partiels dans le Royaume, le 15 Maijour de l'ouverture du Parlement s'approche, la plupart des Députés sont dèjà à Naples, que faire ?

Le plan est vite tracé.

L'infâme Ruggiero, convoque les Députés à une réunion prèparatoire. Il veut les **Tâter.**

Mais ayant compris que ses démarches et ses perfides insinuations n'auront aucun succés près de ces hommes honorables, il suscite la grande affaire du serment.

C'était vouloir trancher la difficulté d'un seul coup:

Ou les Députés consentiraient à passer sous les fourches Caudines du serment et alors le Parlement était mort, — ce n'ètait plus qu'un jouet entre les mains du Roi, et on pouvait le laisser se suicider lui-même . . . . .

Ou les Députés se redresseraient hautement en refusant de se soumettre aux prètentions Royales, et alors il ne restait plus qu'un parti, briser et anèantir le Parlement.

La discussion préliminaire du 14 Mai fit connaitre quelle était la voie qu'entendait suivre le Parlement. Aussi ne perdit-on pas de temps. Le Roi fit construire des barricades par la police, et le soleil qui se leva le 15 mai, était destiné à éclairer un des jours les plus funestes qu'un peuple puisse compter dans ses annales.

On sait les infâmies commises par les sicaires du Roi pendant ce jour à jamais nèfaste . . . .

Nous avons essayè de décrire toutes les horreurs dont furent victimes les Napolitains.

Le 15 mai, la Statue de la liberté se couvrit d'un voile de deuil qui ne se levera que le jour où la race du Roi Bomba sera à jamais bannie de l'Italie.

Nous écrivons ces lignes le 8 Juillet, François II vient de donner la même constitution que son père avait librement octroyée . . . .

Cette constitution porte malheur à ceux qui s'en servent.

Cette fois le peuple peut par son énergie empêcher que ce ne soit à lui qu'elle soit fatale. Nous ne voulons dire qu'un mot à ce sujet: *Lisez, souvenez-vous et méditez* . . . .

A mesure que la réaction croit dans les autres pays, insurgés eux aussi contre leurs souverains, la réaction napolitaine se redresse et lève la tête.

Pourtant elle n'ose pas tout risquer d'un seul coup; aussi le Parlement qui a été renommé tout entier par les électeurs au mois de Juin, s'ouvre-t-il le 1er Juillet.

Mais au lieu de prendre en main la sainte cause de l'indépendance italienne, le Parlement se débat en de vaines discussions, on dirait d'un sérail de muets.

Au lieu de se laisser décimer comme il le sera plus tard il devait payer courageusement de sa personne, et mourir en combattant, à la tribune, la poitrine découverte, ou triompher et forcer l'hydre de la réaction à s'anéantir d'elle-même et pour toujours . . . .

Enfin le Roi, assuré desormais du triomphe Européen des souverains sur leurs peuples, jette le masque, il dissout le Parlement et donne l'ordre d'arrêter tous ceux qui se sont montrés *libéraux*.

Alors la persécution commence, on dirait des temps qui ont précédé ceux de Jésus-Christ. Les citoyens comme les anciens Juifs, sont trainés hors de chez eux, jetés dans les cachots, en butte aux plus horribles tortures, aux plus affreux supplices, rien n'est épargné, des familles toutes entières, de l'aïeul au dernier-né encore à la mamelle, sont enlevées de leurs villages et transportées dans les prisons de Naples.

Le nouvel Hérode est dans toute sa gloire, n'a-t-il pas le Souverain Pontife pour lui donner l'absolution de ses péchés s'il en commet; ses crimes ne sont-ils pas encouragés par la présence de Pie IX. Ne reçoit-il pas en dépôt les prisonniers d'État du Saint Père . . . . (1)

(1) En vidant les prisons d'Etat le 1er Juillet 1860, à Naples, on trouva un Romain, à la barbe entièrement blanche qui était depuis nombre d'années dans les

Nous arrivons au moment le plus douloureux de notre tâche nous n'allons plus avoir à retracer que les hauts-faits des bourreaux . . . . Reposons nous un instant en racontant la vie des braves officiers qui portaient si haut à Venise le nom napolitain, que le Roi Bomba essayait de couvrir d'approbre et d'iniquités . . . .

EXPÉDITION NAPOLITAINE DANS LA HAUTE-ITALIE.

Dans la revue si rapide que nous avons passée des événements qui précédérent et suivirent le 15 mai, nous avons pu à peine parler de l'expédition que le roi avait l'*intention* d'envoyer en Lombardie.

Nous avons vu de quelle manière Ferdinand s'était habilement débarrassé du général Guillaume Pepe, en lui offrant le commandement d'une expédition destinée à agir de concert avec le roi Charles Albert en Lombardie et pour la formation de la quelle il lui donnait pleins pouvoirs.

Cette expédition avait séduit Guillaume Pepe qui nouveau Lafayette s'était raillé à LA MEILLEURE DES RÉPUBLIQUES.....

Le roi avait parlé de 25,000 hommes à envoyer en Lombardie, mais les manœuvres des San-Fédistes, surtout ce qui fut pratiqué par Louis *Blanch* et les fréres *Cianciulli*, firent réduire l'expédition à 3,000 hommes seulement dont partie fut envoyée par étapes par la voie de terre, et partie par mer, jusqu'à Ancône.

Et pourtant Ferdinand faisait tout en apparence pour que le royaume des Deux-Siciles eut une armée digne de le représenter sur les futurs champs-de-bataille de la Lombardie.

Voici la proclamation qu'il adressait au peuple, à la date du 7 avril 1848 pour l'encourager à voler dans les plaines Lombardes.

prisons . . . . C'était Pie IX qui avait prié Ferdinand II de le lui garder. Le nom de ce Romain est Casanova . . . . . Il a perdu complètement la mémoire.

» Votre roi partage avec vous ce vif intèret que la cause italienne excite dans » tous les cœurs, et tient, par conséquent, à contribuer à son triomphe par toutes » les forces matérielles que notre position particulière vis-à-vis d'une partie du » royaume nous laisse disponibles. Bien que les conditions de la ligue italienne » n'aient pas encore été arrêtées complétement, nous la considérons comme un fait » accompli, grâce à l'accord unanime qui existe à ce sujet entre les princes et les » peuples, ainsi qu'à la prochaine réunion à Rome du congrès que nous avons été » les premiers à proposer, comme nous sommes les premiers à y envoyer les repré- » sentants de cette partie de la grande famille italienne. *Déjà un envoi de troupes » a été fait par nous par la voie de mer, et une division est en marche le long de » la marine de l'Adriatique, pour opérer de concert avec l'armée de l'Italie centrale.* » Les destinées de la patrie commune vont être décidées sur les plaines de la Lom- » bardie, et chaque prince et chaque peuple de la Péninsule est dans l'obligation de » prendre part à la guerre qui doit en assurer l'indépendance, la liberté et la gloire. » Quant à nous, bien que des nécessités particulières soient faites pour paralyser une » bonne partie de notre armée, nous avons l'intention de contribuer à cette guerre » avec toutes nos forces de terre et de mer, avec nos arsenaux et les trésors de la » nation. *Nos frères nous attendent au champ d'honneur, et nous ne ferons pas dé- » faut partout où l'on combattra pour le grand intérêt de la nationalité italienne.*

» Peuples des Deux-Siciles, serrez-vous autour de votre roi. Restons unis pour » être forts et pour nous rendre à la lutte avec ce calme qui vient de la conscience de la » force et du courage. Ayons confiance dans la bravoure de l'armée, qui saura, dans » cette entreprise magnanime, représenter dignement l'Etat le plus considérable de » la Péninsule. Pour déployer toute notre énergie à l'extérieur, nous avons besoin » de paix et de concorde à l'intérieur, et nous comptons sur l'excellent esprit de » notre belle garde nationale, ainsi que sur l'amour de notre peuple, pour la con- » servation de l'ordre et l'observation des lois. de même qu'il devra toujours compter » sur notre loyauté et sur notre respect pour les libres institutions que nous avons » jurées solennellement et que nous entendons maintenir au prix des plus grands » sacrifices.

» *Union, abnégation et fermeté, et l'indépendance de notre belle Italie sera » conquise.* Que ce soit là notre unique pensée; que cette passion généreuse fasse » taire toutes les autres, et nul doute que vingt quatre millions d'Italiens » n'aient bientôt une patrie puissante, un patrimoine commun riche » de gloire et une nationalité respectée, laquelle pesera beaucoup » dans la balance politique du monde. »

L'enthousiasme pour la guerre était immense à Naples, les volontaires étaient accourus en grand nombre. Les dames des premières familles excitaient leurs proches à partir. La princesse de Belgiojoso avait formé un bataillon de jeunes gens des meilleures familles; une légion de volontaires, auxquels s'étaient joints un nombre considérable d'anciens sous-officiers et soldats de l'armée s'organisait activement. C'était le roi lui-même qui les faisait habiller et armer. C'est le roi en personne qui les accompagna jusqu'à la mer et qui voulut saluer de ses derniers adieux le navire qui les emportait à Livourne, c'est Ferdinand II enfin qui dans un discours pathétique, témoignait à ces braves: « *Le regret qu'il*

éprouvait de ne pouvoir marcher à leur tête et partager ainsi les dangers et la gloire qui leur étaient réservés. (sic). »

Le corps d'armée commandé en chef par le lieutenant-général Guillaume Pepe se composait de cinq régiments de ligne 1er 7e 9e 10e 12e; trois bataillons d'infanterie, tirés des 5,e 8e et 11e régiments; trois bataillons de *Croisés volontaires,* deux de chasseurs, deux compagnies de sapeurs; un régiment de lanciers, deux de dragons; deux batteries de campagne.

Le corps d'armée avait été réparti en deux divisions. Le lieutenant-général Jean Statella reçut le commandement de la première. La seconde fut placée sous les ordres du brigadier-général Charles Niccoletti. Les quatre brigades étaient commandées, les trois premières par les trois brigadiers-généraux Niccoletti, Philippe Clein, Pascal Balzamo, et la quatrième par le colonel Raphaël Zola. Le commandant de la cavalerie était le brigadier-général Ferdinand Lanza. Le colonel Charles Lahalle était à la tête de l'artillerie. C'est ce même officier qui à la nouvelle du rappel des troupes à Naples, de désespoir se brûla la cervelle. . . .

La flottille se composait de deux frégates à voile; la *Regina,* de 60 canons; l'*Isabella,* de 46; un brigantin, le *Carlo,* de 16; six superbes frégates à vapeur, le *Carlo III,* le *Roberto,* le *Guiscardo,* le *Ruggero,* le *Sannita,* le *Stromboli,* et plusieurs autres bâtiments plus petits, le tout placé sous les ordres du contre-amiral de Cosa.

Les commissaires civils attachés à l'expédition furent Damiano Assanti et Camille Golia.

Notre but n'est pas de faire l'historique de cette expédition; pour bien connaître les intrigues qui se nouèrent à l'entour du général Pepe et qui toutes tendaient à empêcher les Napolitains de se battre contre les Autrichiens, il nous faudrait entrer dans trop de détails.

Nos lecteurs, qui ne seraient pas au courant des faits qui se passèrent pendant le mois de mai, relativement au retour à Naples du corps d'armée napolitain, pourront consulter avec fruit tous les documents officiels rapportés par *Leopardi* dans son bel ouvrage *Narrazioni storiche,* du chapitre 28e au chapitre 52e. C'est l'histoire jour par jour de toutes les infâmies qui se déroulèrent tant à Bologne, qu'à Ancône, Ferrare etc. et dont l'idée première partait de Naples, de Ferdinand II lui-même.

Leopardi était en mesure d'être bien informé, car il était ministre plénipotentiaire des Deux-Siciles à cette époque et chargé d'établir les relations entre Charles Albert commandant en chef

des troupes sardes et le général Pepe général en chef des troupes napolitaines.

Le général Pepe, qui malgré son long exil, et ce qui lui était arrivé à la suite du mouvement de 1820, avait conservé toutes les illusions de sa jeunesse, n'était pas, nous devons l'avouer, l'homme énergique qu'il aurait fallu en de semblables circonstances.

Au lieu de prendre au sérieux son commandement et de se rendre le maître absolu de son corps d'armée, il souffrit dès le commencement que les brigadiers Charles Niccoletti et Ferdinand Lanza, qui avaient été placés régulièrement et hiérarchiquement sous ses ordres, restassent à Naples au lieu de prendre le commandement de leurs brigades respectives, ne voulant pas — dirent-ils, hautement — ***servir sous les ordres d'un traître comme le général Pepe, qui avait été condamné pour rébellion contre son roi.....***

Le général Statella au lieu de seconder Pepe fomentait les troubles et la révolte parmi les troupes napolitaines; les *alfieri* Bertini et Mineo, dont l'un était le bâtard de Statella, étaient approuvés et loués hautement de ce qu'ils avaient cherché à entraîner les troupes à revenir à Naples.

Le général Ulloa, dans sa belle histoire de la guerre de l'indépendance italienne de 1848-49, nous retrace, lui qui était le chef d'état-major de Pepe et en position d'être bien informé, toutes les misères qui accablèrent le corps d'armée à cette époque — jusqu'à priver le soldat de ses vivres, pour en faire retomber toute la responsabilité sur le général Pepe et par ce moyen exciter la révolte parmi les soldats, — le général Ulloa, dis-je, reproduit dans un tableau saisissant toutes les manœuvres de Naples.... son livre mérite d'être lu avec attention....

Notre cadre si restreint nous empêche d'entrer dans tous les détails que nous aurions voulu donner au sujet de ces événements et en même temps nous prive de faire usage des précieuses communications inédites qui nous ont été faites. — Mais comme ce récit nous éloignerait trop de notre but, nous n'avons voulu parler de l'expédition napolitaine que pour y rattacher les noms des braves officiers qui suivirent le général Pepe à Venise, et qui eurent pour récompense d'avoir porté la renommée de l'armée napolitaine si haut, surtout celle de l'arme de l'artillerie, dix années d'exil et de misères....

Le résultat de toutes ces intrigues fut qu'après avoir quitté, puis repris le commandement de l'expédition, le général Pepe l'abandonna définitivement quand le général Statella eut réussi à faire retourner sur le chemin de Naples le corps d'armée expéditionnaire...

Appelé par Manin à Venise, suivi des quelques troupes qui lui étaient restées fidèles, Pepe qui devait en défendant la reine de l'Adriatique conquérir un nom immortel, arriva dans les premiers jours de juin dans l'antique ville des doges.

Deux bataillons de volontaires, un bataillon de chasseurs, une batterie de huit pièces et quelques centaines de sapeurs et de cavaliers, c'était tout ce qu'il restait au général de ses belles troupes napolitaines. Deux bataillons de garde mobile de Bologne et de Milan, 6,000 hommes de troupes pontificales, autant de troupes vénitiennes, composaient toutes les forces chargées de défendre Venise et qui ne faillirent pas à la mission que la patrie toute entière leur avait confié.

Les officiers napolitains qui avaient suivi leur général étaient au nombre de 16; 4 capitaines et 3 premiers lieutenants d'artillerie, Jerôme Ulloa, Louis Mezzacapo, Camille Boldoni, Gaspard Musto, Henri Cosenz, Charles Mezzacapo, Joseph Vergili; un lieutenant du génie, Justin Salomone; un lieutenant et un adjudant de cavalerie, Guillaume Diaz et Neuman; deux majors, un capitaine et trois lieutenants d'infanterie,. Sanmartino Prince del Pardo, Lorenzo Oliva, qui s'était signalé avec le 10e de ligne napolitain, François Materazzo, François Carrano et Roch Vaccaro . . . . . . n'oublions pas Alexandre Poerio et César Rossaroll, qui devaient payer de leur vie leur dévouement à l'Italie.

Tous ces officiers aimèrent mieux aller là où le devoir de la patrie les appelait, qu'obéir aux ordres que leur donnait leur roi parjure. Nous allons raconter la vie de tous ces braves, malheureusement leur chef vénéré, Guillaume Pepe, est mort avant d'avoir vu les résultats heureux que les semences de bravoure et d'énergie jetées en Italie en 1848-49, ont amené en 1859, qui sont d'avoir régénéré d'une manière irrévocable et définitive l'antique berceau de la civilisation et du progrès....

Le premier nom que nous rencontrons, et qui, nous l'avouons, nous est fort sympathique, est celui de Jérôme Ulloa.

Jérôme Ulloa est né à Naples en 1810.

Il appartient à une des meilleures familles du royaume, d'origine espagnole, les Lanzina-y-Ulloa, ducs de Lauria, firent jadis grande figure dans le pays. Mais les révolutions qui enrichissent ceux qui n'ont rien, détruisent les fortunes de ceux qui possèdent.

Aussi la famille d'Ulloa durement éprouvée par les révolutions a-t-elle perdu beaucoup de sa splendeur passée, tout en gardant intactes les vieilles traditions de gloire, d'honneur et de probité, dont Jérôme Ulloa, notre héros, est la vivante image.

Son père, comme tous les grands seigneurs napolitains de la fin du XVIIIe siècle, avait pris goût à la république. Il fut mêlé activement aux événements qui se passèrent à Naples, en 1799. Une aventure des plus curieuses lui arriva même à cette époque.

On sait qu'avant la révolution la queue était de mode pour les hommes. Or la république avait aboli ce signe aristocratique, et les réactionnaires seuls avaient gardé leur CODA — d'où leur vient le fameux nom de CODINI appliqué à tous les rétrogrades.

Le père d'Ulloa avait fait comme tous les partisans de la liberté, il avait privé sa tête de son plus bel ornement... Quand la réaction eut le dessus, pour ne pas être massacrés dans les rues de Naples, les libéraux durent employer le stratagème suivant: se mettre de *fausses queues* !!! Mais cela ne faisait pas les affaires de la réaction, à cette ruse elle résolut d'opposer une autre ruse.

Un jour qu'Ulloa était dans la Rue de Tolède à Naples, deux Calabrais se jetèrent sur lui, et se mirent à lui tirer sa queue postiche de toutes leurs forces. La malencontreuse queue, qui pendait tranquillement attachée à la tête d'Ulloa, ne fut *pas longue* à céder aux efforts des deux bandits . . . . Alors ils saisirent Ulloa au collet, et lui appliquant de chaque côté du cou leurs stylets acérés. . . Crie, *vive le Roi,* lui disait l'un, ou je te tue. Ah, Jacobin, lui disait l'autre, je vais te saigner . . . . Et l'un et l'autre à tour de rôle, ou ensemble, lui lardaient le cou. . . . Enfin il fut jeté dans les prisons des *fosse del granile*. . .

Plus de deux mille victimes gisaient là pêle-mêle entassées. Elles n'avaient pas même de paille pour se couvrir, et ne recevaient aucune nourriture.

De temps en temps, quand pressé par la faim un malheureux faisait entendre quelques gémissements plaintifs, un féroce Calabrais criait par les soupirails: Voulez-vous bien vous taire, tas de gueux, ou vous allez être *picciati*; et pour ajouter l'effet à la menace plusieurs de ces assassins déchargeaient au milieu de ces malheureux leurs fusils en riant de l'effet produit . . . . On trouva, *Deux* jours après, plus de 150 victimes ainsi lâchement assassinées . . . .

Jérôme Ulloa, dernier-né d'une famille nombreuse, fut destiné à la carrière des armes.

Un de ses frères était déjà entré au service militaire, — il est colonel aujourd'hui; — un autre s'était vu ouvrir le chemin qui mène aux hauts emplois de la magistrature, — il est maintenant conseiller à la Cour de Cassation. — Sa sœur, suivant en cela les antiques traditions de la famille, s'était vouée au Seigneur.

Jérôme Ulloa, pour obéir aux désirs de son père et suivant en même temps ses propres instincts, entra à neuf ans à l'école militaire, école où les fils des officiers sous les drapeaux étaient seuls admis.

Doué d'une grande aptitude scientifique, à 15 ans, c'est-à-dire après six ans d'études seulement, il était admis à concourir pour une des cinq bourses qui chaque année étaient accordées aux cinq élèves les plus méritants de l'école militaire, qui entraient ensuite au collège de la Nunziatella, école polytechnique des Deux-Siciles.

Il obtint la première bourse au concours de juillet 1825.

En 1831, il sortait de l'école polytechnique, encore le premier, et était admis, en qualité d'*alfiere*, dans l'arme de l'artillerie. En 1833, Ulloa fut mêlé à la conspiration des frères Rossaroll, conspiration qui avait pour but, rien moins que de tuer le roi un jour de revue et de faire proclamer immédiatement la Constitution par son successeur. — C'est une triste histoire que celle de cette conjuration.

Les deux frères Rossaroll, fils du général Rossaroll — celui-là même qui arbora le dernier le drapeau italien à Messine après que la révolution de 1820 avait été vaincue à Naples, et mourût en Grèce après avoir mené une vie des plus agitées, — l'un caporal, l'autre sergent au 2e régiment de cavalerie de la garde royale, étaient avec le lieutenant François Angelotti à la tête de la conspiration.

Malheureusement, un jour, un sous-officier qui se trouvait par hasard près de la chambre où les conjurés débattaient leur projet, entendit tout ce qui se disait, et n'eut rien de plus pressé que de courir avertir le colonel de ce qui se passait; il s'ensuivit l'arrestation de 15 officiers et sous-officiers; parmi ceux qui furent arrêtés se trouvaient César Rossaroll et Joseph Romano; ces deux jeunes gens s'étaient jurés, l'un à l'autre, de se tuer mutuellement en cas d'arrestation; à peine surent-ils que la conspiration était découverte, que fidèles à leur serment il déchargèrent leurs pistolets l'un contre l'autre; un seul mourut sur le coup, Romano; l'autre grièvement blessé, était réservé à d'autres tortures. Rappelé à la vie, il fut condamné à mort avec Angelotti, et ce ne fut qu'au moment d'être exécutés — étant déjà entre les mains du bourreau, que le général *Salluzzo,* les avertit que leur peine était commuée par *grâce souveraine*, en celle de l'ergastolo à perpétuité.

C'était ce même jeune homme que le général Pepe dans ses Mémoires appelle — l'ARGANTE DELLE LAGUNE — qui devait trouver une mort glorieuse à Venise en combattant à côté de son ami Jérôme Ulloa....

Durant l'instruction du procès, les prisonniers furent en butte aux plus affreux traitements.

Un sergent, Pierre Giacomini, fut tenu dans un horrible cachot souterrain, pendant *plus d'un mois, entièrement nu, attaché au mur* PAR LE COU ET PAR LE VENTRE AU MOYEN D'UN DOUBLE COLLIER DE FER; chaque matin, il était noyé dans des seaux d'eau glacée que l'on faisait pleuvoir sur tout son corps, de plus il était contraint d'ingurgiter à la fois jusqu'à 8 et 10 litres d'eau; les satellites de Del Carretto renouvellaient ainsi les horribles tortures de la question par l'eau, afin qu'aucunes traces indiquant leurs horribles traitements n'existassent sur le corps des patients.

Le résultat d'un tel martyre fut celui de faire avouer à Giacomini ce qu'il savait et ce qu'il ne savait pas. Il révéla tout ce que l'on voulut.

Pour Angelotti, on employa un autre moyen, on se servit de *sa mère* pour essayer de savoir de lui les noms de ses complices....

Jérôme Ulloa, contre lequel on ne put trouver aucunes preuves, fut retenu 6 mois en prison comme coupable de n'avoir pas révélé le complot qu'il était *soupçonné* avoir connu.

Il parcourut les prisons d'Etat de la citadelle de Capoue, du chateau de l'*Uovo*, de Sainte Marie Apparente, de la Vicairie, du *Coccodrillo* etc.

Rendu enfin à la liberté, il reprit le cours de ses chères études militaires et scientifiques. En 1837, il était nommé lieutenant; en 1838, il faisait paraître son premier ouvrage — *Tactique des trois armes,* — ouvrage qui eut un grand succès et auquel Ulloa s'était préparé en publiant dans l'*Antologie militaire* des articles remarquables sur l'art de la guerre.... En 1845, il était promu capitaine et désigné par son colonel pour être mis à la tête des écoles pratiques d'artillerie qui étaient établies pendant l'automne, comme l'officier le plus capable de remplir cette délicate mission. Du reste Ulloa, à la grande satisfation de ses supérieurs et de ses inférieurs, présidait déjà depuis longtemps aux exercices du polygone....

Les événements de 1848 trouvèrent le capitaine Ulloa prêt à aider à la régénération de l'Italie, soit par l'épée, soit par la plume.

Au mois de mars 1848, une protestation fut signée par l'artillerie. Dans ce document, il était dit au nom de l'armée:

Nous ne ferons jamais feu sur le peuple à moins d'être d'accord avec la garde nationale, et seulement pour soutenir la liberté sanctionnée par la constitution.

Le 1er régiment royal, puis le 2e, de la reine, ensuite le 10e régiment de ligne qui avaient adhérés à la protestation, retirèrent à la suite des manœuvres du général Filangieri leur signature. Le régiment d'artillerie auquel appartenait Ulloa fut aussi en butte aux mêmes intrigues; seuls Ulloa et quatre officiers ne voulurent pas se rétracter.

Aussi le gouvernement, n'osant pas assumer sur lui la responsabilité de dégrader Ulloa, lui fit-il donner par son colonel le conseil de demander un congé de six mois, sous le prétexte de prendre part à la guerre de l'indépendance.

C'était combler les vœux d'Ulloa que de le mettre à même de servir activement l'Italie. Aussi s'empressa-t-il de former un bataillon de volontaires. (1)

Le poste de directeur de la guerre avait été réservé à Ulloa dans le Ministère Saliceti que le Roi refusa d'accepter.

Aussi, la combinaison échouée, Ulloa se consacra-t-il tout entier à l'organisation de son bataillon.

Pour ne pas froisser trop ouvertement l'opinion publique il fut résolu que l'habillement et l'armement des volontaires seraient aux frais de l'état.

C'était reconnaître officiellement la légitimité de l'existence de ces corps. Ulloa fut en conséquence nommé major, et les officiers de son bataillon reconnus et confirmés dans leurs grades respectifs.

Comme nous l'avons vu plus haut, le général Pepe fut chargé d'organiser le corps expéditionnaire napolitain; à son arrivée à Naples, il ne connaissait presque plus personne, une nouvelle génération avait remplacé celle contemporaine de Pepe; pour organiser son corps d'armée, il ne savait à qui s'adresser, il connaissait trop par expérience l'incapacité des vieux officiers et il n'avait aucune idée sur le mérite des jeunes....

Ulloa lui fut désigné par l'opinion publique comme le seul officier qui pouvait, par son énergie et ses profondes connaissances de l'armée napolitaine, le seconder dignement.

(1) Ce fut ce même bataillon qui se comporta si bravement à Curtatone et à Montanara...

Pepe se fit présenter Ulloa, et ayant reconnu que la *vox populi* avait dit vrai, il demanda qu'Ulloa lui fût donné comme sous-chef d'état-major, ce qui lui fut accordé, quoique avec résistance.

Le chef d'état-major ne s'occupait en rien de l'organisation du corps, et comme le général Pepe était toujours malade, ce fut sur Ulloa seul, que pesa la formation de l'expédition.

Etat-major, personnel, administration, vivres, etc.... tout reposait sur lui; arrangements avec le ministère, avec l'intendance tout était confié à ses soins, à son habileté ...... Un pareil travail aurait épuisé promptement les forces de tout autre, mais Ulloa était au milieu de son élément, il pouvait donner carrière à son activité, à son amour du travail, il était heureux de ce surcroît de besogne qui eût épouvanté le plus robuste travailleur.

Enfin, malgré le mauvais vouloir, les obstacles innombrables qu'il rencontrait tant de la part du Roi que des ministres et de la camarilla, il arriva à organiser en peu de temps le corps d'armée dont nous avons vu plus haut la composition....

L'expédition laissa Naples, comme nous le savons, dans les premiers jours de mai.

Arrivée partie à Ancône, partie à Bologne, la dissension commença à se mettre parmi le corps, les uns voulaient aller en avant, les autres retourner à Naples....

Après s'être démis du commandement, le général Pepe le reprit le 17 mai.

Le 20 il résolut enfin d'envoyer à Charles-Albert, Ulloa, pour concerter avec lui les dispositions militaires à prendre en commun.

Voici le tableau que Pepe traçait de sa situation en écrivant à l'ambassadeur du roi de Naples près S. M. le Roi de Piémont.

« J'envoie au quartier-général de S. M. Sarde le major Ulloa de mon état-major, qui est aussi député à notre Parlement. C'est un officier excessivement instruit et qui connaît minutieusement tout ce qui concerne ma situation et celle de mon corps d'armée. Je lui ai donné par écrit tout ce qu'il devra dire au Roi, et il vous fera lire ses instructions.

» Pour la fin du mois, je pourrai passer le Pô, avec mon corps d'armée qui contribuera tant à la libération de l'Italie et qui portera, j'en suis sûr, au plus haut point le nom napolitain.

» Le général Ferrari et plusieurs envoyés vénitiens sont venus me prier de me rendre à Trévise.

« Je suis resté ferme dans mes principes et mes idées et leur ai répondu que le bien de l'Italie voulait que je me soumisse

entièrement aux ordres de S. M. Sarde. Elle seule a le droit de m'appeler à combattre à son côté ou de m'envoyer dans les provinces Vénitiennes.

» Dans le premier cas, je lui demanderai pour toute faveur de ne pas m'employer à un blocus ou à des siéges, mais de me faire combattre en rase campagne, car j'ai grandement à cœur de démentir solennellement les calomnies que l'on répète constamment sur la bravoure de mes bons soldats napolitains.

» Dans le second cas, si le roi décide que je dois m'avancer sur Trévise, pour le bien de la discipline, les généraux de brigade Durando et Ferrari doivent être placés sous mes ordres; de cette manière, avec mes troupes braves et disciplinées et celles du Pape je pourrai donner une bonne leçon aux Autrichiens.

» Dans tous les cas, à peine aurai-je passé le grand fleuve. que le roi Charles Albert devra m'envoyer le 10e de ligne et tous les volontaires napolitains, à la gauche du Pô.

» Ulloa pourra vous dire combien de difficultés j'ai eu à surmonter et combien il m'en reste encore à surpasser.

» Des colonels commandent les brigades; un brigadier, d'un *grand âge*, est à la tête d'une division d'infanterie; un grand nombre d'officiers sont absents, et lorsque je demande quelque chose on ne me répond même pas.

» Les nouvelles qui me sont arrivées ce matin des événements de Naples, sont épouvantables; j'espère qu'elle sont exagérées au moins en grande partie. »

Ulloa, arrivé au quartier-général Sarde, eut plusieurs entrevues avec le roi: le plan de campagne qu'il présenta fut accepté d'emblée par Charles Albert. De retour près de Pepe, Ulloa arriva juste à temps pour voir les effets des désastreuses machinations pratiquées parmi les troupes.

Aux instances qui furent faites près de lui pour qu'il retournât à Naples, il ne répondit qu'en se serrant avec plus de force autour de Pepe, avec les quelques officiers Napolitains qui demeurèrent fidèles au brave général.

Elu député au Parlement napolitain par plus de 4,000 voix, Ulloa joignit, par un acte séparé qu'il déposa dans les archives de la Municipalité de Bologne, d'accord avec Léopardi, sa signature à la protestation que les députés presents au Monte Oliveto avaient redigée et signée dans la matinée du 15 mai...

Vicence venait de tomber le 10 juin, et Venise réclamait Pepe à grands cris.

Ulloa entra avec le général dans Venise le 13 juin 1848.....

Dans notre livre *Les Chasseurs des Alpes et des Apennins*, nous avons parlé de la conduite d'Ulloa pendant le siége de Venise; nous ne pouvons mieux faire que de reproduire l'extrait suivant:

« Arrivé dans Venise avec son général, Ulloa, promu chef de l'Etat-major, s'y distingua au premier rang dans toutes les occasions et toutes les rencontres, et y dut à une suite d'actions d'éclat les grades de lieutenant-colonel, de colonel et de général de brigade, qu'il obtint successivement.

» A Mestre, le 27 octobre 1848, dans une vive attaque dirigée par le général en chef Pepe, les volontaires lombards, entraînés trop loin par leur ardeur, se virent enveloppés de tous côtés et près d'être écrasés sous l'artillerie et la mousqueterie ennemies. Le général Pepe envoya à leur secours le colonel Ulloa avec une compagnie de gendarmerie de réserve. Le jeune et brave officier dégagea les Lombards, et refoula les Autrichiens jusqu'au delà de leurs retranchements, en leur faisant plusieurs centaines de prisonniers. Le combat fut meurtrier et terrible. Mestre et la victoire demeurèrent à la vaillante armée vénitienne; les trophées de cette mémorable journée furent 6 canons et 500 prisonniers.

» Quand les Autrichiens attaquèrent plus tard l'importante forteresse de Malghera (fin avril), construite par Napoléon Ier dans les lagunes, à 5 kilomètres et demi nord-ouest de Venise, et fort essentielle à sa défense, ce fut Ulloa qui fut chargé de la disputer à l'ennemi. Le vieux maréchal Radetzki, croyant à un succès immédiat, avait convié à la prise du fort les archiducs Guillaume, Charles-Ferdinand et Léopold, présents avec lui à Papadopoli. Mais il avait compté sans l'énergie et l'habileté d'Ulloa, déjà considéré à bon droit comme un des meilleurs et des plus savants officiers de toute l'armée italienne. La tranchée avait été ouverte dans la nuit du 20 au 30 avril. Le 4 mai, l'armée assiégeante commença son feu contre le fort; il y fut répondu avec vivacité par les défenseurs de Malghera, et une canonnade épouvantable, qui dura de midi jusqu'à la nuit, n'eut pour les Autrichiens d'autre résultat que d'épuiser leurs munitions et d'éteindre leur feu par la destruction de la plupart de leurs batteries; en conséquence de quoi le feld-maréchal Haynau reçut de Radetzki l'ordre d'envoyer au commandant de la place un parlementaire pour demander la suspension des hostilités pendant vingt-quatre heures. En même temps Radetzki envoyait à Venise une sommation de se rendre. Un refus péremptoire fut la double réponse de Manin et du jeune commandant de Malghera. Celle que fit ce dernier fut une sévère et noble leçon à l'adresse du feld-maréchal Haynau. Force fut donc d'assiéger la place selon toutes les règles, et d'ouvrir à grande distance une seconde parallèle, travail long, dans le cours duquel les assiégés firent essuyer de grandes pertes aux ennemis, et en noyèrent notamment plusieurs milliers, dit le capitaine suisse Debrunner, présent au siége, en élevant le niveau des canaux de Mestre et de l'Osellino.

» Le 24 mai, au point du jour, les assiégeants, dirigés par le comte Thurn, ouvrirent leur feu contre la place par 150 canons et mortiers de gros calibre, auxquels les assiégés répondirent par un nombre de bouches à feu à peu près égal. Cette épouvantable canonnade dura trois jours consécutifs. On n'en a peut-être pas vu de telle, si ce n'est au siége de Sébastopol. Rien ne pouvait entamer la bravoure et l'héroïque sang-froid de la garnison et de son jeune commandant. Bien que la place fût aux trois quarts démantelée, ou pour mieux dire anéantie, ce dernier voulait encore la tenir et repousser l'assaut que l'on devait donner le 27 au matin. Mais Manin et Pepe intervinrent, et jugèrent une plus longue défense impossible. Il fallait réserver pour la garde de Venise tant d'intrépides combattants. En conséquence, Ulloa reçut l'ordre d'évacuer les décombres de Malghera, ce qu'il fit dans la nuit du 26 au 27 avec une telle habileté que les Autrichiens ne s'en aperçurent qu'au jour. Il fit continuer de tirer le canon pour leur dissimuler sa retraite, encloua ses pièces, jeta à l'eau ses poudres, et resta le dernier, dit l'historien ému de Venise sous Manin, M. Anatole de Laforge, sur ce monceau de ruines informes qui devaient immortaliser son nom. L'ennemi en trois jours avait lancé sur la place 40,000 projectiles, mis 500 hommes hors de combat, et détruit presque toutes les batteries de défense. « Il faut rendre honneur à l'honneur! dit à ce sujet la *Gazette d'Augsbourg* elle-même. Aucune troupe au monde n'aurait pu prolonger la résistance plus longtemps que celle-ci ne l'a fait. » La garnison avait perdu près du quart de son effectif, et son commandant avait été blessé très-légèrement d'un éclat de bombe au pied.

» Ce fut à la suite de cette héroïque défense qu'il fut promu au grade de général de brigade et reçut le commandement de la défense du pont sur la lagune et de la ville de Venise.

» Quand Venise succomba enfin sous la quadruple pression de la supériorité du nombre, du choléra, de la famine et du manque de munitions, Ulloa partit pour l'exil avec Pepe, Manin, et ce qui survivait des défenseurs de cette ville.

» Au mois de mai 1848, il avait été, malgré son absence, nommé député au parlement de Naples, et en janvier suivant, élu membre de l'Assemblée nationale de Venise.

» Le général Ulloa se retira d'abord en Piemont, avec le général Pepe, puis en France, à Paris, où il vécut dans l'étroite intimité de l'illustre Daniel Manin, qu'il entoura de ses soins pour ainsi dire filiaux... »

En 1850, le général Ulloa réfugié à Turin, publia le bel ouvrage qui a pour titre, *L'Art de la guerre*, — 2 volumes.

La position du général était du reste assez curieuse.

Promu major, comme nous l'avons vu plus haut par le roi de Naples, il était, lors de sa mission au quartier-général de Charles Albert, sous-chef de l'Etat-Major du général Pepe, titre dans lequel il avait été reconnu et confirmé par le roi de Piémont.

De plus, quand Venise avait voté l'annexion au Piémont, annexion que Charles-Albert avait acceptée avec empressement, le gouvernement sarde avait envoyé ses troupes occuper Venise et avait reconnu tous les officiers de l'armée vénitienne active dans leur grades respectifs.....

Enfin Ulloa, après des prodiges de gloire et d'héroïsme avait gagné le grade de général de brigade. Eh bien! *pour vivre* Ulloa était obligé d'avoir recours à sa plume, *et cela à Turin.*

Ayant quitté le Piémont, il vint s'établir à Paris, la grande Babylone sympathique aux exilés.

Voici quelle fut pendant huit grandes années la vie du général qui avait déployé tant de talents dans la défense de Venise.

Sans fortune patrimoniale, — nous savons que sa famille avait été ruinée par suite des révolutions de Naples, — de plus, dernier-né d'une nombreuse famille, Ulloa vivait d'une pension annuelle de 1,000 francs que lui avait laissé dans son testament le général Pepe en témoignage de l'estime profonde dans laquelle il le tenait.

Que cette pauvreté noblement supportée, vous serve d'exemple, ô dissipateurs, ô fous jeunes gens qui prodiguez en quelques années de folles débauches, le patrimoine que plusieurs générations vous ont amassé. Voyez comment un homme qui a acquis par ses seuls mérites une réputation européenne, qui est dans la force de l'âge, sait maîtriser ses désirs et règler noblement la vie de l'exil et de la proscription.

Le général Ulloa avait une petite chambre de deux-cents francs par an, Rue Tronchet, derrière la Madeleine: c'était un peu haut, au cinquième, mais au moins il était chez lui.

Son ménage de garçon était des plus simples, mais on reconnaissait le militaire à la brillante propreté qui régnait au modeste logis.

La portière de la maison, une brave femme qui se contentait de dix francs par mois pour faire le ménage de son *général,* — comme elle disait dans son langage emphatique qui lui remplissait la bouche, quand il s'agissait de SON locataire, — lui montait à midi *une tasse de bouillon de dix centimes et un pain d'un sou.*

En hiver, le général pour économiser le feu, se levait seulement à midi, il travaillait au lit.

Vers les deux heures, il se rendait au café Cardinal, situé au coin de la rue de Richelieu et du Boulevard des Italiens — Café où se réunissaient les principaux exilés italiens, et là *Charles,* — le garçon qui ayant touché la main de monsieur de Cavour en

mars 1859, avec son gant blanc, se hâta de le faire mettre sous verre, pour le garder comme une relique en s'écriant, *ce gant est le plus beau jour de ma vie* — lui apportait tous les journaux italiens, anglais et français... à 4 heures, il allait rue du Mail, à une table d'hôte, où, pour 36 *sous*, un repas sain et abondant lui était servi, — potage — 4 plats — dessert — vin — enfin une de ces providences en tablier blanc comme on en rencontre tant à Paris, la ville du vivre à bon marché, quoique l'on en aie.....

A cinq heures, Ulloa revenait au Café Cardinal, et là suivant la coutume italienne, passait le restant de la soirée, lisant les journaux, jouant aux échecs, et surtout parlant de la patrie absente et des espérances d'un avenir prochain, seule consolation, seul bonheur qui aide le pauvre exilé à vivre loin de la terre natale.

Une tasse de café de 50 centimes, 10 centimes de pour-boire à *Charles* c'était toute la dépense du général. — Pour cette modeste consommation, il lisait, il jouait, se *chauffait*, faisait son courrier, enfin recevait ses visites....

Deux fois la semaine, Ulloa dînait en ville chez de nobles et bienveillants amis. Il économisait ainsi deux repas....

Il travaillait beaucoup, s'occupant de son histoire de la guerre de l'indépendance, dont il rassemblait les matériaux. De cette façon ses mille francs suffisaient à ses besoins!!!!!

Quel bonheur pour l'historien de rencontrer de si belles existences, comme il fait bon à raconter de pareils faits, quels enseignements on en retire, et que l'on vienne encore jeter le blâme sur les Napolitains! quand il se rencontre parmi une nation de tels caractères on n'a pas, nous le disons hautement, le droit de l'insulter.

Une haute amitié aurait permis à Ulloa de changer son mode de vie, mais il voulait rester fidèle à son propre malheur....

Dès le commencement de 1859, Ulloa prévit la guerre; aussi se hâta-t-il de publier son *Histoire de la guerre de l'Indépendance Italienne de* 1848-49, — *Hachette, 2 volumes.*

En six semaines l'ouvrage voyait le jour.

C'était un aide précieux pour les officiers français que cet ouvrage qui décrit si bien les pays, qui devaient *certainement* être le théâtre des combats futurs....

Quand le comte de Cavour vint à Paris, en mars 1859, il s'empressa de faire demander Ulloa et l'invita à venir prendre du service en Piémont. On sentait le moment de l'action venue le besoin que l'on avait des services de l'habile tacticien.

Dans les premiers jours de mars il avait offert à l'Empereur, en reconnaissance de ce qu'il se proposait de faire pour

l'Italie, deux mémoires, le premier sur l'attaque possible de Venise et le second sur la guerre dans le Lombard-Vénitien.

Le général Niel avait été chargé par Napoléon III, de discuter avec Ulloa les plans proposés par ce dernier et n'avait pu faire qu'une chose, adopter entièrement tout ce qui était contenu dans les deux projets, en louant hautement et chaleureusement le mérite de pareils travaux....

Au commencement d'avril le général Ulloa fut mandé à Turin par dépêche du comte de Cavour.

Il quitta Paris, non sans regret et sans emporter un vif souvenir de gratitude pour toutes les marques de sympathie qui avaient adouci l'amertume de son exil. Il vendit son modeste mobilier, et léger d'argent et de *roba,* mais rempli d'espérance dans l'issue des événements prochains, il arriva dans la capitale du Piémont.

Il resta pendant tout le mois d'avril à errer dans les rues de Turin, ne sachant à quel saint se vouer, ne recevant aucun signe de vie du pouvoir. A quoi bon l'avoir mandé, alors.... Heureusement un ami lui avait offert l'hospitalité et le reconfortait en essayant de relever son courage....

Enfin, le 22 avril, il fut averti officieusement que le commandement d'un corps à former, *les Chasseurs des Apennins,* lui était confié.

Sa chambre lui servit de bureau de recrutement, de cabinet de travail etc.... La franchise des lettres ne lui fut même pas accordée, à toutes les nombreuses missives qui lui arrivaient, c'était la légère bourse de l'emigré qui y faisait face....

La révolution de Toscane eut lieu le 27 avril.

Les chefs du mouvement sentant le besoin d'un général brave et éprouvé, et en même temps habile organisateur, demandèrent au cabinet de Turin le général Ulloa.

La Farina se rendit immédiatement — LE 26 AVRIL — sitôt cette demande reçue — près d'Ulloa, qu'un décret du 24 avril avait confirmé officiellement dans sa qualité de major-général Sarde — nomination qu'Ulloa avait reçue du ministère de la guerre en *postscriptum,* à la fin d'une lettre de service, comme s'il s'agissait de le prévenir qu'on lui envoyait une rame de papier...

La Farina lui apportait de la part du Comte de Cavour l'ordre de se préparer à partir pour Florence afin de prendre le commandement de l'armée toscane; en le quittant, il lui dit: Surtout Cavour tient à ce que vous partiez en grande tenue de général Sarde, ainsi vous n'avez pas de temps à perdre pour vous

habiller. Ah! j'oubliais, voici le premier mois de votre traitement — 750 francs....

A l'exilé de 10 années, dont toute la fortune consiste dans une pension annuelle de 1,000 francs, le ministre recommandait de se mettre de suite en tenue, et pour cela faire, il lui envoyait ***sept-cent-cinquante francs,*** et le VINGT SIX avril... Comment faire?

Heureusement le marquis Pallavicini, le martyr du Spielberg, était là; à Ulloa qui lui racontait sa position, il ne répondit qu'en l'envoyant chez son propre tailleur....

De cette manière Ulloa put se faire habiller suivant son grade et la recommandation seule de Pallavicini lui permit de faire diligence....

Voilà la verité VRAIE, en réponse à ce qui a été dit, au sujet de la mission d'Ulloa..... à qui suivant la rumeur publique le comte de Cavour avait remis un *million*.... Sans le marquis Pallavicini, Ulloa n'aurait pu partir....

Victor-Emmanuel, le 27 AVRIL A DIX HEURES du soir, envoya chercher le général Ulloa pour lui donner ses instructions personnelles.

Ulloa, fatigué d'une journée de labeur entièrement passée à préparer les éléments de l'organisation des Chasseurs des Apennins, allait se mettre au lit.

Il était en bras de chemise. L'officier d'ordonnance lui ayant dit que Sa Majesté le demandait, il se hâta pour ne pas faire attendre le roi, de revêtir son habit.

Mais dans son empressement, Ulloa s'était trompé, et au lieu de passer son habit de cérémonie, il avait endossé sa redingote de tous les jours.

Arrivé dans la salle précédant la chambre royale, voilà le général qui s'aperçoit de son erreur et alors de rouler, de rouler les pans de sa redingote pour la faire passer pour l'habit noir de rigueur.

Admis enfin en présence du roi, l'entrevue dura près d'une heure.

Le moment n'est pas encore venu de révéler ce dont il fut question dans cette audience, cela est trop délicat, l'historien futur, celui qui écrira dans quelques années pourra le faire sans danger, il ne nous appartient pas à nous qui écrivons si près du moment où tout ceci s'est passé, de tirer le voile qui recouvre toute la politique de ces derniers temps.

Nous pouvons dire seulement que le roi loua hautement Ulloa au sujet de son histoire de la guerre de 1848, et lui confirma

personnellement dans un récit chaud et animé l'exactitude des faits rapportés par lui au sujet de la part brillante que le duc de Savoie avait pris au combat de *Santa Lucia*.......

Le général Ulloa arriva à Florence le 30 avril.

La population de Florence fit un brillant accueil à l'héroïque défenseur de Venise.

Seulement au lieu de lui donner un logement en rapport avec le haut grade dont il était revêtu, puisqu'il réunissait la double qualité de commandant en chef et de ministre de la guerre, on lui donna une seule chambre à l'*auberge de l'Arno.*

Cette unique pièce lui servait de chambre à coucher et de salon de réception; bureau, état-major, administration, tout se traitait dans cette chambre.

Le dîner servi sur le coin d'une table était prestement expédié par le général tandis qu'il donnait ses ordres à ses secrétaires....

Voilà encore la vérité vraie au sujet du luxe éblouissant déployé par Ulloa.

Rétablissons aussi les faits au sujet de l'état-major Toscan.

L'état-major du général en chef se composait de huit officiers honoraires, jeunes gens appartenants aux premières familles de la Toscane et que le gouvernement dans un but politique facile à saisir, avait imposés au général.

Quatre officiers envoyés par le comte de Cavour.

Six capitaines d'état-major, designés par le ministère de la guerre.

Plus, les chef et sous-chef d'état-major, en tout vingt officiers, dont 12 seulement payés par l'état.

Il y a loin comme on le voit, de ce chiffre modeste aux contes fantastiques que l'on a débités sur l'état-major innombrable et luxueux du commandant en chef de l'armée toscane.

Quand au luxe de broderies dont on a accusé à tort l'armée et son général en chef d'avoir fait abus, il faut ici rappeler que le général Ulloa en acceptant le commandement de l'armée toscane fut naturellement obligé de revêtir l'uniforme réglementaire conforme à son grade, et comme la tenue différait entièrement de celle piémontaise, il fut obligé une seconde fois de s'habiller vite et promptement; près de 5,000 francs y passèrent encore, cette fois le gouvernement toscan lui octroyait 1500 francs à titre d'indemnité d'entrée en campagne; il y avait progrès comme on le voit.

Ulloa procédait avec énergie et habileté à la réorganisation de l'armée toscane, entreprise fort difficile en raison du rôle joué

par l'armée dans les événements du 27 avril. Néanmoins les volontaires accouraient en assez grand nombre.

En peu de temps, il avait près de 12,000 hommes sous les armes bien armés et pourvus du nécessaire.

Le 25 mai, il reçut avis du commissaire extraordinaire Bon-Compagni que le prince Napoléon avait été désigné par l'Empereur, pour venir organiser en Toscane son corps d'armée, le 5.e

Voici les motifs encore inconnus, nous le croyons, qui avaient poussé l'Empereur à envoyer son cousin à Florence.

Salvagnoli, membre du ministère toscan, avait été chargé par son gouvernement de se rendre auprès de Napoléon III, pour solliciter son intervention armée. Il avait exposé à l'Empereur que la Toscane courait un grand danger, celui de tomber dans les mains des républicains, qui s'agitaient beaucoup, et avait conclu en demandant l'envoi d'un corps d'armée qui sous le prétexte de s'organiser et d'empêcher l'invasion autrichienne du côté de Bologne et de Ferrare, contiendrait l'élément révolutionnaire prêt à tout détruire si on lui laissait un libre cours; au nom du pays tout entier, il avait supplié l'Empereur de lui donner aide et assistance, et avait même fait jouer auprès de lui l'influence des anciens souvenirs de jeunesse pour arriver à ce résultat....

Napoléon III, avait alors prescrit à son cousin de se rendre en Toscane pour y organiser son corps d'armée.

Le prince Napoléon arriva donc à Florence le 21 mai, il fit à Ulloa le plus bienveillant accueil, et ne s'occupant que de l'organisation de son propre corps français, laissa entièrement au général toscan la haute main sur ses troupes.

Nous ne voulons pas entrer dans le détail de tout ce qui se passa entre l'arrivée à Florence du général et son départ pour le quartier-général. Les événements sont trop près de nous encore, il ne serait pas prudent de révéler tout ce que la conduite des gouvernants d'alors a eu de blâmable.

Seulement pour répondre aux accusations qui ont été lancées contre Ulloa à cette époque, nous allons rétablir un point qui a souvent été l'objet de controverses....

Nous avons vu que *Salvagnoli,* au nom du gouvernement toscan, dirigé alors par le commissaire *sarde* Bon-Compagni, était allé supplier l'Empereur de vouloir bien faire occuper la Toscane par ses troupes — *par crainte des républicains.*

Pour cacher au commun des mortels cette petite combinaison machiavélique, le mot d'ordre fut donné de répandre le

bruit que c'était par suite du développement du plan de campagne que cette occupation avait lieu.

Le gouvernement eut l'air de supporter, non sans quelque légère résistance ce qu'il ne pouvait, disait-il, empêcher.

Ulloa que l'on a accusé d'avoir tout préparé en vue de cette occupation, l'apprit le jour même de l'arrivée du prince à Livourne, par une lettre du commandant du 5.e corps, qui l'avertissait que la division toscane était placée sous ses ordres, et par une visite que lui fît Bon-Compagni pour l'avertir de cette arrivée.

Déjà du reste l'attaque contre Ulloa était ordonnée sur toute la ligne.

Un ancien député au Parlement Sarde, pour le quart-d'heure correspondant de journaux anglais, et un *baron napolitain,* compatriote du général — on n'est jamais trahi que par les siens — avaient reçu le mot d'ordre et en conséquence ouvert le feu.

Et pourtant qu'avait-on à reprocher à Ulloa? Ne suivait-il pas les instructions que lui avaient données le comte de Cavour et le roi, n'était-il pas d'accord avec le commandeur Bon-Compagni?

Ne s'était-il pas dévoué tout entier à l'acomplissement de sa mission politique et militaire?

La seule chose qu'on pouvait lui reprocher et qui l'honorera pour toujours aux yeux des honnêtes gens, c'est qu'il avait le sentiment de sa dignité, qu'il ne se sentait aucun goût pour le rôle de girouette politique battant à tous les vents, que le vieux sang espagnol qui coulait dans ses veines se refusait à jouer le rôle de Géronte politique.

On lui a reproché ses sympathies pour la France.

Mais n'avait-il pas raison d'aimer la France qui lui avait été si hospitalière tandis que son pays le repoussait!!!

On a dit qu'il n'était qu'un agent du prince Napoléon et qu'il n'était venu en Toscane qu'imposé par le gouvernement français pour préparer au cousin de l'Empereur les voies au trône grand-ducal....

Quelle grosse erreur!

Le prince Napoléon, obéissant aux ordres de son souverain, vient en Toscane. Il a grand soin d'avertir qu'il n'a qu'une mission militaire à remplir, qu'il ne se mêlera en rien de la situation politique. Pendant son séjour manque-t-il à sa parole? Non... Voyons ses actes.

C'est lui, gendre du roi de Piémont, qui fait prêter le serment suivant aux troupes, serment écrit de la main du commissaire

Sarde, Bon-Compagni, et dont nous tenons l'original à la disposition du public. (1)

JE JURE DE REMPLIR LES DEVOIRS QUI SONT INHÉRENTS À MA QUALITÉ DE MILITAIRE, D'OBÉIR FIDÈLEMENT À TOUS LES ORDRES ÉMANANTS DU ROI VICTOR-EMMANUEL, COMMANDANT SUPRÊME DE L'ARMÉE ITALIENNE POUR LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE.

C'est lui qui lors de la visite de Gualterio et de Pepoli, donne ordre à Mezzacapo d'occuper Pérouse et d'empêcher que l'armée papale ne commette aucun excès, sous peine de répression immédiate.

C'est le prince Napoléon, enfin, qui dit ces paroles textuelles à Ulloa au sujet de l'annexion au Piémont.

« ULLOA, JE VOUS CROYAIS PLUS RÉVOLUTIONNAIRE QUE CELA, VOS AMIS DE TURIN, ET PARTICULIÈREMENT VALERIO NE COMPRENNENT PAS QUE L'ANNEXION NE SOIT DÉJÀ FAITE, ILS PENSENT QUE VOUS AVEZ ÉTÉ GATÉ PAR BON-COMPAGNI.

Nous croyons en avoir assez dit à ce sujet et nous être montré assez réservé, nous n'avons pas voulu nous servir de tous les documents précieux que nous avons par devers nous: plus tard, quand la vérité pourra être dite sans danger de nuire à la cause sacrée de l'indépendance italienne, nous la publierons peut-être...

Un décret du général de Cavero, Piémontais appelé par le gouvernement toscan à *régenter* le ministère de la guerre, en date

(1) Le Prince avait voulu dès son arrivée faire prêter serment aux troupes, purement et simplement, en reconnaissant comme leur Roi Victor-Emmanuel; par ce seul fait accompli, l'annexion de la Toscane avait lieu, et toutes les diverses combinaisons qui ont agité pendant 8 mois le pays, n'auraient jamais pu être proposées. On comprend que le Prince n'agissait pas sans *ordres supérieurs*. . . . . Ce fut le Gouvernement Toscan, qui sous le prétexte de responsabilité ne voulut pas laisser le Prince exécuter ses ordres. *Après la guerre nous verrons, nous ne pouvons ni ne voulons nous engager maintenant*, disait-il; c'est une preuve de plus en faveur de ceux qui prètendent que le pouvoir gâte singulièrement les gens; qu'une fois arrivés au timon des affaires, ceux que le sort a favorisé s'y cramponnent avec d'autant plus de rage qu'il faut, pour ainsi dire, leur faire comme aux boulldogues anglais, ne voulant ni ne pouvant plus lâcher la proie dans laquelle leurs dents se sont incrustées, les assommer et les tuer, eux moralement. . . . Voici des hommes qui pendant dix années, parlent, écrivent pour faire Une Italie Unie, et qui dès qu'ils sont arrivés au Pouvoir, sont mille fois plus antipatriotiques que leurs prédécesseurs qu'ils ont, depuis 1849, toujours honnis et méprisés . . .

Au lieu de se donner franchement sans arrière pensée, à Victor-Emmanuel, ils réfléchissent qu'ils n'auront plus le pouvoir, et alors sous prétexte de vœux du pays, de guerre, d'autonomie, enfin, n'y voyant pas plus loin que le *bout de leur nez*, ils lancent leur pays dans des aventures de dix mois, qui ne finissent que parce qu'il y a un Dieu pour l'Italie, qui depuis une année corrige chaque jour les fautes que commettent les hommes, qui, les aveugles, prétendent diriger le mouvement.

du 14 Juin, abolissait le commandement en chef, établissait un ministre de la guerre et attribuait le commandement du corps expéditionnaire, *seulement*, au général de division, Ulloa...

Le prétexte de ce décret était que dans un gouvernement constitutionnel il ne pouvait exister un commandant en chef.

C'est très joli assurément cette idée du général de Cavero, parlant de gouvernement constitutionnel, en Toscane, au mois de juin 1859.

Enfin le 19 juin, le général Ulloa laissa Florence. Sa division était forte d'environ 9,500 hommes d'infanterie, 1,000 hommes, tant de l'artillerie que du train, et des équipages, 270 cavaliers et 70 gendarmes, en tout 10,800 hommes.

Voici l'itinéraire suivi par la colonne.

Juin 19 San Marcello.
» 20 Pieve à Pelago.
» 21 Pavullo.
» 23 Sassuolo.
» 24 Reggio.
» 25 Parme, où l'on rejoignit le 5.e corps français.
Juillet 1er Sur la droite du Pô devant Casal Maggiore.
» 2 Canneto.
» 4 Pinbega.
» 4 Goito.
» 6 Volta.

Il faut lire le rapport du prince Napoléon pour bien apprécier les difficultés d'une marche acccomplie avec courage et abnégation par de jeunes soldats, au milieu d'un temps abominable ayant à traverser montagnes, torrents et fleuves...

Le général Ulloa fut chargé par l'Empereur d'opérer directement avec la division Toscane.

Dans la prévision de la bataille qui devait être livrée le 6 juillet et dont le plan avait été communiqué à Ulloa, il avait reçu mission de construire à Goito une double tête de pont afin de garder la rive droite du Mincio.

Ayant en conséquence choisi sa position, il en soumit le dessin au chef d'état-major de l'armée alliée, le maréchal Vaillant.

En réponse, l'Empereur lui envoya un de ses officiers d'ordonnance lui dire qu'il approuvait complètement son projet et qu'il s'en reposait sur lui, le laissant maître de diriger suivant son idée la suite des opérations.

Plus tard, quand il avait établi son camp à Volta, et qu'il se tenait sur la défensive, différents engagements eurent lieu entre ses troupes et les Autrichiens sur la rive gauche du Mincio....

Enfin, l'armistice de Villafranca vint couper court aux espérances que les braves, de Curtatone, de Montanara et de Venise, avaient conçues, celles de courir dans une dernière rescousse, sus à l'Autrichien....

Le corps d'armée d'Ulloa, ainsi que l'en prévint par la dépêche suivante le prince Napoléon, fut placé sous les ordres du roi de Sardaigne.

CINQUIÈME CORPS D'ARMÉE

QUARTIER-GÉNÉRAL DE SALIONZE, LE 10 JUILLET 1859.

Général,

En même temps que votre dépêche du 8 de ce mois, j'ai reçu du Maréchal Major-Général de l'armée d'Italie, l'avis que la division Toscane cessait d'être placée sous mon commandement pour passer sous les ordres de S. M. le Roi de Sardaigne.

En vous notifiant cette disposition, je vous témoigne tout mon regret de me séparer des troupes Toscanes *que vous avez formées avec tant de peine et au milieu de tant de difficultés.* J'écris au Roi de Sardaigne et vous envoie copie de ma lettre.

Recevez l'assurance de ma sincère estime

Le Prince Commandant en chef le 5.e Corps d'Armée
NAPOLÉON (JÉROME)

A Monsieur le Général Ulloa
Commandant de la Division Toscane.

Le général Ulloa habitué aux égards que lui avaient témoignés l'Empereur, le prince Napoléon, le maréchal Vaillant, enfin tous les officiers français avec lesquels il avait été en rapport au sujet de son commandement, reçut la première missive que daigna lui adresser le colonel Righini, sous-chef de l'état-major Sarde, avec cette adresse — *Au commandant des troupes toscanes.* Le Piémont, pays essentiellement monarchique et militaire oubliait étrangement les lois de la hiérarchie militaire. Ce n'était

que le commencement des petites misères de toutes sortes qui allaient abreuver de dégoût les troupes toscanes.

Les attaques contre leur général avaient toujours continuées. Depuis l'entrée en campagne surtout, elles avaient redoublées. La presse de Turin insultait chaque jour le général et son armée, 2,500 hommes avaient été perdus, disait-on dans une marche de huit jours.

Le luxe des officiers, couverts d'or et de broderies, faisait ressembler le corps toscan aux troupes asiatiques.

Le nombre des officiers d'état-major, était scandaleux, et par dessus tout, le train royal mené par le général Ulloa dépassait tout ce que l'on pouvait imaginer de plus luxueux, c'est ainsi que l'on récompensait en *Piémont,* le dévouement et les sacrifices d'Ulloa et des ses troupes.

Une bonne fois pour n'y plus revenir, faisons justice de toutes ces lâches calomnies.

Dans son rapport au général de Cavero, le général Ulloa expose que 407 hommes sont restés dans les hôpitaux par suite d'opthalmie, ou de fièvres contractées dans des marches accomplies au milieu de tous les éléments de la nature mis en désordre; 93 traînards seulement ont manqué à l'appel, au total 500.

C'est donc quatre pour cent à peu près de *malades,* que le corps d'armée toscan a comptés.

Il faut remarquer que les troupes toscanes, principalement composées de volontaires, formées et exercées en moins d'un mois accomplissaient pour la première fois, au milieu des révolutions atmosphériques les plus désastreuses, de longues marches.

Que beaucoup de volontaires comptaient à peine 16 ans, et qu'enfin le chiffre des malades n'est pas du tout disproportionné eu égard à celui des franco-sardes.

Nous qui avons fait la campagne de 1859 avec *Garibaldi* nous pouvons parler par expérience. Sur des compagnies de 200 hommes, il nous arrivait de n'avoir plus même 54 hommes de disponibles....

Nous croyons avoir répondu clairement à cette première accusation.

Les opthalmies furent en grande partie causées par suite du manque absolu des képis que le général Ulloa, avant son départ, avait donné l'ordre de confectionner, et que le ministre de Cavero s'empressa de ne pas lui envoyer. Les rapports des médecins, en effet constatent qu'en raison du soleil brûlant, les soldats qui

n'avaient pour toute coiffure que leurs vieux bonnets de police sans visière, durent tous plus ou moins souffrir de la vue.

La tenue des officiers était la même que celle du temps du grand-duc.

Quant à celle des soldats, aux réclamations constantes du général Ulloa, voici ce que le gouvernement toscan par l'organe de De Cavero, lui répondait:

Il est vrai que si on place des épaulettes sur les capotes des soldats on leur ôtera l'air Autrichien, mais en revanche on fera ressembler nos troupes aux soldats Français, qui quoi qu'ils soient aujourd'hui nos amis, peuvent très bien demain ne l'être plus, et qui à tous égards, doivent être considérés par nous, comme nous étant COMPLÈTEMENT ÉTRANGERS!!!!

Nous connaissons le nombre des officiers d'état-major.

Il n'avait rien d'exagéré, et en tous cas il n'y avait nullement de la faute du général qui avait reçu tous ces officiers des gouvernements toscan et piémontais.

Une seule exception avait été faite pour Georges Manin, que le Piémont avait trouvé trop petit d'un pouce pour l'admettre dans l'armée et que le général, en souvenir de l'immortel dictateur de Venise, avait *voulu* avoir à ses côtés.

Quand au luxe royal d'Ulloa, voici en peu de mots la vérité. Nous avons vu que pour toute première mise ou indemnité d'habillement M. de Cavour, lui avait remis 750 francs. — C'était le montant du mois de solde afférent au grade de général sarde, — quant à l'entrée en campagne ou première mise qui est de 6000 francs pour un major-général, Ulloa n'avait rien reçu.

Nous savons que Pallavicini lui était venu en aide; à son arrivée en Toscane, il reçut non une première mise qui aurait dû lui être comptée sur le pied de 7000 francs comme général de division, mais seulement la solde réglementaire de général...

Quand il partit pour le quartier général le gouvernement toscan lui compta 1500 francs....

Ulloa avait dû se faire confectionner une tenue complète, grande et petite, de général de division — selles, harnachements, galons etc.... Le chapeau seul coûte plus de 300 francs — Le train royal se composait de deux chevaux... Quand le général habitait la chambre meublée que lui avait octroyé à l'hôtel de l'Arno le Municipe, il avait un soldat pour ordonnance, et la plupart du temps il ouvrait la porte lui-même.

D'ailleurs, est-ce bien l'homme que nous avons essayé de dépeindre, l'exilé de 10 années, demeurant au 5.e étage, le général modeste, qui aurait oublié en un jour les principes de toute une vie d'honneur et d'abnégation, pour déployer un vain appareil de grandeur.

Son luxe c'était l'amour de ses soldats.

Nous croyons avoir répondu catégoriquement à toutes ces calomnies qui froissèrent on ne peut plus Ulloa à cette époque, aussi résolut-il de donner sa démission. Dejà dans les premiers jours de juin il s'était plaint des attaques dirigées contre son corps d'armée; et Bon-Compagni lui avait répondu la lettre suivante:

Commissariat de S. M. le Roi de Sardaigne pour la Toscane

Florence, le 5 juin 1859.

Je ne puis qu'approuver les sentiments de mépris qu'a ressentie votre âme si noble et si généreuse à la lecture des offenses reitérées contenues dans le journal la *Staffetta*.

Ces injures s'adressent à votre personne et en même temps au caractère éminent dont vous êtes revêtu en Toscane.

J'ai vu avec bonheur que vous méprisiez tout ce que ces attaques avaient de personnel et que vous ne vous plaigniez que de celles qui s'adressaient à l'armée toscane que vous avez si ***habilement réorganisée et pour laquelle vous êtes un exemple vivant de bravoure et de probité.***

C. Bon-Compagni.

Ulloa suivit ces sages conseils et ne se plaignit plus officiellement pendant son séjour en Toscane. Mais à peine fût-il loin, que les attaques dirigées par le ministère recommencèrent.

Et pourtant ceux qui étaient en position de bien juger de la situation des troupes toscanes rendaient ce témoignage des jeunes volontaires.

ARMÉE D'ITALIE

5.e CORPS — N. 259. — ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

QUARTIER-GÉNÉRAL A FLORENCE, LE 8 JUIN.

Général,

En visitant hier les cantonnements de l'armée Toscane sur la route de Filigare, j'ai été frappé de la belle tenue des troupes

de la première Brigade commandée par le Colonel Stefanelli, de leur air martial et du bon esprit qui les anime. Veuillez leur en témoigner ma satisfaction.

J'ai la ferme assurance qu'au jour du combat, elles sauront faire honneur à l'Italie par leur bravoure et leur fermeté.

Recevez, général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Prince Commandant en chef le 5e Corps
NAPOLÉON (Jérome)

Ulloa ne voulant pas supporter plus long-temps les calomnies qui couraient, inspirées par le ministère, écrivit ainsi à Bon-Compagni.

Commandement de la division
Toscane

Modène, le 24 juillet 1859.

AU COMMISSAIRE EXTRAORDINAIRE SARDE

Excellence,

Plusieurs lettres particulières et des dépêches officielles provenant du Ministère de la guerre qui m'ont été envoyées depuis mon départ de Florence me donnent à croire que le gouvernement et l'opinion publique de la Toscane blâment ma conduite militaire pendant la si courte campagne qui s'est terminée par malheur si promptement.

Quoique ma conscience me dise hautement que je n'ai démérité en rien du pays, je puis craindre pourtant que mon amour-propre ne me trahisse et que le gouvernement et les Florentins n'aient raison et moi tort.

Je demande donc que le gouvernement m'accorde ma démission et cela dans l'interêt de l'armée qui, commandée par un autre chef, pourra voir ses services mieux appréciés et mieux récompensés, et aussi dans l'intérêt du pays qui pourra avoir un général habile et fortuné, et enfin dans mon propre intérêt car je sens un besoin absolu de repos.

Je prie V. E. d'accepter mes remercîments pour la bienveillance qu'elle m'a montrée pendant mon court service et la prie etc.

Le lieutenant-général
Jérôme Ulloa.

Mais comme on avait encore besoin de lui, le commandeur Bon-Compagni lui répondit:

Commissariat Royal Sarde
pour la Toscane

Florence le 27 JUILLET 1859

Très illustre Général,

Votre dépêche datée de Modène du 24 courant ne pouvait faire autrement que de produire une pénible impression, en ce sens qu'elle annonçait votre détermination bien arrêtée de priver le pays de vos services, volonté basée sur des raisons majeures....

Vous croyez avoir à vous plaindre de ce que le gouvernement dans ses communications officielles ait l'air de blâmer votre conduite militaire.

Je crois, quant à moi, que dans les rapports existants entre un gouvernement et son armée au camp, il peut être échangé des réflexions et des avertissements sans que pour cela on puisse croire que les unes ou les autres aient un caractère hostile; pour moi personnellement je vous prie de croire qu'aucune idée hostile n'est jamais entrée dans les relations que le gouvernement a eues avec V. E. Dans les circonstances actuelles je ne crois pas devoir accepter votre démission (1); je laisse au gouvernement à délibérer à ce sujet....

Je me borne à vous exprimer mes vifs sentiments de regret pour ce qui est arrivé et vous prie d'agréer mes compliments d'estime et d'amitié, etc.

C. Bon-Compagni.

Alors Ulloa, à qui ces manifestations officielles avaient redonné du courage et qui de plus avait reçu de l'armée entière, dès que le bruit de sa démission s'était répandue, de touchants témoignages de sympathie Ulloa, dis-je, répondit ainsi à Bon-Compagni.

Modène, 29 JUILLET 1859.

Excellence,

Je viens de recevoir aujourd'hui même votre lettre si aimable et si courtoise, et je vous avoue que je n'ai plus le courage de

(1) Nous prions le lecteur de faire attention aux dates de ces lettres . . . .

persister dans ma demande, que je n'ai présentée du reste que pour épargner à mes troupes des attaques, trop déplaisantes et douloureuses — *troppo dispiacevoli e dolorose* — mon but n'ayant jamais été de me refuser à prêter mes services à la Toscane.

Je voudrais pouvoir dignement vous remercier de la bienveillante courtoisie dont vous faites preuve à mon égard, soyez assuré que je ferai tout pour la mériter et croyez moi etc....

Le Lieutenant-général
JÉRÔME ULLOA.

Maintenant veut-on voir comment le gouvernement toscan manœuvrait en dessous pour remplacer Ulloa?...

Nous nous trouvions à Lovère après l'armistice de Villafranca. Garibaldi était malade, au lit: nous vîmes jouer les ressorts de toutes les intrigues qui se croisèrent autour de lui, tant depuis le 18 juillet, que plus tard, dans les premiers jours d'août, à Bergame, au sujet du commandement que l'on venait le supplier d'accepter de la part du gouvernement toscan.

Et c'était pendant que ces manœuvres avaient lieu, que l'on écrivait à Ulloa les lettres que nous avons rapportées ci-dessus.

Enfin l'on finit par arracher à Garibaldi son consentement à accepter le commandement toscan.

Alors les choses changèrent, Ulloa se trouvait à Modène où à la satisfaction de tous, les troupes toscanes et modenaises s'exerçaient à de grandes manœuvres, car le dictateur Farini ayant placé sous ses ordres toutes ses troupes, il se trouvait commandant en chef des armées des deux duchés.

Le 13 août partit du Palais-Vieux de Florence, une dépêche télégraphique des plus laconiques.

Le général Garibaldi est nommé commandant des troupes toscanes. — Avertissez Ulloa afin qu'il remette de suite son commandement.

Ce fut le dictateur Farini qui reçut cette dépêche et qui vint lui-même en faire part au général Ulloa, à qui le matin même il donnait les plus belles assurances de dévouement...

Ulloa remit immédiatement son commandement, quoique ce ne soit seulement que le 18 qu'il ait été informé *officiellement* par dépêches du ministre de la guerre de Florence de son remplacement.

Voici le motif de la haine du ministère toscan.

Quand le général Ulloa fut placé le 10 juillet sous les ordres du Roi, il reçut du général La Marmora les instructions suivantes:

Rentrer de suite en Toscane. . . .

Remplissant fidèlement les ordres du Roi, il se mit en marche pour passer les frontières.

Le gouvernement toscan lui envoya l'ordre de ne pas rentrer dans le Grand-duché, de rester là où il était, en un mot de ne pas bouger.

Ulloa répondit que celui aux ordres duquel il devait obéir, c'était La Marmora, que c'était le gouvernement Toscan lui-même qui l'avait, lui et son corps d'armée, placé sous les ordres du Roi, et qu'il ne pouvait faire autrement que de suivre les instructions reçues.

Alors colère et fureur du gouvernement du Palais-Vieux.

Comment l'armée, que l'on savait pertinemment grand-ducale, allait revenir, mais c'en était fait du ministère.

Si elle ne voulait pas rester où elle était, il fallait de toutes façons l'empêcher de rentrer en Toscane.

Ne se trouverait-il donc pas quelqu'un qui la déterminerait à suivre l'exemple des Modénais?.... Ne pourrait-on donc pas se débarrasser de cette terreur vivante?

On ne pouvait plus demander à l'Empereur des Français l'occupation de la Toscane par crainte des républicains, lui demander d'occuper le pays par crainte de l'armée, cela aurait été par trop ridicule.

Quant à l'armée piémontaise, il n'y fallait pas songer, l'armistice de Villafranca s'opposant à toute occupation de la part du Piémont.

Enfin, l'on se confirma de plus en plus au Palais-Vieux dans l'idée qu'Ulloa n'était pas une machine docile....

Alors l'idée d'en finir avec lui, vint au gouvernement.

Ulloa qui eût vent de ces menées offrit sa démission, mais comme on n'avait pu trouver un général pour le remplacer, on prit le parti des attermoîements; et le cri du triomphe n'éclata que quand on eût réussi à arracher le consentement de Garibaldi qui se sentait peu de goût, il faut bien l'avouer, pour toutes ces sales intrigues.

Les ministère avait dépêché force agents à Turin, et à la fin avait pu obtenir que les troupes toscanes s'arrêteraient à Modène.

L'armée toscane, dès qu'elle avait appris tout ce qui se passait, avait crié tout d'une voix: *Ah! on se méfie de nous à Florence, eh bien nous allons y aller et l'on verra!!!*

Le général Ulloa avait eu toutes les peines du monde à empêcher toute démonstration militaire et c'est quand tout était arrangé, tout calmé qu'il recevait brutalement l'annonce de son remplacement.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Avertissement de la nomination du général Garibaldi au commandement de la division toscane.

Florence, 15 août 1859.

Lorsque V. E. le 24 juillet passé écrivit à S. E. le commandeur Bon-Compagni, alors commissaire extraordinaire en Toscane pour S. M. le Roi Victor-Emmanuel, afin d'être dispensé du service toscan, *le gouvernement ouvrit des négociations avec le gouvernement Sarde dans le bût qu'il fut envoyé un général digne de remplacer V. S. dans le commandement de la division.* (1)

Ces négociations ayant réussies, le général Garibaldi est arrivé et est tout prêt à prendre le commandement de la division toscane.

En invitant V. S. à lui céder le commandement, le gouvernement croit devoir rappeler les mérites qui distinguent le général Garibaldi, et en même temps il saisit avec empressement l'occasion de rendre justice aux *qualités éminentes qui ont su vous concilier l'estime et l'affection de l'armée toscane.*

A S. E. le lieutenant-général J. Ulloa
Commandant la division toscane
Modène

Le ministre de la guerre
De Cavero.

Le 16 Août, Ulloa adressait ainsi ses adieux à sa Division.

Soldats!

Il y a déjà quelque temps que j'ai offert au gouvernement ma démission.

Une lettre du ministre Bon-Compagni m'ayant exprimé le déplaisir que lui causait ma demande plusieurs fois réitérée, je me

(1) Voyez les lettres de Boncompagni refusant toute démission!!!...

suis alors désisté de cette demande et suis resté à mon poste, persuadé d'avoir obtenu une satisfaction honorable à mes justes plaintes.

Aujourd'hui le gouvernement, m'ayant trouvé un successeur, m'annonce qu'il a enfin fait droit à ma demande.

Le général Garibaldi, dont le nom est au-dessus de tout éloge, a été appelé à me succéder dans mon commandement. Mes troupes sont dignes de lui; je les lui laisse, confiant dans l'avenir; je vous remercie de tous les signes d'amitié et de bienveillance que vous m'avez donnés.

Le 16 août 1859.

J. Ulloa.

Déjà quand les premiers bruits avaient couru parmi les troupes que le général voulait donner sa démission, ceux qui étaient les meilleurs juges de ce qui passait, puisque c'était d'eux qu'il s'agissait, et que c'était *en déplorant leur sort lamentable* que l'on essayait de nuire à Ulloa — avaient présenté à leur général une adresse pour qu'il voulut bien encore rester à leur tête, et les officiers en corps étaient venus près de lui le prier également de ne pas faire attention à toutes ces lâches calomnies. . . .

Pour éviter toutes manifestations contraires à la discipline, Ulloa se résolut à partir de Modéne, à 4 heures du matin.

Malgré l'heure matinale, la plupart des officiers l'accompagnèrent jusqu'au dehors des portes de la ville. Et voilà celui que l'on représentait comme n'ayant pas la confiance de ses troupes....

Par un décret du 20 Août, le Gouvernement Toscan accordait au général de division Ulloa *le droit de porter l'uniforme* de son grade, comme général de Division honoraire, et lui accordait le droit de cité.

Le municipe, de son côté, inscrivait sur le livre d'or de Florence le général Ulloa comme citoyen Florentin . . . .
. . . .

Ce qui fait qu'à 49 ans, dans toute la force de l'âge, le général Ulloa n'était plus major-général Sarde ni général de division Toscan, sinon *honorairement.* Voilà la récompense que lui réservait l'Italie. . . . .

La France, pour laquelle on a accusé Ulloa d'avoir une préférence marquée, avait, elle, tâché de payer la dette des Italiens; une magnifique Carabine, produit d'une souscription ouverte dans les bureaux du Siècle, et à laquelle avaient coopéré tout

ce que la France compte d'hommes honorables, avait été offerte à Ulloa au nom et comme témoignage de sympathie de LA FRANCE.

Le Prince Napoléon, qui avait vu de quelle manière digne et noble Ulloa avait supporté l'exil, et qui avait été plus particulièrement à même de l'apprécier pendant les deux mois de son commandement lui écrivait la lettre suivante dès qu'il apprenait de quelle manière on s'était conduit envers lui.

Paris, le 31 *août* 1859

Mon cher Général

Votre lettre m'a fait un grand plaisir, mais ce que vous me dites de votre position et de l'ingratitude dont vous êtes victime m'afflige beaucoup.

Ce n'est pas ainsi qu'un pays qui doit fonder sa liberté et son indépendance doit récompenser ses meilleurs citoyens.

Avant la dernière guerre, j'avais pour vous de l'estime, aujourd'hui je vous porte une sincère affection; mieux que personne j'ai pu vous apprécier, venez à Paris, je vous verrai comme un *frère d'armes et un ami,* et certes *l'avenir* doit vous réserver un beau rôle dans *votre patrie.*

L'Italie est en progrès, mais elle a encore beaucoup à faire; la carrière sera longue, difficile, mais le succès est au bout, j'en ai l'espoir.

Je pense que pour venir en France vous n'avez qu'à exprimer ce désir au ministre, en lui demandant un passeport, s'il y avait la moindre difficulté, prévenez-moi, je les lèverai. Au revoir, à bientôt, je l'espère.

Votre affectionné
NAPOLÉON (JÉROME)

Monsieur le Général
Ulloa

Plus tard le Prince offrait à Ulloa « Malgré la réserve dans laquelle il se tenait, *d'en appeler directement à son bon père, Victor-Emmanuel,* et de faire rendre justice à un homme aussi injustement mis de côté. »

Enfin, l'Empereur, ainsi que le prouve la lettre suivante du Comte Walewski, avait lui aussi su apprécier le général Ulloa, et au milieu de l'abandon calculé dans lequel on le laissait, avait voulu par une marque éclatante de sa bienveillance faire bien comprendre à tous qu'il n'était pas complice de cette indigne conduite....

Compiègne, le 30 novembre 1859.

Monsieur le général,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Empereur, mon Auguste Souverain, voulant vous donner une marque éclatante de son estime et de sa bienveillance, vient par un décret rendu sur ma proposition en date du 26 de ce mois, de vous conférer la croix de commandeur de son ordre impérial de la Légion d'honneur.

Je suis heureux d'avoir été à même d'appeler sur vous cette distinction et je m'empresse de vous adresser le titre de nomination et les insignes qui vous sont destinés.

Recevez, monsieur le Général, avec mes sincères félicitations les assurances de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre des affaires étrangères
Comte Walewski.

Monsieur le Général
Jerôme Ulloa

Depuis le mois d'Août, Ulloa s'est retiré à Florence. Le Gouvernement Toscan par une résolution qui l'honore, s'est décidé à aider le général à payer une partie des frais qu'il avait faits pour s'équiper. Une somme de cinq mille *Lires Toscanes*, lui a été offerte. Ulloa l'avait d'abord refusée, mais sur le conseil de ses amis, il l'a acceptée et a pu payer ainsi quelques unes de ses dettes.

Ainsi le fruit que le général a retiré d'une campagne des plus fatigantes, d'une réorganisation complète des troupes, matériel et personnel, c'est de s'être endetté considérablement.

Malheureusement la pension que lui a laissée le général Pepe est viagère, il ne peut en vendre le capital, et c'est là son grand désespoir, car comme Hercule revêtu de la tunique de Nessus, il est dévoré par l'idée que lui, l'exilé de dix années, à la vie si sobre et si rangée, il a des dettes. Quand l'on voit l'Empereur indépendamment de l'entrée en campagne de droit, donner au commencement de la guerre, dix, quinze, vingt, et vingt-cinq mille Francs

d'entrée en campagne supplémentaire à des colonels et généraux, on est douloureusement ému eu pensant qu'un pays qui veut arriver à former un *tout uni*, et ne le peut qu'en arrosant du sang le plus généreux les sillons altérés pour qu'ils produisent la liberté entière de l'Italie, sait aussi peu dignement reconnaître les services de ceux qui se dévouent corps et âme pour amener ce résultat.

Si Ulloa était resté tranquillement dans son pays, au lieu de défendre Venise, il serait maintenant, maréchal de camp et commandeur au moins des ordres des Deux-Siciles.

Voyez le ministre de la guerre du ministère napolitain du 26 juin 1860, il était aussi à Venise, simple major eh bien, il est aujourd'hui lieutenant-général.

Si au lieu de défendre son pays, Ulloa avait voulu prêter son épée pour l'asservir, il serait au faîte des grandeurs.

Ulloa n'est pas même chevalier des ordres du Piémont. Seul, l'Empereur s'est souvenu de lui, le seul ordre qui brille sur la poitrine du brave général est celui de la Légion d'honneur, dans la pluie de décorations octroyées par le Piémont, seul Ulloa n'a pas figuré.

Cela l'honorera aux yeux de tous les honnêtes gens, s'il l'avait voulu, les faveurs auraient plu sur lui, il a mieux aimé rester l'homme d'honneur, le brave général que tous aiment et respectent, il a choisi le beau rôle....

Naples réserve, comme le lui dit si bien le prince Napoléon, un brillant avenir au général Ulloa.

S'il voulait dès aujourd'hui rentrer à Naples, un poste éminent lui est réservé, mais il ne veut revoir son pays que le jour où il sera libre; alors il pourra reconnaître l'ingratitude dont on a payé ses services, en se rendant encore plus utile et plus cher à sa patrie.... (1)

---

(1) Voici la liste complète des ouvrages publiés par Ulloa:

L'Antologie Militaire. Journal Militaire de 1831 à 1848. Une grande quantité d'articles relatifs à l'art militaire ont été le fruit de la collaboration du général Ulloa à ce recueil.

Considérations politiques et militaires sur Naples.

Instructions pour les sous-officiers.

Tactique militaire des trois armes. — 2 volumes.

Défauts de l'organisation de l'armée napolitaine.

Art de la guerre. Turin, 1850. 2 volumes.

Histoire de la guerre de l'indépendance italienne en 1848-49. — Hachette. — Paris, 1859. 2 volumes.

Le premier nom que nous rencontrons après celui d'Ulloa est celui de COSENZ.

Henri Cosenz est né à Naples, en 1820. Son père était d'origine Française, sa mère Savoisienne.

La France peut donc revendiquer Cosenz comme un de ses plus braves enfants.

Nous allons extraire, de la biographie du Colonel Cosenz que nous avons déjà publiée dans les *Chasseurs des Alpes et des Apennins,* les passages suivants qui feront bien connaître Henri Cosenz :

Après avoir fait de fortes études, il se sentit un goût prononcé pour la carrière des armes; son esprit réfléchi, son amour des sciences spéciales le portaient surtout vers l'artillerie, arme qui du reste dans l'armée napolitaine jouit d'une grande réputation.

Il était déjà capitaine en 1848; le plus brillant avenir s'ouvrait devant lui. Les événements politiques vinrent détruire ses espérances. L'artillerie ainsi que le 10e régiment d'infanterie signa une protestation qui fut remise au roi Ferdinand. Cosenz se fit remarquer parmi les plus ardents promoteurs du mouvement. Aussi lorsque le Roi se décida à envoyer un Corps d'armée napolitain pour se joindre à la guerre de l'Indépendance, Cosenz fut-il un des premiers désignés pour accompagner l'expédition. Quand à la suite du 15 mai le Roi rappela ses troupes, Cosenz n'obéit pas à cet ordre et demeura fidèle à l'illustre et bon général Pepe.

Il le suivit à Venise, et dès le commencement des opérations de ce siége mémorable il se fit remarquer par son courage et son dévouement patriotique. C'était une précieuse recrue qu'un tel homme pour la cause de l'Indépendance.

Il n'épargna ni son sang ni ses veilles; toujours le premier au feu, à l'attaque ou à la défense, il mérita plusieurs fois les hommages publics soit de l'ordre du jour du général en chef, soit de l'assemblée ou du dictateur Manin.

Si l'on veut parler dignement de ce siége sans exemple, il faut avoir recours au *général Ulloa.* Quand un tel chef a déclaré qu'un soldat a bien mérité de la patrie, on doit être sûr que c'est un brave.

Nous emprunterons à l'histoire du siége de Venise par le général Ulloa le récit des actions héroïques auxquelles prit part le futur commandant du premier régiment des Chasseurs des Alpes.

Dans le courant du mois de juillet le général Pepe réorganisa l'armée de Venise. Il attacha à son état-major le capitaine Cosenz, qui avait été dès son arrivée envoyé à Malghera. Cosenz contribua activement à la réorganisation de l'armée vénitienne. Son concours fut précieux, car si les officiers abondaient dans le principe ce n'étaient pour la plupart que des jeunes gens dévoués, il est vrai, à la cause italienne, mais ne connaissant absolument rien de l'art militaire. Les officiers napolitains, au contraire, habitués à une discipline sévère, ayant une grande connaissance pratique, étaient appelés à rendre des services éminents, surtout dans les armes spéciales de l'artillerie et du génie.

Aussi quand le 9 août, à la suite des réclamations plusieurs fois renouvelées du gouvernement napolitain, ils quittèrent Venise, furent-ils universellement regrettés.

Ceux qui restèrent et qui aimèrent mieux briser leur carrière, Musto, Mezzacapo, Ulloa, Boldoni, Virgili, Carrano et surtout Cosenz, tous de l'artillerie, firent

voir du reste toute la solidité et la force qu'aurait apporté à la cause italienne l'armée napolitaine si elle avait été envoyée aux combats de l'Indépendance italienne.

L'armistice Salasco avait mis pendant quelque temps Venise à l'abri de toute attaque, la France et l'Angleterre avaient offert leur médiation. Le vénéré *Niccolò Tommaseo* était venu à Paris réclamer les secours de la république française. Mais les esprits s'agitaient, il fallait ranimer le courage des habitants et exciter l'ardeur de l'armée. Manin donna l'ordre au général Pepe de recommencer les hostilités. Une expédition contre Cavallino fut résolue (1). Le colonel Ulloa assisté du major Radaelli et du capitaine d'Etat-major *Cosenz* commandait cette expédition qui partit le 23 octobre de Venise. Après un combat brillant et où Cosenz se fit remarquer en menant à plusieurs reprises à la charge une compagnie de chasseurs du Sile qui avait été détachée en avant-garde, les Autrichiens furent chassés et Cosenz s'empara des deux pièces avec leurs caissons, de deux espingoles, deux bateaux et d'une grande quantité de vivres et de bagages. La perte de l'ennemi fut de 15 hommes tués et blessés. Cosenz ne perdit pas un seul homme, tant il avait mis d'ardeur dans son attaque.

A leur retour à Venise, le peuple entier fit une réception des plus magnifiques aux braves chasseurs du Sile, mais ses acclamations les plus enthousiastes s'adressaient au brave Cosenz, qu'avec la joie la plus vive Pepe embrassa à la vue de tous.

A la suite de l'expédition de Cavallino, le général Pepe se décida à attaquer Mestre. Le 27 octobre, à deux heures du matin, les troupes vénitiennes divisées en trois colonnes marchèrent en avant. La colonne du centre au début de l'action remporta quelque avantage, mais repoussée bientôt par les Autrichiens, revenus de leur panique, elle courait un sérieux danger, quand le colonel Ulloa vint rétablir la situation.

La colonne de gauche s'étant trompée dans ses mouvements, manqua de faire échouer l'entreprise.

La colonne de droite rencontrait des obstacles encore plus grands; son avant-garde, dirigée par le capitaine d'Etat-major Cosenz, se composait d'un détachement de 65 chasseurs du Reno et de 12 soldats du génie commandés par le capitaine Orsini...

A cent pas en arrière suivaient les bataillons *Italia libera* et *Reno* commandés par le colonel Zambeccari. Arrivée à portée de canon, l'avant-garde déploie sa ligne de tirailleurs de manière à déborder la droit de l'ennemi, tandis que la compagnie du *Reno*, commandée par le capitaine Spaggiori, s'avance sur la chaussée du canal de Mestre pour soutenir l'attaque.

Les Autrichiens ouvrent aussitôt un feu bien nourri contre les volontaires; le terrain de l'attaque est découpé et bourbeux, la chaussée du canal étroit et balayée par la mitraille.

Malgré tous ces obstacles, l'avant-garde, franchissant fossés et canaux, s'avance avec intrépidité aux cris de *Vive l'Italie! Vive la Hongrie!* charge l'ennemi à la baïonnette, le déloge du retranchement qui l'abrite et s'empare de ses canons.

Fontana est atteint de deux coups de feu, mais les intrépides Cosenz et Orsini toujours en tête de l'avant-garde, poursuivent l'ennemi jusque dans la ville; là un combat acharné s'engage avec les Croates qui disputent le terrain rue par rue, maison par maison.

Ce brillant succès fut dû tout entier à la vigueur et à l'impétuosité de l'attaque de l'avant-garde.

(1) Le Cavallino est un village situé à trois lieues du fort de Treporti, et où 300 Autrichiens avec deux pièces de campagne s'étaient retranchés.

Les trophées de cette mémorable journée furent : 4 pièces du calibre de 6, de 2 et de 12 avec 500 charges, plusieurs chariots de munitions, des bagages, 6 chevaux et 500 prisonniers environ, parmi lesquels un capitaine et 4 sous-officiers.

Tous les papiers et la caisse du général Mitis étaient également tombés au pouvoir des Vénitiens.

Les Autrichiens perdirent 200 tués ou blessés. Les Italiens n'eurent que 119 morts ou blessés.

L'affaire de Mestre peut compter parmi les plus brillants faits d'armes; elle fit beaucoup d'honneur aux Vénitiens, mais *Cosenz* mérita une mention particulière pour la bonne direction donnée à sa colonne et le brillant succés qui en résulta.

Au mois de Novembre 1848, une école d'artillerie, de mathématiques, de dessin et de comptabilité militaire fut créée et placée sous le commandement de Cosenz. L'hiver se passa pour Cosenz à instruire 250 officiers qui à la reprise des hostilités firent apprécier leurs progrès aux Autrichiens.

Le 24 Mars, Cosenz exécuta avec Carrano une reconnaissance dans la Polesine.

Enfin il prit la part la plus active et la plus brillante à la défense du fort de Malghera.

Le 4 Mai, il était blessé, et le même soir nommé Major, en raison de son admirable conduite; le 9 mai, non encore guéri, il prenait part à une sortie, à la tête de ses Napolitains, et était encore blessé une seconde fois par un artilleur dont il enclouait le canon et qu'il tua de sa propre main . . . .

Enfin le 27 Mai l'évacuation du fort avait lieu.

Cosenz ne quittait, que le dernier, la rage au cœur, ces lieux témoins de sa gloire . . . .

Le 15 Juin, il était nommé Lieutenant-Colonel, et chargé du commandement de la Batterie du *Piazzale*. Il se distingua encore dans ce poste périlleux où il fut blessé pour la troisième fois, malgré cela il resta toujours à sa batterie.

Le 18 Juin, il succéda au général Ulloa, dans le commandement de la seconde ligne de défense . . . .

La Commission militaire ayant institué un comité de défense afin d'arrêter l'ennemi sur le pont et sur la Brenta, Boldoni, Carrano, Rossaroll et Cosenz furent les principaux chefs qu'elle appella à en faire partie.

Nous ne pouvons retracer le siége de Venise, disons seulement que Cosenz tira dans la nuit du 10 au 11 Juillet les derniers coups de fusil qui s'entendirent à Venise . . . .

Citons encore les *Chasseurs des Alpes :*

« Enfin, après des miracles de patriotisme et de courage, Venise fut obligée de capituler.

Le lieutenant-colonel Cosenz abandonna un des derniers cette ville infortunée, où il avait acquis l'estime et la confiance de tous les habitants à force d'intelligence et de mépris du danger.

Veut-on connaître l'opinion des chefs sous les ordres desquels il servit pendant ces quatorze mois, et qui furent à même, chaque jour pendant ce laps de temps, d'apprécier sa conduite? Voici l'opinion du *général Ulloa*:

« *Cosenz était un jeune officier d'artillerie de beaucoup de talent et d'instruction; italien dans l'âme, modeste jusqu'à l'exagérations, d'un esprit droit et juste, généreux, désintéressé, enthousiaste, il sut braver tous les dangers, partager avec le soldat toutes les fatigues, et donner constamment l'exemple du plus intrépide courage.* »

A cet éloge si bien mérité joignons l'appréciation que dans son ordre du jour célèbre, daté du 25 juillet 1849, *Guillaume Pepe fit de Cosenz:*

« *Le brave lieutenant-colonel Cosenz, déjà blessé trois fois, commandant le front de défense, rend compte dans ses rapports journaliers des éclatantes actions dont sa batterie est le théâtre, et qui honoreraient les plus glorieuses pages de la Grèce et de Rome.* Pourquoi les hommes de l'autre côté des Alpes, obéissant à des considérations d'intérêt matériel et à d'ignobles sentiments, qui mettent en doute la valeur italienne, ne sont-ils pas témoins des prodiges de la Vénétie! »

Qu'ajouter à cette opinion de deux hommes pareils, symbole pour tous les Italiens d'honneur, de probité et de dévouement?

Que dire de plus, que pendant 10 années d'exil Cosenz se fit remarquer parmi les plus nobles représentants de l'émigration italienne vivant à Gênes?...

Quand l'Italie appela aux armes ses enfants, le premier, il répondit à son appel. Le décret du 4 mars 1859 instituant les premiers corps de volontaires, nommait commandant du premier corps à organiser à Cuneo le lieutenant-colonel Cosenz.

Que ne peuvent pas accomplir, avec un tel chef à leur tête, les braves volontaires qui composent le premier régiment des Chasseurs des Alpes? Ils n'ont qu'à suivre un tel exemple pour arriver au même degré d'estime de la part de leurs compagnons d'armes; noblesse oblige.... Courage, vaillance, probité, telle est la devise du lieutenant-colonel Cosenz. . . . . . .

Nous ne voulons pas faire l'historique de la Campagne des *Chasseurs des Alpes*, nos lecteurs qui voudront connaître en entier la part que Cosenz prit à notre courte mais si brillante campagne trouveront dans notre livre — LES CHASSEURS DES ALPES ET DES APENNINS — le détail minutieux de tout ce que les braves volontaires et leurs chefs héroïques accomplirent . . . .

Disons seulement que Cosenz eut la part principale au fameux combat de Treponti, et que sa brillante conduite fut récompensée par la croix d'officier de l'ordre militaire de Savoie . . . .

Après l'armistice, quand Garibaldi vint au mois d'Août prendre le commandement des troupes de la ligue, il demanda Cosenz comme chef d'Etat-Major.

Cosenz, toujours modeste refusa. . . Enfin, à force d'instances il accepta le commandement de la brigade de Ferrare, qu'il organisa complètement. Après la démission de Garibaldi, il resta, sur les seules prières du général, à la tête de sa brigade avec le grade de Colonel-Brigadier . . .

Lors de l'expédition de Garibaldi en Sicile, on sait ce qui se passa dans la Brigade de Ferrare composée presque entièrement de volontaires.

Cosenz justement blessé de la conduite que le ministère Sarde tint envers lui, envoya immédiatement sa démission . . .

Il est parti de Gênes le 3 Juillet, à la tête de 2,000 hommes pour rejoindre Garibaldi. Puisse la Mer lui être propice et les vents favorables. Une belle carrière est ouverte devant lui, son pays libre lui réserve un avenir digne de ses mérites et de ses talents, digne surtout de son patriotisme . . . .

Côme, qui avait pu apprécier Cosenz quand l'un des premiers il y entra le 26 Mai 1859, l'avait envoyé siéger au Parlement Italien.

Cosenz ne voit de salut pour l'Italie que dans le sceptre Constitutionnel de Victor-Emmanuel étendu à la péninsule italique toute entière.

. . . .

FRANÇOIS CARRANO est né à Naples en 1815.

Il était Garde du Corps, lorsqu'il fut mêlé comme témoin dans le fameux duel de E. L.

Comme les lois sont fort sévères à Naples en matière de duel, Carrano fut condamné aux Galères. — Après être resté une année au bagne, il eut sa grâce; rentré dans l'armée il était en 1848, *Alfiere* d'infanterie; lorsque la guerre de l'indépendance, à laquelle le Roi, disait vouloir prendre une part brillante, amena la formation de corps de nombreux volontaires.

Le premier bataillon formé le fut par les soins de Christine Trivulce princesse de Belgiojoso, François Carrano reçut le commandement d'une Compagnie.

Les quatre autres bataillons eurent pour chefs Ulloa, Rossaroll, François Matterazzo et Roch Vaccaro.

Le Bataillon de Carrano, prit une part brillante aux premiers combats livrés aux Autrichiens. Lorsque le Roi de Naples rappela ses troupes à Naples, Carrano resta fidèle à la cause de l'Indépendance Italienne et suivit le général Pepe à Venise.

Dès le mois de Juillet Pepe l'admit dans son Etat-Major en qualité de Lieutenant.

Citons encore *Les Chasseurs des Alpes:*

« Nommé capitaine au mois d'octobre 1848, à cause de sa belle conduite à Cavallino, il prit part à toutes les opérations de ce siége remarquable. Ne voulant pas nous répéter, nous invitons les lecteurs à suivre dans la biographie du colonel Cosenz les détails des opération. Nommé major le 12 mai, à la suite d'une action d'éclat, Carrano resta jusqu'au dernier jour dans Venise.

Réfugié en Piémont, il vécut dans une profonde retraite, s'occupant de travaux historiques et militaires (1). Ecrivain des plus distingués, il quitta ses chers livres au premier appel de la patrie. Il voulait servir comme simple cavalier dans un régiment piémontais, mais sur les instances du général il consentit à devenir son chef d'état-major.

Travailleur infatigable, bon organisateur, il fut d'un grand secours à un corps où tout était à créer. Vrai type de ces anciens gentilshommes de la maison militaire des rois d'Espagne, d'une grande courtoisie, il fut bientôt aimé de tous.

(1) On lui doit une *Histoire du siége de Venise* (1848-49) très estimée.

Pendant toute la campagne il se distingua beaucoup. Le grade de Lieutenant-colonel, la croix des SS. Maurice et Lazare, plus tard changée en celle de l'ordre Militaire de Savoie, attestent les services qu'il rendit.

Démissionnaire au mois de septembre, il fut nommé Député au Parlement Italien. Il a publié au mois de Mai l'histoire des Chasseurs des Alpes. Il a donné sa démission de député pour pouvoir retourner à Naples . . . . . Un décret du 27 Juin l'a nommé officier d'ordonnance honoraire de Victor-Emmanuel.

L'opinion du Colonel Carrano, est conforme à celle de Cosenz. — Ou Victor Emmanuel Roi d'Italie, ou rien . . .

CAMILLE BOLDONI est né à Naples.

Extrayons encore de notre livre le lignes suivantes:

« Il suivit le général Pepe à Venise. Il se conduisit bien pendant le siége. Il commandait l'artillerie lors de l'affaire de Mestre. Lorsqu'il quitta Venise, il avait gagné le grade de lieutenant-colonel. Bon officier, mais trop dur et trop sévère pour des volontaires: il faisait trop sentir sa *main de fer*. Peu aimé de ses officiers et de ses subordonnés, descendant trop dans les minuties, dans les menus détails, bons à occuper tout au plus les loisirs d'un caporal.

Notre jugement n'a pas changé sur cet officier. Forcé par Garibaldi de donner, le 6 Juillet, sa démission, à Tirano, en conséquence de la violente opposition qu'il avait faite contre Garibaldi lui-même, en refusant et ensuite retardant la jonction de son régiment aux Chasseurs des Alpes, il sut se poser près du Ministère Sarde en victime de Garibaldi, et s'en faire un titre pour, à la réorganisation du corps des Chasseurs des Alpes, à la fin d'Août 1859, attraper le commandement du 2e Régiment. Mais là encore il sut si bien se faire détester par les soldats que le gouvernement s'est vu forcé de lui retirer son commandement. Un décret du Ministre de la guerre du premier Juillet l'a colloqué en disponibilité....

Nous trouvons encore un nom cher à l'Italie, OLIVIERI. Fileno Olivieri est né à Chieti, — Abruzes, — de Raphaël Olivieri, des Comtes d'Olivieri, Marquis de Castel Novo, etc. et de Pulcheria Crognoli, le 9 Janvier 1829.

Ses deux frères, Silvino, né le 21 Février 1828, et Michel, le 8 Juin 1831, forment avec lui une trilogie qui a fait grandement parler d'elle.

Nous allons rapidement raconter la vie pleine d'aventures des deux aînés Fileno et Silvino.

Quand la révolution de 1848 éclata, les deux frères se mirent à la tête du mouvement dans les Abruzes, ils organisèrent les *manifestations pacifiques* de Chieti, ouvrirent des souscriptions et enrôlèrent des volontaires pour la guerre de l'Indépendance. Ils partirent pour la Lombardie avec le bataillon de la princesse de Belgiojoso. A Milan le Gouvernement Provisoire les adressa à Manara pour qu'il les employât dans

sa légion. Manara dès le mois d'avril donnait une compagnie à Silvino et le commandement du Bataillon de dépôt à Fileno. Voici le curieux document qui constate cette nomination.

ITALIE LIBRE VIVE PIE IX

PREMIÈRE COLONNE DES VOLONTAIRES, COMMANDANT MANARA

Je vous délégue ainsi qu'à Longhi le commandement du Bataillon de Dépôt de la colonne.

Vous le retiendrez à Salò jusqu'à ce que je vienne vous rejoindre avec le reste de mon corps. Pour l'instant défendez par le bon ordre, l'honneur du drapeau que je vous ai confié, je veux vous revoir en bonne tenue afin de vous reconduire avant peu à de nouvelles et glorieuses victoires.

Brescia, le 25 avril 1848.

Le Commandant
LUCIEN MANARA

Les deux frères firent toute la campagne du Tyrol Italien, et se distinguèrent fort au combat de Sileno. La colonne Manara ayant été forcée de se retirer sur Brescia, le Ministre Collegno en récompense de la bravoure déployée par les deux frères leur offrit le grade de sous-lieutenant. L'attestation suivante prouvait du reste pleinement que le choix du Ministre ne pouvait mieux tomber:

ITALIE LIBRE VIVE PIE IX

PREMIÈRE COLONNE DES VOLONTAIRES, COMMANDANT MANARA

Brescia, 3 Mai 1848.

Le volontaire Fileno Olivieri, officier de la Garde Civique napolitaine, qui s'est enrôlé dans ma colonne pour combattre pour la Sainte Cause de l'Indépendance Italienne étant déjà habitué au service militaire, a été nommé par moi commandant d'une partie de la colonne. Je n'ai eu qu'à me louer de lui durant le peu de jours qu'il m'a appartenu.

Au combat de *Sileno* au dessus de *Stenico*, dans le Tyrol, il s'est comporté en brave. Tout en lui indique le courage et la discipline. Je le recommande à tous comme un bon soldat et un excellent Italien.

Le Commandant
LUCIEN MANARA.

Brescia, le 5 Mai 1848

Le Commandant de Place déclare autographe la signature du Commandant Manara.

Le Commandant de Place
P. DAONI

La campagne de Lombardie terminée par le fatal armistice Salasco, les deux frères donnèrent leur démission et se rendirent là où l'on se battait encore. Silvino partit pour la Sicile, et devint aide-de-camp du général Trobriand, avec le grade de Capitaine de Cavalerie. Avant de se rendre en Sicile, il avait été chargé par le Comité de Milan d'une mission à Paris, c'était pendant les derniers jours qui virent Milan couverte de barricades. Le gouvernement provisoire l'avait nommé Capitaine d'Etat-Major, et l'avait envoyé à Paris pour y chercher des moyens de défense. Il n'eut malheureusement pas le temps d'accomplir sa mission.

Il sut, pendant la campagne de Sicile mériter les éloges réitérés de son général.

Quand à Fileno, il était allé à Venise, où quelques uns de ses compatriotes l'avaient, comme nous le savons, précédé.

Il prit une part des plus actives aux opérations du siége de Venise, à la tête d'une compagnie des CHASSEURS DES ALPES dont il fut un des premiers organisateurs.

Plusieurs fois cité à l'ordre du jour, ayant exécuté des sorties des plus audacieuses, il fut nommé capitaine à la fin du siége.

N.° 19613 — 4998.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

Au citoyen Fileno Olivieri premier lieutenant des Chasseurs des Alpes *Venise.*

Vous êtes promu au grade de Capitaine d'infanterie de ligne dans l'armée Venitienne.

Venise, le 22 Juin 1849.

CAVEDALIS
FONTANA.

Voyant que tout était fini en Italie par la chûte de Venise, les deux frères se rejoignirent à Turin, et désireux de répandre le trop de forces exhubérantes qui les étouffait, ils résolurent de chercher de nouvelles aventures, puisqu'il leur était défendu sous peine de la vie de rentrer chez eux.

La guerre du Holstein venait d'éclater. Ils se rendirent dans les Duchés pour offrir au gouvernement de former une légion Italienne. L'offre fut acceptée avec empressement, l'argent nécessaire fut donné. Mais le gouvernement français empêcha que les enrôlements eussent lieu en France et l'affaire en resta là . . . .

En 1851, ils partirent pour l'Amérique du Sud où ils arrivèrent le 2 décembre. Ils prirent une grande part aux événements qui s'accomplirent à cette époque à Buénos-Ayres.

Fileno rappelé en Italie par Mazzini, arriva au commencement de 1853, à Milan.

On connait la conspiration du 6 février 1853, qui éclata malheureusement trop tard à Milan. Sans entrer dans de grands détails, nous allons raconter quelques particularités assez curieuses et peu connues...

Mazzini avait préparé admirablement et de longue main, ce mouvement; à jour dit, le 6 Février, à deux heures après midi, le conjurés devaient se trouver aux points désignés; depuis le 15 Janvier, chaque jour, à des heures déterminées, ils entraient dans Milan par les portes indiquées, et étaient reçus au moyen des signes de reconnaissance par les affiliés qui les conduisaient dans les maisons particulières où leur logement était préparé, afin de dérouter la police en cas qu'elle eût quelques soupçons.

Le but de la conspiration était simple. S'emparer en même temps du château et du Palais Royal, dans lequel devaient se trouver réunis tous les principaux fonctionnaires civils et militaires. . . .

A deux heures précises, le 6 Février, des gamins qui jouaient au bouchon près du poste du château, simulèrent une violente querelle; les soldats de garde, qui les regardaient jouer, voulurent les séparer, alors les prétendus joueurs de bouchon se ruèrent sur les Autrichiens, le pistolet d'une main, le poignard de l'autre, et massacrèrent le poste tout entier. Malheureusement l'alarme fut vite donnée, et ils ne purent pénétrer dans le château . . . .

D'un autre côté, au Palais Royal, la même scène avait lieu, mais le même résultat n'était pas obtenu.

Plusieurs des principaux chefs, manquaient au rendez-vous. Le colonel Medici, entre autres, retenu à Gênes par les embrassements d'une femme adorée, ne put arriver à temps, d'autres empêchés par la police ne purent entrer à Milan.

Le mouvement manqua donc de ce côté . . .

Mazzini, qui se tenait aux portes de Milan, n'eut que le temps de fuir. De nombreuses arrestations eurent lieu; en représailles des 17 officiers autrichiens poignardés le soir même du 6 Février sans qu'il fut possible de découvrir ceux qui les avaient frappés, Radetzky, fit pendre 14 des personnes emprisonnées au château; Olivieri, qui avait été arrêté, ne dut qu'à sa rare présence d'esprit, de ne pas subir le même sort.

Déguisé en ouvrier mécanicien, il se dit français, et comme il parle parfaitement cette langue, les agens le relâchèrent ne voulant pas s'attirer une mauvaise affaire avec la France . . . . Sa qualité d'Italien lui

valut en France d'être arrêté à Marseille le jour de l'anniversaire du Deux Décembre en compagnie de plusieurs de ses compatriotes en prévision de mouvements populaires . . .

En 1854, au mois de Décembre, son frère Silvino, arrivé exprès d'Amérique, le rejoignit à Rome, pour diriger le mouvement qui éclata dans la Capitale de la Chrétienté le 23 Décembre de cette même année.

Ayant été vendus par un de leurs complices, Fileno, qui n'avait pu se mettre à temps, en sûreté, fut arrêté et condamné à 24 années de fers.

Silvino se rendit alors à Paris pour solliciter la grâce de son frère. L'Empereur des Français fit rendre la liberté à Fileno qui ne resta ainsi que 19 mois aux galères.

Le gouvernement de Naples qui avait fait toutes les pratiques nécessaires pour qu'à l'expiration de ses 24 ANNÉES de fers, Olivieri lui fut consigné, — pour à son tour, le livrer aux bourreaux, — furieux de l'acte de générosité de l'Empereur qui lui enlevait sans retour la proie convoitée, fit arrêter le plus jeune des trois frères, Michel, le seul que son jeune âge avait laissé pour dernière consolation à leurs vieux parents.

On lui laissa le choix entre la prison et *l'exil perpétuel*. Il choisit l'exil; sans pouvoir dire le dernier adieu, donner le dernier embrassement à son vieux père, à sa pauvre mère, il ne sortit de prison que pour être jeté à bord du bâtiment qui devait le conduire sur la terre étrangère . . . .

Les trois frères, réunis ensemble, jurèrent de ne plus se séparer.

Ils retournèrent en Amérique.

Là, *Silvino,* qui s'était fait une brillante réputation militaire, fut chargé par le gouvernement de Buénos-Ayres de la formation d'une légion Italienne, à la solde du Pouvoir. . . . Il renouvela avec sa brave légion les actions légendaires de Garibaldi.

Un jour, dans une rencontre avec *Urquiza,* ses légionnaires Italiens se comportèrent si héroïquement que le gouvernement voulut les passer en revue et récompenser les plus braves . . . . A cet effet le chef du pouvoir, pria le Colonel Silvino Olivieri de faire sortir des rangs ceux qui s'étaient le plus distingués. Olivieri fort embarrassé, ne savait que résoudre, enfin il dit à haute voix: — que ceux qui ont exécuté la dernière charge à la baïonnette sortent des rangs — aussitôt tous les légionnaires font un pas en avant et montrent *tous* leurs baïonnettes teintes du sang ennemi . . . . Le gouvernement ne pouvant les récompenser tous, rendit un décret qui disait que les volontaires Italiens *avaient bien mérité de la Patrie,* et donna le grand cordon de l'ordre de *Jutinzaigo,* à leur chef.

Le Colonel Silvino Olivieri fut chargé par le gouvernement de la fondation et de l'organisation d'une Colonie Agricole Militaire . . .

Le 29 septembre 1856, il était assassiné par deux bandits que le gouvernement avait lui-même stipendié pour exécuter ce lâche assassinat, ne sachant comment se débarrasser autrement du brave Colonel, jouissant d'une popularité immense qui faisait trembler le gouvernement.

Fileno, qu'un décret, en date du 19 avril 1856, avait nommé Capitaine dans la légion Agricole Militaire, résolut de venger la mort de son frère . . . . Il vint réclamer hautement justice des assassins, et comme il vit que le gouvernement n'était pas disposé à la lui accorder, il résolut de le faire tomber . . . Il employa deux années aux pratiques nécessaires pour arriver à ce résultat. Enfin il eut la consolation au commencement de l'année 1859 de jeter le gouvernement de Buenos-Ayres à bas . . . .

Dès qu'il connut les événements qui se préparaient en Italie, il laissa tout, positions, grades, fortune, pour revenir servir sa chère Patrie. Son frère Michel gravement malade ne put le suivre.

Fileno n'arriva en Italie qu'au mois de septembre. Lui, qui accourait plein de joie pour prendre part à la guerre, se heurta à la paix de Villafranca . . . .

Comprenant que ce n'était qu'un temps d'arrêt, peut-être nécessaire pour bien faire comprendre aux Italiens le bonhenr de l'union, il ne désespéra pas et attendit de jours meilleurs... Il n'a pas perdu à ne pas retourner en Amérique. . . Vers les derniers jours de Juin, il est parti rejoindre Garibaldi en Sicile, et il est maintenant Capitaine de Cavalerie à Palerme.... Fileno Olivieri est naturalisé sujet Piémontais depuis le mois de Février 1860. C'est dire qu'il ne voit le salut de l'Italie que dans le Règne Constitutionnel de Victor Emmanuel . . . .

Les frères Louis et Charles MEZZACAPO, suivirent aussi le général Pepe.

Ils étaient tous deux officiers d'Artillerie. Leur pére était général dans l'armée Napolitaine. L'ainé, *Louis*, était en 1848, Lieutenant d'Artillerie quand Pepe partit à la tête de l'expédition Napolitaine, Louis pria Ulloa de le faire admettre dans l'Etat-Major. Ulloa s'employa activement et fut assez heureux pour obtenir l'agrément de Pepe.

A Venise, il fut pris par le général Ferrari, comme chef d'Etat major, de sa brigade. Plus tard quand Ferrari retourna à Rome, Pepe ne voulut pas laisser partir Louis Mezzacapo. Il tenait grandement à conserver autour de lui tous les officiers Napolitains.

Louis quitta clandestinement Venise, en écrivant à Pepe que là où l'on pouvait aider à la cause italienne, était aussi la place de tout citoyen. . . Grâce à de puissantes influences Louis ne passa pas devant un conseil de Guerre . . . En peu de temps, il atteignit les grades de Major, Lieutenant Colonel et Colonel. Le commandement d'une *division* lui fut même donné. Quand la république Romaine se vit attaquée par les troupes françaises elle manda Louis, à Rome, avec ses troupes.

Il assista au siége de Rome auquel il, ne prit pas une part active. Une seule sortie fut effectuée sons son commandement et eût une rèussite peu heureuse . . . .

A la chute de Rome, Mazzini lui dèlivra le grade de général de Brigade, nous ne voulons pas rappeler au sujet de ce siége les manœuvres qui tendaient à remplacer Garibaldi par Mezzacapo protégé ouvertement

par Mazzini qui ne pouvait oublier que Garibaldi avait été porté par un parti puissant à la dictature. Rome tombée, Louis se rendit à Gènes, et là il prit une part active à la formation du cercle dirigé par Mazzini. Plus tard il fut mêlé aux manœuvres muratistes de Saliceti. Enfin en 1853, il se railla à la monarchie Constitutionnelle de Victor Emmanuel et fonda à Turin sa *revue Militaire* . . . .

Quand la guerre de l'Indépendance de 1859 éclata, Mezzacapo fut envoyé dans les Romagnes.

Il forma une brigade; c'est sur lui que doit retomber la terrible affaire de Pérouse. Il avait les ordres les plus formels du Prince Napoléon d'empêcher tous mouvements de l'armée Papale. Il se contenta de rèpondre aux cris de ses soldats qui voulaient courir au secours de Pèrouse, qu'il n'avait pas d'ordres (1). Quand Garibaldi fut appelé au commandement des troupes de la ligue, au 15 août 1859, le dictateur Cipriani pour lui faire pièce, nomma Mezzacapo, Lieutenant-Général. Nous avons sous les yeux une lettre de Garibaldi adressée à ce sujet au colonel Malenchini qui est des plus curieuses, seulement elle est trop claire et trop explicite pour que nous puissions la publiér ici . . .

Disons seulement que Garibaldi *envoyait tout au diable,* commandements, Dictateur, etc. Le jour même, il recevait le grade de Lieutenant-général. Nous ne voulons pas nous appesantir sur ce sujet si délicat... Nos lecteurs comprendront notre réserve . . .

Mezzacapo, à la suite de l'annexion a été reconnu par le gouvernement sarde dans son grade de Lieutenant-général. Il est commandeur des SS. Maurice et Lazare depuis le mois de Mai 1860. Raillé à Victor-Emmanuel, lui aussi ne voit de salut pour l'italie que dans son entière unité . . . .

Charles Mezzacapo était Lieutenant d'Artillerie en premier, en 1848. C'est lui qui avec le Capitaine du génie Sponzelli, fut envoyè au quartier général Piémontais pour établir les relations militaires entre le Roi et Pepe.

Il quitta bientôt son poste et vint rejoindre Pepe à Bologne. Ulloa qui l'aimait beaucoup le fit entrer avec le grade de Capitaine dans l'Etat-Major du général Pepe.

A Venise, il n'eut pas l'occasion de se distinguer, n'ayant pu prendre une part active au siège à cause de ses fonctions sédentaires. Il quitta Venise à la fin du siége comme Colonel. Refugié à Génes, il suivit la ligne de conduite politique de son frère, et prit une part active aux travaux de la *Revue Militaire* . . . .

En 1859, il vint un des premiers en Toscane puis passa dans l'Emilie, puis à Modéne. Il a été chef de l'Etat-Major des troupes modenaises, puis chef de l'Etat-Major du Général Fanti, commandant en chef les troupes de la ligue.

Confirmé par le gouvernement Sarde dans son grade à la suite de l'annexion, il est maintenant chef d'Etat-Major des troupes du premier

(1) Voir notre livre *Solution de la Question Italienne* pages 30-31-...

Département Militaire, à Alexandrie. Le gouvernement Piémontais l'a nommé officier des SS. Maurice et Lazare. Franchement raillé au Trône constitutionnel de Victor-Emmanuel il ne voit de repos pour le monde que dans l'unité de l'Italie, ayant pour chef suprême le Roi galant homme.

Les autres officiers napolitains qui prirent une part active au siége de Venise et qui en furent récompensés par l'exil furent *Mosto, Vergili, Justin Salomone, Guillaume Diaz, Neumann,* le *Prince del Pardo*, *Laurent Oliva,* le brave de Curtatone et de Montanara, *François Matarazzo* et *Roch Vaccaro.*

Ceux qui n'étaient pas officiers Napolitains mais qui moururent en héros, ne doivent pas être oubliés, *Léopold Pila,* le célèbre professeur qui mourût à Curtatone au milieu de ses éléves transformés en guerriers, le brave *César Rossaroll* qui ne quitta les prisons Napolitaines que pour prendre le mousquet du volontaire, et qui tomba en héros le 24 Juin 1849... *Alexandre Poerio,* enfin, qui presque aveugle voulut donner son dernier souffle à la Patrie, et aprés avoir eu la Jambe droite brisée au combat du 27 Octobre 1848, mourut au bout de trois jours supportant héroïquement d'horribles souffrances.

Combien d'autres nous oublions! Que leurs mânes nous pardonnent! Dieu qui sait lire dans nos consciences, aura, lui, accueilli dans sa sainte miséricorde tous ces martyrs de la liberté, dont lui seul connaissait le dévouement sans bornes à la sainte cause de l'Italie. . . .

Nous nous sommes reposé un instant au récit des belles actions, du dévouement héroïque dont firent preuve les officiers napolitains et qui font que tant qu'il sera question dans les siècles à venir de Venise, tant que la Reine de l'Adriatique existera, le nom de ses vaillants défenseurs sera inséparable du siége qu'elle soutint 18 mois avec tant de constance et de dignité.

Rentrons à Naples, reprenons notre pinceau un instant délaissé, broyons nos couleurs et achevons le sombre tableau que nous avons laissé interrompu. . . . nous n'avons plus que des souffrances, des douleurs, des infâmies de toutes sortes à raconter, nous serons bref, les temps sont trop voisins de nous pour qu'on les ait déjà oubliés, et nous ne voulons pas lasser l'attention du lecteur par la répétition continuelle des mêmes faits.

Nous allons en deux mots expliquer clairement comment nous entendons diviser notre travail pour que le lecteur puisse nous suivre sans embarras jusqu'à la fin.

Nous avons conduit notre récit jusqu'à la clôture des Chambres le 12 Mars 1849; nous avons cherché à expliquer les événements du 15 Mai, nous croyons avoir démontré d'où venait le signal qui mit Naples à feu et à sang pendant 24 heures.

Nous connaissons la part qu'avait la cour à ce guet-à-pens préparé de longue main, nous savons qu'il était surtout dirigé contre le Parlement et contre la Constitution.... eh bien il nous reste maintenant à raconter comment il se fait que nous ayons à retracer la biographie de tant de personnes, la plupart, Ministres, Deputés, Officiers, Magistrats etc. accusés par le Gouvernement d'avoir pris part à la conspiration qui avait pour but de renverser le Parlement et la Constitution, c'est-à-dire de s'anéantir et se détruire eux-mêmes.

Nous ne pouvons entrer dans tous les détails des procès qui eurent lieu à cette occasion, des volumes entiers ne suffiraient pas, puisque pour le procès du 15 Mai 250 volumes énormes ont été nécessaires pour contenir seulement les documents et les pièces, et que 75 jours ont à peine suffi pour les débats oraux.

Voici comment nous allons procéder, nous allons continuer l'histoire sommaire de Naples jusqu'en 1851, nous exposerons succintement les faits sur lesquels le Gouvernement a basé les accusations des procès de *l'Unité Italienne* et du 15 Mai, et pour ce faire, nous traduirons le fameux ***Mémorandum de Nicolas Barone*** point de départ de tous ces monstrueux procès; puis une fois la situation clairement et nettement expliquée, nous rattacherons à chacun de ces faits, en les groupant alphabétiquement, tous ceux qui ayant pu se sauver à temps, partirent en exil après le 15 Mai 1849, tous ceux qui condamnés soit à mort, soit aux galères à vie ou à temps, ont vu leurs prisons s'ouvrir pour se changer en exil perpétuel, tous ceux enfin dont Ferdinand II s'est vengé de ce qu'ils ont eu un moment le dessus sur lui, et qu'il a chassé du Royaume. On comprend que nous ne puissons faire le récit détaillé de la vie de chacune des victimes du Roi Bomba, nous avons plus de *deux mille noms* d'exilés, là sous les yeux avec tous les détails biographiques qui les concernent. Dix volumes comme *le Dictionnaire des Contemporains* de Vapereau qui compte plus de 2000 pages, ne seraient pas suffisants. Aussi est-ce pour éviter toute confusion que nous nous sommes décidé, à raconter une fois pour toutes et sommairement le fait général, pour n'avoir plus qu'à indiquer dans les biographies la date, le procès, ou l'événement, cause des condamnations et de l'exil. . . . .

Nous traitons séparément, comme nos lecteurs le savent, la question de la Sicile, aussi ferons-nous de même quand nous arriverons au récit des événements qui la concernent spécialement, comme elle a eu une vie complétement à part en 1848-49, et que le plus grand nombre des exilés provient de cette époque, nous

croyons que c'est la meilleure manière de bien faire connaître tous les événements. . . .

Nous avons interrompu notre récit au moment où le Parlement est clôturé, nous avons vu avec sir Gladstone, ce que la majorité de la Chambre était devenue, nous avons dit un mot des premières arrestations qui signalèrent les commencements de l'atroce réaction qui allait s'étendre sur tout le Royaume.

Le Prince de Cariati était toujours à la tête du Ministère, il couvrait de son nom toutes les infâmies de la réaction.

Le Roi s'en servit tant qu'il le crut utile à ses desseins, tant qu'il crut prudent de garder devant l'Europe comme un semblant de liberté, mais sitôt la Hongrie vaincue, dès que les Russes eurent aidé l'Autriche à étouffer le mouvement si magnifique des Nationalités Slaves, dès que Venise fut retombée sous le joug abhorré de l'Autriche, dès que Rome expirante, eut entraîné avec elle dans la tombe le dernier soupir de la révolution, Ferdinand jugeant qu'il pouvait redresser hautement la tête et parler en maître absolu, et qu'il n'avait plus besoin d'aucune mesure, jeta le masque et le pauvre Prince de Cariati qui promettait à tous la mise en vigueur de la Constitution un instant suspendue, disait-il, à cause de la difficulté des temps, et qui pour fêter cet heureux retour au système constitutionnel préparait une amnistie, dont il avait fait composer et tirer des épreuves qu'il corrigeait avec amour, Cariati, fut obligé de donner le 7 Août 1849 sa démission. Il entraîna dans sa retraite Bozelli qui avait à force de prévarication les poches plus que pleines, Torello Gigli, et l'infâme Ruggiero, qui se voyant un objet d'horreur pour tous indistinctement, se condamna de lui-même à l'exil.

Le nouveau ministère fut composé de Fortunato, Président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères; Ischitella et Carrascosa restèrent au pouvoir; au ministère des Travaux Publics de Carrascosa on réunit même l'Agriculture et le Commerce; D'Urso, eut les Finances et l'Intérieur; Ferdinand Troya — si différent de son frère — eut l'Instruction Publique et les Affaires Ecclésiastiques, Longobardi passa de l'Intérieur aux Grâces et à la Justice.

Longobardi, issu d'une famille de *beccai,* ancien espion du Ministre de la police — le Corse Saliceti — placé dans la Magistrature par Ricciardi — désireux d'éloigner un homme aussi dangereux de Naples — en remplaçant Bozzelli au ministère de l'Intérieur s'était associé comme préfet de Police *Peccheneda,* lui aussi ancien agent de Saliceti, et avait nommé Nicolas *Merenda,* secrétaire général de la préfecture de Police . . . . . Longobardi déjà initié à tous

les secrets de la cour, avait imaginé un livre rouge assez curieux.

Il avait divisé le Royaume en trois catégories: les douteux, les suspects et les convaincus de libéralisme et d'attachement à la sainte cause de l'Indépendance Italienne; ayant fait confectionner des registres spéciaux, en double exemplaire, il avait inscrit sur ces livres les noms de tous les électeurs, des officiers et sous-officiers de la garde nationale, avec des notices catégoriques et particulières sur eux ou sur leurs ascendants et proches parents. Dans ces notes biographiques, les opinions et les faits de chacun et sa conduite politique et privée pendant les événements de 1799, 1820, 1848, étaient soigneusement relevées.

Longobardi gardait un exemplaire, l'autre composé de 72 volumes énormes, était près du Roi. Voici comment tous les samedis, Ferdinand II et son ministre procédaient.

Si le chiffre des détenus de 10,000 était descendu à 9,000, par suite de condamnations ou transportations dans les îles ou aux bagnes, Longobardi en faisait part au Roi, alors tous deux se mettaient à l'œuvre et armés d'un crayon rouge, procédaient alphabétiquement à l'inscription sur les listes de proscription des malheureuses et innocentes victimes.

Quelquefois les discussions les plus curieuses avaient lieu entre les deux bourreaux à ce sujet.

Un nom venait-il à mal sonner aux oreilles du Roi, il le marquait d'une croix rouge, alors le ministre lui remontrait qu'un autre plus coupable à ses yeux, devait avoir la préférence sur celui choisi par le Roi, et que ce ne serait pas juste de faire occuper par un *suspect* la place réservée à un *convaincu* du crime de penser librement.

Il arrivait aussi parfois que les noms choisis dépassaient le chiffre des places vacantes, alors les deux tigres altérés, suant à grosses gouttes, se disputaient les malheureux que leur vengeance avait désigné, et ce n'était pas sans de longues discussions qu'ils arrivaient à se mettre d'accord, éliminant, retranchant, ajoutant pendant des heures entières. . . . .

Longobardi, comme ministre de l'intérieur, ayant la haute main sur la police du Royaume, avait rempli les prisons de victimes, mais il fallait juger *tous ces gens là* et les moyens et les instruments manquaient. *La haute commission d'Etat*, qui jusqu'à 1847, avait jugé *les crimes d'Etat* à huis-clos, et avait fonctionné au grand préjudice du peuple napolitain, n'existait plus, elle avait été jetée à bas per le souffle révolutionnaire de 1848.

Les cours spéciales, les commissions militaires permanentes les conseils de guerre instantanés, avaient été abolis par le statut Constitutionnel, et la *suprême cour de justice,* avait, sur les conclusions conformes du même Longobardi, à cette époque, avocat-général près la cour, sanctionné cette jurisprudence par 17 *arrêts consécutifs.*

Alors, que fit l'infâme Longobardi, pour inaugurer son nouveau titre de garde des sceaux? Il détruisit la Cour suprême de justice, en jeta les membres épars aux quatre vents, puis la recomposa avec des Magistrats sans cœur, ni foi, ni conscience, comme nous le verrons plus loin, le rebut de la Magistrature, en un mot, non seulement comme politique, mais encore sous le rapport de la probité, des talents et de l'honneur.

Une Assemblée solennelle des deux chambres réunies fut ordonnée, et là les machines obéissantes aux ordres du Roi, cassèrent *solennellement* les dix-sept arrêts incriminés, et permirent de faire refleurir *les conseils de guerre instantanés, les commissions militaires et surtout les Cours Spéciales.*

Nous ne voulons pas entrer dans le détail de ces institutions, tout le monde sait ce que l'on entend par Cours Spéciales, ce sont les mêmes qu'en France on appela Cours Prévôtales. — Elles jugent en dernier ressort, souverainement, sans appel, leur pouvoir est illimité, absolu, le premier citoyen venu peut être soumis à leur juridiction, il n'a aucun moyen légal d'y échapper.

Ces institutions abominables rétablies, il fallait trouver des juges aveugles et cruels. Comme on ne rencontrait pas facilement de pareils instruments, on remercia les deux tiers des 150 juges criminels existants dans le royaume, et on les remplaça par tout ce que la police avait de plus bas et de plus abject dans la lie de ses agents....

Les moyens *légaux* de répression trouvés, il fallait savoir profiter de la première occasion favorable qui naîtrait pour en tirer parti; comme elle tardait à se présenter, la police se chargea de l'organisation d'un semblant de désordres.

Le 8 septembre 1849, à la fête de la Madone de *Piè di grotta,* un premier mouvement fut tenté au moyen de placards incendiaires, affichés pendant la nuit et excitant le peuple à se soulever, mais la chose échoua.

Huit jours après, à l'octave de la fête, indépendamment des proclamations, la police fit éclater sous le balcon du palais royal une bouteille remplie de matières inflammables.

Quelque tumulte s'ensuivit, il n'en fallut pas davantage, la police avait enfin pu mettre la main sur un prétexte plausible....

Longobardi, immédiatement chargea toutes les Cours spéciales, civiles et militaires, qu'il avait si amoureusement installées, de l'instruction des mille procès intentés aux milliers de personnes violemment arrêtées à la suite de cette explosion du 15 septembre, et qui presque toutes étaient inscrites sur le *livre rouge*.

Comme nous ne pouvons entrer dans le détail de toutes les infâmies et des iniquités commises par Longobardi et ses Cours spéciales, nous nous contenterons de donner comme exemples les procès *des Unitaires et du* 15 *mai*....

Le 7 octobre 1851, Longobardi qui avait pris Peccheneda en haine, lut en plein conseil des ministres présidé par le roi, un long exposé des plaintes portées contre la police, non par des particuliers, mais par les Procureurs-Généraux près toutes les Cours criminelles du royaume.

Deux accusations principales ressortaient à la charge de la police.

La première, que des bandes de brigands organisées de toutes parts, mais surtout dans les Calabres, mettaient tout à feu et à sang, massacraient, violaient et incendiaient les personnes, les femmes et les propriétés des citoyens soupçonnés de constitutionnalisme.

La famille de Baracco, avait à elle seule souffert un préjudice de plus d'un demi-million de francs.

Sur le territoire de Longobucco, les trois frères Grisafi de Corigliano avaient été si hideusement assassinés que leurs parents en devinrent fous et moururent de douleur....

Le Procureur-Général de Cosenza ajoutait, que c'était l'intendant de la province lui-même, Horace Mazza (1), qui avait ouvertement organisé, et qui soutenait ces bandits; que le général Nunziante, qui avait voulu détruire ces bandes, avait en punition été rappelé par le commandant de la division militaire, et ce, sur les instances de Mazza lui-même....

La seconde, sur le nombre toujours croissant des citoyens qui, sans avoir subi aucun interrogatoire, ou aprés avoir été déclarés innocents par les juges compétents, ou enfin aprés avoir subi leur peine, étaient depuis longtemps retenus soit aux frontières, soit en prison, ou dans les îles et les bagnes....

N'avons-nous pas ajouta Longobardi pour juger légalement, les Cours Spéciales, les Cours Militaires, etc, sans laisser la police se li-

(1) Il reçut pour récompense le poste de préfet de police.

vrer à des mesures illégales et arbitraires qui attirent des clameurs universelles?....

Après une discussion animée à laquelle prirent part Longobardi, Peccheneda et le roi, la résolution suivante fut prise à la suite de la menace faite par le préfet de police de relâcher 8,000 prisonniers politiques, *libéraux,* qui, dit-il, remetteraient tout en question....

Un décret portant nomination *d'une commission de scrutin* parut le 9 octobre 1851; cette Commission instituée dans chaque province se composait de l'intendant, de l'intendant militaire, du Procureur-Général, et avait pleine et entière faculté de statuer sur tous les détenus politiques, libérés, ou n'ayant pas encore passé en jugement soit par manque de preuves, soit par suite de l'accomplissement de la peine, et de décider quels seraient ceux qui resteraient en prison, seraient relégués ou chassés en exil, ceux enfin qui seraient rendus à leurs familles en restant toutefois soumis à la haute surveillance de la police.

Cette commission au lieu d'améliorer le sort des victimes de la police l'empira au contraire. Du seul hôpital de Saint-François, plus de cent citoyens acquittés par la Cour Spéciale de Naples partirent pour la prison, la rélégation ou l'exil; parmi eux se trouvaient François Russo et le chanoine Caporali, acquittés pour l'affaire du 15 mai, et qui malgré cela furent retenus en prison; 30 *popolani,* arrêtés pour les affaires du 5 septembre et du 29 janvier acquittés et néanmoins envoyés à la réclusion; le prêtre Louis Priore, César Napolitano, Jean Avossa, absous le premier par un conseil de guerre, les deux autres, par la Cour Spéciale de Naples et pourtant exilés, Achille Pausa, qui avait subi sa peine et malgré cela fut chassé en exil.

Au mois de juin 1851, au moment où s'ouvrirent les débats du procès du 15 mai que nous relatons plus loin, plus de 60,000 libéraux avaient été opprimés de toutes façons. La plus petite et la plus tranquille province du royaume celle de *Teramo,* qui ne contient guéres plus de 200,000 habitants, comptait plus de deux mille de ses meilleurs citoyens en prison ou en fuite, sur ce nombre 200 furent condamnés aux galères.

D'une statistique judiciaire publiée dans la Gazette officielle du 26 septembre 1851, il résulte que depuis le mois de septembre 1849, c'est-à-dire en deux années, les Cours Spéciales avaient statué sur des milliers de causes politiques.

Sept-cent-quatre-vingt-quatorze condamnés étaient déjà aux fers, sans compter 86 prêtres et frères, à qui le supplice de la chaine

était épargné (1), 665 étaient dans les maisons de réclusion; 1132 relégués, 164 exilés, 1563 frappés de peines moindres, au total 4442, correspondant au chiffre de cinquante cinq pour cent de condamnation sur cent accusés.

Il résultait en outre qu'en ces deux années les juges correctionels avaient statué sur 42,660 procès.... que 25,518 condamnations avaient eu lieu.

Les Tribunaux militaires ne publièrent pas de statistique.

Cependant sur les états rélevés aux ministères de la guerre et de la justice, l'on trouve le chiffre de 11,847 condamnations prononcées par des Conseils de guerre. — Il est à remarquer que les peines édictées par ces conseils furent bien moins sévères que celles émanant des Cours Spéciales....

Que l'on ne croie pas que ce soit là tout.

Indépendament des accusés soumis aux divers tribunaux, il y avait les personnes arrêtées directement sur les ordres de la police.

Celles-là étaient jetées en prison sans que le motif de leur arrestation fut même énoncé, on les gardait des jours, des semaines, des mois, des années entières, sans que jamais elles fussent même interrogées. Comme aucun fait ne pouvait être mis à leur charge on les gardait comme gens dangereux, suspects, qui *pourraient* être nuisibles. Ces mesures de précaution, durérent pendant quatre, six et neuf années....

Les 1,000 volontaires revenus de Venise furent arrêtés, mis en prison, bâtonnés, relégués dans les îles, exilés, renfermés dans les maisons de réclusion et à la fin jetés les fers aux pieds dans les bagnes, par la seule puissance de la police.

Non contente de détenir les malheureuses victimes innocentes dans ses horribles cachots, elle les martyrisait et les torturait.

Les détentions sous clef, les visites diurnes et nocturnes, les tortures de la faim et de la soif, qui ne laissent aucunes traces, les agens provocateurs, les espions, les commissions des bastonnades, les interrogatoires captieux, rien n'était épargné aux malheureux détenus. . . .

La Police ne relâchait sa proie que contre payement; le prix variait de 50, à 3,000 francs, suivant les moyens des personnes détenues.

(1) Dans l'hôpital de la prison de Saint-François, du mois de mars 1849 au mois de mai 1852, entrèrent QUATRE MILLE SIX QUATRE-VINGT QUATRE détenus politiques atteints de maladie, parmi lesquels on comptait TROIS CENT SOIXANTE CINQ prêtres ou frères.

Desiré Mainotti paya 3300 fr. à l'espion Ferdinand *Schenardi.* G. Z. paya à *Pecchenedu* lui-même, 30,000 francs, S. B. paya 50,000 fr....

PROCÈS DE L'UNITÉ ITALIENNE

Voici quelle fut la base de l'accusation du premier grand procès intenté aux patriotes napolitains.

La majorité des libéraux avait eu l'idée d'arriver à une Confédération des Etats représentés monarchiquement.

A Naples, après la victoire remportée par le peuple, le 5 septembre, quelques députés pour répandre de plus en plus dans les classes moyennes et populaires l'amour de la patrie, fondèrent une association populaire tendant à propager l'Union Italienne.

Ce projet exagérant peut-être un peu le but de la société qui existait déjà à Turin pour la Confédération Italienne, n'avait certes rien de blamâble en lui-même, mais comme le ministère Cariati défendait toutes réunions publiques ou privées, ayant pour but de traiter de matières politiques, cette association fut obligée de changer son caractère public, et devint une espèce de société secrète, qui fut appelée, SECTE DES UNITAIRES, et dont la police se hâta de s'impatroniser au moyen de ses agents parmi lesquels, *Iervolino,* pour trouver par là un prétexte plausible à la réaction.

Tous les gens sensés s'opposérent vivement à ce que la société prit de l'extension, prévoyant le parti que le pouvoir espérait en tirer; parmi les plus énergiques à empêcher la secte de grandir, fut *Charles Poerio,* qui devait tomber un des premiers sous l'accusation d'avoir coopéré activement à la formation de la secte, et d'en avoir été un des principaux membres.

Le 18 juillet 1849 Charles Poerio était arrêté, 6 jours se passèrent sans qu'il fut procédé à son interrogatoire, enfin le 25 juillet il comparaissait devant le commissaire de police Merendini; une lettre dont l'enveloppe avait été décachetée par une erreur de prénom, — lui dit Merendini, — lui était présentée. Invité à l'ouvrir, Poerio brisa le cachet, la signature portait le nom du marquis Louis Dragonetti, l'ancien ministre du 3 avril.

Dans cette lettre il était question de Mazzini, de Garibaldi, de lord Palmerston, de conspiration, d'organisation de sociétés secrètes, de secours donnés par l'Angleterre à la révolution prochaine, enfin de choses *ejusdem farinæ....*

Par bonheur Poerio avait quelques lettres de Dragonetti ; à la confrontation des deux écritures, l'infâmie parut tellement évidente que l'accusation sur ce chef ne put plus être soutenue. Vous croyez qu'alors Poerio va être mis de suite en liberté, combien vous vous trompez étrangement.

La fausseté de la lettre bien et dument constatée, Poerio n'en est que plus sévèrement gardé, et l'on arrête le marquis Dragonetti qui pendant quatre ans de détention, n'est même pas soumis à la simple formalité d'un interrogatoire.

Il faut trouver un autre chef d'accusation.

Alors *Jervolino, uccellatore,* de la plus infime condition, se présente. Pour lui une nouvelle fonction est créée dans l'Etat. Il inaugure un nouvel emploi qui pendant de longues années fonctionnera sans relâche, l'institution DU TÉMOIGNAGE D'ETAT.

Jervolino accuse Poerio d'être à la tête des Unitaires Italiens.

Cette secte héritière des Carbonari, et sœur de la Jeune-Italie, a dit-on, pour but de tuer le Roi et la famille royale toute entière et de proclamer la république à Naples....

Poerio, pendant le temps que Navarro et l'infâme Longobardi préparent les éléments du procès, dressant et stylant Jervolino et autres misérables instruments semblables, est traîné de prison en prison sans qu'il puisse savoir de quoi il est accusé; toutes visites lui sont interdites, sa mère est elle-même, deux mois sans pouvoir l'embrasser, il reste pendant huit mois au secret le plus rigoureux, sans qu'aucun acte d'accusation lui soit signifié.

Un jour seulement, il reçoit la visite du *duc Antoiñe de San-Vito,* qui vient lui donner, au nom du gouvernement, le conseil de tout avouer, car toutes les preuves du complot sont entre les mains de la justice; malgré cela grâce de la vie lui sera faite, s'il se repent, et s'il confesse la vérité. Ayant demandé de quoi il est accusé, le duc lui répond: *Porquoi faire l'ignorant? vous le savez bien, dites-nous tout et vous aurez la vie sauve.*

Plus tard, quand Poerio demanda la comparution à de San-Vito l'audience, Navarro refusa nettement....

Pour aider à l'œuvre de Navarro, le Préfet de Police Peccheneda allait lui-même dans les prisons, interrogeant les détenus politiques, — et cela contrairement aux lois — les examinant, sans témoins, sans qu'il fut dressé de procès-verbaux.... Un de ceux qui furent soumis aux manœuvres de Peccheneda en déposa ainsi: — Peccheneda m'a déclaré hautement que tout serait bien vite fini, si je voulais déclarer que Poerio connaissait l'existence des *biglietti* révolutionnaires. Comme je ne lui répondais qu'avec mépris, il me quitta en me disant: *Très bien, monsieur, vous voulez votre perte, qu'il soit donc fait comme vous le désirez.*

Poerio en pleine audience releva ce fait et imprima sur le front de Peccheneda l'ineffaçable stigmate du tortitionnaire politique.

Le 1er juin 1850, le procès de l'Unité Italienne s'ouvrit devant la

Grande Cour Spéciale de Naples; des 400 ou 500 accusés primitifs, 43, seulement avaient été retenus pour figurer au procès.

La Cour était ainsi composée: Navarro Président (1).

Nicolas Morelli (2), — remplaçant Radice, trouvé trop modéré, parce qu'il avait opiné pour l'acquittement dans une précédente affaire et en conséquence transféré à la seconde chambre — Canofari — Cicero (3) — Vitale (4) — Mandarini (5) juge supplémentaire.

Dès l'ouverture des débats, deux exceptions furent mises en avant au

(1) Navarro était juge criminel avant 1848, il jouissait d'une réputation de cruauté féroce et sanguinaire, condamnant toujours aux peines les plus sévères ceux qu'il était appelé à juger.

Voici deux traits qui suffiront à peindre l'homme.

Navarro fut successivement juge et président de Grandes Cours criminelles.

Quand il siégeait en qualité de président de la Grande Cour Criminelle de *Lucera* en *Capitanata*, tandis que l'on délibérait sur l'application de la peine la plus forte et la plus sévère, si par hasard un des juges était d'un avis contraire et voulait appliquer une peine plus douce à un accusé reconnu coupable, Navarro opinait toujours pour la peine la plus dure.

Alors Navarro se levait, allait près de lui, le cajolait le priait, et le suppliait, par amour de lui, d'ajouter une année, un mois, un jour à la peine à prononcer.

En 1847, Navarro fut transféré de Lucera à la Cour Criminelle de Campobasso: au moment où il était prêt à partir, un procès politique fut soumis à la Cour. Navarro voulut à toute force prendre sa part de ce jugement, ce ne fut que sur l'ordre précis et formel du ministre de la justice, Nicolas Parisio, qu'il se resignât à partir pour sa nouvelle destination sans condamner le malheureux accusé. Voilà l'homme que Ferdinand II avait lui-même choisi pour mettre à la tête de la Cour spéciale de Naples *qui devait juger tant de milliers d'accusés.*

(2) Au procès du 15 mai nous reparlerons de lui.

(3) Voir le procès du 15 mai.

(4) Idem.

(5) Venait en récompense de ses hauts faits juridiques d'être nommé chevalier. Un des auteurs de la *Rassegna*, en réponse à sir Gladstone....

Voici un aperçu des autres membres de la Cour Spéciale....

Del Vecchio.

Débuta dans la police comme commissaire; il se servit de la police comme d'un moyen pour rançonner tous ceux qui avaient affaire à lui. Vexant les plus recommandables, laissant librement les filous exercer leur métier, pour lequel ils lui payaient une redevance. Entré à force de bassesse dans la magistrature, il mérita de plus la triste renommée de juge cruel et prévaricateur....

Galluppi.

Indigne fils du grand philosophe. De greffier du tribunal civil de Chieti, il parvint rapidement à la Cour Criminelle de Naples. Les savants ne passent pas généralement pour amasser de grandes richesses, aussi son père n'avait-il laissé aucune fortune à Galluppi; pourtant il est fort riche maintenant, quoique les emplois ne soient pas fort grandement rétribués à Naples. On peut expliquer cette fortune subite en rappelant qu'il recevait assez volontiers des PRIMES et que Navarro n'avait pas d'instrument plus dévoué....

Vitale.

Ame abjecte, sans talents, il ne se distingua que par sa bassesse. Fut décoré de

nom de Poerio.... son avocat Toffano — le même dont le nom figura plus tard au procès du 15 mai — démontra clairement que la Grande Cour Extraordinaire chargée du jugement était incompétente dans le cas présent, l'accusation portée contre Poerio, se rapportant à l'époque où il était ministre du Roi, et membre de la Chambre des députés, et suivant l'article 48 du statut, disant: « *La Chambre des Pairs se constituera en haute Cour de justice pour juger les crimes de haute-trahison et les attentats contre la sûreté de l'Etat dont pourraient se rendre coupables les membres des deux Chambres* » de telles accusations devaient être portées devant la Chambre des Pairs.

L'exception non admise, fut rejetée une seconde fois en appel, et Toffano fut condamné à cent ducats d'amende pour avoir élevé cet incident.

La seconde exception était générale à tous les accusés.

Ils alléguaient que dans l'acte d'accusation on leur imputait d'avoir voulu se défaire violemment des ministres et du Président de la Cour, Dominique Navarro, en les mettant à mort, et ce: 1° au moyen de la bouteille contenant des matières inflammables, inconnues, bouteille qui avait fait explosion dans la poche de *Faucitano;* 2° en se servant d'un corps de *pugnalatori,* qui devaient assassiner les personnages sus nommés, au cas où la bouteille manquerait son effet.

L'intention reprochée aux accusés, provenait, suivant le ministère public, de la cruauté et de la barbarie des jugements que Navarro avait prononcés contre des innocents.

En conséquence les accusés à l'unanimité ainsi que leurs conseils récusaient Navarro et ne voulaient pas être jugés par lui.

Navarro présenta une note à la Cour, dans laquelle il prétendait ressentir des scrupules à juger en un cas semblable, et somme toute, ne se sentant pas assez fort de sa conscience il désirait être guidé par la Cour.

La Cour, à l'unanimité, décida qu'il devait juger ceux qui étaient accusés d'avoir voulu l'assassiner, et condamna les accusés et leurs avocats à 100 ducats d'amende pour avoir élevé cet incident.

Cette décision fut confirmée en appel, et dans les motifs de l'arrêt la Cour se basa spécialement sur ce que les scrupules éprouvés par Navarro, démontraient clairement *l'impartiale, délicate et généreuse* tendance de son jugement, et devait éloigner jusqu'au moindre soupçon de partialité.

Et pourtant, suivant la loi napolitaine, Navarro n'eût pu siéger, car

la croix de chevalier de Saint-Ferdinand en récompense de ce qu'il était un des meilleurs assassins juridiques; il condamnait toujours à mort, c'était sa manie....

Gubitosi.

De pauvre greffier du tribunal civil de Chieti, il devint tout d'un coup juge à la Grande Cour Criminelle et riche propriétaire à Naples. Je laisse à penser quels genres de services il rendit. Il se distingua toujours entre les plus cruels. Voici l'opinion émise sur son compte par un des premiers du royaume: *Je soutiens que le bât lui va mieux que la toge....*

Cosentino.

Ame damnée de Navarro, ne connut jamais d'autre volonté que celle de son supérieur....

pour juger criminellement Poerio et se co-prévenus il aurait fallu qu'un intervalle de cinq années se fut écoulé depuis le jour où juges et accusés avaient figuré comme parties adverses dans un procès correctionnel ou criminel....

C'était loin, comme on le voit, de permettre au magistrat de se prononcer dans une cause toute personnelle et d'autoriser le renversement de toute justice en imposant comme président, un magistrat juge et partie à la fois....

Du reste ce n'était pas le seul point curieux de cette affaire.

La Cour siégeait non comme Cour ordinaire de justice, mais comme Cour spéciale; or en pareil cas la durée des procès est abrégée par suite de l'omission de beaucoup de formalités bien utiles pourtant, surtout à la défense, aussi en raison de cet expédient 43 personnes furent-elles privées de leurs plus grands élements de défense sous le prétexte spécieux de faire vite, lorsque presque toutes subissaient une prévention qui durait depuis 16, 18 et 20 mois....

La base de l'accusation reposait toute entière sur l'affirmation d'*Jervolino,* prétendant, qu'ayant demandé à Poerio, avec lequel il était intime, un emploi que celui-ci ne put lui procurer, il le pria de le faire recevoir dans la secte de l'*Unité Italienne*; que Poerio le manda à un certain Athanase, qui le conduisit à Nisco, pour le faire admettre dans la société; qu'enfin Nisco à son tour l'envoya à un quatrième chef, *Ambroise* qui l'initia. Jervolino qui avait la mémoire des noms à un degré si prononcé, ne pouvait se rappeler ni les cérémonies pratiquées pour l'admission, ni le serment prononcé à cette occasion.

Poerio interpella Jervolino pour qu'il précisât l'époque où lui, Poerio, l'avait fait affilier à la société; il ne put en tirer aucune réponse. Aux demandes les plus pressantes Jervolino ne répondit que par le silence le plus absolu.

Poerio démontra par les preuves les plus évidentes qu'au 29 mai, dernier jour fixé par Jervolino, comme ayant été celui où Poerio lui avait fait ses plus intimes confidences, il était lui, Poerio — en possession des preuves établissant que Jervolino était un espion attaché à sa personne, preuves consistant en un rapport adressé à la police et daté du 22 mai....

Jervolino, peu de temps auparavant était misérable, sans pain, déguenillé; comparaissant comme *témoin d'état,* il était resplendissant, gras et dodu et mis comme un seigneur....

Navarro, ayant sous le prétexte d'aller plus vite, interdit aux accusés de faire citer des témoins à décharge, n'autorisa qu'à grand peine la comparution d'un témoin réclamé instamment par Poerio.

C'était un archiprêtre qui déclara qu'Jervolino lui avait formellement assuré qu'il touchait une pension du gouvernement de douze ducats par mois en raison des accusations portées contre Poerio. Il indiqua deux autres personnes à qui les mêmes confidences avaient été faites....

Navarro conduisit les débats en magistrat IMPARTIAL ET HONNÊTE, comme le disait l'arrêt de la Cour.

Il fit arrêter *six témoins* à décharge qui déposaient sous la foi du serment en faveur des accusés....

Les avocats des accusés ayant établi, que des débats, il résultait que deux témoins à charge qui avaient prêté serment et déposaient *de visu* de faits dont ils accusaient personnellement, deux de ceux qui étaient en jugement, mentaient effrontément, prièrent la Cour de faire désigner nominativement par les témoins les deux inculpés, assis au milieu de leurs co-accusés.

La Cour, *par dignité*, refusa leur demande aux avocats.

Une autre fois, un avocat interrompt brusquement la déposition d'un témoin à charge et lui dit d'indiquer avec le doigt l'accusé qu'il accablait de ses prétendues révélations. Le témoin reste interdit, la bouche béante, le doigt levé en l'air, ne sachant plus que dire, alors pour le tirer d'embarras, *Navarro* s'adresse à la persónne indiquée et lui dit, *Levez-vous,* NISCO, *la Cour a une question à vous adresser* .... et continuant, dès qu'il voit *Nisco* debout, — *Maître Un tel, dit-il ironiquement à l'avocat de Nisco, — vous demandiez, je crois; à interpeller le témoin, vous le pouvez maintenant* ...

Devons-nous rappeler l'assassinat commis légalement par Navarro et le Procureur général Angelillo, sur le malheureux *Leipnecher*. Est-il besoin de raconter les tortures infligées au cadavre vivant de cet infortuné ?

Est-ce que tout le monde n'a pas présent à la mémoire le cri de hyène alterée de sang poussé par Angelillo, quand il vit que sa victime lui était enlevée par la mort?...

Les débats ouverts le 1er juin 1850, durèrent *huit* mois.

Ils se terminèrent le 31 janvier 1851.

Soixante-quatorze jours furent consacrés aux séances publiques, 226 témoins comparurent, les plaidoiries durèrent 25 jours. Le 1er février 1851 après une nuit entière et une partie du jour employées à délibérer, Navarro prononça le jugement qui condamnait à mort Settembrini et à 24 ans de fers Poerio.

L'impartialité du juge se montrait au grand jour.

Trois juges avaient voté pour l'*acquittement* de Poerio, deux pour les *galéres,* deux pour la MORT. Navarro, usant de son droit de partage, vota d'abord pour la mort. Mais comme la majorité, malgré ses caresses et ses menaces, ne voulut pas le suivre dans cette voie, il ne put condamner Poerio qu'aux galères.... Les juges Amato et Radice furent chassés de la chambre pour avoir osé résister aux caresses et aux menaces de Navarro.

Voici le résultat de cet inique procès.

Sauveur Faucitano, Philippe Agresti et *Louis Settembrini* furent condamnés a mort. — Felix Barilla et Emile Mazza à l'ergastolo. — Nicolas Nisco, Lucien Margherita à trente ans de galères. — François Catalano, Laurent Vellucci, César Braico à vingt-cinq ans. — *Charles Poerio,* Michel Pironti, Gaetan Romeo à 24 ans. — Achille Vallo à 20. — François Nardi, François Cocozza, Joseph Caprio, Vincent Dono, Sauveur Colombo, Gaetan Erricchiello, François Cavaliere, Jean De Simone, François Anto-

netti à 19 ans. — Antoine Miele et Raphaël Crispino à 6 ans de relégation. — Ferdinand Carafa (duc d'Andria), Ludovic Pacifico, Joseph Tedesco, Henri Pitera, Jean Baptiste Torassa à un an de prison. — Pascal Montella à huit jours de détention, et Nicolas Molinaro à l'amende de 50 ducats. Total 32 condamnés.

La Cour ordonna que l'on mit *provisoirement* en liberté, Michel Persico, François Gualtieri, Jean De Giovanni, Onophre Pallotta, Jean Baptiste Sersale, Jean Miraglia, Vincent Esposito et Nicolas Mauro.

Nous retrouverons plus loin toutes ces victimes de Ferdinand II et en racontant leur vie nous rappellerons les souffrances qui leur étaient réservées et qu'ils surent supporter heroïquement en digne martyrs de la liberté . . . . .

PROCÈS DU 15 MAI 1848 (1)

La Commission instituée au lendemain du 15 Mai, durant l'État de siége, pour procéder à l'instruction de ces événements avait mandé son volumineux rapport à la grande cour criminelle de Naples, en concluant ainsi.

» Toute recherche ultérieure pour remonter à l'origine de » ce désastre ne pourrait que conduire à des découvertes trop dé- » plaisantes pour le gouvernement ».

Le Procureur général de Horatiis, présenta son réquisitoire le 3 Juillet 1848.

La grande Cour criminelle qui n'avait pas encore été convertie en Cour spéciale, éleva avant tout et d'office une exception de compétence touchant l'article 48 du Statut Constitutionnel, disant qu'à la haute Cour des Pairs seule appartenait le jugement et par cela réservant de se prononcer en présenre des parties quand elle aurait à qualifier l'accusation, elle ordonnait tout en validant les actes de l'instruction, de procéder contre plusieurs personnes...

Cette décision resta oubliée au greffe, tout le temps que dura le Ministére du 16 Mai, par crainte que si la Chambre des Pairs était chargée de juger le Procés, des découvertes désagréables pour le gouvernement ne s'ensuivissent.

(1) Deux procès avaient déjà eu lieu à l'occasion des évènements du 15 mai, le premier comprenant 54 accusés, devant la Grande Cour Criminelle de *Salerne*, le second comptant 46 accusés s'était déroulé devant celle des *Terres de Labour*.

Le Président, le Procureur Général près la Cour suprême de Naples, déclarérent à plusieurs reprises au garde des sceaux du Ministére Cariati, Gigli, que la procédure suivie à l'égard des événements du 15 Mai ne présentait pas des bases suffisantes pour motiver un jugement régulier. Lorsque le ministère du 16 Mai se retira le 7 Août, et que le Ministère de la justice eut été donné à Longobardi, les choses changérent de face.

Nous connaissons les nouvelles institutions de Longobardi, ses Cours spéciales etc. . . .

Nous avons vu le parti que la Police avait tiré du guet-à-pens dressé par elle le 15 Septembre 1849, nous savons que pour la manifestation du 5 Septembre 1848, de nombreux procés avaient eu lieu, mais le plus beau ce fut la triomphante institution des témoins d'Etat. Longobardi d'accord avec le général *Turchiarola* qui lui servit d'instrument fit adresser au Roi le Document suivant, le 7 septembre 1849.

Animé du devoir d'un fidèle sujet et du noble sentiment d'une dévotion particulière envers la personne sacrée du Roi, je crois être dans l'obligation de porter à la connaissance souveraine les faits qui ont occasionné la déplorable catastrophe du 15 Mai 1848, ainsi que les noms de leurs auteurs, en raison de ce qu'il MANQUE À LA JUSTICE LES PREUVES NÉCESSAIRES POUR ÉCLAIRER SON JUGEMENT SUR CE CRIME POLITIQUE.

Un parti de furieux démagogues, trop connus dans le Royaume pour leur profession de foi républicaine, avides d'emplois et de richesses, devenus de plus en plus audacieux en raison de l'impunité qui avait couvert leurs actes coupables, en suite des *concessions souveraines spontanées,* réussirent à la suite d'intrigues et de menaces à se faire nommer Députés par les collèges électoraux représentants de la Nation, pour *arriver par ce moyen si pernicieux à l'infernal but de leur démagogie...*

En effet, ces *démagogues,* s'étant réunis dans les salles de Monte Oliveto, une grande masse de peuple s'amassa devant la Palais le 14 mai au soir, veille des événements qui se passèrent le jour suivant, et aussitôt que le premier message de S. M. eut été reçu, les députés suivants (1):

1 LOUIS ZUPPETTA	5 PAUL-EMILE-IMBRIANI
2 AURÉLIUS SALICETTI (2)	6 GODEFROID SIGISMOND
3 FERDINAND PETRUCCELLI	7 JOSEPH DEL RE
4 DOMINIQUE MAURO	8 COSTABILE CARDUCCI

(1) Les noms des députés sont en caractères majuscules.

(2) Il n'était pas député.

9 ETIENNE ROMEO
10 PRINCE DE SAINT-GEORGES Questeur de la Chambre des Députés (1)
11 SILVIO SPAVENTA
12 LUCAS DI SAMUELE CAGNAZZI
13 NICOLAS DE LUCA
14 JOSEPH DE VINCENZI.

S'élancèrent aux fenêtres du Palais, et ordonnèrent à cette multitude, pour la plus grande partie armée, de fortifier la Capitale au moyen de fortes barricades, afin de combattre les troupes Royales, au cas où le Roi n'aurait pas consenti à leurs demandes, et alors les députés, si cela arrivait, se formeraient en Constituante napolitaine, et proclameraient la déchéance du Roi et de sa dynastie; c'est pour obéir à ces ordres que les barricades s'élevèrent pendant la nuit.

Dans le même temps on voyait circuler dans les rangs de la multitude les députés suivants, bras dessus bras dessous, avec d'autres personnes non revêtues du mandat législatif.

15 CHARLES POERIO
16 JOSEPH PISANELLI
17 L'Ex Ministre PAUL FRANÇOIS RUGGIERO
18 PASCAL STANISLAS MANCINI
19 JEAN AVOSSA (2)
20 JANVIER BELLELLI
21 Duc Cirelli et
22 Son frère Pierre
23 ULYSSE DE DOMINICIS (3)
24 FRANÇOIS ANTOINE MAZZIOTTI
25 DOMINIQUE MURATORI (4)
26 ANTOINE CIMINO
27 JOSEPH PICA
28 PIERRE LEOPARDI
29 JOSEPH MASSARI (5)
30 JOSEPH RICCIARDI
31 PASCAL AMODIO
32 LOUIS DRAGONETTI (6)
33 RAPHAEL CONFORTI (7)
34 Pierre Mileti (8)
35 Duc Proto
36 Ovide Serino
37 Jean Baptiste La Cecilia
38 Montuori
39 César Napoletani
40 Monticelli
41 Mariano Vairo
42 Michel Soldati
43 Michel Viscuro
44 Gaetan et
45 André Zir

(1) Ne fut questeur qu'en juillet 1848.

(2) Il n'arriva à Naples que le lendemain à 1 heure après midi.

(3) Il n'avait pas bougé de chez lui.

(4) Il était à cette époque, intendant général de la province de Reggio.

(5) Il se trouvait à Milan.

(6) Comme ministre, il resta tout le temps, soit chez le Président du conseil, soit à la cour.

(7) Ministre, lui aussi, il ne se rendit que le soir à Monte Oliveto, pour annoncer la démission que le ministère du 3 avril avait donnée, et qui n'était encore ni accueillie ni repoussée.

(8) Le même dont nous avons rappelé les exploits lors du 15 mai, armé comme il l'était de son énorme tromblon. Il représentait avec Mocero et deux ou trois autres tous les Calabrais venus à Naples le 12 mai.

Toutes ces personnes, au moyen de chaleureuses et excitantes paroles remplies de sentiments démocratiques, enthousiasmèrent le peuple, et le poussèrent et le guidèrent à la formation des premières barricades.

Les individus suivants prêtèrent aussi la main à cette œuvre si criminelle, en dirigeant avec une grande habileté la lutte contre les troupes royales :

46 Gallotti — récemment amnistié, dernier débris de la conspiration Capozzi
47 Pascal Conforti
48 Salvador Conforti (1)
49 Louis et
50 Emmanuel Leanzo.
51 Joseph Martucci
52 Raphaël Reus, et } huissiers du
53 François Bracale } Parlement
54 JACQUES TOFANI (2)
55 Le Baron Virgili
56 Joseph de Simone
57 Philippe Coppoletta
58 Chevalier Joseph Cocozza et
59 Son frère François
60 Pierre et
61 Paul Vecchione
62 Pascal Ruffo-Scilla
63 Baron Jean Siniscalchi
64 Arcangelo Sessa
65 Joseph Avitabile
Commandant la Garde Nationale de Naples (3)

Toutes ces personnes à la tête de nombreux individus armés défilèrent dans la rue de Tolède, vers 3 heures de l'après-midi, et prirent des positions hostiles sur les premières barricades de Saint-Ferdinand et de Sainte-Brigite, d'où elles firent un feu des plus vifs et des plus acharnés sur les troupes royales.

Dès que les hostilités furent commencées, les Députés de Monte Oliveto se constituèrent en permanence, avec un comité de gouvernement provisoire, ils décrétèrent la déchéance du Roi, lacérèrent et brisèrent les tableaux et les statues représentants les images du Roi et de ses ancêtres, et en jetèrent les morceaux et les débris au large de la CARITÀ.

A la vue d'un si monstrueux spectacle ces furieux démagogues ne connurent plus de bornes à l'exaltation et à l'acroissement de leurs excès, et crièrent à haute voix : Vive la République! Mort au Tyran.

L'exposant observa, avec D'HONNÊTES PERSONNES, dont le nom est joint à la présente déclaration, toutes les plus petites particularités du funeste drame dont il devait être un jour le *Témoin irréfragable contre les traîtres acteurs.* — TESTIMONE IRREFRAGABILE DE' CRIMINOSI FATTI DE' REI ATTORI....

Et il sait pertinemment que même après ce jour funeste le parti factieux et anarchique, bien que vaincu et réprimé, n'a pas cessé un seul instant de travailler contre le gouvernement royal et la patrie

(1) Il se trouvait dans la *Basilicata.*
(2) Il était à la campagne.
(3) Il ne commandait que son bataillon.

commune par des démonstrations et des faits dont la capitale a été le théâtre à plusieurs reprises, et aussi par des attaques à main armée dans diverses parties du Royaume, où les honnêtes citoyens ont dû souffrir tant de maux détestables.

Signé NICOLAS BARONE

Les honnêtes personnes, désignées comme témoins étaient:

1. Nicolas Barone lui-même, inscrit CINQ FOIS sur les Registres Criminels comme convaincu de fraudes, de fausseté en matières de *leve* de vol, d'offenses et d'injures.

2. Carmine Anzalone, inscrit deux fois sur les registres criminels, comme convaincu de vol qualifié en raison des moyens employés, et de la valeur des objets volés, et en dernier lieu pour *homicide.*

3. Pierre Paul Carpentieri, dont le dossier criminel comportait trois accusations de vols qualifiés, en raison des moyens employés, de la valeur des objets volés, du temps, du lieu, et de la violence.

4. Lucien Carpentieri, digne frère du précédent, inscrit lui aussi trois fois sur les Registres Criminels comme accusé de complicité dans un homicide consommé avec préméditation, et d'avoir assommé une personne à coups de Masse.

5. François Vittoria, inscrit quatre fois sur le même livre criminel, comme convaincu de désertion étant sous les drapeaux, de vols, et d'injures.

7. Raphaël Violante, inscrit *huit* fois sur les Registres criminels pour abus de pouvoir, avortement, injures et sévices, homicide, blessures etc.

8. Dominique Ferrara, inscrit une seule fois seulement sur le livre criminel, mais comme *faussaire.*

9 Vincent Zaino
10 Donato Maiulli
11 Frédéric Esposito
12 Nicolas Passanti
13 Raphaël Auletta
14 Gaetan Vittoria

Ces derniers, étaient aussi recommandables par leur hauts-faits que les 8 premiers; tous étaient de fidèles sicaires de *Merenda* . . . .

15. Paul Emile Caccavale, dont nous raconterons plus loin la curieuse aventure . . . .

Le mémorandum de Nicolas Barone passa des mains du Roi dans celles du Directeur de la Police, et des mains de celui-ci, en celles du Président de la Cour spéciale de Naples, Navarro, qui disait, en accusant réception de cette pièce, le 10 septembre 1849:

« J'ai reçu le document, daté du 7 septembre, signé de Nicolas Barone, se reportant aux déplorables événement du 15 mai 1848. Je vais

immédiatement interroger les témoins dont le nom est indiqué, et j'ose espérer que *mon travail* fructifiera — fruttifera — *pour le bien de la justice.*

Navarro s'empressa en effet de faire comparaître devant lui Barone qui confirma de tous points ses déclations écrites, et indiqua l'ordre des faits tels qu'ils s'étaient, soi-disant, passés.

Navarro et lui, rattachèrent à chaque fait les noms des accusés et ceux des accusateurs.

De nouveaux noms furent ajoutés, nous extrayons de la déposition de Barone le passage suivant :

« En outre il a ajouté, que par *erreur* de celui qui avait *écrit le memorandum,* le nom de Tofano, qui n'a jamais rien fait de coupable, était indiqué. De plus que le nom de Pierre Leopardi se trouvait également *par erreur* indiqué, que pareille chose était arrivée pour les noms du duc Pierre Cirelli et son frère, qu'il n'a pas vu ni le 14 ni le 15 mai (1).

De plus on doit ajouter au nom de ceux qui pendant la nuit du 14 mai excitaient le plus la garde nationale en pleine rue de Tolède, les noms suivants.

66 Jean André De Sanctis.
67 François Antoine Siniscalchi
68 Nicolas De Falco
69 Le prêtre Ricciardella
70 Le baron De Rosa
71 M. Torné fabricant de *Cerogène*

Ces deux derniers, *en présence du déclarant et des autres témoins ci-dessus nommés* furent chargés par d'autres personnes restées inconnues d'aller construire une barricade sur le chemin neuf de *Capodimonte* et se hâtèrent d'exécuter cet ordre. Les noms suivants doivent encore être ajoutés.

72 Le prêtre François Piccolo, calabrais
73 Michel Farina, employé au Parlement
74 Raphaël Laurelli, calabrais.

Tous les trois s'employèrent activement, pendant la nuit du 14 mai, à la construction des barricades de la *Carità,* de plus *Laurelli* était armé d'un fusil à deux coups.

A la liste furent encore ajoutés, sur les indications de Navarro et de Nicolas Barone.

75 DOMINIQUE GIAUNATASIO
76 Jean Ange Positano
77 Jean André Romeo
78 Louis Settembrini

(1) Ce qui n'empêcha pas que les ducs de Cirelli furent forcés de se sauver à l'étranger, et que Tofano fut d'abord emprisonné, puis exilé.

79 Le prince Santantimo
80 Saverio Barbarisi
81 ANTOINE SCIALOJA (1)
82 Chevalier De Giorgio
83 Le duc de San Donato
84 Laurent Jacovelli
85 Félix Barilla
86 INNOCENT DE CESARE
87 PIERRE FERRETTI
88 Louis,
89 Michel, et
90 François De Servio
91 Pascal Santella
62 Lucas D'Avanzo
93 Joachim Cocuzzo
94 Gaetan Del Mercato
95 Octave Lemene
96 François Testa
97 Angelo Radice
98 Charles Capuano
99 Raphaël Jacono
100 Le baron Labonia
101 Justin De Pompeis
102 François Trincherà (2).

La Cour Spéciale de Naples, par quatre délibérations successives des 22, 26, 29 septembre et 1er octobre, en suite de l'information commencée d'après le Mémorandum, ordonna l'arrestation de toutes ces personnes, parmi lesquelles se trouvaient 33 députés; nous ne rappellerons que pour mémoire que le chiffre des arrestations faites à la suite des rapports des commissaires de police dépassa pour le seul fait du 15 mai, 2375 personnes.

Du reste Nicolas Barone et Pierre Carpentieri avaient mis en coupe réglée tout ce qui était soupçonné avoir une teinte même légère de libéralisme, mais s'étant attaqués à certaines personnes qu'ils ne savaient pas faire partie de la convention Austro-San-Fédiste, ils furent arrêtés, puis chassés. Pour se venger ils publièrent un libelle dans lequel ils racontaient toute la vérité au sujet du Mémorandum.

La Cour spéciale de Naples réduisit le 7 juin 1851 le nombre des accusés du procès du 15 mai (3) à 326 accusés tant absents que présents.

Le Procureur général choisit d'abord parmi les 51 absents, 26 députés des premières et secondes élections.

1 Vincent Lanza
2 Octave Tupputi
3 Ferdinand Petruccelli
4 Joseph Ricciardi
5 Robert Savarese
6 Pascal Stanislas Mancini
7 Joseph De Vincenzi
8 Raphaël Conforti
9 Godfroid Sigismondi
10 Joseph Del Re

(1) Il resta comme ministre soit chez Troya, soit à la cour.

(2) Memorandum, page 6 à 38.

(3) Disons ce que devinrent les 326 accusés. Le Procureur Général fit procéder au jugement de 50 *contumaces*, et de 46 accusés présents. Il délivra des mandats d'arrêt contre 3 personnes, *déjà emprisonnées*, il fit procéder à un supplément d'instruction contre deux catégories d'accusés, l'une composée de 22 personnes, l'autre de 57; il suspendit la procédure à l'égard de deux categories d'accusés, l'une de 59, l'autre de 75, deux accusés furent renvoyés devant les juges de leur ressort : l'instruction fut abandonnée contre trois accusés par suite de leur mort. Deux furent renvoyés purement et simplement, n'ayant pas lieu à statuer à leur égard.

11 Joseph Massari
12 Etienne Romeo
13 Antoine Plutino
14 François Antoine Mazziotti
15 Paul Emile Imbriani
16 Casimir De Lieto
17 Camille De Meis
18 Dominique Mauro
19 Ulysse de Dominicis
20 Jacques Coppola
21 Gaetan Giardini
22 Antoine Cicconi
23 Le duc Proto
24 François Paul Ruggiero
25 Joseph Pisanelli
26 Aurelius Saliceti

Presque toutes ces personnes figurent dans le memorandum de Nicolas Barone; le Procureur général requit et la Cour lui accorda que tous les accusés absents fussent condamnés comme contumaces et en conséquence que leurs biens fussent sequestrès....

Ce que la police exécuta à l'instant même....

Le Procureur Général tria parmi les présents
les 46 accusés suivants.

Neuf Députés.

1 Luc Cagnazzi
2 Saverien Barbarisi.
3 Antoine Cimino
4 Jean Avossa
5 Pascal Amodio
6 Joseph Pica
7 Antoine Scialoia
8 Nicolas De Luca
9 Silvio Spaventa

Un major de la Garde Nationale.

10 Joseph Avitablile

Sept prisonniers du 15 mai.

11 Laurent Jacovelli
12 Jean Briol
13 Jérôme Palumbo
14 Louis Palumbo
15 François Fornaro
16 Raphaël Arcucci
16 Pascal Cimmino

Quatre habitués du Cercle du Progrès.

18 Raphaël Crispino
19 Vincent Tavassi
20 Santulo Romano
21 Ovide Serino

Vingt-trois constructeurs ou défenseurs des barricades.

22 François De Stefano
23 César Napoletani
24 Mariano Vairo
25 Balthasar Bottone
26 André Zir
27 Raphaël Laurelli

28 Louis Leanza
29 Emmanuel Leanza
30 Philippe Coppoletta
31 Etienne Mollica
32 Joseph Piscitelli
33 François Trincherà
34 André Curzio
35 Jean Gerino
36 Jean Basile
37 Joseph La Vecchia
38 Jean De Grazia
39 Pascal Conforti
40 Jacques Sabattini
41 Michel Viscusi
42 Raphaël Toriello
43 Nicolas Toriello
44 Joseph Barletta

Un pour équivoque

45 Antoine Piscopo.

Tous, il furent accusés de conspiration contre la sûreté intérieure de l'état dans le but de détruire et changer la forme actuelle du gouvernement. — Ce qui voulait dire le régime constitutionnel — d'avoir excité les sujets et les habitants du royaume à s'armer contre l'autorité royale, d'avoir à cet effet allumé la guerre civile parmi les habitants d'une même ville, crimes consommés dans la capitale le 15 mai 1848,

46 Pierre Leopardi,

Accusé de conspiration ayant pour objet de détruire et changer la forme du gouvernement en attentant à l'intégrité du royaume avec le projet de séparer et rendre indépendante la Sicile, en excitant les citoyens à s'armer contre l'autorité royale, crimes consommés à Turin en octobre 1848....

Tous ces crimes punissables de la peine de mort avec le troisième degré d'exemple public.

A l'ouverture des débats, les accusés soulevèrent sept questions de droit que 44 avocats à la Cour de Turin avaient résolu complètement en leur faveur, dans un mémoire des plus remarquables.

La Cour, il n'est pas besoin de le dire, repoussa le 16 juillet 1851, toutes les questions préjudicielles soulevées par les accusés tant sous le rapport de l'incompètence que sous celui des exceptions de nullité; neuf des accusés furent pourtant mis hors de cause: un député, Avossa, en raison d'un alibi; trois *bazzicatori du Cercle du Progrès*, Tavassi, Romano, Serino, renvoyès devant d'autres Cours spèciales; quatre constructeurs de barricades, Napoletani, Zir, Laurelli, Coppoletta, pour un supplément d'instruction, et Piscopo accusé pour équivoque....

Les décisions de la Cour Spèciale furent déférées à la Cour Suprême de justice; par une décision du 27 août signée par De Luca, Prèsident, Agresti Procureur Général, Laudati, Sarlo, Perillo, Rosati, de Tommaso Spaccapietra, Gigli, tous conseillers, elle rejettait le pourvoi, par des considèrants tellement dépourvus de sagesse, de bon sens, d'équité et de droit, que la pensée humaine se refuse à croire à des actes aussi infâmes.

Agresti, Procureur Général, tout en repoussant vivement les moyens formulés à l'appui du pourvoi, ne put s'empêcher de conclure en faveur de celui de Scialoja. Si la Cour avait admis ce pourvoi, tout l'échafaudage du procès du 15 mai, croulait de la base au faîte de l'édifice de mensonges et d'infâmies construites si laborieusement et depuis si longtemps.

Quatre conseillers votérent contre les conclusions du Procureur Général, et le Président qui a le droit de partage, ayant voté avec eux, le pourvoi fut rejeté . . . .

Le jugement du procès du 15 mai commença le 9 DECEMBRE 1851. Un rescrit royal clôtura les débats le 8 OCTOBRE 1852!!!! L'accusation était contenue dans 250 *volumes* de procédure écrite; 440 témoins à charge, 114 à dècharge furent entendus . . . . (1)

Ne pouvant entrer dans tous les détails de ce procès, nous nous contenterons de donner un rapide aperçu de la déposition des témoins.

Le témoignage de Luciano Carpentieri, TÉMOIN D'ETAT, fut réduit à néant par la production d'un extrait du registre matricule du régiment des gardes royaux auquel appartenait ce gredin. Son propre colonel attestait que les 14 et 15 mai, Luciano Carpentieri était toujours resté sous les armes et avait en conséquence reçu double paie.

A la lecture de ce document irréfragable, juges, défenseurs, accusés,

(1) Voici comment la liberté de la défense était entendue.

» Les soussignés impliqués dans l'affaire du 15 mai, au moment où l'acte d'accusation devait leur être notifié, c'est-à-dire dans la nuit du 28 au 29 du présent mois, ont vu deux commissaires, plusieurs inspecteurs et une foule d'hommes de police, envahir la prison de Saint-François, pénétrer dans leurs cellules, et, après avoir tout bouleversé, lire, prendre et emporter, même sans la formalité du procès-verbal, les originaux et les copies de leurs interrogatoires, les brouillons de leur défense, de leur recours en cassation; en général, tous les écrits et éléments de défense, et jusqu'aux livres de droit constitutionnel, sur lequel roule cependant en très-grande partie le procès qu'on leur intente.

» Les soussignés se sont plaints hautement, ils ont protesté, mais en vain, contre une pareille violence. On leur a promis que tout leur serait rendu. Voilà trois jours de passés, et cette restitution n'a pas eu lieu.

» En conséquence, au nom des lois qui assurent aux accusés le droit de libre défense, en présence de la grande cour, qui a le devoir de protéger l'exercice de ce droit, et de vous, messieurs les conseillers, président et procureur général, à qui incombent la surveillance et la protection des prisonniers, les soussignés se voient obligés de renouveler solennellement leur protestation contre un acte de violence qui tend à empêcher que la verité se fasse jour devant la justice, et ils déclarent formellement que, si ce qui leur a été enlevé ne leur est pas immédiatement rendu, et s'il n'est pas pris des mesures pour empêcher que de pareils excès se renouvellent, il ne leur restera plus qu'à se considérer comme opprimés et à renoncer aux vaines formalités d'un procès entiérement dépourvu de tout moyen sincère de défense.

» Des prisons de Saint-François, le 31 juillet 1851.

» SILVIO SPAVENTA, SAVERIO BARBARISI, PIETRO LEOPARDI,
» GIUSEPPE PICA, LORENZO JACOVELLI. »

auditoire, tous demeurèrent stupéfaits, se regardant l'un l'autre, pour bien voir s'ils avaient entendu, s'ils ne se trompaient pas.

Le Procureur Général invita le *témoin d'état* à se justifier, celui-ci ne put que répondre :

« Il est vrai que je servais alors dans la garde royale, mais cela importe peu, le sergent et le capitaine de la compagnie sauront dire comment la chose a pu se passer, le sergent se nomme.... — il hésite, balbutie, puis ajoute.... — le capitaine.... — est le comte Marulli.... — Sanfédiste enragé, auteur d'un libelle diffamatoire sur l'insurrection calabraise.

La Cour admit le sergent et le capitaine à venir déposer que leur colonel en avait menti, — c'est comme cela que la hiérarchie militaire était respectée — et que l'extrait matricule était faux....

Le sergent déposa ainsi :

« *Je ne sais ni ne puis rien dire, parceque Carpentieri n'était pas de ma compagnie et que je ne le connais pas.* »

Le capitaine se renferma dans de vagues explications, qu'il termina ainsi : il peut se faire qu'un soldat soit porté présent sous les armes et soit pourtant absent. (Rappelons à ce sujet les soldats du Pape qui pendant 10 années figurèrent sur les contrôles comme étants au nombre de 17,800 hommes, et qui en réalité n'atteignaient pas au chiffre de 8,000 *présents*... Le cardinal Antonelli est, on le sait, un excellent fourrier, il serait bon régisseur du cirque impérial et saurait habilement avec deux cents hommes figurer des combats auxquels doivent prendre part deux mille hommes).

Le code militaire punit de la réclusion toute fausse mention inscrite sur les registres matricules d'un régiment.

Pourtant la déposition de Carpentieri fut reçue, *pour en tirer telles conclusions que voudrait la justice*, et cela au milieu des clameurs d'indignation de tout l'auditoire....

Un autre *témoin d'état*, Dominique Ferrara, qui sous la pression de Navarro avait déclaré tout ce qu'on avait voulu, au moment de prêter le serment *de dire toute la vérité, et rien que la vérité*, ayant entendu la lecture de sa déposition écrite, poussa cette exclamation :

« *Mais ce sont tous d'infâmes mensonges de Nicolas Barone.* »

Le président Navarro était mort de rage quelques jours auparavant, et la Cour était présidée par l'infâme Morelli, qui n'avait pas eu honte d'inviter en pleine audience Nicolas Barone à s'asseoir en lui disant: *Sedete, mio carissimo amico.* Morelli devient livide de rage et tourne ses yeux de voiron du côté d'Angelillo, procureur-général, comme pour en implorer secours, tandis que les juges haussent les épaules et le public témoigne son indignation par de violents murmures, le *témoin d'état* continue :

« Je ne sais rien autre, sinon que les 14 et 15 mai j'ai fait mon métier d'architecte ensemble avec deux autres architectes Alvino et Saponieri, dans l'église de Saint-Laurent, où par ordre du commissaire Nicolas *Merenda* devait s'ouvrir une porte.... (1)

(1) Voir page 46 pour l'explication du plan de Merenda.

Le procureur général se dresse tout debout pour imposer silence à Ferrara, qui, épouvanté, s'évanouit et tombe par terre; transporté hors de l'audience, tous lui crient: Courage, courage, dites la vérité...

Sur la réclamation des accusés, il est ramené dans la salle et interpellé de nouveau, il répète ce qu'il a fait d'après les ordres de Merenda.... Angelillo, épouvanté des révélations de Ferrara lui coupe la parole et le renvoie en lui disant — *ce n'est pas cela que l'on vous demande.*

Les défenseurs réclament, mais en vain; les accusés jurent et tempêtent, les juges se taisent; l'auditoire fait entendre des cris de désapprobation, il est menacé d'expulsion.....

En prêtant serment un autre *témoin d'état*, Paul Emile Caccavalle, dit:

« Le 15 mai 1848, je me trouvais à Trévise comme *volontaire croisé*, voici comme preuve de ce que j'avance mes papiers et ma feuille de route, datés, signés et paraphés par notre consul à Venise; les étapes de mon retour à Capoue au commencement de 1849 sont indiquées jour par jour. »

La Cour, y compris Morelli s'agite sur ses siéges.

Les défenseurs implorent le silence. Le public approuve le témoin par une grande explosion de rires, les accusés se réjouissent déjà lorsque le Procureur-général dit au témoin d'un air plus que sévère — *Pourquoi avoir menti alors?*

« Quand je revins à Naples — répond Caccavale — la police faisait la chasse aux volontaires pour les attraper et les envoyer ensuite aux îles. Je me tenais caché. Nicolas Barone que je connaissais de longue date ayant appris le lieu de ma retraite, vint me trouver et me proposa, de faire le *témoin d'etat*, m'assurant que si j'acceptais, non seulement il ne me serait rien fait, mais qu'au contraire j'aurais une bonne somme.

« Je demandai alors conseil à Jérome Magliano, qui avait été fait chevalier pour nous avoir enrôlés moi et les autres volontaires, il me dit d'accepter les propositions de Barone. Ce que je fis, sur l'assurance formelle de Barone, que nos déclarations ne devaient servir qu'à faire peur aux députés et les engager ainsi à se sauver au loin, pourtant je n'acceptais qu'avec la résolution de tout révéler comme je le fais aujourd'hui au cas où l'on voudrait s'en servir en justice.... »

La Cour, les accusés, la défense ne soufflaient mot, Angelillo seul presqu'automatiquement se leva et put à peine ouvrir la bouche pour laisser tomber avec effort les paroles suivantes: — Comment avez-vous pu dire tant de choses, nommer tant de personnes, sans rien savoir?.....

« Je n'ai rien dit de toutes ces choses — réplique Caccavale — je n'ai nommé personne. *Le président Navarro, qui avait en mains* le *mémorandum* de Nicolas Barone, *dictait seul à son greffier les demandes et les réponses.* »

À peine Caccavale avait-il prononcé ces dernières paroles qu'Angelillo lui coupa la parole et la voix tremblante de colère, requit la Cour qu'il lui plût d'ordonner l'arrestation immédiate de Caccavale comme faux témoin, ce qui lui fût accordé à l'instant.

Le résultat du procès, auquel prirent part comme juges; d'abord le Prèsident Navarro — qui mourût pendant le Cours des débats et fut remplacé par Nicolas Morelli (1); — Janvier Lastaria (2), Angelo Canofari, Pascal Amato, Pierre Ciceri (3) Michel Vitale (4), Dominique Juliani (5), Salvador Mandarini, fut les suivants:

Comdamnés à mort avec le troisiéme degré d' exemple public:

1 Joseph Dardano
2 Saverien Barbarisi
3 Silvio Spaventa
4 Louis Leanza
5 Emmanuel Leanza
6 Louis Palombo
7 Jérôme Palombo

(1) Voici sur ce bourreau le jugement d'un homme des plus remarquables: Il connaissait la science du droit comme un *trompette de dragons connait la théologie dogmatique*, néanmoins, il tranchait de l'écrivain et voulait faire preuve de connaissances scientifiques et littéraires.

Avide de gloire, de renommée et de pouvoir, il accepta la mission d'agent provocateur, que lui confia le Roi.

S'étant rendu à Celone, il reçût une large hospitalité chez ses parents, du côté maternel, gentilshommes des plus distingués.

Le lâche, vendit et trahit ses parents et les premiers habitants du pays, qui tous à l'envie s'étaient empressés de lui faire fête.

Arrétés, il eurent à subir d'abord un long emprisonnement, puis un procès devant la GIUNTA DI STATO.

Pour récompense, PIE IX, le nomma son Camérier secret, et Ferdinand II, le fit chevalier de l'ordre de François Ier et Prèsident de la Grande Cour de Naples et cela pour avoir condamné le baron Poerio et Settembrini.

Malade, et sur le point d'aller rejoindre en enfer l'âme perfide de son prédécesseur Navarro, en proie à un violent délire, il s'écriait: *Excellence, à vous les noms, à nous les preuves!!!*

C'est ainsi qu'il dévoilait le pacte infernal arrêté entre lui et le ministre Longobardo, qui lui, aussi a rendu compte au juges des juges de ses iniquités. Le ministre désignait les victimes, le Président Morelli se chargeait de les faire pèrir!!!

(2) Deshonora la fin d'une carrière commencèe avec talent et probité! Sans fortune, craignant la misére pour ses vieux jours, il se vendit à la rèaction. Triste exemple de la faiblesse humaine. . . .

(3) Lorsqu'il était juge du district d'Aquila, il était d'une telle ignorance crasse que ses sentences étaient incomprèhensibles. Les Tribunaux à qui elles étaient déférées, ne pouvant en déchiffrer le sens, étaient forcès de les casser et de renvoyer les parties devant un autre juge. *Pica* étant procureur du Roi à Aquila, lui ouvrit les portes de la Magistrature collègiale; pour témoigner sa reconnaissance à son protecteur, il condamna le propre fils de Pica . . . . malgré sa renommée d'imbécilité, il fut nommé président de la grande cour de Potenza . . . .

(5) Ardent à condamner, incapable de soutenir une discussion, ne donnant jamais aucune explication sur les questions les plus importantes, intéressant la vie, la liberté ou la fortune des justiciables, ne connaissant qu'une règle de conduite, condamner et condamner toujonrs. On ne citerait pas un seul procés dans lequel il aurait été d'avis d'absoudre les accusés. Créature et instrument aveugles du féroce *Navarro*.

(5) C'est celui dont nous avons parlé lors du récit de l'assassinat du député Carducci. Homme nul dans toute la force du terme.

Pour mèriter les faveurs du Roi, il ne pût que se montrer cruel.

A Trente années de galères

8 Raphaël Crispino
9 François De Stefano

A Vingt-six années de galères

10 Joseph Pica
11 Jean Briol
12 Raphaël Arcucci

A Vingt-cinq années de galères

13 Jean De Grazia
14 Joseph La Vecchia

A Neuf années de réclusion

15 Antoine Scialoja
16 Pascal Amodio

A huit années de réclusion

17 Nicolas De Luca
18 François Trinchera

A Six années de réclusion

19 Joseph Avitabile
20 Joseph Barletta
21 Michel Viscusi
22 Jean Gerino
23 Mariano Vario
24 Jacques Sabatino

A Trois années de réclusion

25 Joseph Piscitelli.

A Deux années de réclusion

26 Jean De Stefano

A l'Exil perpétuel

27 Pierre Leopardi

Des douze autres accusés traduits devant la cour

28 Lucas de Samuel Cagnazzi était mort.
29 Pascal Conforti n'avait pu assister aux débats en raison de son état de maladie.
30 Laurent Jacovelli
31 Balthazar Bottoni
32 Etienne Mollica. *Avaient été renvoyés pour être soumis à une plus ample instruction.*
33 Raphaël Toriello
34 Nicolas Toriello

35 Pascal Cimino — 38 François Fornaro
36 Antoine Cimino — 39 Joachim Basile (1)
37 André Curzio. *Avaient été mis en liberté provisoire.*

Les 7 condamnès à mort, eurent leur peine commuée en celle de l'ergastolo à vie. Antoine Scialoja eut le choix entre l'exil ou subir sa condamnation, il choisit l'exil.

Jean Briol, Français, et Jean Gerino, Toscan, furent chassés du Royaume.

Nous arrêtons ici notre rècit, les évènements qui ont agité Naples sont trop rècents pour qu'on les ait oubliés. Devons-nous rappeler que Ferdinand, ne voulut plus aprés la mort de ses ministres, *d' Urso et Longobardi,* avoir que des espèces de directeurs, ou plus simplement de simples commis, voulant tout diriger par lui-même. Devons-nous dire que jamais autocrate n'abusa plus despotiquement du pouvoir absolu qu'il s'était attribué; est-il besoin de rappeler que les Jésuites eux-mêmes encoururent sa disgrâce pour le seul motif de s'être montrés favorables à certaines prètentions de la Cour de Rome, tant soit peu contraires à l'autorité suprême du Roi de Naples!

Faut-il rappeler qu'il fut fait défense formelle aux industriels des Deux-Siciles de participer aux deux expositions universelles de Londres et de Paris, expositions où le reste de l'Italie figura trés honorablement, que des entraves de tous genres étaient opposées tantôt à la sortie des riches produits du Royaume, sous prêtexte de mauvaises récoltes, tantôt à l'arrivée des navires étrangers, grâce à de trés longues quarantaines. Est-il besoin de citer à ce sujet le décret du 7 Juin 1854, destiné d'aprés le gouvernement à préserver le pays du choléra, et qui sans sauver Naples et la Sicile des horribles ravages du fléau ne servit qu'à arrêter pendant long-temps toute transaction commerciale.

Est ce que tout le monde ne se rappelle pas ces séances solennelles du Congrès de Paris où la conduite du Roi de Naples ètait si solennellement flétrie? (2)

Est-ce que la note du *Moniteur* dans la quelle se trouvait le passage suivant n'est pas présente à toutes les mémoires. ?

(1) Arrêt du 8 octobre 1852 . . . .

(2) Voyez le Chapitre 38e du Congrés de Paris par E. de La Bédollière où se trouve le protocole 22e relatant la séance du 8 avril 1856.

« En Italie, le Saint-Siége et les autres Etats admettent l'opportunité de la clémence et celle des améliorations intérieures.

« La Cour de Naples seule a rejeté avec hauteur les conseils de la France et de l'Angleterre, quoique présentés sous la forme la plus amicale.

« Les mesures de rigueur et de compression, érigées depuis longtemps en moyens d'administration par le gouvernement des Deux-Siciles, agitent l'Italie et compromettent l'ordre en Europe. Convaincues des dangers d'une semblable situation, la France et l'Angleterre avaient espéré la conjurer par de sages avis donnés en temps opportun; ces avis ont été méconnus: le gouvernement des Deux-Siciles, fermant les yeux à l'évidence, a voulu persévérer dans une voie fatale.

« Le mauvais accueil fait à des observations légitimes, un doute injurieux jeté sur la pureté des intentions, un langage blessant opposé à des conseils salutaires, et enfin des refus obstinés, ne permettaient pas de maintenir plus longtemps les relations amicales.

« Cédant aux suggestions d'une grande puissance, le cabinet de Naples a tenté d'atténuer l'effet produit par une première réponse; mais ce semblant de condescendance n'a été qu'une preuve de plus de sa résolution de ne tenir aucun compte de la sollicitude de la France et de l'Angleterre pour les intérêts généraux de l'Europe. L'hésitation n'était plus permise: il a fallu rompre les relations diplomatiques avec une cour qui en avait elle-même si profondément altéré le caractère. »

Devons-nous parler de la tentative qui eut lieu en Sicile le 22 Novembre 1856, de l'attentat commis contre la vie du Roi le 8 Décembre 1856 par le soldat Calabrais, Agésilas Milano, qui soumis à la question, quatre jours après, pèrissait sur l'èchafaud? Le 20 du même mois Bentivegna et sept autres ètaient fusillés à Palerme. Peu de temps après, Pisacane et ses infortunés compagnons tombaient sous les balles des troupes Royales ou ètaient renfermés dans d'infâmes cachots.

C'était la Rèponse de Ferdinand II aux Conseils que lui avaient donnè la France et l'Angleterre. En février 1857 il mettait à profit les conseils de clémence, en signant un traité avec la Rèpublique Argentine pour la Transportation en Amérique des dètenus politiques.

Napoléon III, s'exprimait ainsi le 16 Février, 1857, lors de l'ouverture du Corps Legislatif français: « Si un désaccord regrettable s'est élevé au sujet des affaires de Naples, il faut encore l'imputer à ce désir qui anime également le gouvernement de la reine Victoria et le mien d'agir partout en faveur de L'HUMANITÉ ET DE LA CIVILISATION. »

Enfin au mois de Mai 1859, Ferdinand II meurt. Est-ce que rien de cela est changè? Non.... son successeur continue dans les mêmes errements . . . .

Nous nous arrètons, ce n'est pas l'histoire de Naples que nous voulions faire, nous avons été malgré nous entrainé plus loin que

nous ne le voulions, c'est la faute du sujet qui prête à tant de développements.

Dans les Biographies, tous les détails des événements que nous avons retracé en abrégé trouveront leur place. La curiosité des lecteurs ne perdra donc rien.... Nous voulons seulement dire un mot de la Police.

Veut-on connaître les éléments sur lesquels se base la police?

Voici le Tableau que présente de la Police Autrichienne la Princesse de Belgiojoso, il s'applique parfaitement à la police Napolitaine.... Nos lecteurs peuvent en juger.

» Je dirai, pour me résumer que le pivot du gouvernement autrichien, c'est la » police; que la police n'a point de bornes à l'exercice de son autorité; qu'elle se joue » également de toute justice et de toute loyauté; qu'elle fait même pompe de son » injustice et de sa déloyauté; qu'elle n'est soumise à aucun contrôle; qu'elle ne » subit aucune responsabilité, si ce n'est celle des idées libérales qui pourraient se » répandre, ou des mouvements qui pourraient avoir lieu; que rien n'arrive en » Autriche sans sa participation; que pas une place n'est donnée, pas une faveur ac- » cordée, pas un châtiment infligé, pas un établissement fondé, pas une mesure prise » enfin, sans que la police y ait puissamment coopéré. L'omnipotence de la police et » de son directeur rejaillit et s'étend sur tous les employés. Tout homme attaché à » la police par des liens secrets ou avoués est au-dessus des lois: son témoignage » ne pourrait être révoqué en doute, et ses prétentions ne peuvent être que fondées. » Il va sans dire que la qualité qui leur confère de si beaux titres à l'infaillibilité, » la qualité d'agent de police, les dépouille en même temps de la qualité d'honnête » homme, d'où il résulte que la classe la plus infâme de la société en est aussi la plus » puissante, en raison même de son infâmie. Ajoutons encore que cette classe est fort » nombreuse et le devient chaque jour davantage, puisque l'espion étant l'homme du » monde qui inspire le moins de confiance, à peine existe-t-il, que l'on éprouve le be- » soin de le faire espionner à son tour. Voici donc comment la chose se passe: dans » un village, par exemple, le surveillant officiel de la commune pour le compte de la » police, c'est le commissaire du district; mais, loin de s'en rapporter à celui-ci, le » directeur charge l'adjoint de regarder de près le commissaire; l'adjoint n'est pas » plutôt investi de son honorable fonction, qu'il éveille la sollicitude soupçonneuse » du directeur. Qui lui répond, en effet, qu'il sera plus fidèle que son chef, lui, » dont les appointements sont moindres? Le premier commis est établi à côté de » l'adjoint, et remplit auprès de ce dernier le rôle que lui-même joue auprès du » commissaire. L'espionnage forme ainsi une chaîne dans laquelle viennent se pla- » cer tous les villageois ayant quelque intelligence et de l'ambition. Le curé est sou- » vent l'un des principaux anneaux de cette chaîne, et son exemple, accompagné » de ses exhortations, ne peut-il suffire à persuader aux habitants des campagnes » que l'espionnage est le point dans lequel l'intérêt et le devoir se rencontrent et » se joignent heureusement? »

Veut-on connaître les réglements de la police Napolitaine? En voici quelques extraits.

Arbitraire de la police. — « Les agents de police *sont dispensés de faire con-* » *naître l'article de la loi en vertu duquel ils agissent,* lorqu'ils mettent à exécution » un mandat d'arrestation. » (Rescrit du 29 juillet 1822).

« La police, en cas de crime de haute police (délits politiques), est investie des » attributions judiciaires. En cette qualité, elle peut procéder à l'arrestation des per- » sonnes prévenues de ces délits, lors même qu'il ne s'agirait pas de flagrants délits. » Elle peut retenir à sa disposition les personnes arrêtées, et procéder elle-même à » l'instruction de ces délits. » (Instruction du 22 janvier 1817).

» Les témoins *qui se refusent à déclarer la vérité* (on devine ce que l'on en- » tend ici par verité) *peuvent être arrêtés préventivement* par les officiers de la » police judiciaire. » (Rescrit du 30 octobre 1819).

» Pendant tout le temps que les témoins seront détenus préventivement, ils re- » cevront une indemnité de 10 *grains* (40 centimes) seulement par jour. » (Rescrit du 19 mars 1827).

Privilége des gendarmes. — « Dans le cas où des gendarmes *se trouveraient* » *condamnés,* soit à des peines correctionnelles par les juges du district, *soit par les* » *grandes cours criminelles,* la condamnation eût-elle acquis *force de chose jugée,* » l'exécution en sera suspendue et copie de la condamnation sera transmise *au mi-* » *nistre de la justice, qui fera connaître sa propre décision.* » (Ordonnance minis-térielle du 6 février 1838.

» Les fontionnaires publics choisis par nous ne pourront, en cas de crimes com- » mis dans l'exercice de leurs fonctions, être soumis à aucun jugement sans notre » autorisation. En cas de crimes commis par des fonctionnaires non chosis par » nous, il suffira de l'autorisation de notre secrétaire d'Etat ministre de la justice. » (Loi du 19 octobre 1818).

Blasphème. — « Le blasphème, c'est-à-dire la profanation impie du nom de Dieu » et des saints, proféré dans une église ou dans tout autre lieu public au moment » d'une cérémonie religieuse et publique sera puni par la réclusion de *six à dix* » *années.* A défaut de ces circonstances, il sera puni par la simple relégation de *six* » *à dix ans.* Sont réputés lieux publics les rues, les places, les cafés, les restaurants, » les cabarets, les cantines, les billards, les épiceries. » (Décret du 5 mai 1827; an-cien art. 101 du Code).

» Tout autre acte scandaleux, de nature à troubler ou à empêcher le libre et » tranquille exercice du culte divin dans les églises et autres lieux publics sera » puni du second *degré de travaux forcés.* » (Décret du 7 mai 1821; ancien ar-ticle 102).

» Nous défendons de soulever la *question intentionnelle* dans les procès pour » crimes de blasphème. L'état d'ivresse lui-même ne pourra être admis comme excuse » légale. » (Rescrit du 7 février 1835).

» Quiconque dérobera le saint ciboire ou l'ostensoir avec les hosties consacrées » subira la *peine de mort* par la potence. La peine sera les travaux forcés, lorsque » les objets dérobés ne contiendront aucune hostie consacrée. » (Décret du 8 mai 1821; ancien art. 99).

Armes prohibées. — « Les couteaux de table aigus à manche non fermant sont » défendus. » (Rescrit du 18 décembre 1830).

» *Le port des rasoirs, avec* INTENTION *de commetre un délit,* est puni des mêmes » peines que le port des armes prohibées. » (Décret du 27 septembre 1844).

La peine prévue par le Code contre le port des armes défendues est la prison. En 1821, et dans les années suivantes, la *peine de mort* fut arbitrairement substituée à la prison. Plus tard, on retourna, il est vrai, aux peines portées par le Code pénal; mais, depuis 1837, la *peine capitale* a été de nouveau décrétée et constamment appliquée.

Livres et journaux. — « Sont défendus tous les *livres empoisonnés* (*sic*) ou

» se trouvent discutés *ex professo* la religion, la morale et les gouvernements. Cette » disposition doit s'appliquer, à plus forte raison, à ces feuilles qui ont pour objet » d'encourager, d'une manière quelconque, l'insubordination et l'anarchie, à toutes » gravures obscènes et à tout autre objet contraire à la morale. Les auteurs, les ven- » deurs et les détenteurs seront condamnés à la réclusion de une à dix années, et, » en outre, à une amende de 50 à 2,000 ducats. » (Décret du 7 mai 1821).

La bastonnade. — La peine de la bastonnade a reçu contrairement aux dispositions du Code pénal, une consécration solennelle par le Statut pénal du 29 mai 1826.

Elle peut être appliquée, sur l'ordre du commandant du préside, aux condamnés aux fers et à leurs gardiens. Seulement, les coups ne peuvent excéder chaque fois le nombre vingt (art. 12 de ce Statut). Il est inutile de rappeler ici que les plus simples délits politiques exposent aux fers les citoyens les plus honorables.

La bastonnade est même appliquée aux simples condamnés à la relégation (décret du 29 novembre 1825), qui ne reçoivent, pour tout subside, qu'une somme de 10 bajocchi (40 centimes), y compris le pain et l'habillement. (Même décret, chapitre III, art. 1).

Associations illicites. — « En cas d'associations illicites avec promesse et enga- » gement de secret et constituant quelque espèce de secte que ce soit, quels qu'en » puissent être d'ailleurs la dénomination, l'objet, la forme et le nombre de ses mem- » bres, tous ceux qui en auront fait partie seront *condamnés au troisième degré* » *de fers,* et soumis, en outre, à une amende de 500 à 2,000 ducats.

« Les chefs, directeurs, administrateurs et dignitaires de ces associations seront » *condamnés à la mort par la potence,* et, en outre, à une amende de 1,000 à » 4,000 ducats. » (Loi du 28 septembre 1822).

« La réunion *de deux individus* suffit pour constituer une société secrète. » (Res- « crit du 24 juin 1828).

Contumaces. — » Sera déclaré *ennemi public* quiconque aura été condamné » par contumace à la peine de mort pour délits politiques. » (Décret du 18 juillet 1828).

« L'effet de cette déclaration sera de permettre à la force publique de procé- » der à l'arrestation du condamné par contumace et de faire usage de ses armes en » cas de resistance, *cette résistance fût-elle même présumée* (sic). » (Décret du 3 juin 1834).

Dénonciation. — Quiconque a été mis hors la loi (in lista di forbando) pourra » être *frappé de mort,* non-seulement par la force publique, mais par quelque per- » sonne que ce soit. Quiconque arrêtera l'un des chefs recevra, à titre de récom- » pense, 200 ducats. Cette récompense sera réduite à 100 ducats lorsque ces der- » niers ne seront pas livrés vivants à la justice. La récompense sera, dans ces deux « cas, réduite de moitié, si les individus tués ou arrêtés étaient autres que des chefs. » La force publique aura droit à la même récompense.

» L'individu qui aura tué un de ses complices sera amnistié. Il aura droit à une » récompense s'il a mis à mort un de ses chefs. Le chef a droit à l'amnistie en cas » de meurtre de trois de ses affiliés. » (Décret du 30 août 1821.

NOTA. — Ce décret, publié dans le but de dissoudre les bandes qui s'étaient formées lors de l'entrée des Autrichiens dans le royaume de Naples, est resté depuis en vigueur. Le gouvernement a même augmenté les récompenses promises en cas de meurtre ou d'arrestation, par des dispositions ultérieures.

Voici un document qui atteste que ce décret n'a pas cessé d'être appliqué :

COMMISSARIAT DU ROI, ETC.

Messine, 30 septembre 1847.

« La commission nommée, aux termes du décret royal du 30 août 1821, pour » former les listes des individus mis hors la loi, ayant examiné les pièces relatives » à l'insurrection contre l'ordre public et le gouvernement de Sa Majesté, qui a eu » lieu à Messine le premier septembre courant, a dès à présent reconnu les indi- » vidus dont les noms suivent comme chefs des différentes bandes de ces scélé- » rats. » *(sic).*

(Suivent les noms de dix citoyens parfaitement honorables, et qui, certes, n'ont jamais mérité, sous aucun rapport, une aussi odieuse qualification).

« En conséquence, leurs noms seront inscrits sur cette liste provisoire, que les » maires de toutes les communes de la province devront immédiatement, et pen- » dant huit jours consécutif, faire publier sous leur responsabilité.

» Les parents et les amis des individus inscrits sur cette liste préparatoire se- » ront admis, pendant le délai de huit jours accordé par l'article 6 dudit décret, à » présenter à la commission toutes les pièces qui établiraient l'alibi des condamnés, » afin que leurs noms puissent être rayés des listes, si toutefois les justifications » sont jugées satisfaisantes.

» Après l'expiration dudit délai, la liste définitive des individus mis hors la loi » sera rédigée et publiée, d'après les prescriptions de l'article 7 du décret du 30 » août 1821, et, dès lors, tous ceux qui y seront inscrits *pourront être impuné- » ment mis à mort, non-seulement par la force publique, mais par quelque per- » sonne que ce soit.*

» *Les primes suivantes sont, par ordre supérieur,* accordées à ceux qui les » auront tués (uccisori) ou arrêtés.

» Savoir : 300 *ducats* à quiconque aura mis à mort un individu hors la loi, et » 1,000 *ducats* à quiconque aurait procuré son arrestation.

» *Le maréchal de champ, commissaire du roi,*

» *Signé,* général LANDI. »

Nous trouvons, en outre, dans une autre proclamation publiée à la même époque les dispositions suivantes :

« ....Considérant comme le devoir de tout loyal sujet et de tout paisible Messi- » nais d'avoir en horreur les conspirations et de dénoncer quiconque travaille à la » réussite d'aussi exécrables projets, je recevrai et j'écouterai tous ceux qui, inspirés » non par des haînes personnelles, mais par l'intérêt du bien public, viendront me » communiquer tout ce qui serait de nature à le compromettre.

» *Les noms des dénonciateurs demeureront ensevelis dans les secrets de la po- » lice, et leur récompense sera immédiatement proportionnée au profit qu'ils au- » ront procuré.*

» J'exige que les tribunaux *expedient le plus promptement possible* tous les » procès qui attendent une décision, afin que les mauvais citoyens reçoivent leur » châtiment et que les bons se rassurent.

» Je ne perdrai pas un instant pour signaler à Sa Majesté tous les employés qui » se seront distingués dans l'accomplissement de leurs devoirs, ainsi que les autres

» citoyens qui concourraient au triomphe du bien public. Je suis certain que la libé-
» ralité du roi ne laissera aucun service sans récompense.

» *Le maréchal de camp, commissaire du roi,*

« *Signé*, LANDI. »

Ce n'est pas tout, voici comment la police appliquait les règlements qu'elle avait elle-même formulés . . . .

Un jour, un marchand adressa à Léopold, prince de Salerne, un placet par lequel il le priait humblement de vouloir lui rendre les six mille ducats qu'il lui avait prêtés.... Il reçut, pour toute réponse, la visite des gendarmes, qui menèrent en prison l'insolent créancier. Un père de famille vivait du produit d'un petit capital : son débiteur ayant acheté l'appui d'un employé de la police, le fit jeter en prison, et manœuvra de telle manière, que le malheureux ne put recouvrer sa liberté, qu'en renonçant à une grande partie de sa créance et en faisant, par-dessus le marché, un cadeau à celui qui avait aidé à son incarcération ! *Un mari renvoie sa femme adultère ; celle-ci, dont l'amant était un empoyé de la police, se présente à Del Carretto, qui la reçoit parfaitement et fait emprisonner le mari, à qui il signifie d'avoir à reprendre sa femme, ou bien à lui faire une fort pension* Mille faits semblables, sinon plus dégoûtants, arrivent tous les jours, il serait trop long de les rapporter. C'est à tel point, que le ministre de la justice s'en est plaint au roi, qui a ordonné à la police de ne plus se mêler d'affaires civiles; mais quoique cet ordre ait été communiqué jusqu'aux derniers agents de la police, celle-ci s'en moque et n'en continue pas moins ses abus de pouvoir. Les femmes les plus mal famées obtiennent les bonnes grâces du ministre : elles se pressent à ses audiences, sont employées comme espionnes, et Del Carretto a soin de les recevoir dans une espèce de boudoir rempli de parfums et coquettement décoré.

Pour se rendre compte de ce que la police peut faire en matière criminelle, il faut savoir que Del Carretto est en même temps général commandant en chef de la gendarmerie, et que, par conséquent, ministre, commissaires et inspecteurs de police, sbires et gendarmes, ne font qu'une seule et même chose. Afin de rendre le pouvoir de la gendarmerie encore plus redoutable, Del Carretto fit publier une loi par laquelle quiconque ose seulement frapper un gendarme, n'importe pour quelle raison, est condamné au moins à sept ans de galères ! Un ébéniste de Sorrente ne voyait pas de bon œil un caporal de gendarmerie faire la cour à sa sœur; un jour il entre dans la maison et il trouve les deux amoureux : ayant maltraité sa soeur, et le gendarme ayant pris fait et cause pour elle il frappe ce dernier; quelques mois après il était *condamné aux galères pour treize ans !*

Outre les peines ordinaires infligées aux détenus il existait une *Commission de la bastonnade.* Cette commission composée de juges pris parmi les commissaires même de police, et devant laquelle paraissaient comme témoins des sbires et des gendarmes, condamnait l'inculpé à recevoir séance tenante une volée de coups de bâtons . . . .

Ce n'est qu'après cette exécution que commence l'instruction du procès, confiée à un commissaire de police, après quoi la cause est soumise à la cour criminelle,

qui souvent acquitte le malheureux qui a reçu la bastonnade, sans avoir pu se faire entendre ! Personne n'ignore que la torture a disparu complétement de nos codes; cependant la police l'emploie tous les jours pendant l'instruction des procès! Si l'on pouvait pénétrer dans les prisons, on serait saisi d'horreur au spectacle déchirant de malheureux prisonniers portant les traces des cruautés exercées sur eux, cruautés qui souvent les laissent estropiés et les rendent méconnaissables. Interrogez ces infortunés, et ils vous répondront : je ne voulais pas avouer ce que me dictait le commissaire, et celui-ci me fit *deshabiller, lier les mains aux parties, et jeter sur le corps des seaux d'eau froide, bien qu'on fût au cœur de l'hiver ;* et un autre vous dira à son tour : *on me lia pieds et mains, on me suspendit à une corde par le moyen d'une poulie attachée à la voute, et l'on me donna la question.* Le commissaire m'entendant crier que je ne savais rien, se jeta sur moi comme un furieux, *me frappa à la tête avec le manche d'un poignard, me piqua avec la pointe, me mordit à la figure,* et m'arracha jusqu'aux *poils des doigts et des pieds....* Je dus dire alors ce qu'il voulait. Et un autre encore s'écriera : Ils *me mirent à nu, m'attachèrent,* me firent *rouler les escaliers,* ne me donnèrent, *pendant deux jours,* ni à manger ni à boire, et, afin de me faire mourir de froid, ils *ouvraient la croisée de mon cachot pendant les nuits les plus glacées!* Or dans quel pays, par quels bourreaux se commettent de pareilles atrocités? Et qu'on ne croie pas que ce sont des exagérations ou des faits qu' on ne puisse pas prouver, car tout homme qui entre dans une prison ou qui assiste aux débats de la cour criminelle, voit de ses propres yeux, et entend de ses propres oreilles, des choses encore pires. En effet, les savants venus au congrès scientifique de Naples, ayant assisté à un grand procès criminel, virent des accusés qui montraient publiquement les cicatrices des blessures qu'ils avaient reçues, et révélaient tout ce que leur avait fait souffrir Campobasso, l'un des plus impudents voleurs et des plus exécrables policiers. Nous en appelons à ces savants, qui, de retour dans leur pays, ont dû raconter avec indignation les horreurs dont ils avaient été témoins. Cependant la police n'en fut pas honteuse, et même del Carretto ne dissimula point sa mauvaise humeur à l'égard de plusieurs membres du congrès, venus à Naples, disait-il à un de ses affidés, pour troubler la tranquillité du royaume et la sienne propre. Les procès une fois entamés, les commissaires et les greffiers les traînent en longueur, en attendant que les parents des accusés viennent arranger l'affaire, *moyennant finances.* Les commis de la police, qui n'ont pas de gages suffisants, et lesquels, par conséquent, n'ont pour vivre que ce qu'ils extorquent à l'occasion des procès, écorchent sans pitié tous ceux qui tombent sous leurs griffes ; d'un autre côté, les avocats criminels, se rendant favorables à force de cadeaux les greffiers et commis, peuvent conduire à leur guise les procès, de manière que celui qui n'a rien à donner à cette tourbe affamée, est exposé à d'interminables longueurs ou à se voir condamné aux peines les plus graves. Un homme d'une certaine aisance, ayant été arrêté sous la prévention de vol, on trouva chez lui plusieurs montres, des bagues, des boucles d'oreilles, des colliers et d'autres bijoux en or. Il avoua avoir commis sept vols, à l'aide de fausses clefs, au préjudice de sept négociants ; malgré cela, il fut très-bien traité en prison, et il n'eut pour toute peine, que six ans de réclusion. La clémence du roi, inépuisable lorsqu'il s'agit de délits communs, lui fit remise, d'abord de quatre ans de peine, puis de quinze mois, enfin des frais du procès. La cause première de ce résultat extraordinaire doit être *attribuée aux trois cents ducats donnés au commissaire de police Campobasso.* Je ne nommerai pas le voleur, je dirai seulement que la cause en question fut débattue en 1841, et que le procès et les lettres de grâce existant dans les archives de la cour criminelle de Naples, le premier venu pourra les lire.

Lorsqu'il n'existe pas de motif pour susciter un procès, il suffit d'une dénonciation anonyme, ou même d'un simple soupçon, pour faire venir à Naples un ci-

toyen des provinces les plus éloignées, soit pour le jeter en prison, où il reste à la discrétion du ministre, soit pour le reléguer dans une île, où il est livré à toute espèce de privations et de souffrances. Il est inutile de dire que le malheureux n'a pas même la satisfaction de connaître la cause de ces rigueurs, car on ne daigne pas l'interroger. Il est arrivé que des individus sont restés enfermés pendant dix, quinze et même vingt ans dans les prisons, sans avoir jamais été jugés, et ce, par l'arbitraire de la police! Dans les affaires politiques, cette même police peut retenir incarcérés même ceux qui ont été acquittés par les tribunaux, ou bien les confiner dans une île, ou enfin les envoyer en exil. En un mot, elle peut commettre impunément toute espèce d'iniquités, et, en effet, elle use de cette faculté avec la plus audacieuse impudeur. Ne s'agirait-il que d'une rixe, le premier ordre, le premier mot qui sorte de la bouche du ministre est celui d'arrestation ou de menottes. Tout fripon qui veut nuire à quelqu'un, ou exercer une vengeance, improvise une accusation, qui suffit pour qu'un malheureux soit arrêté, perdu, ruiné. Et on appelle cela maintenir l'ordre public! Ce que fait à Naples le ministre; les intendants (préfets), les sous-intendants, les commissaires, les inspecteurs et les juges de paix le font dans les provinces. C'est encore pis dans les Calabres, car ces malheureuses contrées sont dans un état permanent de guerre. Il est vrai que cette partie du royaume a été de tout temps infestée par des brigands; mais il est vrai aussi que le gouvernement y est entré et y entre encore pour beaucoup. Les brigands réclament quelques sommes d'argent aux propriétaires, et une fois ces sommes obtenues, ils ne font de mal à personne, à moins qu'on ne les attaque. La gendarmerie, chargée de les poursuivre, commence par forcer les propriétaires à contribuer de leurs deniers à la mise sur pied des milices urbaines; puis, se dirigeant vers leurs troupeaux, elle fait main basse sur les moutons, les agneaux, et le fromage, et frappe les bergers qui n'ont pu se soustraire à fournir des vivres aux brigands. Tandis que les gendarmes sont en marche d'un côté, les brigands se trouvent à l'abri, soit dans la maison d'un officier, qu'il sont parvenus à corrompre avec l'argent reçu des propriétaires, soit dans tout autre endroit bien connu par ce même officier. Ainsi les brigands restent toujours pauvres, tandis que les gendarmes deviennent riches; et, en définitive, tout retombe sur les malheureux propriétaires. Talarico, fameux bandit calabrais, a été, pendant l'espace de douze ans, le maître de la *Sila* (1), se moquant des gendarmes, de Del Carretto et des cinquante mille soldats du roi. On lui proposa de capituler, et Del Carretto lui apporta, et lui remit lui-même, à Cosenza, la grâce du roi. A l'heure qu'il est, il se trouve à Lipari, libre et armé, avec une pension de dix-huit ducats par mois. Ses camarades en ont douze. L'évêque de Lipari l'a fait aller à confesse, lui a fait épouser une femme, jadis sa compagne de brigandage, et il a écrit au roi, il n'y a pas longtemps, pour lui faire accorder une pension plus considérable, en lui représentant que Talarico était devenu bon chrétien, bon mari, et, par-dessus le marché, son compère! Or, le roi pouvait-il rien refuser à un évêque intercédant en faveur d'un brigand? Del Carretto s'est vanté d avoir délivré les Calabrais d'un monstre. Cependant le brigand Talarico n'a pas fait autant de mal que les gendarmes de Sa Majesté et le très-rapace capitaine Salzano (2).

Il ne suffit pas à Del Carretto d'avoir de forts appointements, ni d'avoir placé son fils, *enfant de dix ans*, comme trésorier de la caisse d'escompte, *avec cinq cents ducats*

(1) La *Sila* est une chaine de montagnes très-escarpée, dans lesquelles se sont retirés les deux intrépides chefs d'insurgés, le baron Plutino et Longobucco, après la mort du héros calabrais Dominique Roméo. *(Note du traducteur.)*

(2) C'est le même Salzano qui, en vertu d'un rapport du général Nunziante, envoyé en Calabre pour combattre les insurgés, fut mis en jugement pour ses atroces cruautés. Le procès a été étouffé. *(Note du traducteur.)*

par mois, ni d'empocher une bonne partie de l'argent qu'il reçoit pour payer les mouchards. Il n'a pas assez non plus des riches présents que lui font tous ceux qui désirent l'avoir pour protecteur, ou du moins neutraliser ses mauvaises dispositions, car il a essayé de mettre la main dans la caisse de la préfecture de police; mais heureusement il en a été empêché par le préfet. Il s'approprie sans façon tous les livres provenant de l'étranger, qui sont proscrits par la censure; de sorte qu'il possède l'une des plus riches bibliothèques. Les commissaires de police suivent à leur manière l'illustre exemple du ministre. Lorsqu'ils n'ont pas d'argent pour faire bonne chère, ils font arrêter les femmes publiques et leur signifient d'avoir à déménager, sous prétexte du scandale qu'elles occasionnnent aux voisins; et les misérables femmes s'empressent de donner de l'argent pour rester encore quelque temps dans leur logement, sauf à être bientôt rappelées de nouveau et rançonnées de plus belle. Ces commissaires prennent tout à crédit chez les marchands, et malheur à celui d'entre eux qui s'avise de réclamer le réglement de son compte; car quelques jours après, sous le prétexte d'une rixe, que la police a fait naître, la garde intervenant arrête tout le monde, y compris les propriétaires, et la boutique est fermée. Alors les parents des personnes arrêtées accourent la bourse pleine, et bientôt la boutique est rouverte, le procès annulé, et partant la paix et l'ordre public rétablis. Tout moyen est bon aux hommes de police pour battre monnaie. Les petits filous des rues partagent le fruit de leurs larcins avec les inspecteurs et les sbires. Dans les prisons, ceux parmi les détenus qu'on appelle *camorristi* arrachent à leurs malheureux compagnons le peu d'argent qu'ils peuvent avoir, et jusqu'à leur pain; et afin de pouvoir se livrer impunément à ces actes sauvages, ils donnent tous les mois quelque argent à l'inspecteur. Enfin la police accorde, moyennant finances, sa haute protection aux maisons de jeu clandestines.

Pour achever ce tableau, nous allons donner un extrait textuel du Cathéchisme publié par le Chanoine Antoine D'Angiolo Scotti, aujourd'hui archevèque in *Partibus infidelium,* cathéchisme considérablement corrigé et augmenté par le Chanoine, aujourd'hui Archevèque de Sorrente, Monseigneur D'Apuzzo, ancien précepteur du duc de Calabre, aujourd'hui François II, et des princes de la famille Royale, ancien président de l'instruction publique, ancien professeur de Théologie à l'université Royale de Naples. Monseigneur se fit surtout remarquer par son zèle outré à poursuivre les professeurs suspects de libéralisme, surtout les physiologistes. Salvator Tommasi fut destitué de sa chaire de pathologie spéciale qu'il avait obtenu *au Concours* du temps de *Del Carretto* lui-même, — par ce qu'il était député.

Un mot surtout rendit célèbre Monseigneur; il reprochait à Macédoine Melloni, célébre physicien que toute l'Europe connait, d'être une CÈLÉBRITÉ ITALIENNE.

D. » L'Ecolier...... — Le peuple peut-il établir des lois fondamenta-
» les dans un état?

R. » Le Maitre — Non, parce qu'une constitution ou des lois fonda-
» mentales sont necéssaires pour limiter la souveraineté, qui ne peut
» recevoir de bornes que par des actes émanés d'elle, autrement elle

» cesserait de constituer ce haut pouvoir prédominant, destiné par Dieu » au bien-être de la société.

D. » Ecolier — Si un peuple élisait un souverain par un acte ré- » gulier et lui imposait certaines conditions, cela établirait-il la consti- » tution ou la loi fondamentale de l'Etat?

R. » Maître — Oui, si le souverain les avait faites et librement rati- » fiées; autrement non, parce que le peuple, qui est fait pour obéir et » non pour commander, ne peut pas imposer une loi au souverain, qui » ne tient pas son pouvoir de lui, mais de Dieu.

D. » Ecolier — Supposons qu'un souverain en prenant la souverai- » neté d'un état, en ait accepté et ratifié la constitution ou la loi fonda- » mentale et qu'il ait promis *et juré de l'observer*, est-il tenu de tenir sa » promesse et son serment?

» Maître — Il y est tenu, *pourvu que cela ne renverse pas les ba- » ses de la souveraineté, et ne s'oppose pas au bien général de l'état.*

« Ecolier. — Pourquoi considérez-vous qu'un prince n'est pas tenu à » observer la constitution toutes les fois qu'elle porte atteinte à la sou- » veraineté?

» Maître. — Nous avons déjà vu que la souveraineté est le pouvoir » suprême le plus élevé, constitué et placé par Dieu dans la société pour » son bien. et ce pouvoir concédé et déclaré indispensable par Dieu, doit » êtré conservé entier et inviolable; il ne peut être restreint ni affaibli » par l'homme sans se mettre en conflit avec les lois de la nature et la » volonté divine. Chaque fois qu'un peuple fait une proposition qui af- » faiblit la souveraineté et chaque fois qu'un prince promet de l'obser- » ver, *la proposition est une absurdité, la promesse est nulle, et le prince » n'est pas tenu de maintenir une constitution qui est en opposition avec » l'ordre de Dieu; il est au contraire obligé de conserver intact et » entier le pouvoir suprême établi par Dieu et qui lui a été confié.*

» Ecolier. — Pourquoi considérez-vous que le prince n'est pas tenu » de maintenir la constitution lorsqu'il la trouve contraire aux intérêts » de l'état?

» Maître. — Dieu a donné mission au pouvoir souverain de faire le » bien de la société. Le premier devoir de celui qui en est investi, est » de procurer ce bien être à la société; si la loi fondamentale est trouvée » lui être contraire et si la promesse faite par le souverain de l'obser- » ver l'oblige à soutenir ce qui est au détriment de l'état, *la loi devient » nulle et la promesse sans effet.* Supposons qu'un médecin ait promis » et juré à un malade de le saigner; s'il a la conviction, en refléchis- » sant à la cause de la maladie, qu'il doit s'abstenir de tirer du sang du » malade, parce qu'au dessus de toute promesse et de tout serment, il » y a l'obligation pour le médecin, de travailler à la santé de son ma- » lade, De même si le souverain trouve que la loi fondamentale est nuisl- » ble à son peuple, il est tenu de l'annuller parce que malgrè toutes les » promesses et toutes les constitutions, le devoir du prince est de veiller » au bonheur de son peuple; en un mot, un serment ne doit pas être » une obligation de faire le mal, et par conséquent un souverain ne peut

» pas être tenu de causer un préjudice à ses sujets. *En outre le chef » de l'église tient de Dieu le droit de décharger la conscience d'un serment, quand il juge qu'il est convenable de le faire.*

» Ecolier. — Qui doit juger si la constitution porte atteinte à la souveraineté et est contraire au bien-être du peuple?

» Maitre. — C'est le souverain en raison de ce que réside en lui le » haut pouvoir prédominant établi par Dieu dans l'état en vue du bon » ordre et de la félicité.

» Ecolier. — Mais n'est-il pas à craindre que le souverain puisse » violer la constitution sans juste cause, sous l'illusion de l'erreur ou » l'impulsion de la passion?

» Maitre. — Les erreurs et les passions sont les maladies de la race » humaine et les bénédictions du ciel ne doivent pas être refusées par » crainte de maladie.

» Demande. — Si la monarchie absolue est l'œuvre de Dieu, qui donc » a établi la constitution?

» Réponse. — La *constitution véritable*, le cours des événements l'a » toujours démontré, ne saurait être qu'une *émanation de l'enfer puis- » que la première rebellion fut conseillée par le démon à nos premiers » pères en leur persuadant faussement qu'ils pouvaient être les égaux » de Dieu.*

» Demande. — Qu'est-ce donc que la constitution?

» Réponse. — La constitution émanant d'une secte qui l'a toujours » proclamée pour tromper les peuples par l'apparence d'une réforme » politique ayant pour objet le bonheur de l'humanité, cette constitution » dis-je, n'est autre chose qu'un mirage mis en usage par cette secte » pour établir universellement l'athéisme, en séparant le sacerdoce du » pouvoir temporel.

» Demande. — Cette secte n'est-elle pas ancienne?

» Réponse. — Baruel la fait descendre de Manès qui fut écorché vif » par ordre du roi de Perse en punition, de son imposture. Ses sectateurs se sont montrés suivant les circonstances, sous diverses formes, » d'abord sous celle des Templiers, puis des Francs-maçons et des Jacobins, en 1789, des Carbonari en 1820, puis enfin des progressistes de » la Jeune-Italie en 1848 *lesquels ont tous juré haine au Christ, à son » Evangile, aux rois et à leurs trônes* . . . .

La police n'est pas changée, qu'elle ait pour chef Del Carretto ou Bianchini c'est toujours la même chose. Avant 1848, Del Carretto; après 1848 Peccheneda; puis Horace Mazza, ancien conspirateur devenu l'un des partisans les plus acharnés et les plus aveugles de Ferdinand II; à l'époque de la guerre de Crimée Mazza fit preuve de trop de zéle, et fut forcé de se retirer pour s'être attaquè à la légation Britannique. (1)

(1) » Je dois vous recommander la plus extrême vigilance dans les affaires de votre

Governa, le *parricide*, succéda à Mazza, puis vint Silvestri, après ce fut Bianchini, enfin pour combler la mesure, Ajossa vint occuper le trône de la police... En 1815, en 1830, en 1848, en 1860, quel est le gouvernement? la Police. Où se traitent toutes les affaires? A la police. Quel est le personnage le plus important du Royaume. Le Préfet de Police, qui travaille directement avec le Roi. Où les grands personnages, et les membres de la famille Royale prennent-ils de l'argent? — à la Police. — Les Jésuites n'ont ils pas 80,000 Ducats annuels sur les fonds de la police...

A

Philippe **Abignenti,** Chanoine, né à Naples, député au Parlement de 1848. Signataire de la protestation du 15 mai. Réfugié à Nice. Signataire des adresses au Roi et à M. de Cavour.

Pascal **Amodio,** né à Naples, député, signataire de la protestation du 15 mai. Désigné par Nicolas Barone comme excitant le peuple à construire des barricades, impliqué dans le procès du 15 mai, et condamné à neuf années de réclusion....

Dominique **Antoglietta.** L'un des 66 embarqués pour l'Amérique au mois de janvier 1859, et qui abordèrent si heureusement à Coork.

Michel **Aletta,** l'un des 66 id.

Philippe **Agresti.** Condamné à mort dans le procès de l'Unité Italienne. L'un des 66 qui abordèrent à Coork, est resté onze années au bagne.

Joseph **Albagnano** l'un des 66 id.

Achille **Argentini** id.

Joseph **Aillo** exilé après plusieurs condamnations.

Henri **Amato** id.

Jean **Avossa** député en 1848, l'un des accusés du procès du 15 mai, renvoyé purement et simplement des faits de la cause en raison

» administration, afin d'empêcher l'origine de la plus légère discussion avec des sujets » anglais et français ; et, dans le cas où des différends de cette nature s'élèveraient, il » est à désirer que vous employiez tous vos efforts pour les apaiser et que vous fassiez » votre possible pour défendre et protéger activement les droits, les personnes, les » biens et les intérêts des Français et des Anglais.

» Enfin, vous êtes positivement chargés d'empêcher aucun incident fâcheux; vous » pourrez, pour les prévenir, employer tous les moyens qui sont à la disposition des » autorités, et s'ils se produisaient, vous les feriez cesser aussitôt.

« Vous êtes trop prudents pour ne pas comprendre combien il vous faudra de soin » et de vigilance pour bien exécuter ces instructions, et la lourde responsabilité qui » pèserait sur les autorités qui, par négligence ou autrement, permettraient à des dif- » férends de cette nature de se produire, ou qui, étant informées de leur existence, ne » les feraient pas cesser immédiatement. Vous accuserez réception de cet ordre. »

Circulaire secrète du ministre de la police.

d'un alibi — il put prouver qu'il était fort loin de Naples ce jour là — après un très long emprisonnement il n'en fut pas moins forcé de s'exiler.... signataire des adresses unitaires au Roi et à M. de Cavour, réfugié à Malte.

Assanti **Arfarano** Nicolas Ossorio **Alferi** Nicolas **Antonino** Gaetan **Antinori** **Anghera** Henri et Pascal **Anzilotti**	exilés après plusieurs condamnations : tous signataire des adresses relatives à l'annexion.

Saverio **Altamura** de Naples, peintre d'un grand talent, il quitta Naples à la suite des événements du 15 mai. Il avait été arrêté à la suite de la manifestation du 14 décembre 1848. Il resta en prison jusqu'au 7 janvier 1848, jour où la cour criminelle de Naples par un arrêt solennel dit qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre lui. Réfugié à Florence il a vu la fortune lui sourire, son talent est fort apprécié et ses œuvres sont recherchées....

Jean Baptiste **Albarella** substitut du Procureur Général de Reggio. Exilé parce qu'il se *préparait* à traduire en justice des *sgherri* des colonnes mobiles du général Nunziante qui s'étaient emparés à *Villasangiovanni* — Calabre — de trois négociants en huile et en soie qui venaient de débarquer, les avaient dévalisés, puis tués à coups de fusil.

François **Angarà**, calabrais, servit neuf années dans l'artillerie avec le grade de sergent. Ayant reçu son congé il prit une part active au mouvement calabrais de 1847, et le 14 septembre il était renfermé dans les cachots du chateau de Catanzaro. La constitution proclamée le 12 janvier 1848, lui ouvrit les portes de son horrible prison.... A peine rendu à la liberté il courût rejoindre Stocco, commandant en chef les forces révolutionnaires en Calabre et conspira de toutes ses forces à étendre le mouvement. Il accompagna Ribotti lors du départ de la légion sicilienne pour Corfou, le 7 juillet, après que toute espérance de succès avait dù être abandonnée. Il fut fait prisonnier avec toute l'expédition à six milles de Corfou (1). Jeté dans les souterrains du fort Saint-Elme à Naples, il passa devant le Conseil de guerre les 21 et 22 Juillet. Jacques *Longo*, Mariano *Delli Franci* et François *Guccione*, étaient ainsi que lui accusés de désertion, la peine de mort fut requise par le Commissaire du Roi. La Chambre des députés, avait envoyé pour les défendre, *Charles Poerio*.... Le Conseil condamna Longo et Delli Franci à mort. Angarà fut renvoyé devant les Tribunaux ordinaires, ayant établi clairement que son congé lui avait été donné le 26 janvier 1848, et que par conséquent il ne faisait plus partie de l'armée.

Au mois d'août, Angarà fut transporté *au bagne de Nisida, sans avoir été jugé*. Là il retrouva ses deux frères mêlés aux 500 galériens politiques, tous presque nus, endurant la faim et réduits à dormir sur

(1) Voyez pour tous les détails relatifs à l'expedition sicilienne en Calabre et sa capture en pleine mer, la biographie du prince de Grammonte, sicilien.

la pierre nue, n'ayant ni vêtements, ni pain, ni paille pour se couvrir, manger et reposer. De Nisida il passa à la *Darsena*, puis à la *Vicarià*.... Il tomba malade et grâce à la pitié des médecins, fut transporté l'hôpital de Saint-François. Guéri, il dut à de hautes protections de pouvoir demeurer au quatrième étage dans une chambre dite de la *Pistole*.

C'est de là qu'il accomplit cette surprenante et miraculeuse évasion qu'il raconte avec tant de verve dans son livre — *Fuga dalle prigioni di Napoli* —.

Le défaut d'espace nous empêche seul de traduire les pages émouvantes dans lesquelles il nous fait connaitre minutieusement tous les détails de sa fuite.

Enfin après avoir séjourné en rade de Naples, tantôt sur un bâtiment français, tantôt sur un vapeur anglais, il débarqua à Gênes le 18 juillet 1850.... Il fut admis en qualité de lieutenant dans la légion Anglo-Italienne formée a Malte en 1856. C'est lui qui voulait lors du licenciement de la légion et lorsqu'une partie des volontaires Italiens étaient conduits en Angleterre sur le *Tudor*, tenter un débarquement en Sicile. Il eut maille à partir avec le gouvernement Anglais à ce sujet.... Lorsque la guerre de l'indépendance recommença en 1859, il accourut à Bologne, et fut nommé capitaine d'artillerie. Il a donné le 30 juin sa démission pour rejoindre Garibaldi en Sicile. D'un caractère un peu exalté, c'est un des Napolitains les plus dévoués à l'annexion de Naples au royaume d'Italie....

L. **Angarà,** calabrais, archiprêtre de Cantarazzo, oncle de François Angarà. — Membre du gouvernement provisoire des Calabres en 1848. Il dut, pour éviter la mort, s'exiler à Malte où il est encore aujourd'hui. Brave et excellent patriote, tout dévoué à l'Unité Italienne....

François **Mandoj-Albanese** professeur de mathématiques au collége royal de la *Nunziatella* et à l'école militaire, A l'école d'application des Ponts et Chaussées, A l'observatoire royal, ingénieur près la Grande Cour Civile de Naples etc.....

Il fut arrêté le 10 avril 1849, sans mandat, par le célèbre *Campagna*, malgré ses énergiques réclamations pour être conduit près du commandant militaire dont il dépendait seul en sa qualité de professeur aux écoles militaires, il fut traîné dans les souterrains de la *Vicarià*; Albanese était avec Silvio Spaventa le premier arrêté.

Ils étaient appelés à commencer la douloureuse illiade du martyrologe napolitain. Poerio, Mancini, Conforti, venaient les visiter à la prison de Saint-François, ne pensant pas que leur tour à eux était si proche!!!....

Le seul reproche qu'on put lui faire c'était d'avoir été officier de la garde nationale, et en cette qualité d'avoir été de garde dans la rue de Tolède près la *Carità*, puis surtout d'être un sincère libéral, enfin d'être monté un jour dans sa chaire de professeur revêtu de son costume de garde national. — Comment aurait-il pu faire autrement, il était de garde ce jour-là — Après une longue instruction secréte et de laquelle il ne sut rien, Angelelli, Procureur Géneral près la Cour spéciale, proposa son

élargissement provisoire, attendu qu'on avait beau faire, on ne pouvait rien trouver à sa charge.... Mais le féroce Navarro s'y opposa, espérant que pendant les longs procès qui allaient se dérouler devant la Cour on finirait bien par trouver un prétexte à accusation....

Albanese demeura *cinq années* en prison, sans avoir jamais été interrogé.... Il habita successivement, la *Vicaria,* Sainte Marie Apparente, Saint-François, etc.....

Enfin les procès du 15 mai terminés, il fut après six autres mois d'attente, toujours en prison, reconnu solennellement innocent. — A peine son innocence proclamée, le commissaire de Police *De Spagnoli* vint le prévenir dans son cachot qu'il n'avait que trois jours pour partir en exil perpétuel.

Il eut beau invoquer ses vieux services, consacrés pendant 15 ans à l'état, demander au moins une journée pour se procurer les ressources nécessaires à son exil, que l'on lui refusait, tout fut inutile. Il fut embarqué en compagnie de Dragonetti, Napolitani, Zir, sur le bâtiment français le *Télémaque.*

Le passeport demandé pour la France lui fut donné pour l'*Amérique.* Enfin, malgré tout il débarqua à Malte le 21 *mai* 1854, et de là put passer en Piémont.

Ce qu'il y a de plus épouvantable ce sont les tortures infligées à la famille et au vieux père d'Albanese. Il n'avait plus vu depuis son arrivée à Naples en 1833, ni son père ni sa famille retirés à Lecce.

A peine Albanese arrêté, son vieux père se vit en butte aux fureurs de la réaction la plus odieuse. Son emploi d'inspecteur des chasses, eaux et forêts lui fut brutalement retiré après 21 années de bons et loyaux services. Le droit de porter l'uniforme de colonel, grade qu'il avait reçu en Russie, lui fut interdit, toutes ses armes la plupart précieuses reliquesou cadeaux lui furent enlevées.

Enfin, ne pouvant supporter tant d'injures, voyant son fils et sa famille perdus sans retour, il mourut de douleur, deux mois après l'arrestation d'Albanese....

Albanese réfugié à Turin fut nommé professeur libre de mathématiques à l'Université et Turin et fonda une institution privée. Il mit ses immenses et précieuses connaissances scientifiques au service des jeunes gens qui se destinaient à l'Université, aux écoles militaires, au cadastre etc. Il publia dans les journaux de remarquables études sur un nouveau plan de cadastre. — Voir l'*Union* de Turin de 1856, N. 214, 219, 304, 332, 335.

Dans la séance du 4 avril 1857, le Parlement Sarde s'occupa du projet d'Albanese et vota un ordre du jour, invitant le ministre des finances à examiner attentivement les idées émises par l'auteur.

En 1858, il dédia au Parlement son — *Progetto di perequazione provvisoria de' beni rurali per gli Stati Sardi di terra ferma.* Turin, Paravia, 1858 — ouvrage des plus consciencieux et qui s'il avait été adopté aurait procuré à l'état une économie de plus de 18 millions. Albanese a publié à Turin un *Traité de géométrie,* qu'il avait écrit dans les prisons de Naples et qui fut édité en 1855 par Paravia — De plus en 1857

il fit paraitre un ouvrage sur la table des logaritmes et les lignes trigonométriques.

Albanese passe sa vie à se rendre utile à son pays d'adoption soit par l'étude, soit par les travaux qui peuvent accroitre le bien-être des populations.... Signataire des adresses au Roi, il appelle de tous ses vœux la constitution d'une Italie forte et unie....

B

Henri **Berardi,** de Naples, député au Parlement, signataire de la protestation du 15 mai. Réfugié à Florence. Tout dévoué à l'unité italienne, il est l'un des promoteurs les plus actifs du mouvement qui a pour but de mettre la couronne d'Italie sur la tête de Victor-Emmanuel. — L'un des premiers signataires des adresses annexionistes au Roi et à M. de Cavour. Membre des Comités d'action, homme très instruit et très convaincu. Un fort honnête homme et bon italien. — Tout dévoué au Roi d'Italie.

Louis **Bitondi, Bottari** Louis, Pierre et Vincent **Bonsignore,** Joseph **Benigno,** Camille **Bisca,** Janvier **Bomba,** Pierre **Bajocchi, Barbaro**, sont encore aujourd'hui exilés et ont subi de nombreuses condamnations.

Ferdinand **Bianchi** l'un des 66 qui abordèrent en Irlande.

Félix **Barilla** condamné à l'ergastolo à vie, dans le procès des Unitaires. L'un des 66.

Antoine **Bella** l'un des 66.

Joseph **Barletta** condamné à six ans de réclusion pour le procès du 15 mai.

César **Braico** condamné dans le procès de l'Unité à 25 années de galères. L'un des 66.

Saverio **Barbarisi,** ancien magistrat, condamné à mort, vit sa peine commuée en celle de l'Ergastolo à vie, décédé au bagne, c'est dans son interrogatoire que se trouve le passage suivant:

Merenda — D. Saverio, je voudrais vous parler.

Barbarisi — En quoi puis-je vous servir?

Merenda — Est-il vrai, que vous ayez dit du mal de moi?

Barbarisi — Oui c'est vrai.

Merenda — Qu'avez-vous pu dire?

Barbarisi — J'ai dit que vous étiez le plus infâme des réactionnaires. J'ai dit que vous et vos sicaires avez, depuis le mois d'avril 1848, répandu la terreur sur Naples en faisant naître des désordres quotidiens dans la capitale et ses environs; j'ai dit et je le répète hautement que vous, vos fils et vos sicaires avez été les agents les plus actifs à ériger les barricades, que ce sont vos fils qui ont tiré les premiers coups de feu le 15 mai.

Le brigadier général Gabriel Pepe m'a déclaré lui-même que vous avez tourné contre sa poitrine le fusil qu'il voulait vous faire enlever des mains.

J'ai dit que vous étiez continuellement avec la camarilla, que la nuit du 14 et la matinée du 15 mai, vous n'aviez fait qu'aller des barricades au Palais où siégeait la Camarilla, et du Palais aux barricades, et cela jusqu'à ce que le feu eut commencé sur votre ordre, qu'ensuite vous avez fait un voyage à Rome, Dieu sait dans quel but; le pauvre *Rossi, victime de vos lâches desseins*, fait connaitre que votre mission a été couronnée de succès, puisque vous avez reçu pour récompense à votre retour de Rome pour prix des massacres du 15 mai et de l'assassinat de *Pellegrino Rossi* le poste de secrétaire général de la Préfecture de police et les insignes de chevalier.

Merenda, à tant de franchise, devint horriblement, pâle et ce n'est qu'en tremblant et balbutiant, que plein de rage, il put répondre.

Merenda — Non, ce n'est pas vrai que ce soient mes fils qui aient tirés les premiers coups de fusil, on connait celui qui a fait feu le premier, c'est un *mozzo d'uffizio*, un valet de chambre de S. A. R. Don Léopold Prince de Salerne, tous le savent.

J'ai été à Rome pour y retrouver une femme que j'aimais.

Je suis allé tous les jours au Palais comme ami du mari de la Reine mère, pour fumer des cigares avec lui.

Pour le reste, le plutôt possible je me rendrai chez vous et les documents à la main je vous ferai connaitre ma conduite, afin que vous puissiez me juger.

Il n'est jamais venu — dit Barbarisi — et ne m'a même plus salué, quand il me rencontrait dehors.

Jean **Bolognetti,** de Naples, agé de 26 ans, marié avec deux enfans, *orfèvre*, emprisonné à cause de la démonstration du 7 juin 1859; à sa sortie de prison le 1er février 1860, il fut condamné à l'exil et accompagné à bord d'un paquebot.

Il a subi les tortures les plus atroces dans les cachots de la Préfecture et de Sainte-Maria Apparente. Refugié à Florence. Signataire des adresses unionistes.

Camille **Bisca** de Pagonica, province d'Aquila, subit dans l'ile de Ventoline une condamnation à six années de rélégation.

Le baron Janvier **Bellelli** est né à Naples en 1814, son père Gaetano Bellelli, qui avait joui d'une grande faveur sous Murat, mourut en disgrâce pour avoir pris part au mouvement de 1820.

A 22 ans, Janvier Bellelli fut impliqué dans un procès politique qui lui valut deux années de détention préventive, et la surveillance de la police jusqu'en 1848.

En 1847, il était, malgré la surveillance dont il était l'objet, l'un des membres les plus actifs du Comité dirigeant dont faisaient partie Poerio, D'Ayala, Bozzelli etc....

La Masa, dans son Histoire de la révolution sicilienne, raconte sa visite aux membres du Comité à Naples, et blâme vertement la conduite

des trois directeurs, au nombre desquels figurait Bellelli, directeurs qui ne savaient que résoudre.

Sa famille étant originaire de la province de Salerne, Bellelli aida puissamment par les intelligences secrètes qu'il s'était créés dans le pays, Costabile *Carducci,* dans sa première expédition, qui fut le point de départ qui amena Ferdinand II à octroyer la constitution.

Nommé intendant de la province de Salerne par le premier ministère de 1848, dont le duc de Serracapriola était le chef, Bellelli recevait le 22 avril, sa nomination de chargé d'affaires ministre plenipotentiaire, près le grand-duc de Toscane, le marquis Dragonetti étant ministre des affaires étrangères et Charles Troya président du conseil.

Nommé député par 6,000 voix, Bellelli, résigna ses fonctions d'intendant pour se consacrer tout entier à son mandat de représentant Arrivé des premiers à Naples, il assista aux réunions préparatoires de Monte-Oliveto. Dans la nuit du 14 au 15, mai à deux heures du matin, il fut chargé avec un autre député, nommé par la Chambre, de se rendre auprès de Troya, président du conseil, afin de prendre les mesures nécessaires pour arriver à un arrangement....

La Chambre l'appela à faire partie du Comité *des cinq*, que l'accusation a qualifié dans le procès du 15 mai, de *Gouvernement Provisoire.*

Nous avons publié lors du récit du 15 mai, la correspondance du Comité avec le commandant de la place de Naples, on a vu que Bellelli avait pris une part active aux négociations.

Il manqua d'être fusillé par les Suisses, le 15 mai, et ne dut la vie qu'à un officier supérieur qui heureusement le reconnut et se hâta de le faire rentrer chez lui.

Aussi Bellelli jugea-t-il prudent de demander un refuge à l'amiral Baudin, qui lui accorda l'hospitalité sur le *Friedland*. Bellelli a signé la protestation du 15 mai, ce fut lui qui engagea la Chambre à se dissoudre et à publier la proclamation affichée le matin du 14 mai.

Réélu député au second Parlement, Bellelli, prit une part active aux travaux de la Chambre. Il est l'un des auteurs du projet de loi sur la Garde Nationale.... sur l'institution du jury, sur les droits d'enquête et de pétition....

La Chambre dissoute, Bellelli dut bientôt s'enfuir, car un des premiers mandats d'amener avait été lancé contre lui. Il fut condamné à mort par contumace et ses biens furent confisqués.... Réfugié en Piémont, puis en France, Bellelli s'est enfin établi à Florence.

Bellelli est un des membres les plus actifs du Comité des cinq. Le patriote de 1838, de 1847-48, n'a pas oublié ses vieilles traditions libérales.... Aussi a-t-il défié stoïquement toutes les persécutions. Profondément dévoué à l'Unité Italienne, Bellelli était absent lors de la signature à Florence de l'adresse au Roi, aussi s'empressa-t-il hautement par une lettre publiée dans les journaux de Turin et de Toscane de revendiquer sa place au poste d'honneur parmi les plus devoués serviteurs du Roi constitutionnel de l'Italie entière....

La juste ambition de Bellelli de gouverner son pays sera bientôt satisfaite, car il est l'un des membres désignés pour prendre les rênes du pouvoir, en main, dès que François II sera chassé de Naples....

Correspondant actif du Comité Central de Naples, il est parti pour Turin dans les derniers jours de juin, afin d'organiser les derniers détails du mouvement qui doit aider la descente de Garibaldi sur le continent....

Marquis Camille Caracciolo de **Bella,** de Naples, d'une des grandes familles du royaume — fils du prince de Torella, ancien ministre de Ferdinand II après 1848. — Il fut arrêté à la suite de la manifestation du 14 décembre 1847. Un arrêt de la Cour Criminelle de Naples, en date du 7 janvier 1848, le rendit à la liberté. Député au second Parlement napolitain de 1848. — Il quitta une première fois Naples après que la réaction la plus atroce se fut répandue sur tout le royaume. — Rentré en 1853, il fut nommé chambellan par Ferdinand.... A la suite de quelques paroles libérales, émises un peu trop haut, il fut forcé de rendre sa clef....

Il a été prié de sortir du royaume, au commencement de 1860. — Depuis son exil, le marquis de Bella semble vouloir prendre une part plus grande aux mouvements de son pays. Il s'occupe fort activement de faire connaître le réel état des choses de Naples....

Ses compatriotes exilés l'ont appelé au *Comité des cinq*.

Pendant le séjour de Victor Emmanuel en Toscane, Bella lui a, de concert avec le prince de Lequile, soumis les vœux ardents des exilés en faveur de l'Unité italienne.

C'est lui qui est chargé des rapports du Comité avec le Palais Pitti et le Palais Vieux.

Il est parti dans le courant de juin, pour Turin, afin d'organiser le mouvement révolutionnaire dans le royaume de Naples.... Un des premiers il a fait partie des Comités en faveur des secours à envoyer à Garibaldi, afin qu'il délivre la Sicile des troupes abhorrées du Bourbon de Naples....

Le marquis de Bella, partisan enthousiaste de l'union de l'Italie, est désigné comme l'un des membres du gouvernement qui remp'acera les Bourbons chassés de Naples....

Biancardi, Condamné, exilé. Eut ses biens confisqués.

Boccardi id.

C

Nicolas **Cenciolla, Campagna,** Antoine **Curci**, **Cuppari**, Victor **Ciampella,** Dominique **Cocciolone**, Améric **Christer, Cangemi**, Datere **Caruso,** Joseph **Cacaci, Chiaramonte** Vincent **Carbonelli,** Laurent **Carà, Calvino, Castorani,** Lycurgue **Cavallo, Coffa, Cusa,** Jacques **Coppola, Cerrau, Cozzoli, Cataldo, Cicirl,** Gaetan **Cataldo,** Carmelo **Caru-**

so, **Coglietore**, Frédéric et Michel **Caramato**, les frères **Crichio**, Achille **Conforti**, François **Catalano**, **Civelli**, Ferro **Caglia**, François **Colloridi**, Vincent **Cianciolo**, Pascal **Cuzzocrea** et Antoine **Cecirl**.

Sont encore aujourd'hui en exil, après avoir subi qui les uns, cinq, sept et neuf années de galères.... Tous ont signé les adresses annexionistes....

Simon **Capodicci**, né à Naples. Médecin homéopathe.

Un des derniers exilés. Condamné plusieurs fois en raison de ses opinions libérales. Auteur dramatique, ses pièces servirent de prétexte à de longues détentions. Poëte il a écrit le chant de la Sicile et plusieurs chants patriotiques adressés à Victor-Emmanuel Roi de l'Italie unie.

Nicolas **Cenciollo** exilé à la suite de plusieurs condamnations.

Raphaël **Conforti** ministre de l'intérieur dans le ministère du 3 avril 1848.

Il fut compris dans le procès du 15 mai sur la dénonciation de Nicolas Barone qui affirmait l'avoir vu aider à construire les barricades, tandis que sa qualité de ministre de l'intérieur le retint tout le jour, soit chez le Roi, soit chez Troya et que ce fut lui qui vint annoncer à la Chambre à Monte Oliveto, que le ministère avait donné sa démission.

Heureusement prévenu à temps, il put s'enfuir en Piémont, et la condamnation à mort portée contre lui ne le fut que par contumace. Un des beaux caractères de l'émigration, il vient d'être nommé tout récemment député au Parlement italien. — Tout dévoué au Roi Victor-Emmanuel il ne voit d'issue possible que dans l'unité de l'Italie.

Promoteur et signataire des adresses au Roi et à monsieur de Cavour....

Antoine **Cimino** député l'un des signataires de la protestation du 15 mai, impliqué dans le procès du 15 mai, mis en *liberté provisoire* par le jugement du 8 octobre 1852 puis exilé....

Pascal **Cimmino** accusé dans le procès, du 15 mai mis en liberté provisoire par le jugement du 8 octobre 1852. Exilé en 1852.

Raphaël **Crispino** membre du Cercle du Progrés; prit une part active au 15 mai. Compris dans le procès du 15 mai, il fut condamné à 30 *ans* de galères. — L'un des 66 qui abordèrent à Coork. — Il avait été condamné primitivement à 6 ans de relégation dans le procès de l'unité...

Dominique **Calafiore** l'un des 66.

Vincent **Cuzzocrea** l'un des 66.

Dominique **Cuzzocrea** id.

Sigismond **Castromidiano** id.

Antoine **Cicconi** député, signataire de la protestation du 15 mai, condamné par contumace à la peine de mort lors du procès du 15 mai. Réfugié en Piémont.

Dévoué à l'unité italienne....

Le duc Pierre **Cirelli** fut un des premiers désignés avec son frère dans le memorandum de Barone. — Il put heureusement se sauver à temps, et échapper ainsi au mandat d'amener lancé contre lui. — Réfugié à Paris, ainsi que son neveu *Alphonse Cirelli*.

Gabriel **Costa** est le beau frère de Mariano D'Ayala. C'est un charmant jeune homme d'une trentaine d'années.

Il vit le jour pour ainsi dire en prison, son père ayant été une des principales victimes de la réaction après le mouvement de 1821. Aussi lorsque lui-même fut jeté dans les prisons de Naples les geôliers le plaisantaient-ils agréablement en lui rappelant qu'il revenait aux lieux témoins de sa naissance, et qui avaient entendu ses premiers cris d'enfant....

Il est, sous la tutelle de D'Ayala, devenu une des espérance de son pays. Un brillant avenir attend Gabriel Costa....

Partisan enthousiaste de l'unité de l'Italie avec Victor-Emmanuel pour Roi constitutionnel. Un des membres les plus actifs du Comité d'action....

Charles **Carfora** n'est pas émigré; seulement il n'aurait pas été prudent à lui de rentrer dans le royaume, car il a écrit et publié franchement son opinion relativement à l'avenir de son pays. Dans ses ouvrages — *Dopo la guerra,* Florence 1859, Mariani — *L'Italia e le Potenze Europee,* Florence 1860, Mariani — il déclare que la seule voie à suivre pour l'Italie c'est de se donner toute entière à Victor-Emmanuel, à charge par lui de la constituer dans un tout uni et compacte avec mêmes lois, mêmes coutumes etc.

Nous n'avons pas besoin de dire qu'il ne rentrera dans sa patrie que le jour où elle sera libre de se donner au Roi chevalier.

Promoteur et signataire des adresses. — Un de ceux qui reçurent Victor-Emmanuel à son arrivée à Florence avec la bannière italienne couverte d'un voile noir en signe de deuil....

Dominique **Cocciolone** d'Aquilano. Condamné aux galères en 1848. Après avoir subi sa peine, il fut encore emprisonné à plusieurs reprises et à la fin chassé du royaume.

Louis et Vincent **Carborelli** prirent une part active aux mouvements qui précédèrent la révolution de 1848. — Aussi quand la réaction eut le dessus après le 15 mai, furent-ils des premiers désignés pour être arrêtés, heureusement prévenus à temps ils purent échapper aux condamnations qui ne furent prononcées contre eux que par contumace. Réfugiés à Gênes, signataires des adresses unionistes....

Un des beaux noms de l'Italie scientifique, **Capocci,** est porté par trois frères, tous trois exilés. Ils portent la peine de l'illustration de leur père.

L'aîné, *Stenore Capocci,* né en 1825 à Naples, prit une part active aux mouvements de 1847 et 1848 à Naples. Il partit un des premiers avec les bataillons de volontaires napolitains qui se rendaient en Lombardie. Après l'armistice Salasco, trouvant que la campagne de Lombardie n'était pas suffisante pour payer sa dette à l'Italie, il rejoignit Pepe à Venise.

Il prit une part active à toutes les opérations de ce siége mémorable. A Malghera son intrépide conduite lui valut les épaulettes d'officier d'artillerie.

Venise tombée il se réfugia en Toscane.... Il est directeur des mines de cuivre de Casciano près de Florence....

Le second *Teoncro Capocci* est né à Naples en 1828....

Il suivit l'exemple de son père et dirigea ses premières études vers l'astronomie. Il avait déjà acquis du renom — puisque Balbo le cite avec éloges — lorsque les événements de 1848, vinrent déranger sa carrière. Il se trouvait en province lors de la révolution et prit une part active à tous les mouvements.

Il partit avec son aîné pour les plaines Lombardes et le suivit à Venise. Nommé officier de cavalerie, à la suite d'une blessure, il se comporta dignement pendant toute la durée du siége. Il émigra à Modène, où il se livra au commerce.

Le dernier, *Dermino Capocci,* est né à Naples en 1830.

Il prit quoique bien jeune une part active aux démonstrations de 1847 qui firent octroyer la constitution.

Un des premiers il s'enrôla parmi les croisés formés en bataillon par la princesse Belgiojoso. Il fit la campagne du Tyrol avec le général Durando.... Rentré à Naples, il fut bientôt forcé de s'expatrier, soupçonné qu'il était par la police de faire partie des sociétés secrètes.

En effet il servait d'intermédiaire entre Torella et Charles Poerio.... Refugié à Florence il se livra au commerce. Aujourd'hui il est agent de change....

Signataire des adresses unionistes, Capocci, qui a su se créer une position indépendante à force d'intelligence et de travail, est ainsi que ses frères tout dévoué et prêt à tout sacrifier pour amener le rèsultat désiré par l'unanimité de ses concitoyens.....

Baron Jacques **Coppola** député, ancien intendant de la province de Basilicata, condamné à mort dans le proces du 15 mai, vit ses biens entièrement confisqués. Très estimé, Coppola est un des plus ardents annexionistes....

Cardente, Condamné — Exilé — Eut ses biens confisqués.

Capputi, id.

Cipollino, Capitaine.

D

Guillaume et Algimiro **Duroni-Delfico** de Teramo — Abruzzes — patriotes des plus dévoués, **Divernois** prêtre calabrais, Antoine **Del Giorno** réfugié à Paris, ont pu échapper à temps aux condamnations prononcées contre eux et s'enfuir.

François **De Simone** est resté neuf années au bagne, un des 66.

Joseph **Del Drago** id.

Camille **De Girolamo** id.

Vincent **Dono** id.

Charles **De Angelis** id.

Le marquis Louis **Dragonetti** est né sur la fin du XVIII$_e$ siècle, à Aquila. Sa famille, une des plus anciennes des Abruzzes, lui fit donner une solide et brillante instruction.

Tout jeune encore, en 1815, il était nommé secrétaire de la *Riunione d'Italia,* académie instituée par Murat.

L'année suivante l'académie des *Velati,* antique institution des Abruzzes, le choisissait comme son secrétaire perpétuel. Dragonetti, dès sa plus tendre jeunesse avait manifesté les opinions les plus libérales et les plus patriotiques; pour lui, la liberté de son pays passait avant tout, aussi la révolution de 1820, le trouva-t-elle admirablement disposé à la seconder.

Nommé député par sa province natale, choisi par ses collègues, comme secrétaire de la Chambre, il prit une part brillante aux débats parlementaires. *Colletta* fait de lui le plus bel éloge en l'indiquant dans sa remarquable histoire comme un des membres de la Chambre les plus éloquents et les plus instruits.... En effet *Dragonetti* indépendamment de ses travaux législatifs, collaborait activement à la *Minerva Napoletana.*

L'on sait comment la révolution de 1821 fut étouffée par les Autrichiens: à leur entrée dans le royaume, Dragonetti fut un des premiers parmi les 14 députés qui signèrent la protestation contre l'invasion étrangère et la trahison du Roi, protestation rédigée par Poerio.... Il commença la dure vie de l'exil en 1821, ayant pu échapper à temps aux persécutions qui firent tant de victimes à cette époque.

Rentré à Aquila, il fut en 1833 arrêté comme complice de la conspiration qui s'étendait à tout le royaume.

En 1841, à la suite du mouvement révolutionnaire d'Aquila, qui malheureusement n'aboutit qu'à faire de nombreuses victimes, Dragonetti après être resté sept mois en prison, passa devant une *Cour martiale* en compagnie de 113 de ses co-accusés. Déclaré non coupable par la Cour, la police ne l'en condamna pas moins à la relégation, et il fut envoyé à Monte Cassino; — célèbre couvent de Bénédictins situé en Terre de Labour, — où il passa quatre années de sa vie. Il se livra à des étutudes littéraires et historiques que les richesses artistiques renfermées dans la magnifique bibliothéque du couvent lui permirent de mener à bien. Pendant quatre années il ne quitta pas l'enceinte du monastère, car il aurait fallu demander pour venir en ville la permission du commissaire de police et sa légitime et juste fierté ne voulait pas descendre jusqu'à solliciter même la plus légère faveur des ignobles satellites de l'infâme gouvernement napolitain.

En 1846, Ferdinand II lui permit de quitter Monte-Cassino, mais à la condition de s'exiler du royaume. C'était pour la seconde fois qu'il partait pour la terre étrangère. Il se rendit à Rome, où il demeura jusqu'au commencement de 1848.

Pie IX venait de monter sur le trône de Saint-Pierre et ses premiers actes semblaient annoncer au monde étonné la régénération prochaine de l'Italie. Une espèce de liberté de la presse régnait à Rome, Dragonetti collabora activement à l'*Italico,* à la *Concordia,* au *Contemporaneo.*

Montanelli dans ses mémoires nous donne de curieux détails a ce sujet....

Rentré à Naples au mois de janvier 1848 il fut nommé Surintendant général des Archives.

Dans le ministère du 3 avril, présidé par Charles Troya, Dragonetti reçut le portefeuille des affaires étrangères. *Pepe* dans le programme présenté au Roi, l'avait aussi mis en tête de la liste des ministres qui devaient composer son cabinet.... L'espace nous manque pour parler comme nous l'aurions voulu de la conduite de Dragonetti comme chef des affaires extérieures; pour bien faire apprécier son intelligence et la manière digne et ferme dont il dirigea la politique étrangère de Naples, il faudrait publier toute sa correspondance diplomatique; nous avons trouvé dans les mémoires de Leopardi plusieurs lettres qui sont un chef-d'œuvre comme cœur, comme patriotisme, comme hauteur de vues et intelligence de la situation. On peut dire avec raison que Dragonetti est le meilleur et le plus digne ministre des affaires étrangères que le royaume de Naples ait jamais eu.

Le 14 mai Dragonetti donnait sa démission, aucune part de responsabilité dans les événements du 15 mai, ne peut donc lui être attribuée. Nommé une première fois, le 18 avril, au Parlement, ses électeurs le renvoyèrent de nouveau le 15 juin siéger comme député à la Chambre. L'expédition sicilienne dans les Calabres, qui à son retour de Catanzaro fut, au mépris du droit des gens, faite toute entière prisonnière à six milles de Corfou, et qui eut à subir de la part des agents de Ferdinand II, les plus indignes traitements, trouva en Dragonetti un énergique défenseur.

La tribune retentit de ses accents dignes et convaincus, il flétrit hautement l'odieuse conduite et la cruauté du gouvernement envers des gens qui devaient être considérés, pour le moins, comme prisonniers de guerre.

Le Parlement dissous, le 12 mars 1849, Dragonetti se retira à Aquila. Dénoncé par Nicolas Barone, comme ayant excité à la construction des barricades; auteur prétendu de la fameuse lettre adressée à Poerio, et qui servit de première base à l'accusation portée de prime abord avant la trouvaille miraculeuse des témoins d'état, malgré la fausseté bien et dûment constatée de cette lettre, il n'en fut pas moins arrêté et gardé pendant quatre ans dans les prisons napolitaines, sans qu'aucune accusation put être portée contre lui....

Leopardi nous retrace dans un tableau saisissant toutes les douleurs physiques et morales ressenties par Dragonetti comme patriote et comme père. La nuit du 21 octobre 1849, Dragonetti, Barberisi, Joseph Pica et Leopardi, étaient transférés de Sainte-Marie-Apparente au château de Saint-Elme.

Placés au milieu d'un piquet de Suisses, ils furent jetés deux par deux dans des trous sans air, sans lumière et situés à plus de cent pieds au dessous du sol..... Ayant été préalablement dépouillés de leurs bourses, montres et tabatières; jusqu'à leurs *lunettes*, qui leur furent enlevées....

Le lendemain, le major Zanetti vint les trouver pour les avertir qu'ils pouvaient, à leurs frais, se faire apporter à dîner du dehors. Les prisonniers, lui montrant leur cachot privé d'air lui firent comprendre qu'il était impossible de renfermer des êtres humains dans de semblables trous si l'on n'avait pas l'odieux projet d'attenter à leur vie:

« *Ce n'est pas nous qui voulons vous faire mourir,* — leur répondit textuellement Zanetti — *mais le directeur de police Peccheneda qui a ordonné, à son inspecteur de vous renfermer dans ces antres horribles. Le commandant du fort, lui, vous permet sous sa responsabilité de rester tous quatre ensemble dans l'*andito, *et de faire venir vos lits et vos affaires laissés à Sainte Marie Apparente.* »

Les prisonniers remercièrent.... mais les rayons de la lumière ne venaient éclairer l'*andito* qu'à travers une étroite ouverture grillée, pratiquée au milieu d'une muraille de six mètres d'épaisseur et manquait complètement d'air, aussi 15 jours après étant venu le commandant du fort, colonel *Simoneschi,* trouver les prisonniers-t-il leur parla, ainsi:

« *Je suis ici pour bombarder Naples au premier signe de S. M. et je remplirai mon devoir en soldat fidèle; je vous ferais fusiller vous et vos compagnons si le Roi me l'ordonnait: mais je ne suis pas ici pour faire le geôlier et faire souffrir des* galantuomini. *J'ai parlé hier au ministre de la guerre et lui ayant déclaré que je ne voulais pas servir de bourreau à la police, il m'a en conséquence autorisé à vous faire monter au-dessus, dans une chambre meilleure du rez-de-chaussée. Je vais la faire arranger aujourd'hui et demain elle sera prête à vous recevoir.* »

La chambre du rez-de-chaussée était vaste et claire, seulement elle était située au dessus des fossés de la citadelle, fort humide et ouverte à tous les vents, fenêtres et portes étant privées de vitres.

Les prisonniers passèrent un long et dur hiver, presque tous tombèrent malades, *Pica* après trois semaines de souffrances intolérables à la tête fut transporté à l'hôpital. *Jean Avossa, Silvio Spaventa,* le chanoine *Mele* et *Frittipaldi* leurs voisins, subirent les mêmes maux.

Dragonetti souffrit pendant cet hiver tout ce que l'homme peut souffrir de plus horrible ici-bas. Sa croix fut dure à porter, sa passion se prolongea six mois.... Chaque semaine, le samedi, il lui était permis de recevoir des nouvelles de chez lui, nouvelles venant par lettres décachetées et soigneusement épluchées par la police.

Les plus tristes notices étaient contenues dans ces missives.

Successivement il apprit l'exil de ses deux fils, Jules et Jean Baptiste, la mort d'Alphonse, de Michel, et de sa fille, à peine âgée de 18 ans, qui ne put résister à tant de coups répétés à de si courts intervalles. Dieu ne permettait pas au pauvre prisonnier qu'un de ses anges restât pour le consoler ici bas, il rappellait la jeune vierge près de lui pour que de là haut elle pût mieux veiller sur son cher père....

Au mois de mai 1850, l'état de maladie de Dragonetti s'aggrava, le chirurgien du fort, *Gaeta,* pour le saigner, lui appliquer des sangsues, lui administrer les remèdes les plus secrets ne le pouvait qu'en pré-

sence de deux officiers, de deux sergents et de deux géôliers.... Malgré ses instances il ne pouvait obtenir d'entrer à l'hôpital.

Enfin une nuit, dans les derniers jours de mai, le colonel Simoneschi vint seul trouver Dragonetti et Leopardi dans leur chambre et leur dit :

» *Je souffre peut-être plus que vous de votre martyr, mais je ne puis rien changer à votre état, car moi aussi je suis entouré d'espions. Dans chaque compagnie, il y a des officiers ou des sous-officiers et même des soldats qui rapportent tout ce qui se passe ici, au général Turchiarola, capitaine des gardes royaux et même directement au Roi.* »

» Vous êtes un homme honorable — interrompirent les prisonniers — et vous savez que rien ne peut excuser le lent assassinat dont nous sommes victimes.... »

« *Eh bien,* — continua le colonel contenant à grand'peine son émotion — *comme les médecins ne peuvent venir ici pour vous soigner, je ferai faire un rapport par le chirurgien du fort, et que le diable m'emporte, si le prince d'Ischitella ne m'écoute pas....* »

En effet sur le rapport du chirurgien qui déclarait Leopardi en danger de mort, Dragonetti des plus gravement malades, ainsi que Barberisi, — rapport mandé au ministre de la guerre, puis renvoyé au directeur de la police par les soins du colonel qui avait de plus conseillé aux prisonniers d'écrire à un avocat fort ami de Peccheneda, — une Commission composée de trois médecins attachés à la police vint trois jours après ; et l'avocat fit avertir les détenus que la commission confirmerait le rapport du chirurgien du fort, *moyennant une bonne récompense.*

Le directeur de la police — leur écrivait-il — *a proposé au roi, à Caserte, le transférement de Dragonetti et de Leopardi à l'hôpital de la prison de Saint-François, mais S. M. a répondu* — Envoyez avant tout une commission de médecins militaires — *pour laquelle* — ajoute l'avocat — *il sera nécessaire de donner la même récompense....*

Au bout de trois semaines, le 20 juin, après avoir donné une prime de deux mille francs aux deux commissions, Dragonetti fut avec Leopardi transféré à l'hôpital de Saint-François....

Après quatre années de cette existence, la haute Cour de Justice déclara qu'il n'y avait pas lieu à procéder contre Dragonetti.

Pour la troisième fois il dut partir en exil. La police lui apporta en prison un passeport pour l'Amérique et sans lui permettre de rester une heure en liberté pour arranger ses affaires, l'escorta de la prison à bord du paquebot français....

Heureusement, arrivé à Malte, le Consul français lui offrit avec empressement un passeport pour Paris, où Dragonetti se rendit.... Il résida en France jusqu'en 1858; à cette époque il vint en Piémont, enfin depuis une année il habite Florence. Pendant son séjour en France et en Piémont, Dragonetti a continué ses travaux littéraires.

Depuis son arrivée à Florence il a collaboré activement au *Risorgimento,* et s'est mêlé aux différentes luttes électorales de ces derniers temps.

Il a été président du Comité electoral qui avait choisi *D'Ayala,* pour candidat à Florence, *Montanelli* et *Ulloa* pour les campagnes.

Les opinions du marquis Dragonetti sont avant tout un profond amour de l'Italie. Ses principes libéraux pour lesquels il a tant souffert auxquels il a tout sacrifié, n'ont jamais changé. S'il a eu l'air de faire de l'opposition au Piémont dans ces derniers temps, ce n'était pas par amour de l'autonomie de son pays, bien au contraire. Ce n'était qu'une guerre de personnes qu'il faisait, il trouvait que l'on ne marchait pas assez résolument dans la voie indiquée par l'opinion publique de tout le pays, la voie enfin dans laquelle Garibaldi s'est avancé si glorieusement et où il a rencontré la sympathie et l'appui de tous les peuples civilisés. Le marquis Dragonetti, homme d'expérience, connaissant parfaitement son pays et l'Italie, a toujours voulu l'unité italienne, il a pu différer en 1848 d'avis sur les moyens à employer pour arriver à la réalisation de ce vœu de tout bon italien, mais l'expérience de ces dix dernières années lui a clairement démontré qu'il n'y a pas d'autre solution possible de la question italienne, qu'un fort royaume constitutionel ayant à sa tête Victor-Emmanuel.

Il n'a pas signé les adresses à M.r de Cavour, parce qu'il ne partage pas entièrement la manière de voir de ce ministre, mais ses nombreux articles du *Risorgimento* font voir que Dragonetti est tout entier dévoué à Victor Emmanuel, Roi de l'Italie (1).

Nous ne pouvons mieux terminer ces quelques lignes qu'en traduisant la lettre suivante adressée par le marquis Dragonetti à Joseph Ricciardi.

De mes travaux politiques, je ne saurais que vous dire, j'ai commencé il est vrai d'importants ouvrages mais je n'ai pu en finir aucun par suite des persécutions politiques qui depuis 1820, jusqu'à ces derniers temps ont sans cesse agité ma vie je ne sais même pas ce qu'est devenu le commencement du manuscrit d'un *nouveau cours de littérature italienne.*

J'aurais de quoi faire un gros volume de tous les articles que j'ai écrits pour les journaux littéraires, scientifiques et politiques ainsi que des discours académiques pour la *Tiberina* de Rome et pour toutes les académies qui m'ont choisi comme membre sans que j'aie jamais réclamé cette faveur.

Mon éducation commença au collège *Nazareno* de Rome et s'acheva à la *Sapienza* qui est comme vous le savez, l'Université Romaine. Ensuite je passai à Naples pour me perfectionner et je suivis les leçons de Parılli, de Valetta, de Sementini, de Ricci, de Cotugno, pour l'anatomie et de l'excellent Gargiulo, pour le grec sous

(1) Voici ce que dit de Dragonetti, *Joseph Massari,* dans ses lettres à sir Gladstone: « Louis Dragonetti collègue de Scialoja au ministère et au Parlement, écrivain éloquent et pénétrant, âme honnête et incorruptible, d'angéliques et suaves manières gentilhomme affable et courtois, patricien par la naissance et par l'élévation des sentiments, étant ministre des affaires étrangères, ne cessa jamais de combattre contre les exagérations des *avventati* et soutint avec ardeur la cause du *principato* constitutionnel, malgré cela il fut poursuivi comme ayant excité à construire des barricades.... »

la direction de mon répétiteur D. Angelo Antonio Scotti. Mon pauvre fils *Alphonse* né en 1826, fut aussi élève du collége *Nazzareno*, il suivit les cours de l'éminent Père *Chelini* et sortit du collége avec la réputation d'un parfait algébriste.

A 16 ans, il entra à la *Sapienza* pour se perfectionner dans ses études scientifiques et remporta les premiers prix de mathématiques appliquées, et spécialement d'astronomie. Malgré ces études sévères, il était doué d'un grand sentiment poëtique et composa plusieurs petits poëmes et nouvelles. Il fut pris ensuite d'une violente passion pour les études historiques et pour pouvoir se livrer à l'aise à ses nouvelles études il vint me rejoindre en 1845 à *Monte Cassino*; ce fut dans cette paisible retraite qu'il écrivit quelques *Vite degli illustri capitani italiani del medio evo.*

L'année d'ensuite, retourné à mon insu à Aquila, il fit imprimer les vies des illustres aquilanais, ouvrage remarquable par l'élégance du style et l'exactitude historique.

Il continuait à écrire la vie des Capitaines illustres, quand arriva la révolution de 1848, alors il vint à Naples et fut avec moi collaborateur du Constitutionnel; mais un beau jour quoique d'une faible santé, il partit avec la seconde expédition des volontaires napolitains, pour la Lombardie.

Ayant attrapé les fièvres des Lagunes à Venise, il aggrava son état de maladie en entreprenant un voyage des plus imprudents pour venir à Rome et ensuite à l'Aquila. Je le fis venir à Naples pour lui prodiguer tous les secours de la science médicale mais les principes vitaux étaient trop gravement attaqués pour pouvoir réussir à arrêter la terrible maladie et ne se faisant aucune illusion sur son sort il me pria de le reconduire à Aquila afin de *mourir où il était né.* Il se mit au lit à Paganica le 22 mai, le 24, le délire s'empara de lui, délire terrible pendant lequel il parla toujours de politique et le 25 après une nuit de souffrances impossibles à décrire il rendit le dernier soupir....

Je m'occupais de mettre en ordre ses manuscrits pour les faire imprimer quand je fus arrêté et peu après jeté dans les prisons de la *Vicaria* à Naples; c'est cette arrestation qui m'empêcha d'accomplir le devoir si cher à mon cœur; je n'ai pu même avoir la consolation de faire mettre une épitaphe sur la tombe de mon fils....

Jules **Dragonetti** fils aîné du marquis Dragonetti est né à Aquila. On peut dire en toute justice que ce qui lui semblait le plus précieux dans l'héritage de sa famille c'étaient les traditions de patriotisme et de dévouement à la liberté qui avaient été le partage de trois générations de ses péres.

Il avait un vivant exemple dans l'illustre auteur de ses jours....

Lorsqu'il allait puiser des leçons et chercher des conseils pour guider sa vie politique, auprès de son père, à Monte-Cassino, où Ferdinand II l'avait relégué, lui qui connaissait l'angélique bonté du marquis, qui avait appris à vénérer le chef de sa famille que le pays tout entier environnait de respect et d'amour en prenant sa part des persécutions dont il était victime, il pouvait se dire que la liberté est une bien dure maîtresse, qu'elle éprouve cruellement ses amants, mais qu'il est malgré tout bien doux de souffrir pour elle quand on voit ses souffrances calmées par l'affection et la reconnaissance de tout un peuple.

Est-il besoin de dire quels sentiments animaient les quatre fils du marquis Dragonetti? Toute parole à cet égard serait ici superflue....

En 1848, Jules était placé par la confiance de ses concitoyens à la tête du parti libéral d'Aquila.

Nommé Commandant de la Garde Nationale, puis membre du *Comité pour la défense de la liberté constitutionnelle*, il sut rendre de grands services à sa province, et empêcher les excès inévitables qui se produisent presque toujours à la suite de ces brusques changements de l'absolutisme le plus complet en liberté, quelque peu ètendue qu'elle soit.

Il fonda un journal, *L'Educatore del Popolo,* dans lequel il vulgarisa pour le peuple les grandes idées de liberté, de patriotisme et de nationalité....

La réaction qui après le 15 mai, ne tarda pas à s'étendre sur tout le royaume n'épargna pas Jules, coupable d'être avant tout le digne fils de son père, puis de s'être montrè dévoué au règime constitutionnel.

La premiere mesure de répression employée à son ègard fut de le destituer de ses fonctions de conseiller municipal.

Peu après un mandat d'amener était lancé contre lui, sous la prévention d'avoir fait partie du Comité constitutionnel d'Aquila; afin d'éviter la prison il se tint caché pendant une année entiére.

Enfin aprés avoir attendu une occasion favorable il put non sans courir de grands dangers s'enfuir du royaume vers la fin de 1850.

Les derniers survivants des Dragonetti devaient eux aussi accomplir la destinée de leur famille qui était de souffrir ici-bas pour la liberté.

Jules Dragonetti habita la France, si hospitaliére aux exilés, pendant huit ans, de 1850 à 1858; il résida tour à tour à Toulouse, à Tours, à Paris, s'occupant à l'égal de son père et des autres membres de sa famille d'ètudes littéraires et scientifiques. Il traduisit de l'anglais en italien une histoire de la rèvolution française, — encore inédite — Son père l'avait rejoint en France en 1854, ainsi que son frère Jean Baptiste.

Tous trois vinrent en 1858, en Piémont; puis en 1859 à Florence. Jules collabora activement au *Risorgimento* et publia aussi dans les journaux indèpendants de nombreux articles.... A l'égal de son père, il aime pardessus tout l'Italie, les mêmes principes l'animent, la seule chose qui lui fasse peine, c'est de voir de malheureuses questions personnelles venir à chaque instant entraver le magnifique et admirable mouvement qui porte tous les italiens à sacrifier sur l'autel de la patrie toutes leurs idées municipales pour ne former qu'un tout compacte et uni.... Il n'a pas signé les adresses, pour le même motif que son père.

Mais comme lui, le nom de Victor Emmanuel Roi d'Italie, est inscrit sur sa banniére....

Le marquis Jules Dragonetti est un gentilhomme accompli, c'est un des italiens qui connaisse le mieux la France et ses institutions et qui peut par cela même être le plus utile à son pays dans les circonstances actuelles.... La diplomatie italienne si peu riche en sujets d'élite, le jour où elle aura besoin d'hommes connaissant bien la situation politique européenne, peut sans crainte confier à Jules Dragonetti l'honneur de la reprèsenter à l'étranger, il ne pourra que lui faire grand honneur.

Jean Baptiste **Dragonetti,** frère puiné de Jules.

Comme toute sa famille, avant 1848 il était plus que suspect au gou-

vernement, en raison de ses idées libérales. Aussi dès qu'il fut question après l'octroi de la constitution de janvier 1848, d'une expédition en Lombardie, Jean Baptiste Dragonetti s'engagea-t-il dans le premier bataillon de volontaires qui se forma à Naples, — en même temps que son frère Alphonse, le même qui mourut si fatalement à la suite des fièvres rapportées de Venise.

Jean Baptiste nommé officier, suivit avec son bataillon le général Pepe à Venise, lorsque les ordres venus de Naples rappelèrent le corps expéditionnaire dans le royaume.

Les fatigues du siége, et surtout les fièvres des Lagunes, altérérent gravement sa santé. Il dut quitter Venise sur l'ordre des médecins et revenir soigner dans son pays natal sa santé si gravement compromise par les émanations pestilentielles que les chaleurs de 1848, avait rendues plus funestes que les autres années. À peine à Aquila et encore malade il fut arrêté.... Il resta treize mois en prison, sans savoir de quoi il était accusé, enfin passé devant la Cour criminelle d'Aquila il fut acquitté, car on ne put formuler contre lui aucun chef plausible d'accusation.... Malgré son acquittement la police ne cessa de le persécuter de toutes façons et fit tant que Dragonetti ne vit plus qu'un parti à employer pour se mettre à l'abri de ses cruelles atteintes, s'enfuir.

Il rejoignit en France son frère Jules.... En 1859, dès que la guerre éclata, Jean Baptiste offrit ses services au Piémont. Las d'attendre, il vint en Toscane et entra dans la division Mezzacapo dès sa formation.... il na pu prendre part à la guerre en raison de la paix de Villafranca. Il est encore officier à Modène, espérant que bientôt il pourra achever ce qu'il avait si bien commencé à Venise. Jean Baptiste Dragonetti partage les mêmes vues et a les mêmes opinions que celles professées par son père et son frère Jules.

Prince Michel **De la Rocca**, de Naples. Emigré après 1848. Ses biens furent confisqués. En 1858, sa femme fut autorisée à rentrer à Naples, pour solliciter sa rentrée dans ses biens dont une partie lui fut en effet rendue. Les biens de la mère du prince De la Rocca avaient été aussi sequestrés, mais ils lui furent restitués.

Le prince De la Rocca a habité successivement Paris et Turin et son existence n'a pas été semée de roses dans ces deux villes. La dure vie de l'exil lui a fait sentir ses plus rudes épines, ses plus dures aspérités. Enfin le prince De la Rocca est depuis quelques temps installé à Florence, et la faveur dont il a été l'objet de la part du gouvernement napolitain lui assure une existence calme et tranquille. Aussi se livre-t-il avec ardeur à sa passion pour la photographie, dont il est un des adeptes les plus enthousiastes.

D'une lettre que le prince nous a écrite, nous extrayons pour bien faire connaitre quels sont ses sentiments, les deux lignes suivantes:

» *Le seul but de ma vie a toujours été de me dévouer sans intérêt et sans ambition au bien de ma malheureuse patrie.* »

Aussi nous n'avons pas besoin de dire que le prince De la Rocca

ne rentrera dans sa patrie que le jour où elle sera libre de se donner à Victor Emmanuel.

Le marquis Eugène **De Riso,** de Catanzaro — Calabres — député au Parlement napolitain. — Signataire de la protestation du 15 mai. Fut avec Ricciardi un des membres du gouvernement provisoire des Calabres qui avait appelé les députés à venir se constituer en Assemblée Nationale.

Il fut condamné à mort par contumace et ses biens furent sequestrés. Réfugié en France et en Angleterre, il consola son exil par des travaux historiques sur les communes italiennes. Il donna un grand nombre de lectures en Angleterre — desquelles il profitait pour faire connaître au peuple Anglais les tristes conditions du royaume de Naples. Il est revenu en Italie, et habite Pise, où les soins à donner à une santé délabrée et surtout le besoin de respirer l'air de l'Italie, l'ont amené.... Signataire des adresses,....

Hyppolyte **De Riso**, frère du précédent.

Fort jeune, étant encore étudiant, il fut poursuivi à cause de son frère et un mandat d'amener fut lancé contre lui.

Il réussit à se cacher pendant une année. Mais sur la menace qui allait être mise à exécution — *de jeter en prison sa vieille mère, ses frères et sœurs,* il se constitua prisonnier....

Traîné dans les prisons d'état de Naples, au château *De l'Uovo,* il y resta 14 mois sans pouvoir, malgré ses incessantes et énergiques réclamations être mis en jugement.... Enfin la police vint le prendre un matin sans l'avertir et le conduisit à bord d'un vapeur, avec passeport pour l'Amérique.

Il était chassé du royaume pour toujours.

Arrivé à Malte, le consul français lui délivra heureusement un passeport qui lui permit de se rendre à Gênes....

Exilé depuis sept années, pour la seule raison que son frère s'était en 1848, conduit en brave patriote, nous n'avons pas besoin de dire quels sont les sentiments de ce jeune homme.

La mauvaise santé de son frère l'a seule empêché de rejoindre Garibaldi en Sicile.... Signataire des adresses unionistes....

Angelo **De Simone** médecin, né à Aquila. Poursuivi par la réaction après le 15 mai 1848, il fut assez heureux pour pouvoir à travers mille dangers se réfugier à l'étranger. Il habite Florence. Signataire des adresses unionistes. Brave et excellent homme, des plus modestes, il a souffert courageusement toutes les dures misères de la triste vie de l'exilé....

Janvier et François **De Filippi** sont au nombre des derniers exilés de Naples. Au mois de février 1860, ils ont été chassés par François II.

Le gouvernement du Pape ne voulut les laisser séjourner ni à Rome ni à Civitavecchia. Florence seule leur offrit un refuge.

Membres du Comité Central de Naples, qui pendant ces dix dernières années a tenu toujours éveillée l'attention des Napolitains sur les

actes monstrueux du gouvernement. Correspondants à Florence du Comité de Naples, ils préparent activement les voies à la réalisation de l'unité italienne.

Promoteurs et signataires des adresses, ils ont été des premiers à Livourne à présenter leurs hommages au Roi d'Italie....

Angelo **De Bernardinis,** — Vétéran des guerres de l'Empire. Il prit part à la Campagne de Russie et fut décoré en récompense de sa brillante conduite de la médaille militaire de Saint-Georges. — Il était capitaine en 1820, lors de la révolution; mêlé activement au mouvement il partit pour l'exil en 1821. De 1821 à 1848, il parcourût successivement l'Europe entière, offrant son épée aux peuples qui tour-à-tour secouaient le joug de leurs oppresseurs. L'Espagne, la France, la Turquie, la Grèce, les Iles Joniennes, Malte, l'Afrique etc. furent les pays où il planta la tente de l'exilé.

Revenu à Naples en 1848. Ce fut par miracle qu'il ne fut pas tuè au 15 mai. Exilé de Naples, il se rendit à Rome, où il prit part à la defense de la ville éternelle. Condamnè plusieurs fois par contumace aux galères et à mort, ses biens furent confisquès dès 1835 . . . .

Exilé en Piémont, il habite Turin depnis 10 ans, signataire des adresses.

Napoléon **De Bernardinis,** fils du prècedent. — A suivi la dure carrière de son pére.

François **De Sanctis,** homme des plus remarquables, fut professeur de léttérature italienne à Zurich où ses leçons attiraient un grand concours d'auditeurs.

Le gouvernement toscan s'est empressé de lui offrir la chaire de léttérature à l'Université de Pise. Il fut assez heureux pour échapper aux fureurs de la réaction napolitaine; compris par Nicolas Barone dans son mémorandum, le féroce Navarro aurait eu un plaisir particulier à le condamner autrement que par contumace; par bonheur prévenu à temps, il s'enfuit.... Signataire empressé de toutes les adresses unionistes.

Camille **De Meis**, de Chieti — Abruzzes — Célèbre medécin. Député au Parlement napolitain en 1848. Condamné à mort par contumace à l'occasion du procès du 15 mai — il eut ses biens confisqués. Il put échapper à temps au mandat d'amener lancé contre lui. Réfugié en Piémont il acquit une grande rèputation comme praticien. Aussi un des premiers actes du dictateur Farini fut-il de nommer De Meis professeur à l'Université de Modène.... Tout dévoué à Victor Emmanuel, Roi d'Italie.

Nicolas **De Luca,** Le premier chimiste, sans contredit de l'Italie. A exercé long temps à Paris, où il jouissait d'une grande renommée dans le monde scientifique.

Aujourd'hui professeur à Pise, où la confiance du gouvernement toscan l'appelé à la achaire de chimie. Député au Parlement. Signataire de la protestation du 15 mai. Réélu au second parlement, il prit une part active aux travaux lègislatifs. La tribune retentit des èclats de son indignation, au sujet du traitement horrible que souffraient les dètenus soumis au Régime abominable des prisons du Royaume. Etait-ce pres-

sentiment. Toujours est-il que dénoncé par Barone-Navarro, il fut arrêté, et après trois années de prèvention, compris dans le procès du 15 mai. Condamné à huit années de réclusion, la police ne le *condamna* à l'exil perpètuel qu'aprés qu'elle eût constaté son ètat de maladie . . . .

Mariano **D'Ayala** a d'abord servi comme officier dans l'arme du génie. Il fut destitué en raison de ses opinions libérales. Membre avant 1848, des Comités d'actions. C'est lui qui se trouvait avec Bellelli à la tête du Comité directeur, lorsque *La Masa* vint à Naples pour organiser le mouvement sicilien de 1847. D'Ayala, homme d'action, énergique et rèsolu, était d'avis que l'on marchât franchement en avant . . . .

Depuis sa destitution il s'occupait d'art, d'histoire et de littérature. Il s'acquit surtout du renom comme écrivain militaire. Arrêté, une première fois en 1844, à la suite de l'insurrection des Calabres.

Une seconde fois en 1847, pour l'insurrection de septembre.

Une troisième fois encore en 1847 pour la *Protestation du peuple*, dont on le croyait l'auteur.

En fèvrier 1848, après l'octroi de la constitution il fut nommé indant de la province d'Aquila. Il sut au milieu de circonstances si difficiles maintenir l'ordre le plus parfait.

Après le 15 mai 1848, il ne cacha pas sa manière de voir au nouveau cabinet, et exposa franchement ses principes, du reste bien connus du pays.

Dès qu'il vit clairement se dessiner la marche rèactionnaire du ministère, il donna à la fin de juin sa démission. Cette démission accompagnée d'une protestation énergiquement motivée, fit grand bruit, surtout après que les journaux qui s'en étaient avidement emparés l'eurent publié; dans ce document il disait en propres termes: « *Je ne veux plus faire partie d'une administration à laquelle un homme d'honneur ne peut sans compromettre sa dignité et ses opinions, rester attachè car la conduite du ministère résume en elle-même tout ce que l'on peut voir de plus antipatriotique, de plus antilibéral, de plus contraire aux droits, à la dignité et à l'indèpendance du pays.*

Dès les premiers jours de juillet, il s'exilait, comprenant qu'un homme comme lui pouvait dans les circonstances si difficiles où se trouvait alors la patrie commune, travailler utilement à assurer à l'Italie, indèpendance et liberté.

Dans le ministère démocratique toscan, le portefeuille de la guerre lui fut confié. *Montanelli* dans ses mémoires, parle avec de grands éloges de l'activité, de l'intelligence et des talents déployés par D'Ayala dans les dèlicates fonctions à lui confiées dans des moments si difficiles. C'est D'Ayala qui institua la mèdaille commémorative de Montanara et de Curtatone. — Nous ne pouvons entrer dans le dètail de tout ce que fit de bien D'Ayala, notre cadre si restreint s'y oppose. Rappelons seulement qu'en rècompense de ses services il fut nommé général.

Quand la restauration grand-ducale fit évanouir toute possibilité pour D'Ayala d'être encore utile à la Toscane il courût offrir ses services au Piémont.

Malheureusement *Novara* eut lieu, et D'Ayala ne put que revenir en Toscane pour continuer ses travaux littéraires.

Le gouvernement napolitain non content de faire souffrir les patriotes qu'il avait sous la main necessait de suivre attentivement la conduite de ceux qui avaient été assez heureux pour s'enfuir à temps.

Aussi D'Ayala était-il plus particuliérément désigné aux fureurs de la réaction. Le gouvernement rattacha son nom aux nombreux procès qui désolérent en 1849-50, la province d'Aquila.

La première condamnation contre D'Ayala fut prononcée par la Grande Cour Criminelle d'Aquila; neuf années de galères, tel était son lot. Sa protestation de juin 1848, contre les actes du gouvernement en était le prètexte.

L'infàme Longobardi, recevait chaque semaine comme nous l'avons vu plus haut les rapports des procureurs généraux relatifs aux *procédures politiques*... Lorsqu'il vit sur la liste des condamnés, D'Ayala, il en fit part de suite au Roi, qui se montra, furieux, irrité au suprême degré et fit écrire séance tenante par Longobardi lui-même, au Procureur Général d'Aquila — *que la Cour Criminelle ne méritait pas les faveur ni la confiance du Roi puisqu'elle n'avait su trouver, contre d'Ayala qu'un si mince chef d'accusation, et n'avait infligé qu'une peine aussi légère et qui causerait un scandale public, en faisant voir quels égards on employait pour un homme aussi dangereux.*

Le Roi ordonnait donc de rouvrir la procédure, d'intenter un nouveau procès à D'Ayala, et pour ce faire Longobardi, prenait la peine, lui-même, d'envoyer tout un plan d'accusation.

Le *Télégraphe*, journal anonyme paru dans les premiers temps de 1848, et vendu dans les rues de Naples, avait publié dans son numèro du 12 juin 1848, une lettre qu'il attribuait à l'infortuné *Carducci;* cette lettre supposée, dont rien n'ètablissait l'authenticité et que tout au contraire démontrait être fausse, était adressée de Rome à la *Giunta* rèvolutionnaire de Cosenza et l'engageait à tenir ferme, par ce que Carducci « *allait se mettre à la tête de la rèvolution du Cilento, tandisque D'Ayala, d'accord avec les députés qui allaient revenir de Rome dirigerait celle des Abruzzes.*

Ce paragraphe d'une lettre fausse (1) publiée dans un journal que tout fait supposer avoir été aux gages de la police, suffit à la Cour pour lui faire rendre un arrèt de mort contre D'Ayala...

La Cour d'Aquila voulant à tout prix regagner les bonnes grâces du roi condamna toujours avec ce même numèro du *Télégraphe,* plus de vingt personnes.

Aussi le président *Madonna* et le Procureur général *Mongelli,* recouvrèrent-ils prestement la confiance royale et mèritérent les éloges de Longobardi. Pendant quatre années ils condamnérent, condamnérent

(1) Toujours le même système du gouvernement napolitain. Poerio et Dragonetti souffrant l'un, dix ans de bagne, l'autre quatre ans de dètention, puis l'exil pour une lettre fausse.

toujours sans s'arrêter et sans jamais se lasser. Ce fut le manque de victimes qui seul empêcha leur ardeur de suivre son cours....

D'Ayala passa ses dix années d'exil, tantôt en Piémont, tantôt en Toscane. Sa plume éleva ses trois enfants et donna le pain quotidien de l'exil à sa famille. Il avait publié en 1847, *Naples Militaire*, ouvrage devenu fort rare.

Il recueillit les poësies d'Alexandre Poerio, qui était mort en héros à Venise. Un grand nombre de livres, brochures et articles littéraires et militaires ont été publiés par D'Ayala pendant cette période de dix années....

En février 1860, le gouvernement Toscan lui a confié la chaire de science et art militaires à l'Institut supérieur....

Les opinions de D'Ayala sont bien connues. Ses proclamations à l'armée napolitaine en 1859 et 1860, disent clairement quel est le but auquel tous doivent tendre. Membre des derniers Comités qui se sont formés en Toscane pour envoyer des secours en Sicile à Garibaldi; homme d'action avant tout, il n'a pas dépendu de lui que Naples ne soit déjà libre.

Si les Comités, l'avaient écouté, il y a longtemps que l'on aurait tenté à Naples le grand coup décisif. La monarchie des Bourbons de Naples ne compte pas d'ennemi plus actif, plus résolu. Promoteur et signataire des adresses unionistes, le jour où Victor Emmanuel ceindra la couronne d'Italie, Mariano D'Ayala pourra se dire que personne n'aura contribué plusque lui à amener ce résultat....

Joseph **De Fabio,** des Abruzzes, condamné par la Grande Cour d'Aquila en raison des événements de 1848.

Joseph **De Simone** un des derniers émigrés de 1860. Ancien sous-préfet, ancien chef de division au ministère de l'intérieur, conspirateur depuis 1830. Désigné par Nicolas Barone dans son memorandum. Depuis son arrivée à Florence il s'est mélé fort activement au mouvement qui a pour but de délivrer Naples. Membre du Comité des cinq, il a été à Turin au mois de juin....

Désigné comme l'un des membres du futur gouvernement provisoire. Signataire empressé des adresses — quoique muratiste.

Joseph **De Vincenzis** de Teramo, Abbruzzes. — Député en 1848. Condamné à mort. Eut ses biens confisqués. Réfugié en Angleterre — s'est livré à l'étude des sciences — a fait une importante découverte pour graver au moyen de l'électricité

De Angelis a pris du service en Piémont en 1848, est maintenant officier dans l'armée sarde.

Charles **De Angelis** est resté dix années au bagne; l'un des 66.

Général Dominique **D' Apice**. Il était officier dans l'armée napolitaine lors des événements de 1820. Il s'enfuit de Naples et se rendit en Portugal.

Il a pris une part active aux guerres de Portugal et d'Espagne. En 1848, il fut chargé par le gouvernement provisoire de Milan d'opérer en Valteline pour empêcher les autrichiens de déboucher en Italie par le Stelvio et le Val Camonica.... L'armistice Salasco le força à se

réfugier en Suisse. Appelé par le ministère démocratique de Toscane, il assuma le commandement en chef de l'armée grand-ducale. Il marcha contre le général Laugier....

Au commencement de la guerre de 1859 le prince Napoléon lui fit offrir par le général Ulloa le commandement d'une brigade du corps toscan. Il refusa....

Réfugié à Florence, le ministère Ricasoli lui a assuré en récompense de ses vieux et loyaux services une retraite honorable. C'est un excellent et digne homme que le général D'Apice. Malgré ses principes républicains il s'est raillé franchement au programme unitaire avec Victor Emmanuel comme roi constitutionnel.

Joseph **Del Re**, député au Parlement de 1848. Beau frère du malheureux *Costabile Carducci* dont nous avons raconté l'atroce assassinat. Fut arrêté en 1849 comme auteur présumé de la protestation des peuples des Deux-Siciles. Condamné à mort à l'occasion du procès du 15 mai, il put se sauver à temps. Ses biens furent immédiatement confisqués.... Un des beaux caractères de l'émigration. — Unioniste et signataire des adresses....

Le prince Joachim **De Lequile**, appartient à une des plus grandes familles du royaume napolitain, les Saluzes De Lequile sont d'origine génoise.

Homme d'opinions libérales, fort modérées pourtant, il ne s'occupait avant 1848, que fort peu de politique.

En 1848, il fut nommé pair par Ferdinand II.

Le 13 mars 1848, il se trouvait au Café de l'Europe lors de l'assaut donné à cet établissement par les *mascalzoni* soudoyés par les San-Fédistes. Au milieu de la grêle de pierres qui blessa plusieurs personnes, Le prince De Lequile défendit héroïquement l'entré du Café dans lequel plusieurs individus poursuivis par cette infâme populace avaient cherché un refuge et fut assez heureux pour sauver spécialement la vie à *Pascoli*. Il ne quitta le théâtre du combat que quand la Garde Nationale heureusement prévenue eut rétabli l'ordre.

La modération de ses opinions n'empêcha pas que quand la réaction eut complètement pris le dessus, Lequile ne fut forcé lui aussi de s'exiler.

Réfugié à Florence, voyant que le gouvernement napolitain s'enfonçait de plus en plus dans les voies d'un système de compression absolue n'espérant plus revoir sa patrie, le prince De Lequile est devenu un fils adoptif de l'antique cité des Médicis.

Resté veuf de bonne heure, il s'est consacré à l'education d'une fille unique.... Nous avons vu au commencement de ce livre qu'il était en train de se faire construire un charmant palais, signe certain de sa résolution de s'établir pour toujours à Florence.

En effet il vaut encore mieux pour lui jouir tranquillement de sa grande fortune dans la capitale des arts, que de mourir enchaîné avec les assassins dans les bagnes de Nisida et d'Ischia.

Depuis la guerre de 1859, le prince De Lequile parait vouloir prendre une plus grande part aux événements dont bientôt Naples sera le

théâtre. La confiance de ses compatriotes exilés, l'a appelé dans les Comités dirigeants. Un des premiers il a propagè le mouvement annexioniste. De frèquents voyages à Turin lui ont permis de se rendre fort utile aux intérêts de son pays....

Il a pu surtout approcher pendant son sèjour en Toscane Victor Emmanuel et lui exposer franchement tant en son nom personnel qu'au nom de tous les emigrés napolitains, les vœux et les tendances du pays....

Membre du Comité des cinq, qui se sont rendus au mois de juin 1860, à Turin pour organiser le mouvement rèvolutionnaire dans le royaume de Naples, le prince De Lequile est appelé par les vœux de ses compatriotes à jouer à Naples le rôle que *Farini* et *Ricasoli* ont rempli dans l'Emilie et en Toscane....

Le poste de gouverneur de Naples lui est réservé par le gouvernement qui bientôt remplacera celui de François II.

Nous n'avons pas besoin de dire que personne n'est plus dévoué que le prince De Lequile à l'unité de l'Italie avec le premier soldat de l'indèpendance comme Roi constitutionnel. Nous n'avons rien à ajouter au portrait du prince que nous avons dèpeint en deux mots en parlant de l'hospitalitè qu'il avait si gracieusemsnt accordé à Poerio....

Antoine **De Gennaro** — de Marrano, — province d'Aquila, après de longues condamnations subies tant dans les prisons que dans les bagnes du royaume il fut jeté hors du pays comme exilé perpètuel.

Ferdinand **Della Corte**, de Sainte Marie de Capoue, province de la Terre de Labour. Arrêté en 1853, comme accusé de correspondance avec les Comitès de Rome et de Londres. Chassè du royaume le 22 décembre 1859. — Réfugié à Florence. Signataire des adresses....

Charles **Della Rocca**, de Naples, fils du colonel Ferdinand Della Rocca.

En 1848, il était éléve du Collège militaire et prêt à passer officier d'artillerie, lorsqu'il ne trouva pas d'autre moyen pour venir combattre les autrichiens dans les plaines Lombardes que de sauter par la fenêtre du collége. Arrivé à Milan il recut successivement les grades de sous-lieutenant, lieutenant et capitaine d'artillerie.

Il commandait une batterie à Trèvise.... Après les événements de 1848, il se réfugia en Toscane. Son frère chevalier d'honneur des archiducs toscans lui rouvrit les portes de Naples, qu'il dut de nouveau quitter par suite des persècutions de la police.

En 1859, il offrit successivement ses services à Florence, à Modène, à Bologne, à Turin.... Enfin le gouvernement de Parme lui confia le commandement d'une batterie. Malheureusement l'armistice de Villafranca ne lui permit pas de combattre....

François **De Blasiis** est né en 1810 à Pescaro. Il fut envoyé en 1848 à la Chambre des députés. Signataire de la protestation du 15 mai. Renvoyé une seconde fois au Parlement il prit une part active aux travaux législatifs. Il proposa la loi sur l'administration municipale et vicinale.

Lors du second procès de Mariano D'Ayala, le Prèsident Madonna

et le Procureur général Mongelli recherchérent quels pouvaient être les députés qui avaient du revenir de Rome pour se concerter avec D'Ayala.

L'archiprêtre de *Civita Ducale*, réactionnaire enragé, s'empressa de déclarer qu'il avait *entendu dire* qu'en juin 1848 le député *De Blasiis* était passé par Civita Ducale, de retour de Rome, qu'il avait passé la nuit chez *Ceceri*, à cette époque, sous-intendant, et que le jour suivant il était parti dans la direction d'Aquila. Cette déposition qui ne reposait que sur un ouï-dire, un cancan malveillant de petite ville, parut plus que suffisante à ces vils sicaires de Ferdinand II, pour en former la base d'une accusation en régle. Après une longue instruction, le procès intenté à De Blasiis fut rattaché à celui de D'Ayala et la cour prononça une *condamnation à mort*, par contumace, contre De Blasiis.

Heureusement De Blasiis qui depuis le 12 mars 1849, vivait retiré à sa campagne près de Pescara, fut averti à temps qu'un mandat d'arrêt avait été lancé contre lui, et put se tenir caché pendant quelques mois. Néanmoins, dès que la condamnation à mort eut été prononçée contre lui, il ne jugea pas prudent de continuer à rester dans le pays, quoique caché et il résolut de s'enfuir. Après avoir couru mille dangers, il eut la chance de toucher la terre étrangére, c'était il est vrai, l'exil, mais il pensait qu'il vaut mieux vivre en liberté, au loin, qu'enchainé et au bagne dans sa patrie. Ses biens furent immédiatement confisqués.

Réfugié en Piémont, plus tard en Toscane, il se livra aux études agricoles auxquelles il avait voué sa vie. Il écrivit un livre spécial pour la culture et la récolte du vin, livre qui en est à sa troisième édition. La Toscane l'a envoyé comme député au Parlement italien. C'est dire que De Blasiis est dévoué à l'unité de l'Italie et qu'il ne reverra sa patrie que le jour où elle fera partie du royaume constitutionnel de Victor Emmanuel. Signataire des adresses unionistes....

Clement **De Cesaris** appartient à la famille dont nous allons raconter la triste destinée....

Dominique De Cesaris, de *Penne*, était un des plus riches négociants du pays, il était fort aimé et respecté, aussi fut-il envoyé à la Chambre en 1848.... Fort âgé, d'un caractère doux et tranquille, il ne prit qu'une part fort modérée aux travaux du Parlement. Il ne fut pas compris dans les premières poursuites qui eurent lieu à l'occasion du procès relatif aux événements du 15 mai. Mais une année après l'abolition du régime constitutionnel, tandis qu'il s'occupait tranquillement de ses affaires, il fut arrêté, ainsi que ses deux frères, *Clément* et *Nicolas* de Cesaris.

L'ordre avait été donné, mais ne fut pas exécuté, d'arrêter également la femme de Dominique et la mére d'Antoine. Cette dernière mourût bientôt de douleur. Le prétexte de ces arrestations était que leur présence agitait le pays et donnait lieu à l'expression de sentiments haineux contre le gouvernement. Ils furent enfermés dans la forteresse de *Pescara*, où Dominque, malgré ses déclamations, resta trois années. Nicolas fut condamné à deux ans et demi de prison pour détention non prouvée *d'un canon de pistolet hors de service.*

Il sortit de prison dans un si triste état qu'il ne tarda pas à rendre

le dernier soupir. *Antoine* et *Clément* De Cesaris furent accusés d'avoir eu le *projet de désarmer* la gendarmerie de *Penne* dans les premiers jours où la constitution avait été octroyée. Ils séjournèrent au bagne de Pescara pendant de longues années.

Mais ce n'était pas assez de toutes ces tortures, il restait encore un membre de la famille en liberté. Aussi un mandat d'arrêt fut-il lancé contre Achille De Cesaris, — frère de *Clément* — jeune peintre de grande espérance qui résidait alors à Naples où il continuait ses études artistiques.

Ayant su qu'il allait être arrêté, il s'enfuit.... Errant de côté et d'autre sans avoir pu passer la frontière, il ne tarda pas à tomber gravement malade. Sentant sa fin approcher, et voulant rendre au moins le dernier soupir dans la maison paternelle, il se fit transporter à Penne.... Tandis qu'on lui octroyait les derniers secours de la religion, la police fut prévenue et envahit la maison; ce ne fut que sur les représentations du prêtre — qui venait de donner au moribond les Saintes Huiles, et qui s'opposait au nom de Dieu, à l'enlèvement du pauvre Achille qui n'était presque plus qu'un cadavre — que la police consentit à faire appeler deux médecins qui constatèrent l'état désespéré du malade; en conséquence la police se contenta de faire garder le moribond par quatre de ses agents, deux aux pieds, deux à la tête, avec mission d'empêcher toutes communications du mourant avec qui que ce fût, même *avec les prêtres*... C'est ainsi gardé que le malheureux rendit le dernier soupir. Le pauvre martyr, comme le Christ, avait eu sa passion ici-bas... et mourait au milieu des larrons.

Après trois ans de réclusion à *Pescara*, le gouvernement prévint Dominique, que s'il voulait sortir de la fortesse, cette grâce lui serait accordée, mais à condition expresse qu'il se rendrait de suite en exil.

Il consentit à partir pour la terre étrangère et demanda un passeport pour Corfou.... Les gendarmes l'escortèrent, jusqu'aux frontiéres, à *Martinsicuro*, où son passeport devait lui être délivré par l'inspecteur de police. On le fit attendre tout un jour, ensuite, l'inspecteur lui dit: — Vous n'avez pas besoin de passeport, vous n'avez qu'à franchir la frontiére, et vous serez immédiatement libre. —

Mais De Cesaris flaira le piége qui lui était tendu. En effet les Autrichiens fusillaient sans pitié ni misèricorde toux ceux qu'ils rencontraient errants sans papiers dans les Marches d'Ancône. Aussi refusant d'user de ce moyen s'écria-t-il indigné: — *Mais bourreaux que vous êtes, reconduisez moi de suite en prison, ou faites à l'instant usage de l'échafaud, au moins je ne serai plus torturé*....

Il fut conduit à Teramo et enfermé dans l'épouvantable prison criminelle de Saint-Augustin. Cela se passait en février 1853; depuis *huit ans*, sans avoir été une seule fois interrogé le malheureux est encore aujourd'hui, en 1860, dans les prisons.... Il ne doit, dans l'idée de ses bourreaux, quitter le cachot que cadavre et les pieds en avant....

Clément De Cesaris, après avoir subi toutes les tortures des bourreaux de Ferdinand II, a été condamné à l'exil perpétuel.

Partisan fanatique de l'unité italienne il ne rentrera dans son pays, pour élever une piérre funéraire à ses pauvres frères, martyrs de la liberté, que le jour où la famille de son bourreau sera à son tour chassée de Naples....

Danielli, Algimiro et Guillaume **Duroni,** Janvier **Dagano, Delfico,** Trasan **Delfico,** Antoine **Dentice, Divernois,** Vincent **Dono,** Antoine **De Gennaro,** Jean Baptiste **De Giuseppe, De Petris,** furent chassés du royaume après avoir subi de longues condamnations.... Réfugiés la plupart en Piémont, ils ont chaudement propagé les idées annexionistes; signataires des adhésions à l'offre de la couronne des Deux-Siciles à Victor-Emmanuel.

Vincent **Dono,** condamné dans le procès de l'unité, à 19 ans de galères, l'un des 66.

Joseph **Del Drago,** l'un des 66.

Camille **De Girolamo** id.

Dominique **Damis** id.

Dellago, condamné, exilé, biens confisqués.

Vincent **D' Errico** conseiller provincial de la province de Basilicata. Condamné, exilé, eut ses biens confisqués.

Nous avons dit que l'on englobait dans la même saisie et la dot de la femme et les biens du mari, et que l'on poussait l'inhumanité jusqu'à refuser aux enfants des prétendus coupables les aliments qui leur étaient indispensables. — Comme exemple nous citerons la saisie pratiquée chez D' Errico saisie dans laquelle furent comprises les propriétés de ses frères....

Joseph **D' Errico** frère du précédent, conservateur des hypothèques, fut jeté en prison et condamné ainsi que tout ce que le pays comptait de citoyens de distinction parce qu'ils avaient tenu fidèlement le serment qu'ils avaient prêté à la Constitution. En même temps que lui se trouvaient en prison et condamnés: **Alianelli** Procureur du Roi, **Giachetti, Riccoti, Viggiani** conseillers provinciaux du district, **Santanelli** et **Lombardi** députés provinciaux, **Gilberti, Pizzuti, Di Pierro, Malgaldi, Passarelli** avocats, Gérard **Branca** major de la Garde Nationale, **Scafarelli, De Bonis, Leo, La Rotonda, De Grazia, Marinelli** officiers de la Garde Nationale; le baron **Gallotti,** Augustin **D' Errico, Velni, Laudati** les plus riches propriétaires du pays, **Saverio, De Bonis, D'Aquirco, Araneo** médecins, Joseph **D'Errico** archiprêtre, neveu du Conservateur des hypothèques, **Maffie, Brinza, Giacobini** prêtres.... (1)

(1) Nunziante avait publié dans la province de Basilicata un avis qui invitait tous les prévenus politiques à se présenter dans les prisons pour y attendre avec confiance le pardon généreux de leur souverain. — Beaucoup se laissèrent prendre à cette amorce. Mais à peine étaient-ils réunis dans les prisons qu'ils se virent classés en trois catégories; la première comprenait les *prétendus chefs,* la seconde *leurs compli-*

E

Antoine **Esposito**, est resté onze années au bagne. Compris dans le décret de transportation du 15 janvier 1859. L'un des 66.

F

Jean Baptiste et Henri **Fardella, Farini, Fontana,** Joseph **Fanelli, Filici, Fior,** Justin **Fairano, Filace, Florenza, Falconi,** Antoine **Ferrara,** ont subi de longues années de prison avant d'être chassés en exil. Tous ont adhéré au programme du mois de Mai 1860.

Pascal **Favale.** Non émigré — A quitté Naples pour affaires personnelles.

Justin **Faviano** est resté neuf années au bagne. L'un des 66. . .

Philippe **Falconi** des Abruzzes, id.

Sauveur **Faucitano**, condamné à mort dans le procès de l'Unité, eut sa peine commuée en celle de l'Ergastolo à vie; on avait cru que la condamnation recevrait son entière exécution car les pénitents blancs parcouraient déjà les rues, quêtants pour faire dire des messes pour le

ces et la troisième les *simples affiliés.* En décembre 1849, on comptait déjà 1664 prisonniers et ce nombre ne fit, comme on le pense bien, que croitre et embellir.

En définitive le gouvernement réduisit à 105 le nombre des *affiliés,* tous les autres durent être considérés comme *chefs et comme complices,* et furent en conséquence retenus dans les prisons. Voici quelles furent les condamnations prononcées.

A *Venosa,* 47 personnes furent condamnées aux galères pour délits politiques et 5 à la peine capitale.

A Bernalda, 70, aux galères.

A L'Angelo le tratte, 8 aux galères.

A Albano, 10 id.

A Craco, 10 id.

A Episcopia, 9 id.

Ceci donne donc un total de 152 condamnations dont 5 *à la peine capitale et 147 aux galères.* — Or 1664 mandats avaient été lancés avant 1851, la totalité des mandats reçut exécution, n'ayant eu que 152 prévenus jugés, il en reste encore 1512, qui furent retenus en prison sans jamais avoir passé en jugement. En défalquant les 105 *affiliés*, il reste encore 1407 personnes, qui depuis douze années sont en prison, par mesure de police.

repos de son âme, il était en chapelle entouré de prêtres, quand au point du jour le conseil des ministres s'étant réuni une dernière fois pour statuer sur son sort, un ordre de Caserte arriva à 6 heures du matin de *suspendre* indéfiniment l'exécution. Après neuf années de tortures, il fut avec Poerio désigné pour être transporté en Amérique; l'un des 66, qui abordèrent en Irlande . . .

Grégoire **Filace**, 10 années de Bagne, l'un des 66.

Aristide et Quinzio **Fabricatore**. Deux frères — L'aîné, baryton, exilé depuis 1848, est parti avec l'expédition de Malenchini pour la Sicile.

Le second, imprimeur à Naples, a été chassé au mois de Novembre 1859, comme suspect d'imprimer des écrits clandestins. Son imprimerie fut fermée; heureusement il put se sauver à temps.

Tous deux signataires des adresses . . . .

Ferdinand **Fonseca,** emigré, maître d'hôtel meublé à Florence.

Joseph **Fiorelli,** c'est le secrétaire du Prince de Syracuse, si curieusement chassé de Naples au mois de mai 1860. Archéologue des plus distingués, le prétexte des poursuites dirigées contre lui était que comme il possédait une imprimerie particulière qui lui servait à publier le fruit de ses recherches et de ses découvertes archéologiques, il se servait de ses presses pour imprimer les écrits incendiaires du Comité secret de Naples. — Tout le monde se souvient encore de la manière dont le Prince de Syracuse, averti à temps, sut déjouer les projets de la police en accompagnant, comme s'ils se promenaient, son secrétaire jusque sur le paquebot français.

G

Clément **Gigli, Geofilo, Grillo, Giordano, Greco, Garcea,** Octavien **Giannone, Gange,** Angelo et Jules **Gentile, Gelli, Gambino,** François **Giojeni,** Dominique **Gizzio, Granchi,** Antoine **Guerritore,** n'ont été jetés hors du pays qu'après avoir longtemps souffert dans les bagnes de Ferdinand II. Ils ont tous signés la protestation et les adresses au Roi et au Comte de Cavour.

Gozzoli, condamné, exilé, ses biens confisqués.

Le Chevalier Jacques **Gentile** des Calabres — homme énergique, compromis dans toutes les affaires politiques de son pays. Condamné, exilé. Réfugié à Florence.

Edouard **Gaetani** de Naples, Ingénieur et architecte des plus distingués. Il quitta Naples en mai 1848, et prit du service à Venise; pendant tout le siége il se conduisit d'une manière si remarquable, qu'il s'attira à plusieurs reprises les éloges du général Pepe. Réfugié en Pié-

mont, il passa à Turin les 10 années d'émigration, en gentilhomme vivant de son patrimoine, mais le faisant partager à ses compatriotes moins favorisés par le sort. Un des premiers il accourut à Acqui s'enrôler dans les Chasseurs des Apennins. (1)

Nicolas **Grillo,** ancien Juge d'Instruction à Matera, destitué après 26 années de service.

Alexandre **Gargano** volontaire de 1848. Lieutenant dans la lègion Anglo-Italienne formée à Malte en 1855. Signataire des adresses.

Geofilo de Naples, exilé, est officier dans l'artillerie piémontaise.

Achille **Grilli,** 10 années de bagne, l'un des 66.

Roch **Girace** id.

Grillo, prêtre, exilé.

Greco, des Calabres, prêtre — défroqué. — Exilé.

Gaston, fils de l'officier qui en 1820, éleva un des premiers le drapeau de l'insurrection, exilé depuis 1848.

Giordano, était avant 1848, un des ingénieurs les plus distingués du royaume. — Exilé après le 15 mai, en Piémont où il a acquis une grande renommée.

Gaëtan **Giardini,** était un des avocats les plus distingués du barreau napolitain lorsqu'il fut nommé député en 1848. Il fit partie du *Comité des Cinq* au 15 mai. Condamné à mort et ses biens confisqués, il ne put s'enfuir de Naples qu'après être resté quatre années entières caché dans une retraite que, malgré tous ses efforts, la police ne put découvrir; signataire des adresses . . .

Antoine **Gemelli,** de Philadelphie, dans les Calabres, prit une part active aux mouvements de 1847 et de 1848. Exilé, il est secrétaire de l'Académie des Beaux-Arts de Florence. Signataire des adresses unionistes.

Antoine **Guerritore,** des Pouilles, exilé depuis 1848.

H

Antoine de **Honestis,** ancien juge à la Cour Criminelle de Naples, condamné à dix années de bannissement comme coupable d'avoir fondé à une époque où le droit de réunion ne semblait plus devoir être contesté, le *Cercle Constitutionnel*; avant il avait été destitué de son siége de Conseiller, pour avoir acquitté le Journal *Ordine e Libertà*; poursuivi pour avoir *reproduit dans ses colonnes des paroles prononcées à la tribune nationale*. Du reste la destitution en masse avait frappé tous les juges qui avaient siégé dans cette affaire — *Colosimo*, pré-

(1) Extrait des *Chasseurs des Alpes*.

sident; *De Horatiis* procureur-général, *Jandolo, Maffei, Morelli, Chiza, Cauzo, Albarelli* . . .

I

Paul Emile **Imbriani,** est né à Naples en 1805. Son père député au Parlement de 1820, fut exilé en 1821. Paul-Emile exilé lui-même suivit son père sur la terre étrangère. Rentré ensuite à Naples, il ne tarda pas à se faire une place éminente au barreau napolitain. Il devint le beau frère de Poerio, par suite de son mariage avec Caroline, sœur de l'illustre martyr.

Les événements de 1848 le conduisirent au ministère de l'Instruction publique. Le 15 avril il complétait avec Conforti et Scialoja le ministère qui donna sa démission le 14 mai . . .

Désigné dans le Memorandum de Nicolas Barone comme ayant, lui, ministre, concouru à l'érection des barricades, tandisque son devoir le retint toute la journée du 15 mai à la Cour près du Roi, ou chez Troya président du conseil, il n'en fut pas moins condamné à mort et ses biens confisqués.

Imbriani retiré à Pise, a suivi l'exemple de son illustre beau-frère, il s'est mis à la tête de ses compatriotes qui tous unanimement veulent Victor-Emmauel pour leur Roi.

Philippe **Ialli** d'Aquila, *stagnaro,* condamné dès 1841 aux galères — emprisonné pour la troisième fois en 1848, — retenu par la police pendant plus de quatre années en prison.

Louis **Indelli** avocat, des Pouilles, fut exilé par la police après une longue détention préventive. Son frère est resté au bagne *depuis 1848 jusqu'au mois de juin 1860.* Réfugié à Turin. Signataire des adresses unionistes.

L

Pierre Sylvestre **Leopardi** est né en 1798 à Aquila, Abruzzes. Il était encore étudiant, ayant à peine 16 ans, lorsque l'insurrection des Abruzzes tendant à faire proclamer par Murat, alors roi de Naples, le statut constitutionnel, éclata au commencement de mai 1814.

A 20 ans, ses études terminées, il entra dans la carrière administrative et il se trouvait déjà chef de division à l'intendance générale d'Aquila, lorsque la révolution de 1820 éclata.

Leopardi se mêla activement au mouvement, et *Del Carretto*, chef d'état-major du général Pepe, en 1820, le charga de plusieurs missions fort importantes près dés généraux *Mari* à Chieti et *Verdinois* à Teramo.

Le mouvement avorté il donna en 1821, sa démission de son emploi à Aquila et rentra dans la vie privée. Il s'occupa activement de politique et se trouvait faire partie en 1831 de la *Congrega Centrale*, placée à la tête du mouvement qui voulait forcer le Roi à donner la constitution. L'intervention autrichienne dans les Romagnes fit avorter les projets des patriotes napolitains.

Ce fut un bien que le retard apporté à l'explosion du mouvement de 1831, car les Comités purent, en travaillant énergiquement et activement pour le peuple, augmenter le nombre de leurs adhérents. — Tout était prêt afin que le mouvement éclatât à la fois à Capoue, à Salerne, à Aquila le 10 août, dans les Pouilles et les Calabres le 11 et le 12 août, lorsque le prince de Metternich fit parvenir au gouvernement napolitain tous les détails de l'immense trame qui embrassait tout le royaume.

Une indiscrétion de Joseph *Mazzini* avait mis la police autrichienne à même de connaitre jusque dans ses plus petits détails tous les fils de la conspiration.

Dès le 7 août, des arrestations nombreuses eurent lieu sur tous les points du royaume et Leopardi qui avait quitté, le 4 la capitale pour venir diriger le mouvement à Aquila, fut sur un ordre télégraphique venu de Naples, arrêté le 7 août. Du reste Leopardi, en prenant congé de Del Carretto, — ministre à cette époque de la police, — avec lequel il avait conservé d'excellentes relations, datant, comme nous le savons, de 1821, — et qui lui avait même offert le poste de chef de son cabinet, — avait reçu un avertissement prophétique. En effet Del Caretto, lui avait montré un numéro du *National*, journal républicain français, dont il lui avait lu le passage suivant:

« *On nous assure qu'une grande révolution doit incessamment éclater dans le royaume de Naples. Le gouvernement en ayant eu vent vient de faire arrêter deux des principaux chefs, monsieur le marquis Dragonetti et le comte Leopardi, mais la conspiration, ajoute-t-on, y est tellement étendue que cette mesure de rigueur ne saurait que hâter l'insurrection générale du pays.* »

Leopardi avait ri de l'article, mais le soupçon était entré dans l'esprit de Del Carretto, et les dépêches autrichiennes avaient trouvé le terrain tout préparé. — Aussi sur les soixante mille conspirateurs, le quart au moins fut arrêté, néanmoins, chose rare en pareil cas, pas un seul ne fit des révélations.

On dut s'en tenir aux rapports de la police autrichienne. Malgré quatre Commissions spéciales installées expressément pour connaître de cette cause, malgré de longs et pénibles interrogatoires, tous ceux qui avaient été arrêtés durent être remis en liberté. Six prévenus seulement furent exceptés. — Leurs noms se trouvant inscrits tout au long dans les correspondances saisies à l'étranger et transmises à la police de Naples il n'y avait pas moyen de nier; parmi les six figuraient Adam Petrarca

et Jérémie Mazza, qui devaient mourir plustard en véritables martyrs, Joseph Mauro, dont nous parlerons plus loin, aujourd'hui établi à Gênes, et Leopardi.

Après être resté longtemps en prison, Leopardi fut condamné à l'exil par délibération du *Conseil des ministres*, — usurpant au mépris de toutes lois, les fonctions de Cour criminelle.

Leopardi se réfugia à Paris. — En 1834, il entretint une correspondance suivie avec Mazzini, correspondance bientôt rompue en suite des principes contraires professés par chacun d'eux.

Leopardi se consacra tout entier aux lettres. Il écrivit de nombreux articles dans les journaux français et collabora à la *Gazzetta Italiano*, fondée à Paris par Bixio et la princesse de Belgiojoso. En 1844 il traduisit en français le livre si remarquable de *César Balbo — Speranze d' Italia*. La plus haute récompense de son beau travail, ce fut à coup sur la lettre suivante:

» *Ce qui ne m'a pas fait un moindre plaisir, monsieur, moi qui n'entends pas votre belle langue, c'est de voir avec quel talent vous écrivez la nôtre, je doute que l'original puisse être écrit dans un style plus ferme, plus net, je dirai même qui sente mieux le maître. Ajoutez à ce mérite celui de beaucoup de notes excellentes, et vous aurez la mesure de l'obligation que les italiens et les français vont également vous avoir.*

Agréez ma part de remercîments, monsieur, et l'assurance de ma considération la plus dévouée. »

» BÉRANGER. »

Lorsque les événements de 1847, attirèrent tous les yeux sur l'Italie et spécialement sur le royaume de Naples, Leopardi publia sa fameuse brochure des *Bourbons de Naples*. La constitution octroyée le 10 février ayant ouvert aux exilés les portes de leur patrie. — Leopardi débarqua à Naples le 17 mars 1848, Paris lui avait accordé pendant quinze années l'hospitalité et il laissait dans la grande ville de nombreuses amitiés et de vifs regrets.

Leopardi fut chargé par le ministère Troya de représenter son pays auprès du Roi Charles-Albert. Pour nos lecteurs qui voudront connaître tous les détails de la mission que Leopardi remplit si bien, il n'auront qu'à lire les *Narrazioni storiche* publiées à *Turin en 1856*. Toute la correspondance de Leopardi, tout ce qui se passa de remarquable durant le cours de sa mission, est retracé par lui avec une grande exactitude historique. Pour tous ceux qui voudront écrire sur les choses de l'Italie à cette époque, ce livre remarquable est indispensable. S'il renferme quelques erreurs, on peut facilement y remédier. — Pour notre travail, l'ouvrage de Leopardi, nous a été d'un puissant secours. Nous avons traduit de son livre une grande partie des procès....

Leopardi nommé député, joignit sa protestation, par un acte séparé déposé dans les archives du Municipe de Bologne, à celle que les députés avaient signé le 15 mai. — Le ministère Troya tombé, Leopardi fut destitué.

Empêché pendant longtemps de revenir à Naples pour occuper son siége de député, il put enfin, après avoir assisté au Congrès de Turin au mois d'octobre 1848, rentrer dans la capitale vers les premiers jours de février 1849.

Ayant essayé en vain d'aller à Gaëte pour voir le Roi, afin de se justifier près de lui, Leopardi allait se consacrer tout entier à son mandat législatif lorsque la Chambre fut dissoute le 12 mars.

Le 24 avril 1849, à six heures du matin, Leopardi était arrêté, et mené à la Vicarià; il n'avait pas écouté les avis qui depuis quelques jours lui conseillaient de se réfugier à bord de la flotte française.

Angelillo, procureur géneral, l'interrogea et lui confirma que c'était lui-même qui lui avait fait parvenir les avis relatifs à sa fuite, et que c'était Bozzelli qui avait ordonné son arrestation.

Leopardi laissé maître de choisir sa prison choisit celle de Sainte Marie Apparente. L'accusation portée contre lui était celle d'avoir aidé de tout son pouvoir à la séparation de la Sicile du royaume de terre ferme — dans l'interrogatoire que lui fit subir Navarro, ce seul chef d'accusation était retenu contre lui . . .

Nos lecteurs n'ont qu'à se reporter plus haut à la biographie du marquis Dragonetti pour savoir ce que souffrit pendant quatre années de détention, Leopardi. — Le 9 décembre 1851, il comparaissait devant la Cour criminelle de Naples comme impliqué, dans le procès relatif aux événements du 15 mai 1848, lui qui était à cette époque là à Milan, et le 8 octobre 1852, il était condamné à l'exil perpétuel, malgré le mémoire signé par 46 avocats du barreau de Turin qui ètablissait l'incompétence de la Cour.

Le 26 octobre 1852, il recevait ainsi que Scialoja un passeport de l'ambassade française pour se rendre en Piémont....

Depuis huit années, Leopardi vit à Turin entouré de l'estime et de la considèration publiques. — Victor-Emmanuel l'a nommé commandeur de son ordre des Saints Maurice et Lazare.

La presse française s'est tout rècemment occupée de Leopardi. Une série d'articles biografiques, ont été publiés dans le *Siécle* au mois d'août et de septembre 1859 par *Charles De Franchis.* Ils relatent en détail toute la vie publique de Leopardi, sur laquelle nous n'avons pu, comme nous l'aurions voulu nous arrêter.

Leopardi est un des promoteurs et des chefs du parti napolitain qui veut l'unité italienne, de ce parti qui compte 26 millions d'adhérents en Italie....

Joseph **Lombardi, Landi, Leone,** Raphaël **Laceranza,** Thomas **Landi,** Joseph **Libertini,** Raphaël **Laurelli, Leosini,** sont resté longtemps au bagne avant d'être chassés de leur pays. Profondément convaincus que le salut de l'Italie est dans son unité, ils ont été des premiers à signer les adresses annexionistes.

Raphaël **Laceranza** des Pouilles. — Accusè dans le procès des *De Ceseri,* jugé par le Tribunal de Pesaro, reconnu non coupable, il fut condamné par la police à l'exil pérpétuel. — Aujourd'hui en Amérique.

Le Baron **Lupinacci,** condamné, exilé, ses biens confisqués un des plus riches propriétaires de Naples — mort à Florence dans la plus profonde indigence.

Lions, père et fils, condamnés, exilés, leurs biens confisqués. — La police trouvant que ce n'était pas assez, confisqua les biens de la femme et de la belle sœur de **Lions** père.

Raphaël **Laurelli** calabrais, fils du conseiller à la Grande Cour des Comptes, le même désigné par Nicolas Barone, sur l'ordre exprès de *Navarro,* comme constructeur des barricades de la Charité, la nuit du 14 mai, avec la circonstance aggravante qu'il était porteur d'un fusil à deux coups.

La Grande Cour spéciale de Naples déclara par son arrêt du 16 juillet 1851, que Laurelli, serait soumis à une plus ample instruction et cela après trois années de prévention....

La police de son propre jugement le chassa en exil perpétuel. — réfugié à Malte.

Jean Baptiste **La Cecilia** cité par Nicolas Barone comme fauteur des événements du 15 mai, put se sauver à temps. Il revint en France qu'il avait déjà habitée, avant son retour à Naples au commencement de 1848. Condamnè à mort.

Ecrivain des plus distingués, Ricciardi, nous raconte dans ses *Memoires d'un rebelle,* de charmants détails au sujet de La Cecilia. — Son jeune fils marche dignement dans la voie si dignement tracée par lui.

Leone de Naples, ancien capitaine dans la garde royale, suivit Pepe à Venise. Exilé, il est aujourd'hui professeur d'architecture navale à Gênes.

Joseph **Libertini** l'un des 66, qui après neuf années passées au milieu des tortures dans les bagnes de Ferdinand II, abordèrent à Cork.

Stanislas **Lamenza** id.

Camille **Leosini** d'Aquila, condamné avant 1848. Condamné après 1848 à mort — vit sa peine commuée en celle de l'ergastolo à vie — Après dix années de bagne il a vu, il y a quelques jours, son cachot s'ouvrir pour se changer en exil perpétuel.

Son frère, *Oreste* a eu le même sort.

M

Stanislas Pascal **Mancini** — un des plus illustres parmi les exilés. De bonne heure il fut en butte aux persécutions du gouvernement napolitain. Député au Parlement de 1848, signataire de la protestation du 15 mai, il fut compris dans le memorandum de *Barone-Navarro.* Condamné à mort, non seulement ses biens furent confisqués, mais encore ceux de sa mère. C'est à son initiative que fut dû le magnifique mémoire déli-

béré et signé par quarante six avocats de Turin le 12 avril 1852, mémoire qui établissait péremptoirement que toutes les lois avaient été violées à l'égard des accusés du procès du 15 mai.

Professeur de droit international à l'Université de Turin, député au Parlement Italien, Mancini est une des belles individualités de l'Italie. Personne plus que lui n'est partisan de l'unité italienne : nous rappellerons l'effet produit en Europe par le discours prononcé par Mancini lors du projet d'emprunt des 150 millions, et dans lequel il faisait énergiquement sa profession de foi en déclarant que l'Italie ne pouvait clore le cours de ses pénibles et douloureuses épreuves qu'en chassant les Bourbons de Naples, et en constituant un grand et fort royaume avec Victor Emmanuel à sa tête....

Joseph **Massari** né à Taranto en 1819. Avocat, écrivain et journaliste distingués.

Obligé de quitter le royaume en 1844, il vint à Turin, où il perfectionna ses études littéraires à l'école de l'illustre Gioberti. — Il rédigea la chronique politique dans le Monde Illustré publié à Turin par Pomba.

En 1848 il fut nommé député au Parlement, mais retenu en Piémont par les événements, il ne put se rendre à Naples pour l'ouverture du Parlement, le 15 mai. Malgré cela, il fut compris par Nicolas Barone comme ayant excité les 14 et 15 mai à la construction des barricades et à leur défense ; la preuve la plus convaincante de son absence, était fournie par l'Autriche elle-même que l'on n'accusera pas de partialité en pareille matiére. . . .

« Suivant l'invitation adressée par le Commandement I. et R. de la Lombardie, invitation contenue dans la dèpêche du 20 septembre courant N.° 4676, H. P.

L'I. et R. Direction Provinciale de l'ordre public déclare et certifie par le présent acte que JOSEPH MASSARI *de Taranto,* indiqué sur le passeport à lui délivré le 19 décembre 1846, comme homme de lettres et âgé de 25 ans, EST ARRIVÉ À MILAN LE SIX MAI 1848, et qu'il a fait viser le passeport susmentionné LE 14 DU SUSDIT MOIS DE MAI 1848.

Milan le 30 septembre 1851
De l'I. et R. Direction Provinciale de l'ordre public

L'I. et R. Directeur
DE WAGNER.

Visé à l'I. et R. légation d'Autriche et certifié l'authenticité de la signature de monsieur De Wagner Directeur de l'ordre public.

Turin le 19 octobre 1851.

Le premier secrétaire de la légation
Baron DE METZBOURG.

Massari a commenté les lettres de sir Gladstone et les a traduites en italien, il a publié également en 1851, à Turin, un recueil de tout ce qui a été écrit sur la question napolitaine, soit par les amis de la liberté soit par les ennemis de L'Italie. Il a pris part aux travaux du Congrés de Turin en 1848.

Il a été rèdacteur en chef de la Gazette officielle du Piémont. — Aujourd'hui il est député au Parlement Italien. Promoteur et signataire des adresses unionistes. Massari est un des plus infatigables, et des plus intrèpides partisans de l'Italie unie avec Victor Emmanuel Roi constitutionnel.

Joseph **Moccia,** Antoine **Maiolini,** Camille **Mosconi,** Casimir **Mari,** Daniel **Marie,** Emilio **Martemucci,** François **Micheletti, Milo, Martorani,** Pierre **Marocco,** Pascal **Magliano,** Gaetan **Mascolo,** Pierre **Marrelli,** Nicolas **Mignona,** Pie **Mazzoni,** Jean Baptiste **Mazzi,** Louis **Mollica, Malatto, Minecci, Musolino,** Bigio **Miraglia,** François Antoine **Mazziotti,** Vincent **Marano,** Bugino **Milo, Magnona,** Paul **Morelli,** Janvier **Mortati, Micali, Mattina,** Vincent **Marsico,** Jean **Mosciari, Marvasi, Meli, Mazzarella, Mazziotti,** Roch **Morgante,** ont été de ceux qui ont le plus souffert.

Depuis qu'ils sont en exil, ils ont compris le véritable but auquel tous les italiens doivent tendre, aussi ont-ils abjuré toute autre idée que celle de l'unité de l'Italie, avec Victor Emmanuel comme Roi constitutionnel.

Benoit **Musolino,** du Pizzo — Calabres — était avant 1848, un des chefs du mouvement des Calabres. Nommé député au Parlement napolitain, ce fut lui qui le 15 mai proposait à la Chambre de se retirer à Capodimonte, endroit très élevé à côté de Naples et là d'appeler autour d'elle la Garde Nationale de la mètropole ainsi que celle des provinces environnantes. Des courriers furent même expédiés à cet effet par *Carducci* et par d'autres députés à *Salerne,* à *Avellino* et à *Caserte,* mais malheureusement les avis arrivèrent trop tard pour amener des rèsultats utiles à l'insurrection. Benoît Musolino quitta Naples le lendemain même et se rendit en Calabre. — Membre du Comité qui invitait les députés à se réunir en Calabre, il prit une part active à l'insurrection. Il signa la proclamation du 3 juillet 1848, lorsque le Comité fut forcé de se retirer devant l'armèe de Nunziante, facile vainqueur d'une insurrection divisée dans ses forces et dans ses idées....

Il se retira avec le Comité dans les forêts de la Sila, puis gagna la mer et s'embarqua avec Ricciardi, dans une barque de pêcheurs pour les îles Joniennes. Pendant sa fuite, voici ce qui se passait chez lui.

Le 27 juin, Nunziante après avoir franchi à grand'peine, l'Angitola faisait fusiller deux enfants de dix à douze ans, parceque ayant refusé de lui indiquer la direction prise par les insurgés, il les avait soupçonnés d'espionnage en leur faveur. A quelque distance de là, il rencontrait un paysan qui pris de la fiévre, se tenait au soleil sur une meule de blé. — Lui ayant adressé en vain la même question qu'il avait faite aux

enfants qui venaient d'être fusillés il ordonna de mettre le feu à la meule. A la ferme de Bevilacqua, des soldats avinés *égorgèrent et partagèrent en deux, avec une hache une pauvre femme,* pour le seul fait d'avoir insisté auprès d'eux pour qu'ils payassent leur écôt.

Le village de *Filadelfia* fut également le théâtre des scènes les plus barbares, mais ce fut le *Pizzo* surtout qui vit les plus grandes infâmies, bien que cette ville passât, depuis la mort de Murat en 1815, pour l'une des plus devouées aux Bourbons. — Le 29 juin 1848, sans motif ni provocation d'aucune sorte, les soldats du Roi envahissent tout-à-coup les maisons et non contents de les piller, se jettent en furieux sur les habitans et en égorgent un grand nombre. — On compta parmi les victimes *le père et le frère de Musolino,* dont le *premier très-âgé fut assassiné dans son lit, où la maladie le tenait cloué* DEPUIS DIX ANS.

Réfugié à Paris, Benoit Musolino fut condamné à mort par contumace et ses biens furent confisqués.

Le même sort était reservé à son frère — médecin, — également exilé.

Jean **Mosciaro** des Albanese — Calabres — condamné en 1844. Etait comme Musolino menbre du Comité insurrectionnel des Calabres — il avait été délégué comme Commissaire extraordinaire à Paolo. — Il partagea les mêmes périls et eut le même sort que Musolino.

Vincent **Marsico** était préfet de Catanzaro, quand l'insurrection de mai 1848 éclata. Il se mit aussitôt à la tête du mouvement dont il devint un des chefs les plus ardents — même sort et mêmes aventures que les précédents.

Dominique **Mauro** calabrais. Député au Parlement napolitain — membre du Gouvernement provisoire des Calabres en juin 1848.

Un des signataires du premier manifeste, homme des plus énergiques de la révolution — fut assez heureux pour fuir à temps — Condamné à mort, il eut ses biens confisqués.

Joseph **Mauro** député au Parlement de Naples. — Neveu du précédent — Condamné à mort et ses biens confisqués — le même dont nous parlons dans la biographie de Leopardi.

Raphaël **Mauro** id.

Tous les trois mêmes aventures et même sort que Musolino et les précédents.

Pio **Mazzoni,** des Abruzzes, — Exilé en 1852 après 4 années de prison — Beau fils du célèbre Romualdo.

Etienne **Mollica,** condamné à l'Ergastolo à vie pour les événements de 1848. Il est resté neuf années livré aux plus horribles tortures. — Un des 66 — qui abordérent à Cork. Aujourd'hui chirurgien Major dans les troupes de l'Emilie.

Biagio **Miraglia,** Calabrais — homme de lettres, prit une part active au mouvement des Calabres de 1848, exilé à Turin.

Baron François Antoine **Mazziotti,** Député au Parlement Napolitain. C'est lui qui en 1848 fut frappé d'un coup de stylet par un agent de police un soir qu'il rentrait tranquillement chez lui. — Designé par

Nicolas Barone comme fauteur du 15 mai, il fut condamné à mort et eut ses biens confisqués, réfugié à Paris.

Pascal et Charles **Miletti,** Calabrais, neveux de l'infortunè et courageux Pierre Miletti qui prit une part si active au 15 mai, armè de son formidable trombloa. Tous deux se distinguèrent fort en Calabre en Juin 1848 — Aussi durent-ils s'enfuir pour, échapper à la mort.

Charles **Mezzacapo,** *Marquis de Monterossi,* un des derniers exilés par François II.

Salvator **Montoro,** Pascal et Antoine **Miloro,** tous trois exilés en raison des èvénements du 15 mai 1848.

Marvais, exilé aprés les événements de 1848. Aujourd'hui avocat à Turin.

Mazzarolla, des Pouilles, condamné en raison des événements de 1848. Exilé, aujourd'hui pasteur de l'Eglise Vaudoise en Piémont.

Baron Louis de **Montemajor,** de Naples, un des plus braves gentilshommes de l'émigration. — A été emprisonnè deux ou trois fois par la police avant de quitter Naples. Un bon et excellent cœur le désigne à ses compatriotes nécessiteux. C'est la providence des exilés qui cachent fièrement leurs besoins les plus pressants. Il organise des loteries et met sans remords à contribution pour ses obligés tous ceux qu'il rencontre et qu'il connait, et il a pour amis tous les habitants, passagers ou à demeure fixe, de Florence.

Sa politique est la meilleure et la plus difficile à satisfaire l'ambition humaine, faire le bien sans cesse et sans s'arrêter et n'en retirer que la satisfaction de sa conscience . . . . Montemajor est un des caractères les plus sympathiques. Le bien qu'il a fait est incalculable . . . . Signataire des adresses.

Ignace **Mazzei.** Nous extrayons d'une lettre que nous a adressé ce vèteran, martyr de la liberté, les lignes suivantes:

« Mes aventures politiques ne sont pas communes, elles sont des plus rares, aussi bien en raison de la date reculée à laquelle elles remontent qu'en vertu des longues souffrances ds toutes sortes que j'ai supportées. J'ai soutenu *quatre procès capitaux,* le première fois comme impliquè dans la grande affaire de Messine en 1823, la dernière en 1848, où j'ai été condamné — à l'Ergastolo dans lequel je suis resté pendant onze années, — puis l'exil perpètuel et cela avec ma pauvre femme et deux malheureux enfants en bas âge. — Je vous prie de ne pas oublier de parler dans votre ouvrage philantropique de tout ceque nous avons souffert afin que le monde entier connaisse notre carrière politique, toute de combats entrepris par amour et pour le bien et la liberté de notre pays. »

En effet ce pauvre exilé est au nombre des 66, qui ètaient dirigès avec Poerio, sur l'Amérique et qui abordèrent à Cork. Le jour de l'embarquement à Naples, sa malheureuse famille était dans un tel état de dénument qu'enfin les cœurs des bourreaux s'amollirent, et qu'il fut permis à la pauvre femme de suivre son mari en éxil, avec ses deux petits enfants. . . .

Martorani, de Teramo, Abruzzes — après les événements de 1848, fut soumis à la grande cour Criminelle d'Aquila. Il fut assez heureux pour échapper aux condamnations prononcées contre lui — aujourd'hui à Paris. Occuliste des plus renommès . . . .

Marquis Laurent de **Montemajor.** Volontaire de 1848. — Ne put rentrer dans le Royaume. Aujourd'hui officier dans l'armée Italienne.

Achille **Montuori** — Exilé de 1848 — Réfugié à Paris — compositeur assez en renom.

Pascal **Magliano,** émigré depuis 1848. Aujourd'hui officier dans l'armée Italienne.

Pierre **Masrelli** D'Aquila — Conseiller en 1848, à la grande cour Criminelle d'Aquila. Compromis dans le Procès intenté à Jules Dragonetti, il fut condamné aux galères. Il est restè dix années au bagne. Un des 66, qui abordérent à Cork en Irlande.

Nicolas **Mignogna,** des Pouilles avocat, dont le procès eut un énorme retentissement, et dont les dèbats rèvélérent les abus de pouvoir les plus atroces et les plus révoltants.

Nous ne citerons que la déposition faite, dans la séance de la cour Criminelle de Naples du *6 Septembre 1856,* par le capitaine *Acuti,* ancien commandant du bagne de Procida, qui avoua avoir fait *administrer en un* SEUL JOUR, ***Deux-mille-sept-cents coups de bâton à Cinquante quatre condamnés,*** *en vertu des ordres reçus par le génèral Palumbo, inspecteur en chef des bagnes du royaume....*

Mignogna fut condamné par la *police,* à l'exil perpètuel.

Joseph **Moccia,** condamné en raison des èvénements de 1848 à 6 années de relégation. — Puis une seconde fois à six années de réclusion. — La police, sa peine entiérement accomplie le condamna à l'exil perpétuel. — Aujourd'hui à Turin.

Docteur Emile **Martemucci** de Teramo, — Abruzzes, condamné et exilé de 1844 et de 1848.

Antoine **Maiolini** de *Teramone* — emigré en 1837, rentré en 1847, après 1848 fut arrêté et relégué par la police à l'ile de *Velontino.*

Camille **Mosconi** de Cavalletto, prit part au mouvement de 1841, fut condamné aux galères puis après à l'exil. — Rentré à Naples en 1848, prit une part active au 15 mai 1848, il fut arrêté à Aquila puis condamné à six années de réclusion. Il tenta de s'échapper de l'ile de Ventotano, fut rattrapé — puis soumis à un autre jugement et déclaré innocent — de nouveau confiné à Celano, puis traduit de nouveau devant la Cour Criminelle et condamné.... une dernière fois condamné encore — enfin n'est sorti qu'il y a quelques jours des mains du despote napolitain, son frère est depuis *vingt années* aux galères.

Casimir **Mogri** condamné aux galères en suite du mouvement de 1841. Arrêté de nouveau en 1848. — Soumis à la Cour Criminelle comme *récidiviste.* Reconnu innocent, il fut malgré cela retenu jusqu'en 1856 — c'est-à-dire huit années en prison par la police — puis condamné à l'exil perpètuel, toujours en vertu du pouvoir absolu de la police.

N

N'oublions pas le baron Jean **Nicotera,** l'héroïque compagnon de *Pisacane,* celui qui tint une si admirable conduite en face de la police des Bourbons; — Garibaldi vient de le délivrer de l'horrible prison de Favignano. Sa première action fut de se rendre à Milan pour épouser la fille du général Raphaël Poerio, qui lui avait donné sa foi, et confiante en Dieu et en son pays l'attendait depuis six années.

Il s'est arraché aux embrassements de sa noble compagne le lendemain de son union pour venir organiser en Toscane l'expèdition qu'il a promis à Garibaldi de lui amener bientôt. Il se trouvera au premier rang lors des prochains combats. Espèrons que ce ne sera pas contre des italiens, mais contre les éternels ennemis du nom italien que le premier sang sera versé....

Nicolas **Nisco** né à Avilini, principauté ultérieure était avocat avant 1848. — Il fut mélé au procès *des unitaires* par suite des dénonciations du *témoin d'état* Jervolino. Nos lecteurs n'ont qu'à relire le procès de l'unité, pour voir le rôle que fit jouer à Nisco, le président Navarro. C'est de Nisco que parle sir *Gladstone* dans ses lettres quand il rapporte le fait des *draps dans les quels était mort un condamné atteint d'une maladie contagieuse, draps qui furent mis sans être lavés au lit de Nisco, fort malade en ce temps-là.*

Nisco est resté au bagne jusqu'au mois de janvier 1859. — On peut sans exagération l'appeler pour ses compagnons d'infortune et surtout pour Poerio, *l'ange de la consolation.* Doué d'un caractère doux et tranquille. aimant pardessus tout la vie de famille, on ne peut trouver en Nisco, l'ètoffe d'un conspirateur.

Aussi quoique toujours souffrant, cherchait-il à prêcher à ses co-galériens le calme et la résignation. Malade il ne put ainsi que Michel Pironti, partir avec Poerio et les 66 exilés au nombre desquels il avait été compris par le dècret du 15 décembre 1858.

Nisco reçut l'ordre de quitter le royaume et de se rendre en Allemagne sitôt qu'il put supporter le voyage.

Mais les événements de 1859 vinrent tout déranger, au lieu de se rendre en Allemagne, Nisco, vint à Florence. — Le Gouvernement toscan l'a nommé professeur d'èconomie politique à l'institut supérieur — Nisco, a publié chez *Lemonnier*, au commencement de 1860, un premier volume d'*économie politique.*

Dans les premières leçons qu'il a données à l'institut ses ètudes se sont surtout portées sur les monnaies — il a remarquablement traité ce sujet. — Nisco est un des champions les plus ardents et les plus dévoués de l'unité italienne, avec Victor Emmanuel à sa tête. Signataire et pro-

moteur des adresses unionistes. Membre du Comité d'action. Nisco se rattrape de ses onze années de souffrances dans la vie intime de la famille. Il met pour ainsi dire les bouchées doubles au grand banquet de l'air pur de la liberté, il a toujours peur de ne pas en prendre assez. Pauvre exilé, console-toi, bientôt tu pourras revoir ton pays libre, et heureux de faire partie enfin du grand royaume italien.

Pour bien faire connaître la modestie de Nisco, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de publier un extrait de la remarquable lettre qu'il nous a adressée le mois dernier.

Monsieur,

» Je vous rends grâces de votre courtoisie pour m'avoir fait parvenir votre circulaire annonçant le nouvel ouvrage que vous écrivez et qui sera si cher aux italiens.

» J'apprécie hautement votre amour pour cette terre digne d'être aimée encore plus pour ses gloires civiques actuelles que pour les grandeurs et les hauts faits passés, par tout homme qui a une âme noble et généreuse. C'est pour cela que je ne crois pas ma pauvre personne digne d'être citée particuliérement dans votre noble ouvrage ; ce que j'ai fait, mes onze années de martyre soufferts avec et à côté de mon si cher ami, Poerio, pour le triomphe de la LIBERTÉ ET DE L'UNITÉ DE L'ITALIE ne sont que l'accomplissement du devoir de tout italien et ne méritent aucun éloge. Mon mérite scientifique est encore plus faible que mon dévouement civil, la chaire de professeur d'économie sociale à l'institut de perfectionnément de Florence, n'est certainement qu'une marque de la courtoisie toscane.

» Vous me pardonnerez donc si par un sentiment de justice envers moi-même, je me tais sur moi ; je me contente de vous adresser un journal qui a rendu compte textuellement de ma derniére leçon, vous verrez qu'aussi bien dans le camp de la science que dans celui de l'action civique et du martyre, je suis un honnête et sincère propagateur d'une cause que vous chérissez si ardemment.

Florence 22 mai 1860.

NICOLAS NISCO.

Salvador **Negri** bijoutier, de Naples, exilé. Signataire des adresses.

Guillaume **Nicotera** condamné à cause de sa participation à la révolution des Calabres de 1848, sous les ordres de Stocco.

Raphaël **Nocera** cordonnier, des Pouilles, condamné par suite de la part active prise par lui aux événement de 1848.

César **Napoletani** fils du général de 1820. — Indiqué par Nicolas Barone comme constructeur et défenseur des barricades, il fut après trois années de prévention, soumis, par arrêt de la Grande Cour de Naples du 16 juillet 1851, à plus ample instruction. — Enfin après cinq

années de détention sans jugement, il fut conduit par la police à bord du même bâtiment qui emportait le marquis Dragonetti à Malte. Réfugié aujourd'hui à Constantinople.

O

Thomas **Ortale** — Toutes les souffrances humaines en trois mots. Douleurs, souffrances et misére — condamné — Exilé — ses biens confisqués. — Mort à la peine.

Orofino Médecin id.

Cèsar **Oliva,** de Naples, exilé après les événement de 1848. Jeune avocat de grand avenir. Il n'a du reste qu'à suivre les traces de son beau-frére — l'illustre Pascal Mancini — Réfugié à Turin — signataire des adresses unionistes.

Joseph et Rosario **Onofrio,** les frères **Orlando,** les deux **Oliva,** Ignace **Oedipiuti,** sont depuis longtemps en exil, ils ont ad'héré chaudement aux adresses annexionistes.

P

Charles **Poerio,** est né à Naples en 1803 — Son pére Joseph Poerio jouissait d'un grand renom comme avocat et surtout comme ayant joué le principal rôle dans le parlement napolitain, de 1820.

Charles Poerio avait une sœur, Caroline, mariée á Imbriani, et un frère, Alexandre, écrivain et poëte remarquables, le même qui mourût si héroïquement en 1848, à Venise. Sa mère, sa sainte et bonne mère, qui devint folle de douleur lors de son arrestation le chèrissait particuliérement.

A peine avons-nous à parler de la vie de Charles que les mots d'exil, de proscription, se rencontrent au bout de notre plume. En effet il n'avait que douze ans lorsqu'en 1815, le gouvernement des Bourbons chassait son pére, de Naples, et le forçait de s'expatrier à Florence. Rentré peu de temps aprés dans le Royaume, Joseph Poerio, en raison de la fatale issue du mouvement de 1821, dut le quitter de nouveau pour se rendre une seconde fois en exil. Le même bâtiment qui emportait à Trieste Joseph Poerio et toute sa famille, avait à bord, Bozzelli, les généraux Colletta, Arcovito, et Pedrinelli et le brave colonel Gabriel Pepe. Après une année de relégation à Brünn en Moravie et à Gratz, Capitale de la Styrie, Poerio obtint pour lui et sa famille de venir en Toscane; c'est ainsi que Charles put au milieu de la vieille cité des arts et des

lettres, achever ses études, et se livrer à sa passion de tout connaitre. Dans la société des hommes remarquables de ce temps là, qui tous étaient venu chercher à Florence le repos et le calme de la vie privée, — société dont Ricciardi nous donne dans ses mémoires un fort brillant aperçu, — Charles prenait goût à la politique, son attention se portait surtout sur les études historiques, l'histoire de la Rèvolution Française en particulier était l'objet de sa prédilection. Ses veilles solitaires se passaient à dévorer et à méditer les pages tantôt brillantes, tantôt tachées du sang le plus pur, de cette révolution dont les principes sagement appliquès devaient un jour assurer la liberté à son pays. Charles rentra à Naples en 1829 avec sa mère et sa sœur, son père et son frère ne vinrent que plus tard les rejoindre. Le vieux renom de sa famille lui imposait de sérieux devoirs, — du reste bon sang ne peut mentir, — aussi Poerio, fut-il bientôt à la tête des Comités secrets qui comptaient comme membres tout ce que Naples avait de mieux . . . Arrêté en Novembre 1837 comme complice d'une conspiration ourdie à Avellino, par Pionati, il fut traduit devant la Junte d'Etat. Acquitté, il sortit de prison en Mars 1838, de plus dans les motifs du jugement, le Tribunal lui avait fait réserve de poursuivre judiciairement ceux qui l'avaient dénoncé.

Une seconde fois, Charles fut arrêté, à l'occasion du mouvement qui se produisit en 1844 à Cosenza, et resta en prison du 16 mars au 24 septembre 1844.

L'insurrection qui éclata à Reggio le 3 septembre 1847 fut cause d'une nouvelle arrestation de Poerio, qui resta en prison du mois de septembre à la fin de janvier 1848, jusqu'à ce que l'octroi de la Constitution lui ouvrit les portes de sa prison.

Poerio, qui avait toujours depuis sa rentrée à Naples fait partie des Comités libéraux avait plus particuliérement été en 1847 à la tête du comité directeur, — dit d'action. — Aussi sa popularité était-elle grande. C'était dans sa maison à lui et à son frère, que les adresses demandant des réformes avaient été signées. Aussi était-il l'homme désigné pour occuper les premiers postes si le gouvernement changeait de main. — En effet, le 27 Janvier 1848, il était nommé directeur de la police, puis peu de temps après, ministre de l'instruction publique. Il donna sa démission, dès qu'il vit l'horizon se rembrunir et refusa la place de conseiller d'Etat que Ferdinand II lui avait offert. Le court espace de temps passè par Poerio, au pouvoir, fit regretter son départ car il avait su trouver le moyen au milieu de circonstances si difficiles de ne pas se faire un seul ennemi . . . .

Les événements du 15 Mai, en rendant la réaction maitresse du Royaume firent une terrible impression sur Poerio. Malheureusement, il *n'osa pas*. Un peu plus d'audace et d'énergie, et le Royaume était sauvé, ce fut lui qui empêcha les Députés de se réunir en Calabre; si le Parlement avait montré du courage et de la rèsolution tout était sauvé. Le Roi, se trouvant entre la Sicile, et les Calabres, insurgées, n'ayant plus auprès de lui toute l'armée sur laquelle seule il comptait, — puisqu'une partie était dans les Romagnes, — aurait cédé, et les suites fatales du 15

Mai auraient pu être arrêtées et ne pas s'étendre sur le restant de l'Italie, qui privée du concours de l'armée Napolitaine, succomba sous les coups répétés de l'Autriche.

Poerio fut renommé député au second Parlement, par les Provinces de Naples et des Terres de Labour.

Il prit une part active aux travaux de la chambre et attaqua vivement le ministère au sujet de la dissolution arbitraire de la Garde Nationale, et sur la question de l'Indépendance Italienne,

La chambre le députa pour défendre François *Angarà, Guccione, delle Franci, et Longo,* prisonniers de l'expédition Sicilienne, et qui en leur double qualité d'officiers et de Napolitains, étaient appelé à passer devant un conseil de guerre comme déserteurs. Poerio, fit retentir les échos de la Cour Militaire de ses mâles accents, mais les juges étaient sourds à sa magnifique éloquence ils avaient *ordre de condamner*... aussi deux des clients que la patrie lui avait donnés à dèfendre, furent-ils condamnés à mort, Delle Franci et Longo . . . leur peine fut commuèe en celle de l'ergastolo à vie, n'aurait il pas mieux valu les fusiller que de les laisser gémir pendant douze années dans les cachots de Gaëte ?

Le Parlement fut dissous le 12 Mars 1849.

Le 28 Mars 1849, Charles écrivait à son oncle le général Poerio :

« *Je suis stoïquement résigné, je ne déserterai pas le champ de bataille quand le péril se montre, car c'est le champ de bataille civil; où va se décider la lutte entre la barbarie et la civilisation, tomber dans cette lutte est aussi glorieux que de succomber sur le champ de bataille des gloires militaires.*

« *Si le suffrage des électeurs me renvoie à la chambre, je combattrai énergiquement et toujours pour le droit contre la force, et pour la LIBERTÉ HONNÊTE CONTRE LA TYRANNIE DES COURS ET LES DÉSORDRES DE LA PLACE PUBLIQUE,* plus loin il ajoute: *Honte éternelle aux auteurs de cet atroce système de séparation, par mi des frères aspirants aux mêmes destins de liberté régulière et d'indépendance, sous la forme tutélaire DES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES.*

Malgré tous les avertissements qui lui étaient donnés de différentes parts qu'il allait être arrêté, Poerio n'avait jamais voulu s'enfuir de Naples; à *Toffano,* le pressant de quitter la Capitale il avait rèpondu : Un homme politique doit avoir la conscience de ce qu'il a été, et le courage de rèpondre de ses actes. Ma mort et celle de ceux qui agirent et pensérent comme moi sera ainsi utile aux destinées de l'Italie... »

Aussi le 19 Juillet 1849, ètait-il arrêté. La veille de son arrestation il avait encore reçu un dernier avis; *Fuyez promptement, car votre correspondance avec le Marquis Dragonetti est déjà entre les mains du gouvernement.* Le 19, comme nous venons de le dire, à 10 heures du matin deux hommes se prèsentent à sa porte, sous un faux titre; introduits près de lui, ils lui disent qu'en vertu d'un *ordre verbal* du préfet de police, Peccheneda, il est leur prisonnier. En vain il proteste et demande avant tout qu'un mandat règulier prouve l'authenticité de

ce dire, en vain il se récrie contre l'illégalité de cette arrestation, sa maison est fouillée de fond en comble et il est conduit dans une prison « *faite plutôt,* — dit-il plustard — *pour des bêtes immondes que pour des hommes.* » Il demande suivant la loi, au bout de 24 heures, à être interrogé, on ne lui répond pas. Le sixiéme jour seulement, on le méne devant le commissaire Maddaloni qui lui met sous les yeux la lettre prètendue de Dragonetti. Dans le récit du procès de l'*Unité* nous avons retracè tout ce qui a trait à Poerio. Nous ne voulons pas nous répéter, nos lecteurs peuvent se reporter aux pages 132-136.... Rappelons seulement que Poerio se défendit d'une maniére remarquable, que des accents pleins de grandeur levèrent fréquemment l'auditoire et firent blêmir les juges iniques sur sou leurs siéges d'infâmie, et non de Justice.

Dans une audience faisant allusion à certains secrets dont il était le dépositaire, il s'écria: « j'aurais encore bien des choses à dire pour me disculper, mais je dois me taire. Je pourrais invoquer le témoignage de personnes qui me sont chéres, mais j'aime mieux y renoncer, parce que leur repos m'est plus cher que tout et que je craindrais d'attirer sur leurs têtes les lâches vengeances dont je suis le but . . . .

« Je pourrais répondre à la plus noire ingratitude en rèvélant un secret confié à ma foi, par ceux qui depuis ont renié l'amitié dans le malheur. Mais des sentiments si bas ne peuvent trouver place dans une âme de ma trempe, — *della mia tempra* — èt je ne serais plus fier de l'estime des honnêtes gens si je n'avais d'abord ma propre estime » . . .

C'est le même homme qui, abreuvé de dégoûts, en butte aux plus atroces persécutions, écrivait de son cachot immonde, le 14 Mai 1850, à son oncle le général Raphaël Poerio, alors au service Sarde, une lettre dont nous extrayons les lignes suivantes:

« *J'ai toujours dètesté la tyrannie et les utopies. Ni les persécutions inouïes ni la brutalité féroce que l'on dèploie contre moi et qui dèmontrent si clairement la soif que l'on a de mon sang, ne réussiront à èbranler mes vieilles convictions. Je SUIS IMMUABLE dans ma modèration, des convictions comme les miennes sont inèbranlables. Je dèfie, avec une constance invincible les caprices de la fortune et la malveillance des hommes. Je serais bien malheureux si je changeais d'idèes, car alors je ne serais plus maître de moi, mais bien au contraire, l'esclave des furibondes passions de mes ennemis.* »

Charles Poerio, condamné à 24 années de galères fut conduit à la *Darsena*, enchaîné et revêtu de la livrée du galérien, — ensemble avec les autres condamnés *unitaires*.

La famille royale *toute entière*, contemplait du haut dn balcon avec avidité et en exprimant la joie et le contentement le plus parfaits, ce spectacle, qui en effet devait la réjouir, car il était l'œuvre personnelle de Ferdinand II qui tant qu'il avait eu besoin de Poerio ne l'accueillait jamais que le sourire sur les lévres en lui prodiguant les marques de la plus intime familiarité, lui faisant partager son chocolat, le faisant asseoir à côté de lui, enfin lui disant: — *Caro Carlino mio,* — *mon cher petit*

Charlot, — que je suis aise d'avoir un serviteur tel que toi, as-tu quelque chose aujourd'hui à me demander. . . . .

A la fin de février, Poerio fut avec seize de ses co-condamnés, transféré au bagne de Nisida près le Lazaret.

Leur logement dont ils ne sortaient jamais se composait d'une seule chambre de 16 pieds de longueur sur huit de hauteur; quand les lits, — sorte de cadres de marins — étaient dressés pour la nuit, il ne restait aucun espace de libre. — Ils ne pouvaient sortir que pour satisfaire leurs besoins les plus impérieux et toujours enchaînés deux à deux. Ils faisaient leur cuisine dans cette même chambre — qui plus basse que le sol de la cour recevait de cette manière toutes les eaux pluviales et putrides. — Une seule fenêtre, sans vitres, éclairait cette horrible misère. Leurs chaines étaient ainsi disposées.

Une forte ceinture de cuir ceignait les hanches du condamné, à cette ceinture étaient fixés les anneaux de deux chaines.

La première formée de quatre longs et pesants anneaux se rattachait à un double cercle de fer rivé à la cheville du pied.

La seconde composée de huit anneaux, — chacun du même poids et de la même longueur que les quatre premiers, — attachait deux condamnés ensemble de façon à ce qu'une distance de six pieds au plus les séparât l'un de l'autre. Cette chaine se portait jour et nuit.

L'habillement se composait de l'uniforme du bagne porté par les forçats ordinaires, tels que voleurs et assassins. Pantalon, veste et bonnet rouges.

Le poids des chaines était de plus de sept kilogrammes, pour la premiére; le poids doit être doublé pour celle qui unissait les condamnés l'un à l'autre. Au total plus de quarante livres à trainer.

C'est le *comte d'Aquila* — LE GRAND LIBÉRAL D'AUJOURD'HUI — qui en sa qualité de grand amiral du royaume, ayant sous sa dèpendance immédiate les bagnes, ordonna que les condamnés politiques, reçussent ce surcroit de peine.

Poerio, d'une faible santé, que le détestable régime des bagnes eut bientôt ruinée de fond en comble, fut transféré à l'hôpital de Saint-François où il passa l'automne de 1851. La faveur qui lui fut accordée — ce fut de le détacher de son compagnon de chaine, qui *n'était pas* MALADE et de ne lui laisser que sa proche chaine —. Seulement au lieu d'être enchainé à un homme et de pouvoir se mouvoir, on l'attacha *à un anneau scellé au milieu du plancher.*

Comme S. M. Ferdinand II, trouvait que les condamnés menaient une trop douce existence à Nisida, il les fit transférer sur la fin de 1851, au bagne d'Ischia, où Poerio les rejoignit....

En arrivant à Ischia, les condamnés furent jetés dans des cachots suants l'humidité par tous les pores et ouverts de façon à ce qu'une sentinelle pouvait voir et entendre tout ce qui se passait. A côté de la sentinelle était un geôlier chargé de rétablir l'ordre au cas où il serait troublé et cela au moyen d'un tas de *grenades* semblables à celles qui tuèrent

173 prisonniers à Portici, grenades qu'il tenait en mains, toujours prêtes à être jetées dans les cachots (1).

Bien que les prisonniers ne fussent jamais perdus de vue, ils étaient soumis à des visites personnelles réitérées fort souvent, — visites plus qu'horribles et indècentes; — la pudeur se refuse à parler des instruments inventés exprés pour explorer les parties du corps les plus secrétes.... on leur enleva argent, linges et ustensiles, les matelas qu'on leur avait permis d'acheter à leurs frais, et qu'ils avaient payé au directeur du bagne ne leur arrivérent pas, pendant plus de trois mois ils dormirent sur la pierre nue....

Ils n'avaient ni siéges, ni tables, ni verres, la privation des derniers surtout était un supplice, car la ration d'eau *non potable* n'était que de trois livres napolitaines — soit 36 onces.

Un chirurgien de marine fut colloqué en disponibilité pour avoir certifiè l'état de maladie d'un prisonnier.

En plein mois de juin et de juillet par les chaleurs insupportables qu'il fait à cette èpoque les prisonniers politiques, — seuls, — étaient forcés de revêtir leurs pesants habits de laine et de cuir.

Le commandant du bagne d'Ischia, avait pour maitresse en titre chargée de conduire sa maison, une prostituèe du plus bas ètage, cette indigne et abjecte crèature s'était immiscée dans le gouvernement du bagne.

Trouvant que les dètenus politiques étaient encore trop heureux, elle les tourmentait de toutes façons; si des dames de leur parenté venaient les voir, c'était elle-même qui se chargait de les visiter et alors elle commettait envers ces pauvres femmes les derniers outrages, les attouchements les plus indècents, enfin la pudeur nous arrête encore... disons que les mêmes instruments — *perfectionnés pour les femmes* — qui servaient aux visites personnelles des prisonniers — étaient mis en usage contre les méres, les épouses, les filles ou les sœurs des dètenus. — Il fallait ou se soumettre, ou ne plus voir les chers objets de ses affections, — ou la torture morale ou la torture physique, — ou passer par les mains desho-

(1) Voici le récit exact de cette atroce boucherie.

Fatigués et exaspérés des indignes traitements qu'on leur infligeait les *reclusi* de la prison de Portici, se révoltérent et tentérent de s'emparer de l'établissement.

Voici comment fut réprimé ce soulévement.

Les soldats à qui étaient confié la garde de la prison jetérent avec les mains des grenades parmi les prisonniers, *ils en tuérent* 175 *parmi lesquels* 17 *malades* qui étaient à l'infirmerie et qui n'avaient pris aucune part à la rèvolte. — *Après le massacre, une trentaine de prisonniers que s'étaient réfugiés sous les lits de l'infirmerie, furent arrêtés de vive force et fusillés le jour suivant,* — 24 *heures après que l'ordre était rètabli, — par les gendarmes....*

Le 26, *puis le* 28 *juin* 1848, alors que le tumulte était étouffé dans le sang, les massacres furent renouvelés, *plus de cent dètenus furent encore fusillés.*]

En rècompense de cet horrible forfait — dont l'exemple ne se trouverait même pas chez les sauvages, — les deux officiers qui avaient commandé cette boucherie furent rècompensés de la propre main du Roi. Ils furent promus à un grade supérieur et dècorés.

norées de cette infâme Messaline, — oui, Messaline — car la créature éhontée et dépravée, se souvenant de son ancien métier, éprouvait une horrible jouissance à la vue et au toucher de tant de jeunes, beaux et chastes corps — ou bien ne plus savoir si les prisonniers vivaient ou n'étaient plus, car toute correspondance était interdite.

Un sergent garde-chiourme, fut destitué et renvoyé sur l'ordre de cette horrible mégére, parcequ'il avait laissé entrer au parloir *sans la soumettre à la visite la femme d'un détenu avec son enfant de trois semaines au sein....*

Les condamnés politiques étaient contraints d'assister aux bastonnades et aux autres horribles punitions infligées journellement aux forçats, derniers rebuts de la société; on les mettait au premier rang pour qu'ils pussent mieux ressentir toute l'horrreur d'un pareil spectacle.

Quand un condamné politique était malade il ne pouvait pas même entrer à l'hôpital. L'infortuné Michel Pironti, atteint d'une grave affection paralytique ne put sortir du bagne.

Plus tard le général Palumbo, donna l'ordre, il est vrai, de conduire à l'hôpital les forçats politiques malades, mais *seulement quand ils seraient trois à la fois. — Aussi en septembre 1851, sur 17 condamnés aux galères en février 1851, trois étaient malades à Ischia, un à Piedigrotta, trois à Pescara et trois, Margherita, Vallo et Vallucci morts. Total* 7 MALADES ET 3 MORTS SUR 17 CONDAMNÉS EN SIX MOIS DE SÉJOUR AU BAGNE.

Poerio, souffrit tout ce qu'il est donné à l'homme de souffrir ici-bas. Le Christ n'est mort qu'une fois, lui, il mourait en détail, chaque jour lui apportait des souffrances nouvelles. Sa sainte, sa bonne et digne mère qui n'avait plus que lui pour aide et pour soutien, mourut folle de douleur, sans qu'il sût qu'elle était malade.... Un jour, — un indifférent, sans savoir à qui il s'adressait, — raconta dans une visite au bagne l'horrible dénouement de la vie de la pauvre femme, comme une chose dont tout Naples s'entretenait. Poerio, fils si pieux, aimant si tendrement sa mère ne put lui fermer les yeux, elle était déjà morte qu'il pensait encore au jour prochain où Dieu lui permettrait peut-être de la voir et de la serrer dans ses bras....

Ses souffrances physiques s'étaient aggravées, voici ce qu'à ce sujet sir Petre écrivait le 27 octobre 1856, à lord Palmerston.

« Je regrette sincèrement dans cette lettre, qui est une des dernières que j'adresserai à Votre Seigneurie, d'avoir à vous entretenir des souffrances physiques de Poerio.

» Depuis quelque temps il souffrait d'une tumeur à l'épine dorsale, laquelle provenait en grande partie, je pense, de la fatigue d'un long emprisonnement, d'une nourriture insuffisante et malsaine, et qui était empirée par le frottement de sa chaîne de fer. On lui a fait tout dernièrement une opération, et l'on apprend qu'il se trouve aujourd'hui dans un état de santé plus satisfaisant; mais si mes renseignements sont exacts, quelque révoltant pour l'humanité que soit ce fait, *ni avant, ni pendant, ni après l'opération, on n'a soulagé Poerio en lui ôtant sa chaîne (en* 1856*).*

Du bagne d'Ischia, Poerio, fut transféré à celui de Montefusco, enfin en dernier lieu, il fut enseveli dans l'horrible sèjour de Montesarchio, construit tout exprès pour faire perdre à l'homme le plus courageux toute idée, et tout souvenir de ce que c'est que l'humanité, la civilisation et la nature....

Comment Poerio, a-t-il pu rèsister à dix années de telles souffrances, Dieu seul, dans ses desseins impénétrables sait pourquoi il a tant éprouvé Poerio.... C'est, croyons-nous, afin que l'exemple de ce qu'il a souffert pour la liberté, serve et profite au peuple, c'est afin que Poerio choisi par Dieu pour lui servir d'instrument dans la délivrance de Naples, se ressouvienne sans cesse de la mission que Dieu lui laissait entrevoir, lorsque pauvre prisonnier, il demandait au Très Haut de mettre un terme à ses souffrances, et que le Souverain Consolateur lui envoyait ses divins Messagers pour le consoler et lui dire d'espérer...

Nous avons raconté dans les *Chasseurs des Alpes,* le miraculeux dèbarquement de Poerio en Irlande, nous ne croyons pouvoir faire mieux que de reproduire ce récit.

« On pouvait croire la vengeance de Ferdinand apaisée: les souffrances avaient épuisé les forces de ces martyrs de la liberté, le dernier souffle de vie qui leur restait encore, ils le consacraient à s'encourager mutuellement, et à espérer que Dieu mettrait un terme à leurs maux. Il restait encore au roi une dernière torture à leur faire subir. Il fit offrir à Charles Poerio et à ses co-détenus, au mois de janvier 1859, la liberté, mais quelle liberté? la liberté d'être transportés en Amérique, loin des leurs, loin de tout ce qu'ils aimaient. Pas un n'accepta; ils voulaient mourir dans leur patrie: ils souffraient, il est vrai, mais aussi quand Dieu permettait à leurs yeux fatigués de se fermer pour quelques heures, ils pouvaient du moins se reporter aux jours anciens du bonheur et se croire au milieu des leurs, bercés qu'ils étaient par la douce brise de leur belle mer.

« Le roi s'attendait à ce refus, il connaissait ses victimes. Que fit-il alors? il nolisa des bâtiments américains, fit extraire du bagne les condamnés, les fit porter à bord, — *deforce,* — et les fit conduire à Cadix.

« Le bâtiment américain *David Stewart,* de Baltimore, sous le commandement du capitaine *Prentiss,* avait reçu Charles Poerio et 65 des exilés, et devait les transporter aux Etats-Unis. Le vapeur de guerre napolitain *Fieramosca* avait remorqué le *David Steward* à environ deux-cents milles en mer, puis, voyant que le bâtiment avait bon vent, l'avait laissé seul continuer sa route. A peine le bâtiment américain hors de portée des canons du *Fieramosca,* les exilés se présentèrent au capitaine, protestant contre leur transport à New-York, et l'invitant à les conduire au port anglais le plus prochain. Le capitaine, à qui le gouvernement avait retenu un tiers de son frêt comme garantie de l'exécution de son traité, refusa nettement d'accéder à la demande qui venait de lui être faite. Les transporté parurent se rendre à ses raisons, mais le lendemain, à peine le jour paraîssait-il, qu'il reproduisirent leur demande avec plus d'énergie.

« Alors une scène des plus dramatiques se passa.

« Un jeune italien, Raphaël Settembrini, s'était enrôlé à Cadix, et avait jusqu'alors fait le service de matelot. La matin du jour où les exilés posèrent leur *ultimatum* au capitaine, il monta sur le pont, revêtu de l'uniforme de second d'un des bâtiments à vapeur de la ligne de Galway et de fait il avait occupé cette position, et je crois même l'occupait encore.

« Ayant appris que son père, Louis Settembrini, serait du nombre des transportés qui devaient être dirigés sur l'Amérique, il s'était rendu en toute hâte en Espagne, s'était présenté an capitaine comme simple matelot, et avait été acepté.

« Il avait eu le courage, pendant tout le temps que le *Fieramosca* les avait escortés, de ne pas se faire connaître à son père.

« Dépeindre la joie éprouvée par ces deux hommes, quand ils sentirent leurs cœurs battre l'un contre l'autre, après une séparation qu'ils avaient dû croire éternelle, ne se peut.

« Les transportés, exaltés par la présence du jeune Settembrini, firent comprendre au capitaine que toute résistance était désormais inutile. Ils étaient 66, ils avaient pour les guider un marin, un homme décidé à tout pour rendre son père à la liberté; de plus, ils étaient sous la bannière américaine, libres, et en droit de se diriger où ils voulaient. Le capitaine céda, son équipage n'était que de 17 hommes. Pour plus de sûreté, ils surveillèrent la marche du navire, et après 14 jours de navigation ils touchèrent à Cork, en Irlande.

« Le noble Charles Poerio et ses compagnons d'infortune étaient désormais en sûreté. Il pouvaient se retremper à l'air d'un peuple libre et prendre de nouvelles forces pour apporter encore à la patrie le secours de leurs lumières.

« Le comte de Cavour, ministre des affaires étrangères en Piémont, donna l'ordre au marquis Emmanuel D'Azeglio, ambassadeur sarde près la cour de Londres, de pourvoir à tous les besoins des réfugiés, et de les prendre sous sa haute protection.

« Toute l'Europe applaudit au dénouement de cette affaire. L'Angleterre, representée par ses classes les plus élevées, fit un magnifique accueil à ces martyrs de la liberté. Bristol envoya au-devant des exilés, des voitures, avec une députation des principaux habitans. Aux portes, les chevaux furent dételés, et le cortége, musique en tête, se dirigea vers la ville au milieu d'une ovation continuelle et d'une foule immense....

Les transportés sont libres, à l'abri de la Colère de Ferdinand, voulez-vous savoir ce que le Néron napolitain avait imaginé pour voler le peu qui restait aux malheureux? Lisez ceci et mèditez la profondeur de la mèchancetè du roi.

« Le 27 décembre 1859, — Le roi avait signé un décret qui établissait la maniére dont les frais de justice seraient recouvrés.

Armé de ce décret dont *les effets rètroactifs furent reportés au mois de mai 1851*, les prisonniers furent sommés de payer les énormes frais des procès de 1851-2-3. Comme de juste, ils ne le purent. Alors on transigea avec eux.

« Ceux qui avaient de l'argent offrirent pour leur quotepart 30, 40 ou 50 pour cent du montant des condamnations prononcées contre eux.

« *Ceux qui n'avaient pas d'argent souscrivirent des lettres-de-change à l'ordre des receveurs royaux.*

« Les affaires réglèes ainsi, les condamnés se croyaient tranquilles; mais deux jours avant l'embarquement, ils *furent contraints de signer l'engagement solidaire de payer tous les frais du procès.*

« Ainsi l'on estorquait aux malheureux le peu d'argent qui leur restait et ils étaient placés sous le coup des lois pour dettes s'ils revenaient dans leur pays, soit par une amnistie, soit par toute autre mesure de grâces.

« Vous voyez, M. de Chateaubriand, il manquait ce pàssage à votre dépêche; à votre époque on se contentait de tuer les malheureux coupables de trop aimer leur pays; en 1859, non content de les torturer on leur volait le peu qui leur restait.

Voici les progrès qu'en 30 ans le gouvernement napolitain avait accomplis. . . . (1)

Poerio, resta quelque temps en Angleterre, puis vint en Piémont.

Trois collèges l'ont envoyè siéger au Parlement italien.

Tout le monde se rappelle la vive anxiété éprouvée par tous ceux qui sentent battre dans leur poitrines un cœur italien, lorsqu'au commencement de l'année, Poerio fut malade. C'est la meilleure pierre de touche de l'affection qu'un tel homme a su inspirer que cette émotion universelle . . . .

Le discours que Poerio a prononcé lors de la discussion du projet d'emprunt est encore dans toutes les mémoires. C'est une magnifique profession de foi, c'est l'arrêt de mort des Bourbons de Naples . . . .

Tous les napolitains considérent Poerio comme leur chef . . . . c'est lui qui de son modeste logis, dirige tout le mouvement du royaume. Il tient dans ses mains tous les fils qui règissent les Comités. Sa santé si délabrée., ne l'émpêche pas de se livrer tout entier à ce travail surhumain. Le jour où Poerio dira à la rèvolution SOIS ,*la révolution sera....*

Il marche pleinement d'accord avec Garibaldi, le lèger nuage qu'un malentendu avait élevè entre eux a été bien vite dissipé. Poerio, a aidé de tout son pouvoir à l'expèdition de Sicile. — Il ne nous est pas permis de dire aujourd'hui tout ce que nous savons à cet égard. Contentons-nous de dire que les *passeports de Canofari, l'envoyé napolitain à Turin étaient touts prêts, au ministère des affaires étrangéres dont monsieur le comte de Câvour est titulaire, dés le commencement demaì, lors de la présentation des adresses* . . . .

Joseph **Pica** d'Aquila, Abruzzes . . . .

Avocat fort renommé, député au Parlement napolitain. Signataire de la protestation du 15 mai.

Un de ceux qui ont le plus souffert. Réélu député, il prit au sérieux son mandat législatif. Auteur du projet de loi, sur les attentats contre la constitution et sur la responsabilité ministérielle . . . .

(1) Chasseurs dos Alpes — pages 14-15 et 16.

Son père, Jean Baptiste Pica, ancien procureur du Roi, ancien conseiller à la Cour de Cassation, s'était montré de tout temps fort dévoué à la dynastie des Bourbons. Il l'était à ce point, qu'après les événements de 1820, il eut seul le triste courage d'aller au devant du Roi Ferdinand Ier que les Autrichiens ramenaient dans ses Etats, et de lui présenter les clefs de la ville d'Aquila. Eh bien! Ce même Jean Baptiste Pica, — comme magistrat, d'une conduite fort honorable, — fut destitué parceque son fils Joseph avait été élu en 1848, député au Parlement....

Joseph Pica dénoncé par Nicolas Barone fut impliqué dans le procès du 15 mai et condamné à 20 années de galères. Il n'est sorti du bagne aprés dix années de souffrances que pour être transporté de force en Amérique au mois de Janvier 1859. — Heureusement il put débarquer à Cork. Un des 66.

Parisi, un des vétérans de la liberté, condamné plusieurs fois avant 1848. Il resta après 1848, cinq années, détenu, il fut exilé en même temps que le marquis Dragonetti, en 1854.

Poggiale de Naples. Emigré avant 1848. C'est lui qui est si fameux comme impresario, à Turin.

Pansa, arrêté après les événements du 15 mai, ne fut chassé qu'en 1854, en même temps que le marquis Dragonetti.

Joseph **Pisanelli** de Naples. — Un des avocats les plus renommés du barreau napolitain. — Député au Parlement napolitain. Signataire de la protestation du 15 mai. Renvoyé une seconde fois au Parlement, il prit une part active aux travaux législatifs.

Un des auteurs du projet de loi sur l'institution du jury; sur la magistrature; et sur l'administration communale; dénoncé par Barone-Navarro, comme auteur et fauteur du mouvement du 15 mai, il fut condamné à mort et ses biens confisqués.... Réfugié à Turin; il s'est fait une belle place au barreau piémontais. Auteur d'ouvrages remarquables sur le droit.... Partisan décidé de l'unité italienne....

Pira, Piacenti, Nicolas **Pierni, Patella, Palchetti, Pelioti,** Fiore **Parisi,** Louis **Perelli, Panza, Preziosi,** Dominique **Parente,** Dominique **Piazza,** Mario et François **Palazzolo, Poggi, Piraino, Porcaro, Pancali,** Theodore **Pateras, Padila,** Michel **Pisani** ont pour la pluspart sèjourné neuf et dix années au bagne. Profondèment dévoués au bonheur de leur patrie, ils ne voient de salut pour elle que dans son Unité. Signataires des adresses.

Nicolas **Palermo,** né en janvier 1827 à Reggio — Calabres — Sa famille lui fit commencer à 13 ans ses ètudes à Messine, puis l'envoya à Naples pour les achever.

La révolution de 1848, empêcha Palermo, qui se sentait déjà un grand goût pour la littérature, de terminer ses études.... Nous n'avons pas besoin de dire que les événements de 1848, le trouvérent tout prêt, aussi prit-il une part des plus actives au combat du 15 mai. — Revêtu de l'uniforme de Garde National, il combattit avec acharnement, du com-

mencement à la fin. — Il n'échappa que par miracle à la mort, car de tous les combattants de sa barricade, aucun ne survécut.

Réfugié et caché dans une maison, les soldats qui étaient à sa piste enfonçaient déjà la porte lorsqu'une personne de la maison se dévoua à son salut. Il existait dans la cour de la maison un puits, dans ce puits une cachette, qui conduisait à une cave, — il y resta jusqu'à minuit. L'homme qui s'était ainsi dévoué au salut de Palermo, était le propriétaire du *Restaurant de la ville de Marseille.*

Lorsque vers minuit, Palermo laissa son hospitaliére cachette pour rentrer chez lui, il ne le put, car la police qui était venu pour l'arrêter ne l'ayant pas trouvé, avait tout détruit ou emporté, ne laissant que les quatre murs. Le 17 mai, il partit pour Messine. Une curieuse aventure lui arriva. Nous avons dit que Palermo avait commencé ses études à Messine. Il était assez connu. Se trouvant dans un Café, il fut traité d'espion par un Palermitain, qui dut le soir même, — forcé par les Messinois, — faire une réparation d'honneur publique et éclatante au fugitif du 15 mai. Le 27 mai, précédant l'expédition sicilienne, Palerme quittait Messine et revenait dans son pays. Il prit une part des plus actives à la révolution des Calabres, ainsi que son père, capitaine de la Garde Nationale et son frère également officier dans la milice citoyenne.

Il lança une proclamation des plus énergiques pour appeler à lui tous les patriotes. Il assista au combat d'Angitola qui se termina par une défaite. A la suite de la réaction, presque toute la famille fut arrêtée et Jean Baptiste Palermo, père, Nicolas et Nicodéme Palermo ses deux fils, les deux frères, Joseph et Fidèle De Lupis, le premier Archiprêtre, le second Syndic de Geraci, — parents de Palermo — passérent en jugement.

Les trois premiers furent condamnés à 30 mois de prison, les deux autres à 25 mois.

Le juge de paix du pays, trouvant que le Tribunal correctionnel n'était pas compètent renvoya d'office les pièces du procès à la Cour Royale. La Cour évoqua l'affaire, cassa le jugement du Tribunal et mit la procédure à néant. Elle se saisit avec enthousiasme de cette affaire, qui allait attirer sur elle les faveurs royales.

Les deux frères Palermo se constituérent prisonniers — après que leur père eut *reçu le serment prononcé par le général Nunziante sur* SES ÉPAULETTES D'HONNEUR, que ce n'était qu'une simple formalité à accomplir, que la Cour avait ordre d'acquitter ses deux fils. — Car Nicolas Palermo s'était tenu caché depuis le commencement du procès dans les souterrains d'une Campagne éloignée où sa mère, pour ne pas éveiller les soupçons ne lui apportait à manger qu'une fois par semaine. — Nicolas Palermo fut condamné à mort et son frère à 19 ans de travaux forcés, les sept autres accusés furent mis en liberté après avoir été toutefois *classifiés.*

Nicolas resta enfermé aprés sa condamnation, dans le château, puis après il fut transféré à la prison de Saint-François où il fut jeté dans un souterrain avec trois autres condamnés à mort.

Six semaines après, grâce de la vie lui était faite et sa peine était commuée en celle de trente années de galères....

Il quitta Saint-François pour être transféré au bagne de Procida, où il passa successivement par *trente trois cachots remplis d'assassins.*

Enfin il fut enchainé à son frère avec lequel il resta à Procida jusqu'au mois de février 1852.

La rigueur du gouvernement ayant redoublé, il fut séparé de son frère, qui resta au bagne de Procida, tandis que-lui était transféré dans les horribles cachots de Montefusco.... Nos lecteurs qui voudront connaitre en détail les horribles tourments que souffrirent Palermo et ses compagnons d'infortune, devront lire l'ouvrage remarquable que Palermo a publié en 1860, dans la *Nazione* de Florence — *Huit années de galères.*

Le décret du 15 décembre 1858, comprenait Nicolas Palermo au nombre des 66 qui devaient être transportés en Amérique.

Nous connaissons le miraculeux débarquement des exilés à Cork...

Lors des premiers cris de guerre en 1859, sur le conseil de Charles Poerio, Nicolas Palermo laissa une fort belle position qu'il s'était créée en peu de temps, à Bristol, pour venir combattre sous le drapeau de Victor-Emmanuel.

Il arriva trop tard.... Réfugié à Florence, Palermo continue ses études littéraires. Il a plusieurs ouvrages, écrits au bagne, sur le papier marqué et estampillé par les gardes chiourmes, qui traitent de sujets historiques, entre autres un poëme dont les vers sont remarquables comme style et comme élégance. — Nous n'avons pas besoin d'ajouter que Palermo, ne voit pour son pays de repos que le jour où Victor Emmanuel pourra dire en s'adressant à 26 millions d'italiens. — Soyons italiens dans la libre Italie....

Joseph **Petrilli,** cordonnier, né en 1821, de la province d'Aquila. Exilé en 1844, séjourna à Rome; en 1849 il fit la campagne de Rome comme maréchal des logis dans le 2e escadron du 2e régiment des dragons romains. Il suivit Garibaldi jusqu'à San Marino. Ayant pu échapper aux Autrichiens, il revint à Rome. Au mois d'octobre 1849, il rentra dans le royaume de Naples, et fut immédiatement arrêté sous l'accusation: 1.° d'avoir recruté pour Garibaldi, 2.° d'avoir répandu de fausses nouvelles tendant à exciter le mécontentement contre le gouvernement.

La Cour martiale d'Aquila le condamna le 18 juillet 1850 à trois années de prison.

La police, à l'expiration de sa peine, le relégua a l'île de Vintotena où il resta trois années.

Puis il fut interné dans son pays sous la surveillance de la haute police; enfin en 1856, condamné toujours par la police à l'exil perpétuel. Réfugié a Florence. — Signataire des adresses. — Est allé rejoindre Garibaldi en Sicile.

Raphaël **Piria** émigré — Professeur de chimie à l'Université de Pise. — Chimiste d'une renommée européenne.

Pilla, fils du célébre professeur Léopold Pilla, qui mourût à Curtatone, en héros, à la tête de son bataillon d'élèves. — A continué di-

gnement les traditions d'honneur et de patriotisme de son illustre père.

Nous ne pouvons mieux faire qu'en citant l'extrait suivant d'une lettre que nous a adressée ce jeune homme....

« Je vous fais, monsieur, comme Napolitain, mes remerciments pour avoir songé à mon malheureux pays. Que ne doivent-ils pas, tous les italiens aux français, à la France!! Déjà on a beaucoup fait, mais nos cœurs resteront à jamais serrés jusqu'à ce qu'on nous rende notre patrie.... »

Esperons que bientôt vos vœux seront exaucés, que la France accomplira sa tâche toute entiére....

Angelo **Pellegrini** d'Aquila, Abruzzes. Un des vétérans du bagne et des prisons de Ferdinand II. A passé vingt-cinq années de sa vie dans les cachots et les galères. Patriote des plus énergiques.

Le récit de sa vie serait des plus curieux, malheureusement nous sommes obligé d'abréger les biographies en raison du peu d'espace qu'il nous reste. Rien de plus navrant que la conduite de la police à l'égard de Pellegrini, lorsqu'une éclaircie de quelques jours lui était accordée, quand il avait, si l'on peut s'exprimer ainsi, un congé de huit jours entre l'ancienne condamnation accomplie et la nouvelle qui devait lui être infligée.

Pellegrini, arrêté en 1848, fut condamné aux galères par un jugement dont les motifs étaient ainsi conçus: « *Attendu que Pellegrini en se rendant dans la maison de Miletti, ne pouvait y aller que pour conspirer contre le gouvernement, vu les opinions des maitres de la maison; que bien qu'il résulte des débats, qu'il n'ait pu être établi à la charge de l'accusé aucunes preuves convaincantes; néanmoins le* condamne aux galères à perpétuité, *car il demeure évident pour la Cour que Pellegrini ne pouvait avoir d'autre idée que celle de conspirer contre le gouvernement légitime de S. M.*

Pellegrini, vieux et infirme, resta onze années au bagne. Son caractère hautain et ferme ne lui valut que les plus durs traitements. Il est impossible de retracer ce qu'il souffrit.... Le décret du 15 décembre 1858 le comprenait au nombre des 66, qui étaient exilés en Amérique.... Venu en Piémont, puis en Toscane au commencement de 1859, Pellegrini chercha l'occasion de tenter quelque chose dans son pays; il ne trouva pas grande aide.

La maladie l'a seule empêché de partir avec la premiere expédition de Garibaldi.... Avec sa grande barbe blanche, sa haute stature et sa figure énergique, Angelo Pellegrini semble un de ces héros d'Homère prêts à tenter les grandes et sublimes aventures....

Henri **Pessina** un des derniers exilés. C'est le gendre de Settembrini. — Un fait bien touchant se rattache à cette alliance. Settembrini qui n'avait pas vu naitre sa fille n'apprit qu'elle se mariait que par hasard et ne put bénir les jeunes époux. Il ne connût également le nom de son gendre que fortuitement.

Le souvenir qu'éveilla ce nom dans l'âme de Settembrini, le reportait à quatorze années de distance, lorqu'il était prisonnier pour la première fois; il se rappelait avoir vu un jeune homme, venant visiter un prisonnier et qui lui avait témoigné à lui, Settembrini, un affectueux respect et lui avait demandé sa bénédiction assurant que cela lui porterait bonheur.... Quatorze années s'étaient écoulées et Settembrini apprenait que ce jeune homme inconnu, qu'il avait béni, lui appartenait par les liens les plus chers et les plus sacrés. La bènédiction du pére cette fois partit du plus profond du cœur du pauvre martyr. Dieu, nous l'espérons exaucera les vœux ardents prononcés en faveur de Pessina.

Son alliance avec Settembrini lui valut toutes sortes de persécutions de la part de la police. — Enfin il fut forcé au commencement de 1860, de s'exiler, laissant à Naples sa belle mère et sa jeune femme enceinte que la police lui défendit d'emmener.... Il vient d'être nommé professeur à l'Université de Bologne — son beau-père va bientôt l'embrasser pour la première fois — et sa femme vient de débarquer en Toscane. — La bènédiction de l'illustre proscrit, commence à porter ses fruits....

Joseph **Pace** est resté onze années au bagne, un des 66.

Achille et Auguste **Parise** de Naples. Tous deux frères, tous deux maitres d'armes, exilés après 1848. Célébres dans leur art. — L'ainé rèside à Livourne. — Le second parcourt l'Italie en donnant des assauts renommés dans les principale villes.

Signataires des adresses unionistes. Excellents patriotes et bons italiens — hommes de cœur.

Louis **Praino** calabrais. — Est resté onze années au bagne. — Un des 66.

Françoìs et Joseph **Pastore** de Naples, deux frères ,le premier avocat, le second officier à Venise. — Condamnés, exilés.

François **Piccolo** des Calabres, prêtre. — Impliqué sur les dénonciations de Barone dans le procès du 15 mai. — Condamné, exilé.

Raphaël **Piccolo** resta onze années au bagne. — Un des 66.

Louis **Parente,** François **Preccensano,** Joseph **Pessolano,** Charles **Pavone,** Dominique **Pozzelli,** Emile **Petruccelli De La Gattina,** Vito **Porcaro,** *tous* condamnées à l'ergastolo à vie ou aux galères, restérent onze années au bagne. Compris dans le décret de transportation en Amérique, ils purent heureusement aborder à Cork au mois de janvier 1859....

Antonin et Augustin **Plutino** de Reggio — Calabres. — Patriotes éprouvés, se distinguérent dans tous les mouvements révolutionnaires des Calabres. — Antonin député en 1848 au Parlement napolitain, signa la protestation. Ils prirent tous deux une part active à l'insurrection de mai et juin 1848. — Condamnés à mort, ils eurent leurs biens confisqués. — La famille Plutino compte en prison SOIXANTE DEUX de ses membres.

Piscitelli Joseph. Condamné dans le procès du 15 mai à trois années de prison.

Louis et Jérôme **Palumbo,** faits prisonniers le 15 mai. Dénoncés par Nicolas Barone comme principaux constructeurs des barricades. — Impliqués dans le procès du 15 mai. — Jugés en octobre 1852, seulement, c'est-à-dire après cinq années de prévention. Condamnés à mort, avec le troisième degrè d'exemple public. Leur peine fut commuée en celle de l'ergastolo à vie. — Ils restérent jusqu'en 1859 au bagne. — Le 15 janvier 1859, ils étaient embarqués avec Poerio, pour l'Amérique. Ils abordèrent à Cork....

Ferdinand **Petruccelli De la Gattina** de Naples. — Ecrivain et journaliste distingués. Député au Parlement napolitain en 1848. Membre du Comité des Cinq. Signataire de la protestation. Condamné à mort et ses biens confisqués. Réfugié en 1849 en Piémont. Chassé de Piémont à cause des ses polèmiques ardentes. Réfugié en Angleterre où il donna des lectures. Au commencement de 1859 il revint à Turin. Il écrivit de nouveau dans l'*Unione*.

La fameuse lettre de Victor Emmanuel à Napoléon III, écrite et rèdigée par Petruccelli lui valut un nouvel ordre de quitter le Piémont en 24 heures. Retourné à Londres il adresse des correspondances quelquefois fort remarquables à l'*Unione*. — En somme Ferdinand est un homme de grand talent qui se gaspille en productions éphéméres....

Leopold **Perez De Vera,** *jèsuite*, un des derniers chassés de Naples. — S'est défroqué.

Henri **Poerio** cousin de Poerio.

A fait la campagne de 1859 comme officier des chasseurs des Apennins. Puis est entré dans l'armée italienne en qualité de lieutenant.

Ecrivain et journaliste distingués. Il publie dans l'*Unità Italiana* de Florence, des articles sur la situation actuelle qui renferment d'excellentes choses. — Unioniste ardent et convaincu.

Fior **Parisi,** de Naples, a fait la campagne de 1859 comme capitaine dans les chasseurs des Apennins.

Joseph **Pisani** calabrais. — Complice d'*Agésilas Milano*. Est resté deux années en prison. Puis a été chassé de Naples.... Jeune garçon fanatique. — Secrétaire du Comité des cinq.

Thèodore **Pateras** calabrais. — Prit une part active aux mouvements insurrectionnels de 1847 et de 1848. — Condamné — exilé perpetuel.

Q

Frédéric **Quercia** de Naples. — Un des derniers exilés. Journaliste, rédacteur de la *Nazione* de Florence.

C'est lui qui fait le bulletin du jour.

Il a publié ces temps-ci dans ce journal des articles fort remarqués et fort remarquables.

L'un entres autres sur les *Bourbons de Naples*, a produit une grande sensation parmi l'émigration. Quercia démontre clairement que le règne des Bourbons est impossible, soit absolutiste, soit constitutionnel....

Promoteur et signataire des adresses unionistes.

R

Romani, Louis **Roffini**, Charles **Romualdi**, Mathias **Racli**, **Ragona**, Ciro **Romualdi**, **Roselli**, Vincent **Raux-Ruscia**, Théodore **Rosietti**, Louis **Ruffini**, **Roccaforte**, depuis peu de temps ont quitté les prisons d'état et les bagnes, ils appellent de tous leurs vœux le jour où l'Italie sera constituée en un seul royaume constitutionnel avec Victor Emmanuel à sa tête....

Antoine **Roselli**, ancien patriote dévoué à l'unité italienne. — Arrêté en mars 1849, comme entretenant des correspondances avec Garibaldi, il passa devant un conseil de guerre, la province étant à cette époque en état de siège. Le conseil l'acquitta, n'ayant pas reconnu fondée l'accusation. Remis en liberté, quatre mois après, un nouveau mandat d'amener était lancé contre lui et d'autres citoyens de *Città Ducale*, sous le prétexte qu'ils se réunissaient en comités secrets pour conspirer contre le gouvernement.

Roselli put échapper au mandat d'amener et se réfugia dans les Etats Romains où il possède des biens et dont il est originaire. Le procès dans lequel il figurait comme accusé contumace fut porté devant une Cour Spéciale. Après *dix sept mois*, le jugement fut rendu et déclara non coupables tous les accusés, même Roselli.

Mais la décision de la Cour fut considérée par la police comme nulle et non avenue. — En effet tous les accusés présents furent retenus en prison, ou confinés dans les iles, et Roselli non seulement fut condamné à l'exil perpétuel, mais encore le gouvernement napolitain demanda au Cardinal Antonelli, l'expulsion des Etats Romains, de Roselli, ce qui fut accordé avec empressement.

La famille toute entiére de Roselli fut en butte aux persècutions et aux outrages de la police. Tout ce qu'il possèdait fut confisqué.

Ce qu'a souffert cet homme est incroyable....

Réfugié en Piémont, puis à Pise. Signataire des adresses unionistes...

Louis **Ruffini** d'Aquilano — Cordale. — Condamné en 1841 pour avoir pris part à la rèvolution d'Aquila. Condamné en 1848 aux galères.

Sa peine expirée, la *police* le condamna à l'exil perpètuel. — Réfugié à Gènes.

Jean Baptiste **Ricci** condamné en raison des événements de 1848, à l'ergastolo. Il resta onze années au bagne. — Il servit dans les Chasseurs des Apennins en qualité de capitaine dans la derniere campagne de 1859.

Un des 66 napolitains dont nous avons raconté le miraculeux débarquement à Cork, en Irlande.

Il lui était bien permis à celui-là, de se venger sur les Autrichiens des maux soufferts pendant son séjour au bagne....

Raphaël **Ruocco** un des 66.

Liberio **Romano** de Naples, avocat distingué. — Exilé après les événements de 1848. Réfugié à Paris.

Homme énergique et jouissant d'une juste considération dans l'émigration.... Rentré à Naples en 1856.

Joseph **Rosiello** de Naples. — Chassé le 26 avril 1860. La police ne le condamna à l'exil perpètuel que parcequ'elle ne lui croyait pas la force de supporter la traversée jusqu'à Livourne.

En effet il avait été frappé dans la prison de Sainte Marie Apparente de *dix — huit* coups de baïonnette — laissé huit heures baigné dans son sang, sans pansement — on ne l'avait enfin relevé que presque mort, complètement èpuisé — La plume se refuse à retracer de pareilles atrocités, de sembables horreurs, impossibles — devrait-on croire — dans nos temps si civilisés....

Rosiello, une fois en mer, revint comme par miracle à la vie; en respirant sur le pont à l'abri du drapeau français le doux air de la liberté, il sentit peu à peu le sang revenir dans ses veines épuisées et lorsqu'il débarqua à Livourne il pouvait marcher. — NOUS AVONS VU, DE NOS YEUX, vu et compté le 8 mai chez Poerio les blessures de Rosiello....

François Paul **Ruggiero.**

N'est pas émigré. Ce sont ses remords seuls qui l'ont chassé de Naples. S'il est dèplorable de rencontrer parmi les victimes le nom du bourreau, c'est le juste châtiment que Dieu réservait à ses crimes. Lui qui a donné le premier le signal de la réaction, a été brisé par elle comme un vil instrument dès qu'elle eut tiré jusqu'au dernier suc de la trahison du parjure et du renègat.

Ruggiero, l'ancien libèral, l'ancien exilé, l'ancien compagnon et ami de Joseph Ricciardi, qui dans ses *Mèmoires d'un rebelle* nous fait un si grand èloge des jeunes années du brillant défenseur de la liberté de son pays, — Ruggiero, doit porter devant l'histoire la responsabilité de toutes les infâmies et de toutes les tortures qu'un peuple entier a supportées pendant douze années.... Si un peu du sentiment patriotique dont il avait fait si grand ètalage pendant vingt ans, l'avait encore animé, le 15 mai et ses fatales conséquences ne serait pas arrivé et les *deux cent mille* victimes qui ont gèmi ou gèmissent encore depuis 12 années en prison, à l'ergastolo, dans les iles, dans les prisons d'ètat, aux bagnes, seraient encore paisibles au milieu de leurs familles heureuses.

A toutes les marques de rèprobation qui se sont accumulées contre lui, il a promis depuis dix années qu'il allait bientôt se justifier.... Le temps s'est écoulé, rien n'est apparu. Comment est-il encore de ce monde? Est ce que la conscience ne serait qu'un vain mot? N'at-il-donc pas de remords? Les fantômes de tous ceux dont il a causé la perte ne luî apparaissent-ils donc pas dans ses nuits sans sommeil!!!

Longobardi, Navarro, Morelli, l'infortuné et malheureux prince de Cariati, ont été appelés à rendre compte au Très Haut de leur conduite parricide envers la patrie, quel est donc le dessein de Dieu envers celui sur lequel il a imprimé le stygmate ineffaçable du bourreau et du tortionnaire de son pays ?...

Ceux qui ont précédé Ruggiero devant le juge infaillible, se demandent pourquoi celui qui leur a si bien préparé les voies, celui qui à éclairé du flambeau de son intelligence, — autrefois si brillante, lorsqu'elle était consacrée à la defense des libertés du pays, — la route d'atrocité et d'infâmies qu'ils ont si longtemps parcouru, — manque seul au rendez-vous auquel leurs victimes les ont assigné....

. . . .

Ciro **Romualdi** de Teramo. — Célèbre médecin — un des plus braves, des meilleurs et des plus dévoués patriotes. A pris une part active aux mouvements de 1841-47-48. Condamné, exilé.

Son fils Charles **Romualdi** est le digne fils de son père.

Tous deux signataires des adresses unionistes.

Jean Andrè **Romeo** de Reggio — Calabres.

Frère de l'infortuné Dominique Romeo, dont nous avons raconté le martyrologe, pages 38, 39, 40.

Nos lecteurs en relisant ces pages, connaitront la vie toute de dévouement de la famille Romeo toute entière ; père, fils, frères, neveux, tous souffrirent pour la sainte cause.

Jean André Romeo, condamné à mort, ne vit sa peine commuée en celle de l'ergastolo à vie qu'après une longue attente et lorsque tout était déjà prêt pour mettre la sentence à exécution; en effet tous les condamnés à mort furent exécutés, à l'exception de *neuf* seulement dont la grâce arriva à temps. — Le gouvernement a bien dit plus tard que les lettres de grâces étaient parties à temps de Naples, qu'elles s'étaient égarées en route; mais à qui espérait-il faire croire un conte aussi absurde. Est-ce que le télégraphe, — sans crainte de se perdre en route, — ne pouvait pas porter, messager ailé, les ordres pour arrêter l'effusion de tant de sang si généreux·

La constitution octroyée le 10 fèvrier 1848, fit sortir de prison Jean Andrè Romeo.

Nommé intendant de la province de Salerne, puis député au Parlement napolitain, il signa la protestation du 15 mai. Puis il revint en Calabre où il fût avec Ricciardi, un des chefs de l'insurrection. Ayant pu se sauver à temps, il vint en Toscane, où il servit d'intermédiaire entre le Piémont et le ministère du Palais-Vieux. Puis il assista au congrès du mois d'octobre 1848, tenu à Turin, et dont nos lecteurs trouveront les détails dans la biographie de Silvio Spaventa.

Condamné à mort, ses biens confisqués, Jean Andrè Romeo est un de ceux qui ont le plus donné à la patrie.

Tout dévoué à l'unité italienne.

Etienne **Romeo,** neveu du précédent. Il partagea les mêmes aventures et eùt le même sort que son oncle. Condamné avant 1848.

Député au parlement de 1848. — Signataire de la protestation. — Condamné à mort — puis exilé.

Pierre **Romeo** même vie, même sort....

Joseph Napoléon **Ricciardi** naquit à Naples le 19 juillet 1808, de François Ricciardi (1) d'abord avocat, puis ministre de la justice sous Murat, et de Louise Granito. Il étudia peu et mal, tant qu'il eut des maitres; bien et beaucoup dès qu'il en fut débarrassé. On peut même dire qu'il fit lui — même son éducation.

Après une enfance maladive, il s'adonna avec ardeur à la littérature, et surtout à la poësie et ses premiers vers furent pour l'Italie et pour la liberté. En 1832, il fonda a Naples une revue bi-mensuelle intitulée le *Progrés des sciences, des lettres et des arts*, qui dura, bien que passée en d'autres mains, jusqu'en 1848. Ayant eu le malheur de perdre sa mère le 17 mars 1832, Ricciardi chercha une distraction à son immense douleur dans un long voyage à travers l'Europe.

Parti de Naples le 1er mai 1832 il était de retour le 17 août 1835, après avoir parcouru l'Italie, la Suisse, la France, la Grande-Bretagne, la Belgique et une partie de l'Allemagne. Il avait déja fait le tour de l'Italie une première fois, avec sa famille, dans l'année 1827. De retour à Naples, tout en dirigeant le *Progrès*, il conspira contre les gouvernements de la Péninsule en général et contre celui des Deux-Siciles en particulier, ce qui amena son arrestation, le 15 septembre 1834. Conduit à la préfecture de police, il y resta 13 jours, pendant lesquels il subit plusieurs interrogatoires de la part d'une commission inquisitoriale, puis il fut transféré au château de Saint-Elme, où il fut retenu prisonnier, sans avoir jamais pu obtenir d'être jugé, jusqu'au 28 mai 1835. Pendant sa captivité de huit mois, il fut l'objet des plus grands égards de la part de l'excellent général Ruberti, commandant de la forteresse et il reçut malgré la rigueur des instructions données par le gouvernement au général, bon nombre de visites, voir même celles de l'un des conspirateurs, ainsi que de deux dames russes, la princesse de Galitzin et la femme du général Kaïssaroff. Ricciardi employa ses loisirs forcés à lire un nombre immense de volumes, et à écrire de la prose et des

(1) Voici comment le général Colletta s'exprime au sujet de Ricciardi

» Le ministre de la justice était le comte François Ricciardi, déjà illustre sous Joseph et sous Joachim. Comme la réforme des codes n'était pas urgente, et qu'il » espérait des temps plus calmes pour discuter chaque loi, il ne songea qu'à sati- » sfaire aux besoins les plus pressants. A cet effet il proposa un remaniement dans » le personnel de la magistrature, dont un grand nombre de membres, dénués de » tout mérite, n'avaient dû leur élévation qu'à la faveur, au retour des Bourbons, » ou, habitués aux vieilles institutions, n'étaient pas en harmonie avec le nouvel » ordre de choses. Après avoir démontré la nécessité de cette mesure, il en prouva » la justice, puisque les magistrats étaient encore amovibles et n'occupaient leur » charge que par la volonté du roi; ainsi ce qui était d'abord un défaut devenait » un avantage dont il fallait profiter. Il établit ensuite pour les nominations et les » promotions des magistrats des règlements conformes à la liberté, à l'équité, au » bien public, et aussi infaillibles que peuvent l'être des jugements humains. »

vers, mais surtout un drame en français intitulé: *Masaniello,* dont il devait tirer plus tard (en 1854) l'un de ses quatre *drames historiques italiens.* La direction du *Progrès* lui ayant été retirée, et la police ne cessant de le vexer par une surveillance non dissimulée, Ricciardi prit le parti de voyager en Orient, et demanda à cet effet un passeport pour Constantinople; mais deux mois s'étant écoulés sans qu'il lui fût possible de l'obtenir, il perdit patience et écrivit une lettre très-vive au trop célèbre Delcaretto, ministre de la police, qui s'en vengea lâchement en faisant conduire Ricciardi à la maison des fous, où il le laissa pendant 25 jours. Le 15 octobre 1836, Ricciardi partait pour Marseille, bien décidé à ne remettre les pieds à Naples, que lorsque le despotisme aurait cessé d'y régner. Son intention étant de se rendre en Espagne, pour y prendre du service dans la légion étrangère qui dans ce temps là combattait en Navarre contre les bandes de don Carlos, Ricciardi se munit de plusieurs lettres, pour le général Consad ainsi que pour d'autres officiers supérieurs de cette légion, et ne tarda pas à pénétrer en Espagne, en franchissant les Pyrénées, seul, et dans le cœur de l'hiver, au risque de se faire fusiller par les Carlistes, qui avaient pour habitude de traiter ainsi tout étranger convaincu d'avoir servi ou de vouloir servir dans l'armée constitutionelle. Après avoir passé huit jours au quartier-général de la légion étrangère à Larrasuèna, chez Ferrari alors lieutenant-colonel de ce corps, il se rendit à Pampelune, où il resta jusqu'au 20 décembre 1836, c'est-à-dire jusqu'au jour où il eut perdu tout espoir d'être admis dans la légion à cause du mauvais état de sa jambe gauche. Ricciardi arriva à Paris le 2 janvier 1837, pour en repartir pour Londres dans les premiers jours du mois de mars; il resta en Angleterre pendant quatre mois environ, lisant et écrivant beaucoup, et voyant un petit nombre de personnes parmi lesquelles Pepoli, Rossetti et Joseph Bonaparte, jadis roi de Naples et d'Espagne, qui vint le visiter et le convia très-souvent à sa table. En 1833, Ricciardi avait connu chez lui Achille Murat, fils aîné du Roi Joachim et Louis Bonaparte, aujourd'hui Napoléon III. De retour à Paris Ricciardi commença à écrire dans les journaux, ce qu'il fit depuis très-fréquemment, de telle sorte que ses articles réunis formeraient un gros volume. Inutile d'ajouter que l'Italie forma presque toujours le sujet de ses écrits.

Parti pour Tours au commencement d'octobre 1837, il y passa l'hiver ne retournant à Paris qu'au mois d'avril 1838, pour y attendre sa sœur Irène qui arriva au mois de juin.

Pendant son séjour en Touraine, Ricciardi aida *La Cecilia* à refaire en français son roman italien, intitulé *Masaniello* et fit imprimer un second recueil de vers italiens.

Le 11 août 1838, il partit pour Genève, où il resta jusqu'au mois d'octobre, occupé surtout à recueillir les élémens de ces proses et de ces vers italiens intitulés *Gloire et malheur, chants républicains,* qui ayant paru à Paris en 1839, faillirent le faire expulser de France. Le 17 février 1840 il se maria et le 31 décembre de la même année il était père. Ricciardi demeura dès lors à Paris, qu'il ne quitta que le 10 mars 1848, pour

aller remplir à Naples ses devoirs de patriote qu'il n'avait cessé de remplir pendant son exil, en publiant, outre une longue suite d'articles dans les journaux et dans les revues, les ouvrages ci-après: 1° *Histoire d'Italie de 1850 au 1900,* espèce de prophétie politique, remarquable surtout par le style et qui fit beaucoup de bruit en deçà des Alpes; *Chant funèbre à l'occasion de la mort des frères Bandiera* (1844); 3° *Poësies complètes* (1844), réimprimées en 1848, avec des corrections et des additions considérables; 4° *Encouragements à l'Italie ou préparatifs de l'insurrection* (1846) ouvrage destiné à combattre les doctrines de Vincent Gioberti, de César Balbo, de Maxime d'Azeglio et de Jacques Durando. Tous ces ouvrages sont en italien. Après avoir assisté à la révolution de février, le 5 mars 1848, Ricciardi inaugurait une réunion générale des italiens, rèunion promue par lui avec ce double but: 1° déterminer la marche à suivre vis-à-vis de l'Italie; 2° fonder l'*Association nationale italienne,* dont Mazzini fut nommé président. Le 25 mars 1848, Ricciardi arrivait à Naples, après un exil de plus de 11 ans, et le soir même, une nombreuse députation de patriotes napolitains venait le complimenter dans ce même palais que les soldats de Ferdinand II devaient dévaster et incendier dans la fatale journée du 15 mai! — Voir, pour tout ce qui concerne la conduite tenue par Ricciardi tant à Naples qu'en Calabre, le chapitres 6 et 7 de son *Histoire de la révolution d'Italie en 1848,* publiée à Paris par Hippolyte Souverain, ou bien le chapitre 2ᵉ de la 9ᵉ partie de son *Histoire d'Italie* publiée par Barba. — A Naples Ricciardi s'occupa aussi de la fondation d'un journal politique quotidien intitulé *L' Indèpendance Italienne;* mais les évènements qui survinrent ne permirent d'autre publication que celle du prospectus, ainsi que d'un numéro spècimen.

Nous avons lors du rècit de la journée du 15 mai, parlé de la conduite de Ricciardi, ne voulant pas nous rèpéter nous dirons seulement qu'après s'être mélé fort activement à toutes les scénes de ce drame. — Ricciardi se réfugia sur le *Friedland,* le soir du 15 mai. Le 23 il partait pour Malte en compagnie de sept patriotes enérgiques parmi lesquels Miletti, et les trois députés Etienne Romeo, Casimir De Lieto et Antoine Plutino. Le 31 mai il débarquait en Calabre et se mettait résolument à la tête du mouvement, parcourant successivement Monteleone, Nicastro et Catanzaro, tandisque ses amis couraient à Reggio.

Le 1.ᵉʳ juin au soir, il arriva à Cosenza et aussitôt installa un Comité rèvolutionnaire à la préfecture.

Ce Comité publia immédiatement le manifeste suivant.

» Les atrocités commises à Naples le 15 mai, et les actes destructifs de la constitution, qui leur ont succédé, ont rompu tout lien entre le prince et le peuple. » Aussi, en notre qualité de représentants du pays, nous venons, aidés par nos frè- » res de Sicile, et forts du cri d'indignation générale élevé contre le plus détestable » des gouvernements, nous mettre à la tête du mouvement des Calabres, et déclarer » ce qui suit, avec la certitude d'être les fidèles interprétes du vœu pnblic.

» Nous souvenant de la promesse solennelle faite par le parlement, dans sa noble » protestation du 15 mai, de se réunir de nouveau dès qu'il le pourrait, nous croyons

» devoir le convoquer à Cosenza le 15 juin, afin d'y reprendre les délibérations in-
» terrompues à Naples par la force brutale, et de placer sous l'égide de l'assemblée
» nationale les droits sacrés du peuple napolitain.

» Mandataires du pays, nous appelons autour de nous, au soutien de la liberté
» nationale, le patriotisme de la milice citoyenne, qui, tout en défendant une cause
» sacrée, saura faire respecter les propriétés et l'ordre public, sans lesquels la li-
» berté ne saurait exister.

» Joseph RICCIARDI,
» Dominique MAURO,
» Raphaël VALETINI,
» Eugène DE RISO.

Malheureusement tous les mouvements mal dirigés n'aboutirent pas Seul, Ricciardi, homme de cœur et de rèsolution ne pouvait rien.

Le mouvemment mal dirigé avorta, et la comité dut se retirer sur Catanzaro ainsi que le prouve le document suivant.

» Par des circonstances inutiles à rappeler, nos forces ont dû rétrograder dans
» ce chef-lieu. Désireux d'éviter au pays les horreurs d'une guerre acharnée et les
» suites d'une invasion de la part des troupes royales, invasion que le site défavo-
» rable de Cosenza rendrait plus facile, nous avons décidé d'évacuer cette ville spon-
» tanément. Nous resterons inébranlables toutefois dans les principes proclamés le
» 2 juin, et, en transplantant le drapeau de l'insurrection dans la province voisine
» nous nous constituerons à Catanzaro en *gouvernement provisoire central des Ca-*
» *labres*. De fortes masses de Calabrais, aidés de leurs frères de Sicile, prêtant leur
» appui à la bonne cause, nons mettront bientôt à même de rentrer dans le reste
» du royaume.

» *Le président:* Joseph RICCIARDI,
» *Les membres:* François FEDEICO,
» Stanislas LUPINACCI,
» Benoît MUSOLINO,
» *Le secrétaire:* Louis MICELI. »

. . . .

Après avoir passé trois jours à Corfou, où il était arrivé de Calabre sur un bateau de pèche, le 17 juillet 1848, Ricciardi se rendit à Rome par Ancône, puis à Livourne, où il se trouva mêlé inopinément aux événements dont cette ville fut le théâtre dans le mois d'août 1848. Etant allé à Florence, dans le but de s'y fixer avec sa famille, Ricciardi y était arrêté presque aussitôt, puis forcé de repartir pour la Corse, où il arrivait le 1er octobre et d'où il repartait pour Marseille et Paris, le 2 octobre, après avoir publié à Bastia, sa *lettre aux électeurs de Capitanate*, par laquelle il rendait compte à ses commettans de tous ses actes politiques depuis sa rentrée à Naples jusqu'à la fin de l'insurrection des Calabres dont il avait été le chef principal.

Ricciardi était à peine de retour à Paris qu'il se remettait à écrire dans les journaux, mais surtout dans la *Démocratie pacifique*, puis dans la *Tribune des peuples* fondée au commencement de 1849, par des proscrits de toutes les nations et dirigée par le célebre Mickiewicz: en même temps il travaillait à son *Histoire de la révolution d'Italie en 1848*,

dont les six premiers chapitres parurent dans le journal la *Semaine*. Le 12 juin 1849, il partait pour la Suisse.

S'etant fixé dans les environs de Genève, il mit la dernière main à son travail historique sur les événements de 1848, qu'il traduisit aussi en italien, en l'augmentant considérablement pour le faire imprimer à Lugano, sous ce titre: *Cenni storici intorno agli ultimi casi d' Italia, e documenti da ricavarsene.* Ce fut à cette époque que Ricciardi rompit tout-à fait avec Mazzini, avec qui il avait entretenu jusqu'alors des relations amicales.

Rentré en France au commencement de février 1851, il s'établit à Tours, ou il passa près de huit ans, et où il écrivit ses *drames historiques*, son *Martyrologe italien*, ses *Mémoires d'un rebelle*, son *Histoire d'Italie* et son *Epopée biennale*. Le mauvais état de sa santé l'ayant obligé de se rendre à Nice vers la fin de 1858, il y publia l'*Epopée biennale* et les *profils biographiques*. Au mois de septembre 1859, Ricciardi se rendit à Génes, dans le but de prendre une part plus active aux événements du jour. Voir, quant à sa participation aux projets de Garibaldi, une lettre inserèe dans le *Siècle* du 11 mai 1860. — Entre autres ouvrages inédits de Ricciardi, il y en a un intitulé: *Vingt ans d'exil,* faisant suite aux *Mémoires d'un rebelle* . . . .

Condamné à mort par contumace, le 4 février 1853, pour sa participation aux affaires des Calabres, il voyait ses revenus séquestrés dès 1850 c'est-à-dire trois ans avant la publication de la sentence.

Les opinions politiques de Ricciardi sont franchement républicaines ; mais il croit que pour délivrer et unir l' Italie il n'y a qu'une voie aujourd'hui, celle ouverte par Victor-Emmanuel.

Voici la liste des ouvrages de Ricciardi.

1. *Storia profetica.* — Paris 1842.
2. *Conforti all' Italia,* ovvero *Preparamenti all' insurrezione.* — Paris 1846.
3. *Poësies.* — Paris 1848.
4. *Cenni storici intorno agli ultimi casi d' Italia e documenti da ricavarsene.* — Italie 1849.
5. *Histoire de la révolution d'Italie en 1848.* Paris 1850.
6. *Drammi storici (La Lega Lombarda, Il Vespro, Masaniello, La Cacciata degli Austriaci da Genova nel 1746).* — Paris 1855.
7. *Martirologio italiano dal 1602 al 1847.* — Turin 1856. — Florence 1860.
8. *Histoire d'Italie,* avec 36 vignettes sur bois et une carte de la Péninsule. — Paris 1857.
9. *Memoires authografes d'un rebelle.* — Paris 1857. (Traduction anglaise, Londres 1860).
10. *Profili biografici.* — Nice 1859.
11. *Epopea biennale.* — Turin 1858. — Nice 1860.

Une chose nous a particuliérement frappé dans les écrits de Ricciardi, c'est l'espéce de don de prophétie dont il est doué. En effet dans le

passage suivant écrit en 1856, la marche suivie en Italie en 1859 est pressentie d'une maniére incroyable . . . nos lecteurs peuvent en juger.

» Quelle sera notre conduite? Quels seront nos actes pour qu'au premier moment » où les peuples italiens s'agiteront et demanderont une Italie, cette Italie ne reste pas, » comme en 1848, une sublime aspiration, mais devienne aussitôt un être politique » plein de vie?

» Au premier mouvement (je suppose un mouvement sérieux et non pas une ma- » gnanime folie comme au 6 février 1853), à la première insurrection des peuples ita- » liens se levant pour demander *le royaume d'Italie avec la dynastie de Savoie et le* » *statut piémontais,* le parlement et l'armée n'auront en Piémont qu'un seul cri: ils » acclameront l'Italie, et dès ce moment elle aura une existence et une vie politique.

» Comment alors surgira une autorité qui ne soit ni piémontaise, ni lombarde, ni » vénitienne, ni toscane, ni sicilienne, mais *italienne?*

» Par la transformation du parlement piémontais en *parlement italien.*

» Que fera le parlement italien?

» Après certaines conditions posées, ... certaines garanties demandées et obte- » nues, ... le parlement italien investira le roi *de la dictature pour le temps de la* » *guerre de l'indépendance.*

» Que fera le roi dictateur ?

» Il nous unifiera en disant : Peuples italiens, ralliez-vous autor de moi. Obéissez » aux commissaires que j'envoie pour vous armer. Que vos légions accourent de toutes » parts pour grossir mon armée, qui n'est plus simplement l'armée piémontaise, mais » l'armée italienne. Je suis avec vous. . . .

» Aujourd'hui l'opinion publique en Europe nous est favorable; c'est donc le » *moment opportun;* faisons en sorte d'en profiter en nous portant avec ensemble sur » le terrain de l'action. Ne nous occupons pas de la diplomatie plus qu'il ne faut. La » diplomatie nous foulera aux pieds sans miséricorde si nous avons le malheur de ne » pas réussir, comme en 1848 et 1849. Mais que le roi de Sardaigne se montre sur les » Alpes à la tête de cinq cent mille combattants, et la diplomatie, malgré ses répu- » gnances, s'empressera de reconnaître le *fait accompli.* Ne nous faisons pas illusion: » la question italienne est une question de justice au tribunal de Dieu ; elle est une » question de force, *uniquement de force,* au tribunal des hommes. »

Dans une lettre adressée au journal de Nice peu de temps après la mort de Ferdinand II, Ricciardi, prophétise encore ce qui est en train de s'accomplir en ce moment dans le royaume de Naples.

» *Monsieur et cher compatriote,*

» Vous me demandez quelles peuvent être les conséquences de la mort du roi de Naples. Bien qu'il soit très difficile de faire le prophéte en politique, surtout dans un temps où l'action des peuples est presque nulle en présence de la force brutale dépendant de quelques volontés toutes puissantes, je vous dirai très-brièvement ma pensée sur l'événement en question.

Jamais peut-être mort de roi n'eût lieu dans des circonstances aussi graves, et, assurément, si on voulait se laisser aller au courant de l'imagination, on serait en droit d'en attendre des faits d'une grande importance. Un magnifique rôle, en effet, pourrait être joué par le nouveau roi, à qui il serait facile, non seulement de ré- parer tout le mal fait par son prédéesseur, mais d'acquérir une gloire immortelle, en contribuant avec Victor Emmanuel à l'affranchissement de l'Italie.

» Prince nouveau et dans la fleur de l'âge, issu par sa mère de la famille qui règne en Piémont, première victime lui-même, jusqu'à son avénement au trône, de

l'horrible oppression qui a pesé sur le royaume pendant le règne de son père, objet de sympathie de la part des masses et d'espérance de la part des libéraux modérés, libre de toute entrave du côté de l'Autriche, trop occupée de ses propres affaires pour pouvoir s'immiscer dans celles des autres, maitre enfin d'une armée et d'une flotte formidables et d'un trésor des plus riches, de quoi François II ne serait-il pas capable soit pour changer entièrement les conditions intérieures du pays, soit à l'égard de la grande question italienne? Rétablissement de la Constitution de 1848; amnistie générale; réforme complète de l'administration, mais surtout de l'ordre judiciaire; alliance étroite avec le gouvernement sarde, dans le but de mettre l'Italie à même de se débarasser de l'Autriche par ses propres forces: voilà les actes qui devraient inaugurer le nouveau règne.

» Mais est-il permis de se bercer de pareils rêves, surtout lorsqu'on songe à la triste éducation qui a été donnée au jeune roi, et à son misérable entourage? Ajoutez à cela que les hommes les plus honorables, les plus énergiques et les plus intelligents du pays se trouvent, à l'heure qu'il est, soit en prison, soit dans l'exil et qu'il ne reste à Naples, pour opérer en quelque sorte une pression morale sur la nouvelle cour, que des libéraux douteux, que la moindre concession rendra satisfaits, et pour lesquels des hommes tels que Filangieri, Serracapriola, Ischitella etc., seraient des gages de gouvernement acceptable.

Nous éprouvons une grande sympathie pour le caractére de Ricciardi. — C'est un homme doué d'une intelligence supérieure, qu'une constituion maladive, une infirmité regrettable portent quelquefois au mysantropisme. Il nous rappelle lord Byron.

Ricciardi nous pardonnera les nombreux emprunts que nous lui avons fait, ses ouvrages sont de précieux trésors, indispensables à ceux qui veulent bien connaître l'Italie . . . En resumé, bon écrivain, excellent patriote, grand cœur, et surtout honnête homme aux principes, immuables.

S

Louis **Settembrini**, est né à Naples en 1810.

C'est un des hommes les plus sympathiques que nous connaissions. Doux, modeste, il cache sous les dehors les plus simples l'esprit le plus fin, le plus aristophanesque. Nos lecteurs pourront du reste en juger plus loin.

De bonne heure, Settembrini, qui avait, après avoir fait d'excellentes études, embrassé la carriére du professorat travailla à la délivrance de son pays, de bonne heure aussi la persécution commença pour lui. Que ne sommes-nous un grand écrivain pour pouvoir retracer dignement cette digne vie toute consacrée à la patrie ! Quelle émotion nous avons ressentie lorsqu'en nous promenant sous les verts ombrages des *Cascines* avec le glorieux martyr, il nous racontait les douloureuses émotions de sa vie!! A cette époque là, nous ne pensions pas encore à notre livre, sans cela, nous aurions écrit de suite en rentrant à la maison, les dètails que nous donnait Settembrini. Heureusement nous avons bonne mèmoire, et nous avons une Case spéciale de notre cerveau où nous gardons religieusement tout ce qui nous a frappé en Itatie. Nous allons tâcher de nous souvenir et d'être exact. Set-

tembrini fut, à peine marié, jeté en prison. Sa femme restée sans pain mais digne d'être sa campagne, et c'est tout dire en un mot, — un plus beléloge ne peut lui être rendu, — travailla pour pouvoir faire passer quelques aliments au prisonnier. Rien ne la rebuta, ses propres souffrances n'étaient rien, tant qu'elle pouvait apporter quelques adoucissements aux souffrances de son mari. A cette époque Settembrini n'était pas connu, aussi la pauvre femme était-elle obligée de tout tirer d'elle-même, ne pouvant et n' osant aller frapper à la porte d'aucun coreligionaire politique de Settembrini, qui du reste dans ce temps là, ne conspirait qu'en lui-même, et n'avait pas de complices.

La malheureuse épouse accoucha seule. Personne n'était là pour lui donner des soins. Settembrini n'apprit que plus tard qu'il était père, il ne vit pas venir au monde son enfant et ce fut un étranger qui présenta aux eaux du baptême l'innocente créature Settembrini souffrit beaucoup de cette première détention. Jeune, ardent, sentant sa femme dans une aussi douloureuse situation, n'ayant à espèrer l'aide de personne il eut de violents accès de désespoir. Dieu qui le destinait à de plus rudes épreuves lui donna seul la force de supporter ses souffrances; sorti de prison, il put à force de persévérance, de travail et de courage retrouver un peu d'aisance, — car ici remarquons le une fois pour toutes, — le patriote, donne tout ce qu'il a en ce monde, bonheur, liberté, fortune, sa seule récompense est en lui-même, dans l'approbation de sa conscience, — dès qu'il s'est ruinè, qu'il a tout perdu au service de sa cause, il n'a rien à attendre de personne, nul ne lui tend une main amie, secourable. Sa famille seule doit souffrir de son dévouement. La conduite des libéraux, qui savent à quoi ils s'exposent ne doit donc qu'en être plus louée et appréciée, car c'est sans aucun espoir de rècompense qu'ils travaillent ici — bas à assurer à leur patrie les bénéfices de l'indépendance...

Au commencement de 1847, Settembrini fit paraitre sa fameuse *Protestation du peuple des deux-Siciles.*

Nous venons de relire ce livre. C'est quelque chose de splendide, de magnifique. Comme c'est bien touché, rien à notre avis n'a mieux été écrit sur un pareil sujet, quelle verve dans ce portrait du Roi Ferdinand II! Comme il a du *jubiler* quand l'exemplaire de cet ouvrage fut placè sous ses yeux. — Sa fureur fut tellement grande que la police mit tout en œuvre pour trouver le Coupable. — Plusieurs personnes furent arrètées, —entre autres Charles Poerio, Mariano D'Ayala, Dominique Mauro, François Trincherà, d'autres furent exilées à Marseille comme Joseph Del Re, Dominique Assanti, Henri Poerio, enfin les choses en vinrent à un tel point que Settembrini qui, heureusement avait pu se sauver à Malte, s'en déclara hautement l'auteur.

Nous voudrions pouvoir reproduire en entier cette brochure. Nous regrettons d'être contraint par le peu d'espace dont nous pouvons disposer, à ne pouvoir en donner que quelques extraits. Comme nos lecteurs auront déja pu en juger aux passages consacrés à la police, c'est de la plus parfaite actualité que le tableau de Naples en 1847. Douze années se

sont écoulées, rien n'est changé . . . Voici comment est dépeinte une séance du Conseil des Ministres.

Les ministres en titre sont jaloux de ceux sans portefeuille; ceux-ci cherchent à nuire aux premiers; et le roi, qui les connaît, et les méprise tous, en est bien payé de retour. Les affaires les plus importantes sont portées au conseil du roi, où les choses se passent de la manière suivante : Les ministres réunis commencent la discussion, pendant que le roi bâille; peu après il leur dit : *Continuez, vous autres, tandis que je vais déjeuner.* Lorsqu'il daigne revenir, il rentre le cigare à la bouche et pendant que les ministres causent entre eux, il se promène en fumant ; puis, s'adressant à son secrétaire, il lui dit : *Prends les papiers, nous verrons cette affaire.* Les ministres traités de la sorte, fatigués, affamés (car on ne leur offre même pas une tasse de café), sortent du conseil avec une humeur exécrable, dont leurs subordonnés ne tardent pas à ressentir les effets. Les affaires moins graves sont décidées dans le conseil des ministres; mais le plus souvent elles sont livrées à l'arbitraire de chaque ministre, sans égard pour les autres, ni pour le roi lui-même, qui parfois leur recommande en vain certaines pétitions. Il arrive alors que les malheureux solliciteurs, ballottés du roi aux ministres, et des ministres au roi, crient et demandent inutilement justice, laquelle, marchandée d'abord, est vendue ensuite, argent comptant, par les chefs de division et autres employés.

Dans le Chapitre consacré aux finances, les extraits suivants sont des plus remarquables.

Les villes ne cessent de se plaindre du poids énorme des contributions, tandis que les petits propriétaires abandonnent souvent leurs terres, parce qu'en les cultivant ils n'en retireraient pas assez pour acquitter l'impôt foncier. Le cultivateur qui ne possède qu'un petit terrain et une misérable chaumière, le terme du payement échu, se voit chassé de son réduit, et exécuté dans ses meubles, ne consistant que dans le plus strict nécessaire. Que l'on se figure les pleurs de la femme et les cris déchirants des enfants, effrayés de la présence et des menaces des gendarmes, instruments toujours empressés d'oppression et de terreur. Ces gendarmes, une fois installés par le percepteur comme garnisaires, ont droit à la nourriture, ou bien à deux carlins par jour, avec lesquels ils font ripaille, tandis qu'une famille entière souffre de la faim et vend tout ce qu'elle a pour payer les Autrichiens venus avec Ferdinand Ier en 1821 ; mais les Autrichiens partirent, et l'impôt ne fut pas supprimé. Contrairement à tout bon principe d'économie politique, il existe trois ou quatre impôts sur une seule et même chose, comme, par exemple d'abord l'impôt foncier, ensuite un droit sur l'introduction des blés dans une commune, puis un autre sur la mouture, enfin un quatrième sur l'importation de la farine. Le sel coûtant 13 grains (60 centimes) le *rotolo* (33 onces), les pauvres sont dans l'impossibilité de l'acheter. Quand le roi parcourt le royaume, le peuple affamé va à sa rencontre, et lui demande à grands cris la diminution de l'impôt sur le sel, afin de pouvoir assaisonner sa misérable nourriture : le roi fait de tête un signe d'adhésion, lance son cheval au galop, et malheur à celui qui ne s'écarte pas à temps ! A Naples, on poussa la rigueur jusqu'à placer des

sbires chez les glaciers, afin de les obliger à jeter l'eau provenant de la glace, de peur qu'en la faisant bouillir, ils n'en retirassent le sel qu'on y avait mélangé. En Sicile, il n'existe pas d'impôt sur le sel, ni sur le tabac, mais en revanche outre l'impôt foncier, qui est plus lourd que dans les autres provinces du royaume, les malheureux Siciliens sont écrasés d'impôts communaux, d'impôts urbains et d'impôts sur les choses de première nécessité, tandis que les équipages, les chevaux, et tous les objets de luxe en sont affranchis. Enfin, chose inouïe, comme pour rendre l'instruction impossible ou inaccessible à certaines classes, le droit sur les livres est énorme. Autrefois, pour les ouvrages provenant de l'étranger, on payait trois carlins par volume, aujourd'hui le droit est réduit de moitié, et c'est encore un impôt trèslourd; mais ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que si le même livre passe de Naples en Sicile, ou de Sicile à Naples, il supporte chaque fois le même droit. Tous les autres Etats d'Italie se sont entendus pour faire une loi sur la propriété littéraire; notre gouvernement seul n'a pas voulu y prendre part, comme s'il avait l'intention de nous frapper jusque dans les produits de la pensée!

Plus loin il ajoute au sujet de la loterie.

« On profite aussi de l'ignorance du peuple pour lui extorquer tous les ans un million de ducats par la loterie, et on permet aux administrateurs de ce jeu infâme toute espèce de moyens pour attirer les joueurs. Les gens du peuple vendent, pour jouer, jusqu'à leur lit, privent de pain leurs enfants, et tombent dans la dernière des misères. Les femmes, après s'être défaites de leurs bijoux, pour consulter des prêtres ou des moines passant pour cabalister, retournent au jeu, et, trompées dans leurs espérances, elles maudissent ces prêtres et ces moines, et s'en vont blasphémant Dieu et les saints. Cette scandaleuse institution, qui rapporte au roi des bénéfices immenses, dus à la ruine des classes les plus malheureuses, est une chose épouvantable, surtout dans la ville de Naples. Malgré cela, malgré tout l'odieux d'un impôt que les autres nations civilisées ont aboli, Ferdinand met tous ses soins à le maintenir. Il y a même plus: ce roi catholique, qui va si souvent à confesse et communie tous les dimanches, n'a pas honte de dire à celui qui lui demandent l'aumône: *Je n'ai rien à te donner; joue à la loterie, et le bon Dieu te viendra en aide.*

Pendant le carême de 1847, dans la rue de l'*Arco di Mirelli*, l'agent d'affaires de monsieur Louis Rubino s'étant entendu avec dix autres personnes parmi lesquelles un prêtre, renfermèrent dans une maison un prétendu cabaliste, qui, selon eux, devait indiquer avec certitude les numéros gagnants. Là, ne pouvant obtenir de réponse satisfaisante, ils le menacent et le torturent, puis ils le jettent dans une fosse, où ils le forcent à se nourrir de paille et d'urine, et ne l'en retirent que pour lui verser sur le dos des gouttes de graisse bouillante et lui faire subir d'autres folles cruautés. Le torturé veut tantôt leur persuader qu'il ne sait rien, tantôt leur désigne des numéros au hasard; mais ses bourreaux ayant tenté

en vain la fortune du jeu, deviennent plus féroces. Le prêtre, croyant que le diable empêche le malheureux de signaler les vrais numéros, endosse les habits sacerdotaux et lui montre la sainte hostie. Les cris de la victime firent découvrir et arrêter ses persécuteurs, qui ne tardèrent pas à tout avouer. Ce jeu maudit corrompt tellement le sens moral, qu'il pousse à des crimes inouïs. Cela n'empêche pas le dévot Ferdinand d'accorder des gratifications aux employés de la loterie, si à la fin de l'année ils lui apportent un produit net qui dépasse un million de ducats.

Lorsque quelqu'un allait réclamer auprès du dernier ministre des finances, nommé d'Andréa, le payement de quelque créance sur l'État, et s'exprimait avec cette énergie que donne le bon droit, Son Excellence se contentait de lui répondre: *Il n'y a pas d'argent ; le roi est pauvre prenez patience, et en attendant voici du chocolat pour vous calmer.* Monsieur Ferri, ministre actuel, est encore plus stupide et plus ladre; il diffère de payer le plus possible: on dirait réellement qu'il paye de ses propres deniers. Il épargne le plus qu'il peut, pour faire un plus beau cadeau au roi, qui, à la fin de 1846, lui donna dix mille ducats, en récompense d'une aussi bonne administration. Voilà comment le roi et ses ministres s'approprient et se partagent les substances de cette malheureuse nation, et insultent à ceux qui réclament leur dû.

Pour créer des majorats en faveur des princes de la famille royale (chacun desquels enlève bien à la nation soixante mille ducats par an) le roi usurpa les terrains du domaine public, les fit estimer à sa manière, et les donna à administrer à la caisse d'amortissement; mais comme celle-ci ne recueillait de ces terrains qu'un revenu minime et incertain et était obligée de payer beaucoup plus qu'elle n'en retirait, le roi, voulant que la rente de ces majorats ne provînt plus désormais de terres, mais bien de capitaux afin que ses frères et ses fils fussent créanciers de l'Etat, ordonna à cette même caisse d'acquérir lesdits terrains à un prix plus élevé encore que celui qu'il leur avait fait donner, et d'acheter pour soixante mille ducats de rente sur le grand-livre de la dette publique. Aussi, si le roi commet de semblables vols, est-il surprenant que les employés fassent de même? Pendant le moyen âge, plusieurs rois avaient des brigands à leur gage, et partageaient avec eux le butin enlevé aux voyageurs. Or, en quoi diffère la conduite de Ferdinand II?

Voici le tableau de la Municipalité, tableau plein d'actualité...

Que dirons-nous de la municipalité de Naples, que l'on décore du titre de *très-excellent corps de la ville?* Ayant une connaissance parfaite de toutes ses intrigues, nous pourrions en parler avec détail, mais comme cela nous mènerait trop loin, nous nous bornerons à faire mention du duc de Bagnoli, le plus vil et le plus ladre des hommes. Ruiné jadis au point d'être obligé d'emprunter à un huissier du tribunal une piastre pour son dîner, il a su si bien travailler depuis qu'il est maire de la ville (et cela dure depuis huit ans), que bien qu'aucun appointement ne soit attaché à ces fonctions, il est parvenu à payer toutes ses dettes, et aujourd'hui il se trouve à la tête d'une fortune de plus de cent mille

ducats. On a proposé de le réélire pour la quatrième fois, quoique la durée de cette charge ne soit que de trois ans; mais le conseil d'État lui est contraire, à cause de ses rapines bien connues. Il est très-bien secondé par Gennaro Guarini, à qui on ne saurait appliquer d'autre épithète que celle d'infâme. Cet homme, chassé de l'hospice des pauvres, chassé du collége de musique, chassé à coups de pied du conseil municipal par le duc de Sant'Agapito, prélève d'énormes pots-de-vin sur les entrepreneurs, qui, à ce prix seulement, peuvent éviter les plus indignes vexations. Chaque année, les prix de tous les travaux faits pour la ville sont rognés; cependant le chiffre des dépenses est toujours le même. On laisse une centaine de surnuméraires sans autre traitement que celui de trois à six ducats par mois, et plus de deux cents aspirants sans solde aucune. Or, il est bon de savoir que le revenu annuel de la ville de Naples dépasse un demi-million de ducats!

Le Tableau suivant des mœurs des prêtres et des moines de Naples est de la plus grande exactitude — en 1860.

Le palais du cardinal Serra, archevêque de Capoue, est rempli de courtisanes, d'enfants, de nourrices et de jeunes chanoines; en même temps, monseigneur Todisco, prenant sous sa protection les femmes publiques, les fait épouser à ceux qui eurent des relations avec elles, et malheur à ceux qui ne s'empressent pas de céder à sa volonté! Jetés en prison par le sous-préfet, ils ne recouvrent leur liberté que mariés. Un orfévre, après avoir été incarcéré pendant un an, fut amené à l'église, pour y recevoir la bénédiction nuptiale des mains mêmes de l'évêque; mais n'ayant pas voulu se prêter à cette cérémonie, il fut rejeté sans miséricorde dans les prisons, et n'en sortit que mari de la femme qu'on lui imposait. Ce même évêque persécuta un vieillard de soixante-dix ans pour lui faire épouser une courtisane décrépite avec laquelle il avait eu des relations trente ans auparavant. S'il vient à sa connaissance qu'une jeune personne ait été séduite, sans autre information il la fait renfermer dans une prison qu'il a fait construire exprès. Les autres évêques sont, ou des simoniaques, ou de véritables petits tyrans, ou bien des fainéants se faisant traîner en équipage, et ne répondant aux demandes de pain de la part des pauvres que par des bénédictions. De ce nombre est le stupide cardinal Riario Sforza, archevêque de Naples, élève chéri de Grégoire XVI, d'infâme mémoire.

Parmi tous les prêtres, ceux de la ville de Naples sont les pires; ils forment une caste formidable, à qui tout est permis, et bien malheureux est celui qu'elle appelle sceptique ou panthéiste. Cette caste, dont le chef suprême est monseigneur Cocle, a pour organe, le plus impertinent des journaux, intitulé *Science et Foi*, lequel n'est soumis à aucune censure, s'attaque aux réputations les mieux établies, et insulte impunément à Dieu et à la raison. C'est à ces prêtres qu'est confiée la censure des livres, et l'un d'eux, appelé Gaëtan Royer, est chargé en outre de réviser les pièces de théâtre. La sotte sévérité de cet abbé, dont on a fait un chevalier de l'ordre *du Mérite*, et qui n'a jamais été au spec-

tacle, parait ridicule même aux yeux de la police. Pendant le carême, on devait représenter une pièce intitulée: *Polichinelle:* or, notre illustre censeur ne voulut la laisser jouer qu'à la condition qu'au nom de *Polichinelle* on substituât celui de *Columella*. Pour que la famille d'Este ne fût pas blessée, il exigea que, dans un mélodrame, on substituât au nom du *Tasse* celui de *Sordello*, sans rien retrancher aux principales circonstances de la pièce. Nous pourrions rapporter d'autres faits de ce genre, mais nous avons hâte d'arriver à l'abbé *Baccher*, dont la parole est toute puissante sur les vieilles femmes et sur le peuple. Ce curé ouvre son église, pendant l'hiver, quatre heures avant le jour, afin, dit-il, de faire entendre la messe aux domestiques et aux artisans. Alors on rencontre de longues troupes de dévôts allant processionnellement vers l'église en question, et troublant le repos public par les litanies qu'ils récitent à haute voix. A les voir dans l'église, on les prendrait plutôt pour des idolâtres, que pour des catholiques; en effet, s'il arrive qu'un peu de cire se détache des cierges allumés devant l'image de la Vierge, ils crient au miracle; et comme l'abbé Baccher ne manque jamais de faire écho à un tel cri, on les voit aussitôt se prosterner en pleurant et en se frappant la poitrine. Mais c'est surtout pendant la semaine sainte que le digne ecclésiastique exploite par tous les moyens possibles l'ignorance et la crédulité du bas peuple. Le roi, qui sait parfaitement tout cela, non-seulement le laisse faire, mais encore semble l'encourager par ses fréquentes visites à son église, et alors on voit la scène la plus comique, savoir le prêtre et le roi s'inclinant l'un devant l'autre et se recommandant réciproquemment à leurs prières.

Les moines sont ce qu'ils furent toujours, c'est-à-dire rarement bons, souvent mauvais, presque toujours ignorants; mais parmi les moines il y a les jésuites, peste infernale de la chrétienté et fléau particulier du royaume. Le riche marquis Mascara, renommé par l'usure, vivait en concubinage depuis seize ans avec une femme, que, sur les conseils de son confesseur jésuite, il finit par épouser. Sur le point de mourir, il légua aux jésuites, au détriment de son frère et de ses sœurs, cent vingt mille ducats, en laissant à sa femme l'usufruit de quelques-unes de ses propriétés, et tout son mobilier. Au bout de dix mois, à l'issue d'un dîner fait à Caserte, la veuve meurt subitement, et les jésuites s'empressent de se mettre en possession de l'héritage. Le frère et les sœurs de Mascara s'adressèrent au roi, qui, agissant astucieusement, déféra l'affaire à des arbitres; mais ceux-ci, encore plus fins que lui, se prononcèrent en faveur de l'illustre compagnie, et le roi ne se fit aucun scrupule d'approuver leur arrêt.

Ces fils de Satan, qui osent s'appeler du saint nom de Jésus, ont dépouillé des familles entières, et rendu leur état voisin de la misère. D'autres héritages considérables ont été extorqués par les jésuites à Lecce et à Salerne. Et qu'ils ne se vantent pas d'être au moins de savants fripons, comme jadis, et de bien instruire la jeunesse, car Clément XIV leur porta un coup mortel, et les jésuites ressuscités ne ressemblent à leurs devanciers que par l'astuce et l'hypocrisie. L'instruction morale

qu'ils donnent à la jeunesse est détestable; ils abusent de la confession pour demander aux enfants les secrets de leurs familles, et les dressent ainsi à l'espionnage le plus infâme; et quant à leur enseignement littéraire, il est des plus médiocres. Un maître extrêmement jeune, dénué, par conséquent, de toute expérience, et nullement en état de discerner le caractère et l'aptitude des élèves, se trouve à la tête de plus de cent jeunes gens, auxquels il n'apprend autre chose que du latin, mais d'une manière tellement pédantesque, qu'ils ne tardent pas à s'en dégoûter profondément. Ainsi ces hommes noirs, loin de faire aucun bien, font tout le mal possible, et pressent par là leur dernière heure.

. . . .

N'est ce pas splendide? Comme la flagellation est donnée de main de maître . . . .

Settembrini ne rentra à Naples qu'aprés l'amnistie et l'octroi de la Constitution. Il était chef de division au ministère de l'Instruction publique lorsque Poerio était titulaire de ce ministère. Aux secondes élections pour le Parlement il fut envoyé par les électeurs de Naples à la Chambre des députés en signe manifeste de protestation. Settembrini fut un des premiers arrêtés. Il fut compris dans le procès de l'Unité Italienne, et *condamné à mort*, avec le troisième degré d'exemple public. Settembrini est peut-être celui qui a le plus souffert dans les prisons et les bagnes de S. M. le Roi Ferdinand II.

On sentait que le Roi Bomba était heureux de tenir enfin l'homme qui l'avait si bien dépeint, et qu'il ne manquerait aucune occasion de le torturer, Settembrini qui avait ainsi décrit les prisons avant 1848, put s'apercevoir *devisu* que le mal n'avait fait qu'empirer:

« Le gouvernement alloue 22 centimes par jour à chaque prisonnier, l'économe des prisons doit fournir le pain, la soupe, l'huile et la vaisselle, outre cela il doit faire badigeonner la prison tous les 6 mois, donner des pôts de vin aux employès de la police et prèlever son profit. Aussi pour toute nourriture, les malheureux dètenus ne reçoivent qu'une simple cuillerée de fèves nauséabondes et un morceau de pain dètestable. Bien qu'on soit tenu de leur fournir deux habits par an, on ne leur en fournit qu'un, tous les 18 mois, on dirait à les voir non des hommes, mais des brutes, presque nus, pâles et horriblement amaigris par la faim . . . (1)

(1) Voici la preuve de ce que nous disons au sujet des prisons. — En lisant le document suivant nos lecteurs pourront juger de quelle manière étaient traités les détenus politiques. . . .

A SON EMINENCE LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE NAPLES

» Votre Eminence est la gardienne et la protectrice naturelle des choses et des
» personnes ecclésiastiques dans cette capitale. Elle est appelée à tenir la place de
» celui qui voulut être de préférence l'ami des pauvres et des opprimés, c'est donc
» à Votre Eminence que nous, prêtres détenus dans la prison de San-Francesco, nous

» avons cru devoir nous adresser, pour lui faire part de nos besoins et réclamer sa » protection dans les circonstances qui vont suivre, protection qui nous est due dou- » blement et comme prêtres et comme opprimés.

» Il était d'usage dans cet établissement d'accorder, sous le titre pompeux de » traitement, une misérable subvention de 6 grains (40 centimes) par jour à cha- » cun des prêtres détenus. Pour ne point paraître turbulents et intéressés, nous » nous sommes tus longtemps sur cette subvention qui ne suffirait certes pas à la » nourriture du plus vil animal, nous espérions de jour en jour voir cesser la cruelle » persécution qu'on nous fait subir, et subvenir en attendant, à nos besoins au moyen » des ressources que pouvaient encore nous procurer nos familles.

» Mais, hélas! cette détention s'est prolongée plusieurs années et a enfin épuisé » tous nos moyens de subsistance. Il ne nous est plus possible de vivre. Nous en » sommes réduits à ce point qu'il *nous faut nous résigner à mourir de faim.* Nous » avons senti plus que jamais le besoin de protester dans l'intérêt de notre dignité » méconnue. Nous réclamons le respect qui est dû à notre caractère sacré, et nous » le faisons avec d'autant plus de force que nous nous sentons complétement purs, » complétement innocents.

» Oui, Eminence, nous le disons le front haut, nous sommes innocents, puisque, » si l'on en excepte quelques rares individus, de tous ceux qui sont encore ou qui » ont été sous les verrous, les uns ont été acquittées après une instruction solen- » nelle, et les autres sont retenus ici sans motifs avouables et par les seules persé- » cutions de la police, lorsqu'ils devraient être à l'abri de la calomnie et du soup- » çon lui-même.

» Nous sommes innocents, et cependant on nous jette en prison et on nous y » retient arbitrairement pendant des mois, pendant des années! Nous sommes inno- » cents, et l'on nous refuse tout, jusqu'à la consolation de pouvoir célébrer les » saints offices!!

» Et c'est au moment où le poids intolérable des persécutions, des angoisses, » des privations et des mauvais traitements nous arrachait déjà des plaintes, que » l'on met le comble à nos maux par une nouvelle perfidie. On vient, en effet, de » nous signifier que nous ne devions plus compter sur cette misérable subvention » de 6 grains, qui ferait honte à des juifs, et elle a été effectivement refusée à deux » prêtres traînés ici récemment du fond des Calabres, et qu'on laisse reposer comme » des bêtes sur le sol nu et humide. A quels excès de férocité ne conduit pas la pas- » sion de tourmenter et d'opprimer!

» Le prétexte dont on colore cette dernière vexation est que tout prêtre ayant » un patrimoine doit vivre de son patrimoine. Mais qui ne sait que ces patrimoines » n'ont d'autre source que les quêtes faites dans les églises, et qu'ils exigent, par » conséquent, la présence du prêtre et sa participation aux saints offices? Qui ignore » qu'en dehors de cela, ces patrimoines se réduisent à de simples titres et rien de » plus? Et, en supposant même que les produits du culte soient entièrement les » mêmes pour le prêtre pendant sa détention, est-il possible d'admettre que 30 ou 40 » ducats suffiraient annuellement à sa nourriture et à son entretien? Votre Eminence » sait très-bien qu'un prêtre libre et employant tout son temps a prêcher, à en- » seigner etc., peut à peine mener une existence convenable, quoique pauvre. Com- » ment ce même prêtre pourra-t-il vivre, alors qu'il est obligé de demeurer en pri- » son, et qu'il est ainsi réduit au plus complet désœuvrement?

» Nous croyons donc devoir nous adresser àvotre Eminence pour qu'elle s'em- » ploie efficacement, soit à nous faire mettre en liberté, puisque, nous le répétons, » nous sommes innocents, soit à nous faire donner une subvention journalière d'au » moins 3 carlins, puisqu'il est avéré qu'à Naples le plus petit bourgeois vit très-

qu'ils donnent à la jeunesse est détestable; ils abusent
pour demander aux enfants les secrets de leurs famil'
ainsi à l'espionnage le plus infâme; et quant à leu
raire, il est des plus médiocres. Un maître extrê
par conséquent, de toute expérience, et nullem
le caractère et l'aptitude des élèves, se trouve
jeunes gens, auxquels il n'apprend autre cho
manière tellement pédantesque, qu'ils ne tar
fondément. Ainsi ces hommes noirs, loin d
mal possible, et pressent par là leur d

. . . .

N'est ce pas splendide? Comm
de maître . . . .

e Lamiano:
etre François
e Michel D'Am-
docteur en théolo-
missionnaire; prêtre
Mathias BASILE, mis-
etre Jules BARBERI; prêtre
VALLI; prêtre Jean MORELLI;
DELA; prêtre François-Xavier
re Silvestre PIZANO, docteur en

Settembrini ne rentra à Nap
Constitution. Il était chef de di
blique lorsque Poerio était tit
tions pour le Parlement il f
Chambre des députés en s
un des premiers arrêtés
lienne, et *condamné à*
Settembrini est peut-ê
les bagnes de S. M.

On sentait que — ...mné s'était ainsi adressé à ses juges:
l'avait si bien dér ... clairement que je ne suis *ni un sec-*
torturer, Settem ... quoique assis sur ce banc d'infâmie
s'apercevoir *de* ... ont levé, que je suis un honnête *homme; si*
« Le gou ... avoir été honnête, d'avoir cru que la vertu
l'économe d ... d'avoir consumé ma vie dans des fatigues, des
selle, outre ... douleurs de toutes sortes, de m'être dévoué à l'en-
donner d ... jeunesse, d'avoir fait en ce monde le plus de bien que
Aussi p ... st là mon crime, — faites moi mourir, je dédaigne de vivre
simple ... u est un crime, je me présenterai sans crainte au juge sou-
ble. D ... me rendra la justice que les hommes m'auront niée. *Atten-*
en t ... nquillement et l'âme sereine votre décision, je veux devant vous
m ... us ceux qui m'écoutent donner un dernier et solennel enseigne-
ment à mes enfants: je veux qu'eux aussi pardonnent aux persécuteurs
de leur pére, à ceux qui ne savent ce qu'ils font, je veux qu'ils gardent une
éternelle mémoire d'*Amilcar Laurin* mon défenseur. A vous, mes juges,
je ne dis rien autre chose, que de vous souvenir seulement de la tristesse
des temps présents, de vous souvenir combien l'accusation *est légére*,
dénuée de preuves, de vous souvenir enfin que tout homme, peut être
calomnié, qu'il peut vous en arriver autant à vous-même. Pensez aussi
qu'aprés votre décision il y a celle de toute l'Europe, qui vous observe
attentivement, et puis ensuite la sentence de Dieu, qui juge tous les
hommes et tous les juges de la terre. . . .

. . . .Le 1er février 1850, à huit heures du matin, avant le prononcé du
jugement il adressait cet admirable et sublime adieu à sa femme. . . .

ns le sein de Dieu qui lui avait fait place à sa droite

ne revit son mari, revenu pour ainsi dire, de
ne poussa aucun cri, elle pâlit un peu,
respira fortement, puis tomba....
mbrini fut mis aux doubles fers et
n'on lui enfonçait sous les ongles.
it bien d'autres moyens de se
Settembrini était à Saint-
naires, — car lui ne fut
une chambre large
it jamais sor-
ssinat *qua-*
titude ie *trente*
phaël, à ma Juliette. Pour toi partie
aucune honte à ce que je sois le
en serez honorés. Ta douleur sera
ue à ton cœur, ma chère femme, con-
, auxquels tu diras que mon esprit sera
trois, que je vous verrai, vous sentirai, que
ier toujours comme je vous aimais, et comme
rrible moment. Je laisse à mes enfants l'exemple
nom que j'ai toujours cherché de garder sans tache
leur diras de se rappeler les paroles que j'ai prononcées
la sellette, le jour de ma défense. Tu leurs diras qu'en les
t et en les embrassant mille et mille fois, je leur laisse trois prè-
s. *Reconnaître et aimer Dieu, aimer le travail,* AIMER PARDESSUS
TOUT LA PATRIE.

Ma compagne adorée, sont-ce-là les joies que je t'avais promises dans les premiers jours de notre amour, quand tous deux, jeunes, à la fleur de nos ans, toi ayant à peine 15 années, moi comptant vingt printemps, ayant le cœur rempli d'espérances et d'affections, l'esprit avide de beautés, dont je voyais en toi un exemple cèleste, qnand tous deux nous nous promettions une vie d'amour, et que le monde nous paraissait si beau et si souriant, lorsque nous mèprisions le besoin, alors que notre vie ètait notre amour.

Qu'avons nous fait pour mériter tant de douleurs qui nous ont accablé si promptement? Je m'arrête, tant de plaintes seraient un blasphéme contre Dieu, car elles me conduiraient à nier la vertu pour laquelle je m'immole. Ah *Gigia*, la science n'est que douleur, la vertu vraie ne produit qu'amertumes. Mes ennemis ne sentent pas la beauté et la dignité de ces douleurs. S'ils étaient à ma place ils trembleraient; moi je suis tranquille parce que je crois en Dieu et en la vertu. Je ne tremble pas, ce sont ceux qui me condamneront qui frémiront car ils offenseront Dieu.... Serai-je condamné à mort? Je m'attends à tout de la part des hommes. Je sais que le gouvernement veut un exemple, que mon nom est mon crime, que ceux qui dècident en ce moment de mon sort flottent entre mille irrésolutions et mille peurs. Je sais que je suis disposé à tout. Serai-je enseveli dans les bagnes, devrai-je endurer un

» maigrement avec cette somme, et que, dans les prisons, tout se paye trois fois » plus cher qu'au dehors.

» Nous prions, dans tous les cas, Votre Eminence de nous permettre de célébrer » la messe, et nous lui rappelons à ce sujet la promesse explicite qu'elle nous a » faite, et qui aurait reçu, à notre connaissance, son accomplissement si un infâme » agent de police ne nous avait pas calomniés auprès de Votre Eminence....

» Nous attendons une réponse aux prières que nous vous adressons, et nous » espérons que notre confiance ne sera pas trompée, et que nous ne serons pas » dans la nécessité de croire que Votre Eminence, au lieu de nous protéger, unit » sa main à celle de la police pour mettre le comble à l'oppression et à la servi- » tude du clergé.

» Naples, des prisons de San-Francisco, le 10 mai 1851.

» Signé: Vincent CAPORALE, chanoine et ex-recteur du collége de Lamiano; » prêtre Joseph VARRIALE, confesseur et recteur d'église; prêtre François » MISTICO, chanoine; prêtre François BATTAFARANO; prêtre Michel D'AM- » BRA; prêtre Raphael LANZONO; prêtre Joseph GUZZI, docteur en théolo- » gie; prêtre Lucas ROMANO; prêtre Nicolas MARINO, missionnaire; prêtre » Joseph TEDESCHI; prêtre Gaetan MAGALDI; prêtre Mathias BASILE, mis- » sionnaire; prêtre Joseph POTENZA, chanoine; prêtre Jules BARBERI; prêtre » Michel DE BLASIO; prêtre Antoine SCARCIACAVALLI; prêtre Jean MORELLI; » prêtre Antoine MISCIA; prêtre Janvier CANDELA; prêtre François-Xavier » SCARPINO; prêtre Louis LANZELA; prêtre Silvestre PIZANO, docteur en » droit canon. »

Settembrini, avant d'être condamné s'était ainsi adressè à ses juges :
« J'espère avoir démontré clairement que je ne suis ni un sectaire, ni un conspirateur, et quoique assis sur ce banc d'infâmie je puis dire hautement, le front levè, que je suis un honnête homme; si l'on m'impute à crime d'avoir été honnête, d'avoir cru que la vertu n'est pas une illusion, d'avoir consumè ma vie dans des fatigues, des souffrances et des douleurs de toutes sortes, de m'être dèvoué à l'enseignement de la jeunesse, d'avoir fait en ce monde le plus de bien que j'ai pu, — si c'est là mon crime, — faites moi mourir, je dèdaigne de vivre là où la vertu est un crime, je me prèsenterai sans crainte au juge souverain qui me rendra la justice que les hommes m'auront niée. Attendant tranquillement et l'âme sereine votre décision, je veux devant vous et tous ceux qui m'écoutent donner un dernier et solennel enseignement à mes enfants: je veux qu'eux aussi pardonnent aux persécuteurs de leur pére, à ceux qui ne savent ce qu'ils font, je veux qu'ils gardent une éternelle mémoire d'*Amilcar Laurin* mon dèfenseur. A vous, mes juges, je ne dis rien autre chose, que de vous souvenir seulement de la tristesse des temps prèsents, de vous souvenir combien l'accusation est légére, dénuée de preuves, de vous souvenir enfin que tout homme, peut être calomnié, qu'il peut vous en arriver autant à vous-même. Pensez aussi qu'aprés votre décision il y a celle de toute l'Europe, qui vous observe attentivement, et puis ensuite la sentence de Dieu, qui juge tous les hommes et tous les juges de la terre. . . .

. . . . Le 1er fèvrier 1850, à huit heures du matin, avant le prononcé du jugement il adressait cet admirable et sublime adieu à sa femme . . . .

« Je veux, chère et courageuse compagne de ma vie, je veux t'écrire au moment où depuis seize heures les juges décident sur mon sort; si je suis condamné à mort, je ne pourrai plus te revoir, toi, et les fibres de mon cœur, mes chers enfants.

Maintenant que je m'attends tranquillement à tout, maintenant que je puis m'entretenir quelques instants avec toi, ôma *Gigia* adorée, je suis calme et préparé à tous les événements, et ce qui m'émerveille le plus moi-même, je me sens la force de dominer ce cœur si ardent qui de temps en temps voudrait éclater dans ma poitrine. Fasse dieu qu'il ne soit pas vainqueur.... Si je suis condamné à mort.... Je puis te promettre sur notre amour et sur l'amour de nos enfants que ton Louis ne se démentira pas; je mourrai avec la certitude que mon sang sera utile à ma patrie, à ma *Gigia*, à mon Raphaël, à ma Juliette. Pour toi ainsi que pour mes enfants, il n'y aura aucune honte à ce que je sois mort sur l'échafaud. Un jour vous en serez honorés. Ta douleur sera immense, je le sais, mais commande à ton cœur, ma chère femme, conserve toi pour nos chers petits, auxquels tu diras que mon esprit sera toujours au milieu de vous trois, que je vous verrai, vous sentirai, que je continuerai à vous aimer toujours comme je vous aimais, et comme je vous aime en ce terrible moment. Je laisse à mes enfants l'exemple de ma vie et un nom que j'ai toujours cherché de garder sans tache et honoré. Tu leur diras de se rappeler les paroles que j'ai prononcées du haut de la sellette, le jour de ma défense. Tu leurs diras qu'en les bénissant et en les embrassant mille et mille fois, je leur laisse trois préceptes. *Reconnaître et aimer Dieu, aimer le travail,* AIMER PARDESSUS TOUT LA PATRIE.

Ma compagne adorée, sont-ce-là les joies que je t'avais promises dans les premiers jours de notre amour, quand tous deux, jeunes, à la fleur de nos ans, toi ayant à peine 15 années, moi comptant vingt printemps, ayant le cœur rempli d'espérances et d'affections, l'esprit avide de beautés, dont je voyais en toi un exemple céleste, qnand tous deux nous nous promettions une vie d'amour, et que le monde nous paraissait si beau et si souriant, lorsque nous méprisions le besoin, alors que notre vie était notre amour.

Qu'avons nous fait pour mériter tant de douleurs qui nous ont accablé si promptement? Je m'arrête, tant de plaintes seraient un blasphème contre Dieu, car elles me conduiraient à nier la vertu pour laquelle je m'immole. Ah *Gigia*, la science n'est que douleur, la vertu vraie ne produit qu'amertumes. Mes ennemis ne sentent pas la beauté et la dignité de ces douleurs. S'ils étaient à ma place ils trembleraient; moi je suis tranquille parce que je crois en Dieu et en la vertu. Je ne tremble pas, ce sont ceux qui me condamneront qui frémiront car ils offenseront Dieu....; Serai-je condamné à mort? Je m'attends à tout de la part des hommes. Je sais que le gouvernement veut un exemple, que mon nom est mon crime, que ceux qui décident en ce moment de mon sort flottent entre mille irrésolutions et mille peurs. Je sais que je suis disposé à tout. Serai-je enseveli dans les bagnes, devrai-je endurer un

supplice plus cruel cent fois et pire que la mort? Ma femme adorée, je serai toujours le même.... Dieu lit dans mon âme, il sait que ce n'est pas ma propre force qui me tranquillise mais celle qui me vient de lui. Vois, je t'écris, sans larmes, la main assurée et calme, l'esprit serein, mon cœur ne bat pas plus fort. Mon Dieu! Je te remercie de ce qui se passe en moi, c'est en ce moment que je te reconnais, que je te sens, t'adore et te rends grâces. Mon Dieu! Protége mes enfants, dirige les dans le sentier du bien, méne les à toi, ils n'ont aucun secours à espérer des hommes, je te les recommande, je te prie pour eux. Je te recommande, ômon Dieu, ma patrie, ouvre les yeux à ceux qui la conduisent fais que mon sang apaise toutes les colères et toutes les haines des partis, que ce soit le dernier sang qui se rèpande sur cette terre désolée, ma *Gigia,* je ne puis plus continuer, je crains que mon cœur ne finisse par me vaincre.

Je ne sais si je pourrai te revoir encore, adieu, chére, tendre et adorée compagne de mes malheurs et de ma vie. Je ne trouve plus de paroles de consolation; je t'envoie un baiser semblable au premier baiser que je te donnai lorsque nos bouches se touchérent pour la première fois.

Embrasse mon Raphaël, ma Juliette. Bénis les pour moi; chaque soir, quand tu les béniras, tu leur diras que moi aussi je les bénis. Adieu.

Ton mari
LOUIS SETTEMBRINI.

Quelle lettre! quel homme! quelle noble femme!! . . . . . .
. . . .

Faucitano et Agresti, condamnés à mort avec Settembrini, virent leur peine commuée en celle de l'ergastolo à vie. Le Procureur Général Angelillo, avait découvert dans les anciennes lois du Royaume que quand il y avait trois condamnés à mort, un seul devait être exécuté.

Le choix était tombé sur Settembrini. Tout était prêt pour l'exècution. Depuis 24 heures Settembrini était en chapelle, il avait dit le dernier adieu à sa femme et à ses enfants.

Les prêtres depuis 24 heures l'exhortaient à mourir chrétiennement et à pardonner à ses bourreaux; déjà il avait entrevu le trône du Très Haut rien ne l'attachait plus à la terre, lorsque l'ordre de *suspendre* le supplice arriva de la Cour.

Ferdinand, qui s'était fait rendre compte de la tenue du condamné, et qui avait appris, — ce qui était vrai, — que Settembrini mourait avec une espèce de joie, presque heureux de quitter cette vie qui pour lui n'avait été qu'une longue suite de douleurs, Ferdinand, trouvant que le condamné n'avait pas encore avalé le calice entier jusqu'à la lie, fit suspendre l'exécution.

En effet il devait le faire souffrir dix ans! N'aurait-il pas mieux valu au moment où deux heures à peine sèparaient Settembrini de l'éternité lui laisser terminer le cours de ses souffrances humaines et lui permettre

d'aller se reposer dans le sein de Dieu qui lui avait fait place à sa droite parmi ses élus....

Quand la pauvre femme revit son mari, revenu pour ainsi dire, de l'autre monde, elle ne dit rien, ne poussa aucun cri, elle pâlit un peu, serra le prisonnier sur son cœur, respira fortement, puis tomba....

Sir Gladstone rapporte que Settembrini fut mis aux doubles fers et torturé au moyen d'instruments aigus qu'on lui enfonçait sous les ongles.

Qu'était — ce que cela? Ferdinand II avait bien d'autres moyens de se venger de l'écrivain qui avait frappé si juste. Quand Settembrini était à Saint-Etienne, il était enfermé avec huit autres forçats ordinaires, — car lui ne fut jamais mêlé aux autres prisonniers politiques — dans une chambre large de 16 pieds carrés dont sous aucun prétexte il ne pouvait jamais sortir. Un des forçats, *Cajazzo*, avait été condamné pour assassinat *quarante neuf* années auparavant — il se vantait d'avoir tué en sa vie *trente cinq* personnes. — C'est en prison qu'il avait commis la majeure partie de ces assassinats, sur ses co-détenus. A Saint-Etienne, en une seule année, 1850, cinquante détenus furent ainsi assassinés....

Voici quelle fut pendant dix années la vie de Settembrini. — Dans cette chambre, — large de 16 pieds, c'est-à — dire, deux pieds carrés par homme, où tous les détails matériels de la vie s'accomplissaient; — une espèce de couloir régnait devant la porte d'entrée de la chambre, large de quatre pieds ; il était à découvert. Les vivres déstribuées aux condamnés, consistaient en fèves, en gourganes crues et en pain.

Chacun devait faire sa cuisine personnelle — les sept compagnons de Settembrini, *tous assassins*, se livraient à divers métiers pour ajouter un peu de douceur à leur maigre ordinaire. A une heure, heure règlementaire, ils allumaient chacun leur fourneau, pour faire cuire leurs aliments.

L'odeur du charbon, de la graisse, de l'huile, de l'ail, servants à confectionner ces horribles mets, délices des forçats, concentrées dans un si petit espace, devenait bientôt insupportable, aussi Settembrini, — d'une fort délicate santé, — était-il obligé de se rendre dans le corridor, — qu'il fit soleil, qu'il plût, que le temps fut beau ou mauvais — et il était le plus souvent épouvantable en raison de la situation toute spéciale de l'établissement où malgré tout l'asphixie le poursuivait.

On me dira, mais les autres supportaient bien cela. Oui vraiment, mais ces hommes étaient des assassins. Il avaient parfois de bons moments, certains adoucissements leur étaient accordés, ils avaient les joies infâmes du bagne. Et puis il avaient mérités leur peine, ils étaient faits à cette vie qui pour certains d'entre eux ne sortait pas de leur existence ordinaire....

Au milieu de ces gens, Settembrini jouissait d'une sorte de prestige, tous le respectaient. Deux fois seulement ils oubliérent toute retenue.

Nous ne savons comment nous y prendre pour raconter cela....

Enfin nous essayerons.... Settembrini ne vivait plus ici-bas, il était tout entier recueilli en lui-même; le jour, il travaillait sans relâche à la traduction italienne de *Lucain;* quand le mauvais temps le retenait forcément dans la chambre et qu'il ne pouvait pas se rendre dans le couloir

il écrivait sur ses genoux. Mais la chambre était si petite que souvent il lui arrivait de ne pouvoir écrire, ses compagnons n'ayant que tout juste la place nécessaire à leur travail. Il avait beau se *recroqueviller* sur lui-même, son compagnon de droite, qui était cordonnier, le repoussait — tout en s'excusant — contre le mur. Un jour sans mauvaise intention, il lui perça la main avec son alène en tirant son fil un peu plus fort que de coutume..... Le seul moment ou Settembrini pouvait se recueillir en lui-même c'était la nuit.

Il fermait les yeux et tâchait d'oublier....

Vous figurez-vous cette chambre avec les huit — *cadres* — qui tiennent toute la place, vous représentez-vous cet honnête homme au milieu de ces sept assassins....

Un jour un de ces misérables mourût, il fut remplacé par un calabrais de dix-sept ans, qui avait déjà tué sept individus. Des six forçats habitants de la chambrée, deux n'avaient pas trente ans, trois avaient la quarantaine, le dernier avait près de 55 ans.

Le jeune forçat calabrais arriva à deux heures aprés midi. De deux heures à huit heures, ce furent de farouches regards, des gestes violents échangés, les cinq plus jeunes jouèrent à la MORRA, au mileu d'une agitation fébrile; l'enjeu était le calabrais.... on sentait l'air embrâsé par ces six respirations haletantes. Seul, le vieux forçat n'avait pas voulu se mêler à la partie. Ses yeux sans cesse dirigés sur le Calabrais qui se tenait sombre et farouche, dans un coin, ses yeux pleins de convoitise, indiquaient assez quelles passions se combattaient dans son cœur.

Enfin huit heures sonnèrent, l'heure d'abaisser les — *cadres* — de se livrer au repos était arrivée pour tout le bagne....

De huit heures à cinq heures du matin, ce ne furent que cris obscènes et lubriques, blasphèmes à épouvanter l'enfer, des rugissements dont les tigres seuls ont le secret.... Dieu dût se voiler la face....

Dante où es-tu?.... de pareilles horreurs ont-elles jamais été retracées .... Le lendemain Settembrini, avait des cheveux blancs, le Calabrais était dans le lit et dans les bras du vieux forçat et trois cadavres étaient gisants dans une mare de sang, sur la pierre de la chambre. Les corps ne furent enlevés qu'à six heures du soir, et Settembrini, dût — avec les quatre forçats survivants — éponger le sang qui couvrait de plus de deux pouces la pierre de l'horrible repaire.

Le Calabrais devint la propriété sans partage et sacrée du vieux forçat; il l'avait conquis à la pointe de son stylet et chaque nuit Settembrini entendit les infâmes soupirs des horribles amours de ces monstres.

Nous n'avons pas le courage d'aller plus loin....

Settembrini supporta neuf années, ce martyr de tous les jours, de toutes les nuits.

Ferdinand ne lâcha sa proie qu'au commencement de 1859; Settembrini fut embarqué pour l'Amérique. Heureusement son brave fils put le sauver. Dans la biographie de Poerio nous avons reproduit cet épisode si miraculeux.

Settembrini débarqué à Cork, passa un jour entièrement seul, couché, malgré la saison rigoureuse, sur la terre — remerciant Dieu, à genoux, de la liberté qu'il lui avait rendue.

On ne peut raconter de pareilles émotions..:. Que dire de Settembrini, reposant pour la première fois depuis onze années, dans une chambre, à lui, pouvant prendre un bain — se dépouiller complètement de ses vêtements — se mettre au lit et dormir *seul* sans que personne vint le troubler — dans ses rêves du bagne, il rêvait la liberté, dans son premier songe libre il rêva bagnes et fers....

Settembrini est resté une année en Angleterre entouré de la sympathique amitié du peuple Anglais. Après avoir pourvu au sort de son fils, il est venu à Florence, attendre sa famille. Il y a quelques jours il a revu sa chère *Gigia*, que depuis quatre années, il n'avait pas embrassée et que le gouvernement empêchait depuis 1859 de quitter Naples.

Il a embrassé sa fille devenue femme, sa fille qu'il n'avait pas vue naitre, qui s'était mariée et était devenue mère sans avoir reçue sa bénédiction, enfin il a serré sur son cœur une petite fille qui sera l'ange de consolation que Dieu lui a réservé pour sa viellesse....

Silvio **Spaventa** de Naples.

Après de brillantes études, Silvio se consacra spécialement à la philosophie dans laquelle il ne tarda pas malgré son jeune âge à acquérir une grande renommée. Il professait cette science avec grand succès et comptait, comme suivant ses leçons, toute la jeunesse studieuse de Naples dont il était adoré; ses études philosophiques et métaphysiques l'avaient porté à étudier spécialement les conditions de son pays, aussi était-il tout préparé à la vie politique quand la révolution de Naples lui ouvrit les portes du Parlement. Les événements du 15 mai vinrent fatalement tout arrêter. Silvio signa la protestation des députés, et quelques jours après fonda un journal politique le *Nazionale*. Malgré l'état de siége il protesta énergiquement contre la marche réactionnaire du gouvernement et surtout contre le régime du sabre, de ce moment il fut désigné comme le centre, le but des attaques de la soldatesque; plusieurs fois il fut attaqué par ces lâches instruments de la plus affreuse tyrannie, qui se mettaient plusieurs à la fois pour insulter un homme, seul, dans les rues, sur les places publiques, dans les cafés, partout enfin où ils pouvaient le rencontrer; il eût à souffrir toutes sortes d'insultes et d'infâmies; c'est par un miracle qu'il put sortir sain et sauf de tous ces guet-à-pens. Réélu une seconde fois député, il prit une part active aux travaux du parlement.

Au mois d'octobre 1848, il fut envoyé avec Massari au *Congrès Fédératif* qui s'ouvrit à Turin le 10 octobre 1848. Ce congrès composé de trois cents membres, italiens de toutes les parties de l'Italie, se tint au théâtre National. Les séances durèrent vingt jours.

Ouvert le 10 il était clos le 30 octobre. Voici un résumé de ses travaux, tous adoptés à l'unanimité:

1.° Projet de loi électorale pour la convocation de l'Assemblée Constituante des Etats-Italiens. — Le siége à Rome — projet composé de dix articles.

2.° Projet d'acte fédéral pour la Confédération Italienne, qui devrait se composer du royaume de la Haute Italie, des Etats Romains, du Grand Duché de Toscane, du royaume de Naples et du royaume de Sicile. Projet divisé en 9 articles et plusieurs paragraphes.

3.° Une adresse aux Princes et aux Parlements italiens....

Silvio Spaventa représenta dignement sa patrie; ses immenses connaissances purent se montrer dans tout leur éclat....

Le Congrès terminé, Silvio revint à Naples occuper son siége au Parlement. Le décret de dissolution fut notifié le 12 mars 1849 à la Chambre et le premier député arrêté, le 19 mars, était Silvio Spaventa qui tandisqu'il se promenait tranquillement dans la rue de Tolède fut brutalement saisi et conduit à la *Vicariâ*, où il resta six jours sans être interrogé. La base de l'accusation portée contre lui ne fut trouvée qu'après trois années de détention. Il fut dans le mémoire de Barone-Navarro accusé d'avoir contribué à faire construire les barricades le 15 mai, et d'accord avec Leopardi amené la sèparation de la Sicile et son èrection en un royaume indèpendant.

Le procès du 15 mai qui s'ouvrit au mois de Décembre 1851 pour être clos le 8 octobre 1852 le comptait au principal rang des accusés. Nous avons vu dans les débats que la police lui avait enlevé tous ses moyens de dèfense, à quoi bon cette mesure? N'était il pas déjà condamné!

La peine de mort avec le troisiéme degré d'exemple public fut prononcée contre lui....

Sa peine ainsi que celle des six autres condamnés à mort fut commuée en celle de l'ergastolo à vie....

Silvio Spaventa *est resté au bagne jusqu'au mois de janvier 1859,* il est du nombre des 66 transportés par force en Amérique, mais Dieu permit qu'ils abordassent en Irlande....

Après être resté quelque temps en Angleterre Silvio est venu à Turin, puis en Toscane, ou il a collaboré dès sa fondation, à la *Nazione* de Florence. C'est lui qui rédigeait le Courrier et les articles de fond.

Au mois de janvier 1860, il a été nommé professeur de droit à Bologne.

Silvio Spaventa est un des noms les plus chers à l'émigration, par les talents, la vaste intelligence, les longues et dures souffrances et surtout par le cœur.

Le représentant au Congrès de 1848, ne peut en 1860, avoir d'autre opinion que celle de toute sa vie, l'unité italiennne....

Bertrand **Spaventa** frère du précédent.... Ancien prêtre.

Fort instruit. Joua un rôle assez énergique en 1848.

S'est défroqué. Aujourd'hui professeur à l'Université de Modène. — Marié et père de famille....

Aurelius **Saliceti** — des Abruzzes — nè le 16 mai 1804.

A 17 ans il achevait, sous la direction de son père, ses ètudes, à 18 ans, il était reçu licencié en droit, à 20 ans il brillait parmi les premiers avocats de Teramo.

Chargé pendant quelques années de la chair de droit civil et criminel à Teramo, il obtenait au concours, en 1835, celle des lois civiles à l'archi-Gymnase de Naples. En 1837, il entrait dans la magistrature en qualité de juge de paix, et arrivait rapidement à un siége de conseiller à la Cour de Cassation, qu'il abandonnait en 1840, pour l'intendance du *Principato Citra.*

Sa réputation de libéralisme lui valut au commencement de 1848, d'être appelé au ministère de la justice. Mais il ne tarda pas à être chassé par le roi, pour avoir tenté de s'opposer au pouvoir absolu que Ferdinand II voulait, malgré la constitution garder sans partage. — Nous savons que Ferdinand, qui croyait trouver en Saliceti, un instrument docile n'avait pu faire rompre la barre de fer fortement trempée de ses convictions libérales, et que le comparant à monsieur de Robespierre, il ne voulait plus en entendre parler.

Nous connaissons le programme que Pepe avait proposé au Roi, ce n'était que la reproduction de celui de Saliceti.

Dans tous les projets de ministère, le nom de Saliceti, désigné par l'opinion publique était sur toutes les listes.

Ferdinand II le biffait toujours — Saliceti n'échappa que par miracle aux assassins du Roi de Naples, qui le 15 mai tentérent par deux fois de l'assassiner; la flotte française seule lui offrit un refuge. Il ne quitta le *Friedland* que pour se rendre à Rome.

En signe de protestation les électeurs d s Provinces de Bari et de Naples, ayant élu comme députés Pepe, Settembrini et Saliceti, le Roi, destitua Saliceti, de sa chaire de droit, par ce qu'une fois privé de cette place il ne pouvait entrer au Parlement — ne payant pas le cens exigé par la Constitution. — C'est un peu après que Saliceti écrivit la lettre si remarquable que Leopardi rapporte dans ses mémoires, lettre ayant pour but de demander une chaire de droit à Charles-Albert (1).

La rèpublique proclamée après le dèpart de Pie IX, Saliceti fut élu triumvir avec Montecchi et Armellini.

Dans les derniers temps de la république il fut encore réélu triumvir ensemble à Mariani et Calendrelli, avec des pouvoirs dictatoriaux.

Nommé reprèsentant du peuple, non seulement à Rome mais dans la Province de Comarca, Saliceti fut appelé à la vice — présidence de l'Assemblée Constituante, et prit une grande part à tous les travaux lègislatifs, spècialement à ceux relatifs à la constitution romaine qui est certainement la meilleure que les événements de 1848-49, aient produite en Italie,

La rèpublique tombée à Rome, Saliceti se réfugia à Londres, où il fit partie du Comité National prèsidé par Mazzini; il rompit en 1851, avec Mazzini et le Comité, et vint à Paris. Après le coup d'état il est devenu

(1) Extrait de la lettre du 7 octobre 1848.

Je m'estimerais grandement heureux si je pouvais entrer au service du magnanime Roi Charles-Albert, seul prince qui ait su se montrer èminemment italien et en qui je me sens AVOIR CONFIANCE COMME EN DIEU.

intime avec la famille Murat et a chaudement embrassé la cause de la restauration Muratiste à Naples. — Pour aider au mouvement qui s'était prononcé parmi quelques émigrés et certains personnages du royaume des Deux-Siciles, Saliceti a publié un opuscule — *Murat et les Bourbons de Naples* — dans lequel il se déclare franchement partisan du prétendant français.

Il vint à Gênes pour répandre ses idées et créér un Comité Muratiste. Ses plus fervents adeptes furent comme nous l'avons dit, les frères Mezzacapo....

Depuis 1859, Saliceti semble vouloir adopter les idées unitaires; on nous a assuré qu'il s'est franchement raillé au vœu unanime de ses compatriotes qui veulent une Italie unie avec Victor-Emmanuel comme Roi constitutionnel.

Malgré ces revirements successifs, nous considérons Saliceti, comme une des brillantes individualités italiennes, c'est un homme de grand talent, de grand courage et qui peut être appelé à rendre encore de grands services à sa patrie. C'est pardessus tout un HONNÉTE HOMME.

Salicete frére du précédent. Nous avons oublié de dire que les deux frères de Saliceti, Horace et François avaient été destitués parceque leur frère était membre de l'Assemblée Nationale.

Leur sœur, mariée plus tard à Louis Mezzacapo, en butte elle aussi en raison de sa parenté, aux persécutions du gouvernement, ne pût s'y soustraire que par l'exil.

Robert **Savarese.** — Avocat distingué. — Ancien Ministre du second Ministère Constitutionel sous la présidence du Prince Cariati. — Il donna sa démission en même temps que Poerio, mais sur les instance de Cariati, il resta jusqu'au 3 avril. Député il signa la protestation du 15 mai.

Dénoncé par Barone comme auteur et fauteur des événements du 15 mai il fut condamné à mort, et ses biens confisqués.

Réfugié à Turin. Un des beaux caractères de l'Emigration. Tout dévoué à L'Unité Italienne.

Antoine **Scialoja** de Naples. Le plus illustre économiste italien.

A 21 ans, il publia un *Traité d'économie politique* qui eut un tel retentissement qu'il lui valut l'honneur d'être appelé à occuper à l'*Ateneo Torinese* la chaire d'économie politique et cela à un âge où ordinairement on commence à peine l'étude de cette science si abstraite et si difficile. Fixé à Turin, il faisait de sa chaire un brillant piédestal pour répandre sur toute l'Italie la science des Galiani, des Genovesi, d'Adam Smith, de Robert Peel, lorsque la nouvelle de l'octroi de la Constitution le rappela à Naples; à peine arrivé, il fut chargé du Ministére de l'agriculture et du Commerce ; le 14 mai, il donnait sa démission . . . Renvoyé au Parlement une seconde fois, il marqua parmi les plus éloquents orateurs, sa science pratique, fut surtout grandement utile dans les discussions économiques.

Le parlement dissous, sur la dénonciation de Barone-Navarro, il fut arrêté comme fauteur du 15 mai, lui qui comme ministre n'avait pas

quitté la Cour ou la maison de Troya président du conseil. Arrêté, il resta quatre années en prison. Compris dans le procès du 15 mai, malgré l'avis unanime des avocats de Turin, qui consacrérent à l'examen de sa position spéciale comme ancien ministre tout le sixiéme article de leur remarquable mémoire, il fut condamné le 8 octobre 1852, à neuf années de réclusion. Sur les instantes démarches de la diplomatie, il lui fut laissé le choix entre l'accomplissement de sa peine et l'exil. Il choisit l'exil, et le 26 octobre 1852 le Chargé d'Affaires de France lui délivrait ainsi qu'à Leopardi le passeport français qui devait lui permettre de débarquer à Gènes.

Réfugié en Piémont Scialoja ne tarda pas à retrouver à Turin ses anciens triomphes d'autrefois. Si ce n'avaient été ses quatre années de tortures, il aurait pu croire avoir fait un mauvais rêve. En effet les mêmes succès couronnaient ses leçons . . .

M.r de Cavour, apprécia les talents et la capacité de Scialoja. Successivement, secrétaire général du Ministère des Finances, député, Scialoja vient d'être nommé secrétaire général du nouveau Ministère de l'Agriculture et du Commerce où ses connaissances spéciales trouveront une plus juste application. Ses talents justement tenus en grande estime par le roi se sont vus récompenser par la croix de Commandeur de l'ordre des SS. Maurice et Lazare.... Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'Antoine Scialoja est le plus ardent propagateur de l'Unité Italienne.

Ponze **Saint-Elia, Sant'Elmo, Savona,** les **Sprovieri, Spedalieri,** Raphaël **Salerno,** Antoine **Scognamilla, Sinopoli, Sodana, Sferruzza,** Joseph **Sarda,** Antoine **Spera, Salerno,** ont pour la plupart passé une partie de leur vie dans les bagnes du Roi de Naples. Aussi ont-ils jurés de ne revoir leur pays que le jour où il sera débarrassé de la famille des Bourbons . . . .

Sarnelli, de Naples. — Il servit avec distinction à Venise en 1848-49. Bien que fort malade, il vint dès la fin d'avril à Acqui. Il accomplissait son service réguliérement, ne pouvant pas la plupart du temps se tenir debout; excellent patriote.

François et Vincent **Sprovieri** des Calabres — Anciens et bons patriotes. Prirent part aux mouvement de 1844, de 1847, de 1848 — Condamnés aux galéres — Exilés perpétuels.

Raphaël **Salerno, Spedalieri** Calabrais, id.

Sinopoli, id.

Fréderic et Justin **Salomone,** tous deux braves défenseurs de Venise.

Antoine-Camille **Schipo,** de la famille princiére de Nociti — Calabrais — compromis dans le procès d'Agésilas Milano, — Condamné — Exilé perpétuel, d'abord réfugié à Malte où il endura toutes les plus cruelles misères de l'exil — Puis venu à Florence, où il collabore à L'Unité Italienne. Caractère des plus sympathiques — Fort instruit (1).

(1) Nous avons en mains, de précieux documents au sujet de l'attentat de *Milano.* Mais comme ils pourraient compromettre un trop grand nombre de personnes nous les ajournons à plus tard.

Antoine **Spera** de Teramo — Prêtre avant 1848 — Depuis défroqué, et aujourd'hui médecin.

Ovidio **Serino,** condamné aux galéres en raison des événements de 1848, resta onze années au bagne et fut en vertu du décret du 15 Décembre 1858, embarqué, avec Poerio, pour être transporté en Amérique. Débarqué à Cork en février 1859.

Angelo **Salza,** id.

Nicolas **Schiavone,** id.

Philadelphe **Sodano,** id.

François **Surace,** id.

Pascal **Scura,** — Magistrat éminent — c'est lui qui, étant Procureur Général de Potenza, commença les poursuites, comme nous l'avons vu plus haut, contre l'assassin de *Carducci* . . .

Il fut persécuté en raison de ce qu'il avait instruit judiciairement le procés de *Peluso,* et de ce qu'il avait évoqué d'office devant la grande Cour, l'instruction d'un procés dans lequel les *sgheri* des Colonnes Mobiles du général Lanza étaient accusés et convaincus d'avoir arrêté dans une maison de Campagne, conduits *à Rotonda,* puis volé, assassiné et trainé dans les rues du pays six *galantuomini.* La police le condamna à l'exil perpétuel, parceque magistrat intégre et impartial il avait accompli son devoir. Le gouvernement napolitain ne veut pas de Magistrats équitables qui jugent suivant leur conscience et qui soumettent tous petits et grands au niveau de la Justice.

François **Stocco,** des Calabres. — Riche propriétaire de Nicastro, — avait été mis par le comité de Catanzaro à la tête des bandes armées de la seconde Calabre Ultérieure — le 27 Juin un engagement eut lieu depuis les bords de l'Angitola petite rivière qui coule à peu de distance de Monteleone, jusqu'à Maïda, entre deux mille hommes commandés par Nunziante et les trois cent calabrais commandés par Stocco. Malgré leur grande infériorité numérique les insurgés luttérent pendant donze heures consécutives contre les troupes de Nunziante et le succés de celui-ci se serait changé en déroute complète si les Trois ou quatre mille hommes disséminés dans le pays étaient accourus au secours des combattants. Malheureusement la division régnait de toutes parts parmi les insurgés,.. Stocco, condamné à mort eut ses biens confisqués.

Alexandre **Salvati,** de Naples — Avocat — Compromis dans l'affaire des frères Bandiera — renfermé en 1845, à Sainte Marie Apparente puis à la préfecture de Police, ensuite exilé perpétuel — n'est pas rentré dans le Royaume depuis cette époque — Réfugié à Florence, s'est établi orfévre au Pont-Vieux.

Joseph **Sbroglia,** de la province d'Aquila, — *retenu pendant huit années au cachot par mesure de police.* Puis chassé.

T

Jacques **Tofano,** — Avocat et Magistrat des plus distingués, il fut dés le commencement de la révolution de 1848, appelé à la direction de la police. Il ne tarda pas à donner sa démission. Député au Parlement il signa la protestation du 15 mai. Réélu au second parlement il se distingua durant le cours de la session. Défenseur de Charles Poerio, dans le procès de l'Unité Italienne. Accusé lui-même par Barone Navarro d'avoir pris une grande part aux événement du 15 mai, tandis-qu'il était loin de Naples ce jour-là; — plus tard Barone se rétracta dans son premier interrogatoire déclarant que c'était par suite d'une erreur de l'écrivain chargé de rédiger son Memorandum, que Tofano qu'il n'avait pas vu ce jour là avait été compris dans l'acte de dénonciation; Tofano, n'en fut pas moins obligé de s'exiler.

Il publia en 1853 un mémoire relatif à l'affaire du Marquis Tupputi mémoire qui eut un grand retentissement et fit beaucoup de bruit. En 1859, le Gouvernement de l'Emilie lui a donné un siège de Conseiller la Cour de Cassation de Bologne . . .

Signataire des adresses et partisan déclaré de l'Unité Italienne.

Salvador **Tommasi** de Naples, le même qui fut destitué de sa chaire de pathologie par Monseigneur D'Apuzzo, — chaire qu'il avait gagné avant 1848, au concours, — en raison de ce qu'il était député libéral, — Député, signataire de la protestation du 15 mai, arrêté en 1849, il resta plusieurs années en prison, puis enfin fut chassé du Royaume par la police qui le condamna à l'exil perpétuel.

Médecin et physiologiste d'une renommée européenne, Salvador Tommasi est un des plus ardents promoteurs de l'Unité Italienne.

François **Trincherà,** homme de lettres — Dénoncé par Nicolas Barone, comme constructeur et défenseur des barricades, il fut inscrit sur les Registres de la prison de Sainte Marie Apparente, seulement à la fin de 1849, par ORDINE SUPERIORE.

Après cinq années de prévention il fut compris dans le procès du 15 mai. — Condamné à huit années de réclusion, puis exilé perpétuel. Aujourd'hui professeur à l'Université de Modéne.

Trisolini, Targioni Calabrais. Patriotes dévoués furent mêlès activement aux événements de 1841-44-47-48 — Condamnés. — Exilés perpétuels.

Pierre **Trapasso,** Calabrais — id. — Exilé à Londres.

Antoine **Tripoti,** de Teramo, Abruzzes — fut mêlé aux mouvements de 1847 et de 1848. — Condamné — Exilé.

Savino **Tripoti,** fils du précèdent, id.

Raphaël **Travia,** condamné aux galéres à la suite des événements de 1848 — Est resté onze années au bagne — Un des 66.

Joseph **Trippe**, id.

Georges Grassetti **Tomajo**, Saverio et Gaëtan **Toscano**, Alexandre **Tala**, **Testaiti**, Achille **Tipi** ont été condamnés par les cours spéciales aux galères; aprés avoir subi leur peine ils ont été jetès hors du Royaume. Aussi ne se font-ils pas d'illusion sur l'amnistie, et ne veulent-ils pas en profiter : Unionistes . . , .

U V X Z

Ferdinand **Vercillo**, Mariano **Venturelli**, Eugéne **Versani**, Saverne **Vollaro**, Antoine **Varvuso**, Meonino **Vinciproca**, Valenza **Vollaro**, ont souffert toutes les tortures que Ferdinand II a infligé à ses malheureuses victimes. Aussi, sont-ils prêts à donner le restant de leur vie pour chasser de Naples les descendants de leur persécuteur. Signataires des protestations et adhésions.

Raphaël **Umani**, — de Teramo, — Abruzzes. Patriote des plus énergiques. — Compromis dans tous les mouvements des Abruzzes. — Condamné plusieurs fois. — Exilé.

Louis **Umani** id.

Joseph **Vacca** — Ancien Avocat, ancien Conseiller à la cour de Cassation, ancien Directeur du ministère de la justice, destitué pour sa tiédeur politique en même temps que ses collégues à la cour de Cassation, Vignali, Ferrigni, Tartaglia, Abatemarco. Son frére Frèderic Vacca, employè très distingué du Ministère de l'intérieur, où il ètait depuis longtemps en fonctions, fut frappè du même coup qui destituait Joseph... Exilé. = Un des beaux caractères de l'émigration. Partisan de l'Unité Italienne . . .

Ventre. Etait à peine reçu Mèdecin lorsque les événements de 1848, vinrent agiter le Royaume. — Condamné une premiére fois aux galères comme convaincu de républicanisme il fut pendant qu'il subissait sa peine, et au mèpris des lois les plus èlementaires du droit qui dans un axiome célèbre a consacrè ce principe. — *Non bis in idem,* — soumis à un nouveau jugement, toujours en vertu de la même accusation de rèpublicanisme, et condamnè de nouveau aux galères, peine qui ne devait pas se confondre avec la première, mais bien au contraire s'ajouter à l'ancienne. Après onze années de séjour au bagne, Ventre fut compris dans le décret de transportation. Il aborda à Cork en Février 1859. — Depuis son sèjour à Florence. Ventre s'est occupé de sciences et de littérature. — C'est lui qui rèdige en chef l'*Unità Italiana,* journal fort rèpandu parmi les classes moyennes et populaires dont elle plaide noblement la cause.

De convictions ardentes, rèpublicain de principes, ami de Mazzini, Ventre a sacrifié toutes ses convictions personnelles les plus chères sur l'autel de la Patrie et a inscrit franchement et loyalement sur son drapeau — Italie Une, et Victor-Emmanuel Roi Constitutionnel.

Marquis Joseph **Venusio,** de Naples. — N'est pas émigré. — Seulement il ne serait pas prudent à lui d'essayer de rentrer dans le Royaume. Unioniste ardent, il a publié dans la *Nazione* de Florence une déclaration de principes, fort explicite et catégorique. — Un des propagateurs les plus ardents des adresses au Roi et à m.r de Cavour. — Intermédiaire entre les Comités Toscans et Charles Poerio. Excellent Italien, le Marquis Venusio ne voit pas d'autre solution de la question Italienne que l'Unité de toute l'Italie avec Victor-Emmanuel à sa tête.

Chevalier Emmanuel **Viggiano** conseiller Provincial et syndic de Satenza. — Province de Basilicata — Condamné. — Resta Cinq années dans les prisons — puis exilé perpètuel, et ses biens confisqués.

Ferdinand **Vercillo,** Calabrais, s'est trouvé mêlé à tous les mouvements — Condamné — Exilé.

Meonimo **Venciproca,** de Salerne, a pris une part active aux mouvements qui depuis si longtemps ont agité les Calabres. — Condamné Exilé.

Antoine Cresi **Vastarini,** de Saint-Antoine, né à Aquila, Abruzzes, — en 1829 — fut quoique bien jeune condamné en 1849 à neuf ans de rèclusion pour rèbellion et excitation à la rèvolte. — Il put heureusement se sauver et arriva le 2 Janvier 1850 à Rome. — Il continua ses études à l'Université de Turin, où il resta deux ans, puis vint à Genève où pendant plus de six ans il suivit les cours de théologie et acquit le grade de licencié en Théologie.

Pour se perfectionner dans la prèdication — car il est pasteur de l'église rèformée — il vint à Edimbourg où il sèjourna un an et demi. Il a quitté l'Angleterre au mois de mai 1860, pour venir fonder à Bologne une Ecole gratuite dans laquelle il vulgarisera sa méthode.

... Lorsque dans les premiers temps de notre séjour à Florence, nous visitions les magnifiques monuments de l'antique cité, nous rencontrions assez souvent une de ces petites voitures mécaniques qui servent à promener les personnes paralysées ou impotentes, n'ayant plus la libre disposition de leurs membres.

Ainsi que nous, tous les passants, étrangers ou florentins, s'arrêtaient pour contempler le douloureux spectacle que présentait l'intérieur de cette voiture qu'un vieux serviteur à cheveux blancs poussait par derrière.

Un homme de quarante-cinq à cinquante ans, à la figure à la fois énergique et sympathique, encadrée dans une barbe grisonnante, au corps ployé en deux par les souffrances, était couché plutôt qu'assis dans la voiture. Les jambes complètement paralysées reposaient sur un coussin. Les mains aux doigts crispés par suite également de la paralysie pouvaient à peine s'appuyer sur les montants du véhicule. Le haut du corps annonçait pourtant que le patient était jeune encore; de terribles souffrances avaient pu seules réduire à un si cruel état un homme présentant malgré tout l'indice d'une forte et robuste constitution.

Nous ne pouvions détourner les yeux du pauvre paralytique, toutes les fois que nous le rencontrions, notre cœur se serrait....

Un de nos amis, un Sicilien qui nous accompagnait lors d'une dernière rencontre de la petite voiture sur la place du Dôme, nous apprit le nom de celui que nous regardions avec tant d'intérêt chaque fois que le hasard nous mettait face à face....

Il s'appelait **le prince de Ventimiglia.**

C'était Ferdinand II qui avait réduit à ce triste état un des hommes les plus distingués, les plus braves et les plus méritants de la Sicile....

Charles, prince Grammonte de Ventimiglia, membre du Comité provisoire, du Comité général, membre du commandement général de la Fieravecchia, un des colonels commandant l'expédition sicilienne en Calabre, est né à Palerme en 1810.

Philippe Cordova, dans son histoire des Siciliens en Piémont, s'exprime ainsi au sujet de la famille du prince.

La maison des Ventimiglia de Sicile, qui compte de si belles pages dans l'histoire de l'île, est la même que celle des seigneurs d'Aurigos, comtes de Ventimiglia, elle appartient à la branche piémontaise des premiers marquis d'Ivrée, *immedesimati* avec la maison régnante actuelle de Savoie....

Le fondateur de la maison fut Guiscard Ventimiglia, qui vint de Normandie en Sicile avec le roi Roger son frère d'armes, dont il devint plus tard le beau-frère.

De là vint la faveur dont jouirent les Ventimiglia auprès des Rois siciliens, descendants de Roger le Normand. Quand la maison de Savoie vint régner en Sicile, les Ventimiglia s'alliérent aussi à elle.

Enfin Charles de Grammonte est parent de l'Impératrice Eugénie, attendu qu'une fille de Jean Louis de Ventimiglia, frère du père de notre héros, se maria au duc de Berwick et d'Albe, en eut un fils qui est aujourd'hui duc d'Albe, et qui a pris pour femme la sœur de dona Eugénie de Gusman, comtesse de Teba, aujourd'hui assise sur le trône impérial de France....

Charles de Ventimiglia, le seul survivant mâle de cette illustre et antique famille, se sentit porté dès l'âge le plus tendre vers les idées d'indépendance et de liberté qui étaient de tradition dans sa famille, qui n'avait perdu son ancienne splendeur et son immense fortune territoriale qu'en raison des nombreux sacrifices qu'elle avait fait au pays. Son oncle, Joseph de Ventimiglia, prince de Belmontino, dont *Colletta* dans sa belle histoire fait un grand éloge, fut pris pour modèle par Charles, il ne pouvait mieux choisir du reste.

Charles de Ventimiglia doué d'une grande intelligence, aimant passionèment l'étude, s'occupant surtout de recherches historiques qui lui étaient rendues faciles par suite des trésors amassés par les religieux dans leurs magnifiques couvents, apprit dès son jeune âge à aimer son pays et la liberté pardessus tout.... Quand il comparait l'antique état de splendeur de la Sicile au misérable état auquel elle était réduite, il se jurait à lui-même de tout faire pour que son pays redevînt libre et reprît son ancien éclat.

Adoré par le peuple, il jetait à pleines mains parmi lui les semences fécondes de liberté et d'indépendance, aussi lorsque le 12 janvier 1848 le mouvement éclata à Palerme, fut-il le premier à descendre dans la rue et à haranguer près de la fontaine du *Garrufello* le peuple et à lui donner les armes réclamées à grands cris. Ce fut encore lui qui siégea un des premiers au Comité de la place de la Fieravecchia.... Il contribua puissamment à l'attaque et à la prise du Noviziato, bâtiment occupé par les Napolitains; à l'*Ospedale Grande,* il conduisit ses *squadre* avec tant d'impétuosité et d'audace, que les troupes royales furent contraintes de se sauver par les fenêtres, il fit prisonnier un soldat qui venait de décharger son fusil contre lui, en pleine poitrine et qui par un miracle de Dieu ne l'avait pas atteint. Ce fut lui aussi qui découvrit un splendide trésor caché dans les souterrains du Palais Royal de Palerme. Ce trésor consistait en bijoux et joyaux pesant environ 12,000 onces, auxquels il faut ajouter 194 onces retrouvées plus tard. L'once vaut 14 francs.

Il prit une part active au rétablissement de l'ordre, et ne contribua pas peu à sauver une foule de personnes justement ou injustement accusées par la multitude et fut assez heureux pour leur conserver la vie et les biens....

En récompense de tous ses services patriotiques et militaires il fut nommé successivement chef de quartier conjointement avec La Masa et Jacona, membre du Comité provisoire, du Comité général, membre du Commandement général de la Fieravecchia, et enfin colonel d'infanterie.

Il se consacra corps et biens au service de sa patrie, nous savons qu'il n'était pas riche; malgré cela il versa dans les caisses de l'état 400 *onzes,* — 6,000 francs.

Aussi dès qu'il fut question de l'expédition en Calabre fut-il un des premiers à vouloir partir.

La pensée du gouvernement sicilien à l'égard de cette entreprise hardie était de tenter une diversion puissante, de remettre la Sicile à la tête du mouvement national, de s'emparer de Reggio afin d'empêcher de ce point les communications de la flotte napolitaine avec la citadelle de Messine, d'aider à la révolution dans les Calabres, de réunir tous ces éléments si puissants et de marcher alors sur Naples.

C'était fort beau, mais les moyens étaient insuffisants.

Six cent hommes, seulement avec sept pièces de canon, sans munitions, n'ayant que 475,000 francs, devaient accomplir ce travail d'Hercule.

L'expédition quitta Palerme le 10 juin, le général Ribotti la commandait. *Six colonels,* une infinité de majors, de capitaines et d'officiers étaient attachés à la colonne qui arrivée a Melazzo, en repartit le 13 sur deux vapeurs, pour Paola, après avoir pris à Messine pour trois jours de munitions et plus de 100 volontaires. Serrés de près par des frégates napolitaines, ils durent se réfugier à l'île de Stromboli, ce ne fut que grâces à la nuit qu'ils purent débarquer à l'aube du 14 à Paola. Le 15, ils entrèrent à Cosenza, — Calabre, — où se trouvait *Ricciardi*.... (1)

(1) Voyez les biographies de Ricciardi, pag. 229, d' Angarà pag. 167.

Le 18 juin, seulement, après trois jours d'hésitation de Ribotti, ils se portaient sur *Castrovillari,* point stratégique des plus importants, situé à quatre jours de marche de Cosenza, et qu'il était nécessaire d'occuper avant les troupes royales.

Les Siciliens, en traversant la matinée du 19, les campagnes de *Taverna Nuova,* apprirent que Castrovillari était déjà occupé par les Napolitains. Ils se dirigèrent alors sur *Spezzano Albanese,* point le plus important après Castrovillari, — le 20 juin, ils entraient à *Tarzia,* à cinq milles de Speranza, lorsqu'ils apprirent que les Napolitains s'avançaient également pour occuper la même position; ayant fait grande diligence, à 11 heures du matin, ils étaient les maitres de *Spezzano.*

La matinée du 24, 1,700 soldats royaux attaquérent la position; aprés une légére hésitation, les siciliens se ruérent sur les napolitains et après une heure d'un combat acharné les mirent en fuite et les poursuivirent pendant sept milles.... C'est à ce combat que Ventimiglia donna les preuves d'un courage héroïque, laissant l'épée de colonel de côté pour prendre le mousquet du volontaire, habile tireur comme il l'était dès sa plus tendre jeunesse, il était avec ses *squadre,* aux portes de Spezzano, lors de la première attaque des Napolitains.

Voyant un moment d'hésitation parmi les siens, il s'élance en avant le drapeau tricolore à la main, et charge seul les troupes royales.

Ses soldats alors n'hésitent plus, ils se ruent à sa suite sur l'ennemi, le battent, le mettent en fuite, et le poursuivent pendant plus de sept milles. Des sacs, des écharpes, des armes furent les trophées de cette brillante journée.

Ventimiglia, fatigué, épuisé d'une pareille chasse, n'en pouvant plus s'assied sur un canon près duquel deux artilleurs seulement étaient restés debout, les autres servants étant morts; de temps en temps, il descendait de son siége improvisé pour charger, pointer et tirer lui-même le formidable engin de guerre sur les fuyards que l'on découvrait au loin.

Les combats des 26 et 27 juin, n'eurent malheureusement pas une issue favorable pour les Siciliens. Aussi dut-on penser à la retraite, on n'avait plus de vivres, les munitions étaient épuisées, les caisses vides, le gouvernement palermitain aux demandes pressantes de secours qui lui étaient faites, rèpondait par des lettres pompeuses, des bulletins èlogieux, mais qui n'apportaient aucun soulagement à la triste position des soldats. Aussi rèsolut-on de quitter la Calabre.

Le 7 juillet la légion quitta Catanzaro, partie sur un brigantin marchand, partie sur un *trabaccolo.* Elle se dirigeait sur la Gréce. Un jour de vivres seulement avait été embarqué, la distance entre Catanzaro et Corfou étant courte.

Malheureusement à peine avait-on quitté le port que la mer devint calme, le vent tomba et les deux bâtiments restérent dans l'immobilité la plus compléte. Pendant cinq jours, rien ne vint troubler ce repos forcé, la mer unie comme un lac ne voyait aucune vague joyeuse courir sur ses crêtes, nul vent favorable ne venait souffler dans les voiles qui pendaient flasques et inertes le long des mâts, pour comble de malheur la

faim commençait à se faire sentir, la portion de chacun étant depuis quatre jours réduite à un quart de ration de biscuit et à un verre d'eau.

Ventimiglia, malgré cela, savait par ses bonnes paroles remonter le moral de ses compagnons, et les empêcher de se livrer au désespoir.

On en eût bientôt la preuve. Le 11 juillet, on était grâces à un souffle de vent, parvenu dans les eaux de Corfou, six milles seulement séparaient encore les bâtiments de la terre hospitalière, lorsqu'un Vapeur, ayant le pavillon anglais hissé à bord apparût aux regards enchantés des Siciliens.

Ils saluérent le drapeau ami en hissant trois fois le pavillon italien et en chantant l'hymne national.

Leur erreur fut bien vite dissipée, un coup de canon les avertit de se rendre à l'ordre, comme les Siciliens stupéfaits de ce brusque changement ne répondaient pas, le vapeur assura la banniére napolitaine par une grenade qui tomba à côté du brigantin. Ce bâtiment était le *Stromboli*.

Les volontaires voulaient se défendre mais l'impossibilité fut vite reconnue.

Là encore l'influence de Ventimiglia fut grande, car il sut faire garder à ses compagnons la dignité et le calme qui devaient leur valoir l'estime et l'admiration générales.

Les Siciliens prisonniers de guerre à la suite de la trahison la plus flagrante furent soumis aux plus barbares traitements. Ils furent dépouillés et volés de tout ce qu'ils possédaient de précieux.... or, argent, bijoux, tout leur fut enlevé.

Ils furent enchainés, avec les fers aux pieds et aux mains.

Reconduits à Reggio, ils allaient être livrés au féroce *Nunziante* dictateur des Calabres, et leur sort était clair, lorsqu'un ordre venu de Naples enjoignit à *Satanzaro*, capitaine du bâtiment capteur, d'amener à Naples les chefs au nombre de 30, et de faire diriger le restant des malheureuses victimes sur le BAGNE DE NISIDA.

Charles Ventimiglia était au nombre des trente qui furent conduits à Naples enchainés.... leur voyage fut des plus douloureux.

Jetés à fond de cale, par un chaleur atroce, réduits à une ration des plus minimes, sans eau pour calmer leur soif dévorante, n'ayant que le dur plancher pour reposer leurs membres brisés, ils faisaient peine à voir lorsqu'ils furent débarqués le 15 juillet à la *Darsena* de Naples.

Ils furent conduits au milieu des invectives et des insultes que leur prodiguaient les soldats royaux au fort de Saint-Elme et jetés dans les cachots les plus horribles et les plus infâmes de cette prison d'Etat.

Dix huit mois entiers se passérent dans ce déplorable état pour Charles de Ventimiglia qui vécut pendant tout ce temps complètement en dehors des hommes.

Il ne savait de quoi il était accusé, n'ayant pas comme les autres officiers arrêtés avec lui, passé devant un conseil de guerre, enfin, il était au secret le plus absolu, n'ayant aucune communication avec le dehors, sa seule société étant les bêtes immondes qui inondaient les souterrains du fort. La

nourriture insuffisante et dégoutante, l'humidité de son cachot, les souffrances et les tortures de toutes sortes et que la plume se refuse à reproduire, détruisirent complétement la santé de la pauvre victime.

Sir Williams Temple ministre d'Angleterre à Naples, réclamait pourtant en faveur des prisonniers. Il démontrait clairement que la capture n'était pas légale, — le *Stromboli* ayant arboré la pavillon anglais, — et cela dans les eaux de Corfou pour arriver au moyen de cette trahison à s'emparer des volontaires, qui devaient tout au moins être considérés comme prisonniers de guerre. Grâces à lui les siciliens ne furent pas fusillés.

Enfin après dix-huit mois d'une existence qui n'était pas la vie, Ventimiglia, ou plutôt l'ombre de lui-même, fut tiré des cachots de Saint-Elme et condamné à l'exil perpétuel.

Le roi qui avait amené sa victime au point où il le désirait, envoyait Charles mourir à l'étranger, car les médecins appelés tardivement avaient prononcé le fatal arrêt.

C'était quand le malheureux n'avait plus qu'un souffle de vie, alors que toutes les forces épuisées l'en avaient fait arriver au point de ne plus pouvoir être utile activement à son pays, que le Roi Bomba, l'assassin parjure de la Sicile, chassait du royaume, ne voulant pas le laisser mourir dans sa chére patrie, le patriote héroïque coupable d'avoir aimé son pays jusqu'à donner sa vie pour lui.

Ventimiglia voulut au moins terminer le peu de jours qu'il avait à vivre sur la terre libre d'Italie, il vint en Piémont, n'ayant pas trouvé de soulagement dans son état, il se résolut à venir à Paris se confier aux princes de la science, afin de combattre la paralysie qui menaçait de l'envahir complètement. Dix-huit mois de traitement continu ne purent détruire les principes morbides que les souterrains de Saint-Elme avait innoculés dans son sang....

Ne pouvant vivre loin du beau ciel de l'Italie, il vint au commencement de 1859 s'établir à Florence.

Il assista à l'admirable révolution du 27 avril, et s'il ne prit pas une part active à ce mouvement il n'y en eut pas moins une grande part morale.

Lorsque le Roi Victor Emmanuel vint au mois d'avril visiter la Toscane, la première personne sur qui tomba son regard si franc et si bon fut Charles Ventimiglia, qui s'était fait porter dans sa voiture à la salle d'attente pour être le premier à présenter ses hommages au Roi Galant-homme. Une larme d'attendrissement coula sur la joue du brave soldat de l'indépendance à la vue de ce martyr de la liberté. En une seconde les souffrances de Charles Ventimiglia étaient oubliées, l'élu de Dieu, de tout un peuple, n'avait-il pas laissé tomber la larme de la rédemption sur les plaies saignantes du martyr.

Charles de Ventimiglia a consacré ses loisirs forcés aux lettres, il a publié :

La famille Baggia.

Le 27 avril. Drame en un acte représenté il y a peu de jours à Florence, au milieu d'un succés d'enthousiasme. Le public ému, le rappela

six fois sur la scéne et l'attendrissement était au comble en voyant les acteurs apporter le prince, brisé, infirme, dans sa petite voiture . . . . .

Il vient de terminer un drame intitulé, *Les souterrains du Château de Saint-Elme de Naples, et les prisonniers siciliens de l'expédition dans les Calabres.*

Protestation du 4 juin 1850.

Abus et sèvices des Autrichiens en Italie.

La fabuleuse expédition de Garibaldi a rouvert à l'exilé les portes de la patrie, son grand désespoir c'est de n'avoir pas pu prendre part aux combats qui ont chassé les troupes royales de Palerme.

Ainsi maintenant, quand Florentin ou Etranger vous rencontrerez dans les rues de Florence la petite voiture où est couché *Charles Grammonte prince de Ventimiglia,* découvrez-vous et saluez avec respect le martyr de l'Indèpendance Italienne, celui qui a tout donné à la patrie, fortune honneur, santé et bonheur ici-bas.

Zuppetta de Naples — Ancien chef de division au ministère de l'Intérieur, ancien professeur de Droit — Député au Parlement Napolitain — Condamné — ses Biens confisqués — Aujourd'hui Professeur d'économie sociale et Politique à Modène — Ecrivain fort distingué.

André **Zir.** — Dénoncé par Nicolas Barone comme dèfenseur des Barricades — Arrêté en 1848 — Un arrêt de la Cour suprême du 16 Juillet 1851, décida après quatre ans de prèvention, que l'instruction n'était pas suffisament complète à son égard et qu'il y avait lieu à ordonner un supplément d'instruction — Aucune preuve n'ayant pu être trouvèe contre lui, la police le condamna à l'exil perpétuel. Le même bâtiment sur lequel fut embarquè pour l'Amèrique le Marquis Dragonetti emmenait Andrè Zir. — Il s'est ètabli à Malte où il réside encore aujourd'hui.

Nous avons essayé de donner un rapide aperçu de la condition du Royaume de Naples depuis soixante ans. Nous ne nous sommes jamais dissimulé la difficulté de la tâche entreprise. Quand un écrivain touche à tant de personnalités, il ne peut éviter — cela va de soi-même — de froisser quelques uns de ceux qu'il met en scène — toute vérité n'étant pas bonne à dire. — Nous avons notre conscience pour nous, nous n'avons écouté que la voix impartiale de la vérité, nous sommes, croyons-nous, toujours res-

té dans les justes litimes, que s'impose de lui même tout écrivain qui se respecte et veut être cru. Nos lecteurs savent l'histoire de ce livre, ils en connaissent l'origine. D'abord entrepris au moment où l'expédition de Garibaldi, venait à peine de quitter Gênes, se dirigeant sur Palerme — pour aider matériellement au succés du héros italien, notre but n'était que de faire un opuscule d'une centaine de pages, une de ces brochures — qui vivent, ce que vivent les Roses — l'espace d'un matin — et qui devait après avoir jeté son mot sur la scène remplie de bruit et d'animation, disparaître petit-à-petit, dans les abimes sans fonds du troisiéme dessous de la scène politique.

Notre intention était de donner seulement quelques détails biographiques sur les émigrés qui dans la soirée du 9 mai, s'étaient assis avec nous à l'entour de Poerio. Petit-à-petit notre cadre s'est agrandi, nos renseignements, les notes, les documents les communications qui nous sont arrivés de toutes parts nous ont conduit au travail que nous soumettons au lecteur.

Du 10 mai au 24 septembre, c'est-à-dire dans un long espace de cinq mois, voici quelle a été notre vie: de 6 heures du matin à minuit, un travail sans fin, sans relâche, nous a tenu cloué dans notre cabinet; reclus volontaire du monde, nous avons interrompu toutes relations d'affaires et même d'amitié; assis à notre table de travail, traduisant, lisant, compulsant, écrivant l'histoire de plus d'un demi-siécle, — histoire qui présente tant de pages sanglantes, pleines d'horreurs, d'atrocités, de crimes de toutes sortes — nous nous sommes abstenu de tous rapports avec le monde...

De loin en loin une vague rumeur arrivait jusqu'à à nous, des incroyables, des miraculeux succés de Garibaldi.... Une mère, un frère, un ami, nous écrivaient, nous disant les hauts faits, les blessures, la mort d'un fils, d'un frère, d'un ami. La vénérable madame Adélaïde Cairoli, de Pavie, cette femme héroïque que les italiens

devraient adorer à genoux, et que toutes les femmes, toutes les mères devraient imiter, l'italienne dévouée à qui Garibaldi dans son appel aux dames italiennes, a rendu un si éclatant, un si splendide éloge, nous disait le départ de ses fils....

Au commencement de 1859, heureuse mère, cinq enfants, cinq fils, tous plus aimants, tous plus aimés, formaient la plus belle couronne que Dieu ait jamais accordé ici-bas à l'un de ses élus. La guerre de l'indépendance éclate. La mère, l'italienne, donne ses fils à l'Italie. Benoit, Louis, Henri, Ernest partent. Le dernier Angelo, à peine âgé de 16 ans, est pris par la police autrichienne au moment où lui aussi il va s'enfuir. Benoit et Ernest s'offrent à Garibaldi, ils font partie des Chasseurs des Alpes. Benoit apporte des sommes énormes a Garibaldi.... A Varèse, en chargeant les Autrichiens, Ernest tombe pour ne plus se relever...... La pauvre mère, voyait sa splendide couronne se changer en couronne d'épines...... sa première douleur fut immense. Le souvenir de ses autres enfants put seule la décider à vivre......... Ernest était une âme d'élite, pour sa mère c'était un ange..... Louis et Henri, servaient de leur côté dans l'armée Sarde... Louis devint Lieutenant d'artillerie. La campagne interrompue à Villafranca fut continuée dans les Romagnes par Garibaldi; lorsqu'il donna sa démission, les deux frères suivirent son exemple. Pavie, envoyait au Parlement en Mai 1860, Benoit.... Dans les premiers jours de ce même mois, Garibaldi partait de Gênes pour la Sicile..... Madame Cairoli, avait accompagné près de leur ancien général Benoit et Henri.... A la prise de Palerme, Benoit tombait, frappé d'une balle qui lui avait brisé la jambe droite, dont il dut subir l'amputation, Henri recevait une terrible blessure à la tête.... Peu de temps après, Angelo, à peine âge de 17 ans, venait remplacer au combat ses deux frères que leurs blessures retenaient sur le lit de douleur...... Enfin au mois de Juillet,

Louis, après avoir donné sa démission de Lieutenant de l'artillerie Piémontaise, arrivait à Palerme....

Le 20 Septembre, à Naples, Louis Cairoli était mené au cimietiére, il avait succombé aux fatigues de la campagne.......... La pauvre mère, de ses cinq fils, en a déja deux qui l'ont précédé à la droite du Très-Haut, un troisiéme, a donné une partie de lui-même à la patrie, Le quatrième, après avoir terriblement souffert va de nouveau reprendre sa place à côté du dernier des Cairoli.

Mon Dieu ! protége ces héroïques enfants et donne à leur malheureuse mère le courage et la résignation de supporter des coups si douloureux et répétés à de si courts intervalles. Que l'expression de toutes nos sympathies, que l'assurance que l'Italie toute entiére et la France ont participé au deuil de son cœur, puisse, s'il est possible de calmer de telles douleurs, amortir les coups si cruels de la destinée.... c'est notre vœu sincère, notre souhait le plus ardent. Inclinons nous devant de telles douleurs et respectons les décrets de la Providence qui n'éprouve que ses élus....

Pour résister à l'appel qui nous était fait de toutes parts par nos amis qui nous réservaient — nous écrivaient-ils — notre part de gloire, de périls, de dangers, nous nous isolions plus profondément encore du monde et nous achevions, non sans combats, la sainte mission, le devoir sacré que nous nous étions imposé.

Nous apprimes le départ successif des expéditions Malenchini, Medici, Cosenz, Sacchi etc..... Nous sûmes Calatafimi, Palerme, Milazzo.... Un de nos amis tombait peut-être à notre place au poste que nous aurions occupé....

Mais arrière tous sentiments de gloire, toutes idées de combat de feu, de sang, de poudre, de fumée, notre arme, pour le moment c'est notre plume, les armées en présence c'est le despotisme et la liberté; assistons à leurs batailles qui se reproduisent

vivantes sur la toile de notre imagination qui les a évoquées et racontons, spectateur impartial, de quel côté sera la victoire.

La lutte a été longue, acharnée, cruelle et sanglante; des flots de sang ont été rèpandus, des fleuves de larmes ont coulé, des mers de feu ont battu de leurs vagues écumantes, de leurs flots de terreurs, de tortures et de haînes, les rochers de la tyrannie la plus odieuse....

Mais grâces à Dieu, la lutte a eu une fin, elle a cessée... La liberté sort rayonnante des nuages qui pendant soixante années l'ont entiérement cachée. Une nouvelle ére va luire pour l'Italie... ne regrettons donc pas notre absence des combats, nous avons, — croyons-nous sans orgueil — été plus utile en prèparant cet ouvrage que si nous avions agi de notre personne contre les soldats de la tyrannie....

Nous publions aujourd'hui, seulement la première partie de notre travail, c'est-à-dire, l'histoire complète de Naples et des napolitains exilés..... Notre première idée était de donner ensemble l'histoire des Deux-Siciles, mais sur les représentations parlées et écrites de presque tous les siciliens, avec lesquels nous avons été en correspondance, comme par exemple, le professeur François Ferrara, neveu de Michel Amari, Paternostro, le prince de Grammonte, Kinterland, Privatera, Binasco, Palmigiani, enfin de plus de trois cents siciliens, nous avons décidé de publier sèparément tout ce qui concerne chacune de ces deux parties du royaume des Deux-Siciles (1).

(1) Voici la lettre que nous a écrite le Professeur Ferrara, nous la donnons comme la plus modérée de toutes celles que nous avons reçues.

M. LOUIS DE LA VARENNE — FLORENCE

Monsieur,

Je viens de recevoir votre Circulaire du 10 du courant, concernant l'ouvrage *Le Congrès des Deux-Siciles* que vous allez publier incessamment et je m'empresse d'y répondre.

Il va sans dire, Monsieur, que je tiens à honneur d'être compté parmi vos

La seconde partie, intitulée, LA SICILE DE 1799 AU 1er OCTOBRE 1860, OU GARIBALDI ET LES CHASSEURS DES ALPES EN SICILE — (suite à notre livre *les Chasseurs des Alpes et des Apennins*) paraîtra vers la fin d'octobre 1860. A moitié composé, entièrement écrit, puisque c'est seulement vers la fin, quand nous avons vu notre travail prendre les formidables proportions d'un volume de 700 pages, que nous nous sommes résolu à faire une publication séparée — cette seconde partie de notre travail, comprendra non seulement l'histoire de la Sicile, écrite sur le même plan

souscripteurs. J'apprécie la dignité du but que vous vous êtes imposé et vous sachant les qualités nécessaires pour y bien réussir, je n'ai qu'à vous féliciter d'avance d'avoir su maitriser et vaincre les difficultés sans nombre auxquelles il faut s'attendre dans ce genre de travail.

Mais comme vous êtes assez bon pour demander des renseigmens et des observations aux personnes à qui votre Circulaire s'adresse, je me permettrai de rappeler votre attention sur les points suivants:

1.° Le royaume des *Deux-Siciles*, aujourd'hui plus que jamais, n'est qu'une expression géographique. Une foule de motifs existent, à mon avis, pour vous engager à y substituer le titre, plus rationnel et plus véridique, de *Naples et Sicile*. La presse contemporaine l'a instinctivement adopté et votre travail, en s'y conformant, ne pourrait qu'y gagner en intérêt, aussi bien qu'en clarté et facilité de rédaction.

2.° Votre liste d'exilés est d'une défectuosité surprenante, à l'égard des *siciliens*. Vous avez oublié les noms les plus remarquables, tels que Torrearsa, Stabile, Cordova, D'Ondes, Roccaforte, Carini, Ciaccio ec.

3.° Au contraire, je trouve indiqués comme des émigrés des personnes qui, quoiqu'elles soient autant de sujets de gloire pour les deux pays, ne sont pas cependant des exilés: Piria, Pilla, Giudici, Busacca, De Luca ec.

4.° Il n'y a pas un *Ruggieri Settimo*, mais bien un *Settimo* (nom de famille) *Ruggiero* (prénom).

Celui-ci n'est pas un individu ordinaire à être confondu dans la foule; il forme pour la Sicile l'objet d'une espèce de culte, étant l'incarnation de toutes les vertus dont le civisme le plus élevé puisse s'honorer. Je vous engage, Monsienr, à le distinguer. Si vous n'étiez pas assez renseigné sur lui, et que nul parmi mes concitoyens demeurant à Florence ne vous pouvait fournir une notice sur sa vie et ses mérites, je m'en chargerais très-volontiers moi-même.

5.° Vous portez un seul *Amari Michel*; il y en a bien deux.

Je compte, Monsieur, que ces petites notes à la hâte, n'auront rien qui puisse vous déplaire; et qu'au contraire; elles vous témoigneront de l'intérêt que j'attache au succès de votre ouvrage.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée

V. dévoué serv.
FR. FERRARA

que celle de Naples, mais encore toute la révolution sicilienne depuis le mois d'avril 1860, jusqu'au jour où nous écrivons ces lignes. Les biographies des exilés siciliens, seront conduites également jusqu'au 1er octobre 1860.

Nous pourrons ainsi juger de quelle façon les hommes qui souffrirent la prison et l'exil pour leur pays, occupèrent le pouvoir...

L'histoire complète de l'expédition de Garibaldi, jusqu'à son entrée à Naples sera racontée jour par jour, les biographies de ceux qui l'ont accompagné et suivi dans cette miraculeuse entreprise, seront également continuées jusqu'à cette époque. La lacune existante entre le moment où nous les avons quitté, dans notre histoire de la guerre de l'indépendance de 1859, guerre à la quelle tous ont pris part, sera ainsi comblée. Nos lecteurs connaissent la sincérité, l'exactitude plus que scrupuleuse que nous apportons dans le récit des événements de la guerre. Notre travail nous est facilité par le journal des expéditions de Garibaldi, journal auquel plus de vingt de nos amis — en position d'être informés de tout — ont coopéré.

Ce sera donc le récit officiel de tout ce qui s'est accompli de remarquable dans cet espace de cinq mois — comme un *vade mecum,* indispensable à tous ceux qui voudront connaitre l'histoire détaillée de ces derniers temps.

Les deux livres feront ainsi un tout complet et les Deux-Siciles, ennemies pendant si long temps — seront rapprochées sous la même couverture comme sous un même toit, et se donneront l'accolade fraternelle comme elles se la donneront le jour ou Victor Emmanuel Roi d'Italie, ceindra sa couronne appelant à ne former qu'un seul tout compact, les parties si longtemps divisées par les haines héréditaires — si soigneusement entretenues par la tyrannie.

Ce que Napoléon Ier prédisait à Sainte-Hélène sera ainsi accompli :

» L'Italie est une seule nation, *l'unité des coutumes, des mœurs » du langage, de la littérature, la position géographique qui la » sépare du reste de l'Europe, doivent dans un avenir plus ou » moins prochain réunir tous les peuples italiens sous un même » roi, sous un seul sceptre, sous une seule bannière ...* »



Les noms des souscripteurs seront publiés à la fin du volume de la Sicile.

111/5/61

20

OUVRAGES

DE M.R LOUIS DE LA VARENNE

RÉCEMMENT PARUS À FLORENCE

LES

CHASSEURS DES ALPES

ET DES APENNINS

HISTOIRE COMPLÈTE

DE LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE ITALIENNE

EN 1859.

PRÉCÉDÉE D'UNE REVUE DES ÉTATS DE L'ITALIE ET DE L'HISTOIRE DU PIÉMONT DEPUIS 1849 JUSQU'AU PREMIER MAI 1859

AVEC UN APPENDICE

CONTENANT LES NOMS DE TOUS LES VOLONTAIRES QUI ONT PRIS PART A LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE ITALIENNE EN 1859

Le Monnier — Prix Ln 7 50.

SOLUTION

DE LA QUESTION ITALIENNE

ROME, VENISE, NAPLES

Grazzini et Giannini — Prix Ln 1 50

Vie d'Adelaïde Ristori Prix 1 F.

SOUS PRESSE

LA SICILE DE 1799 AU 1.ER OCTOBRE 1860

OU GARIBALDI ET LES CHASSEURS DES ALPES EN SICILE

2.E PARTIE

DU CONGRÈS DES DEUX-SICILES





